

# Rapport de Présentation

LIVRET 1 : I. Introduction

II. Diagnostic du territoire

LIVRET 2 : III. État initial de l'environnement

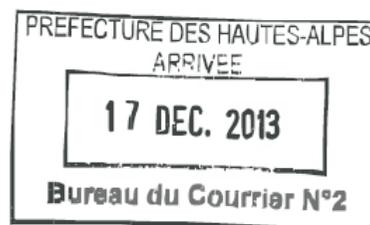
LIVRET 3 : IV. Défis et enjeux

V. Justification des choix retenus  
pour le PADD et le DOO

LIVRET 4 : VI. Évaluation environnementale

Décembre 2013

SCOT approuvé - SCOT approuvé -  
2013



<b>Partie 1 : Introduction</b>	<b>4</b>
1. Démarche et acteurs	5
1.1. Définition et objet du SCOT	5
1.2. Les acteurs de l'élaboration du SCOT de l'aire gapençaise	8
1.3. La démarche de travail et les enjeux	11
2. Articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme, plans et programmes	16
2.1. Compatibilité avec les dispositions et documents à valeur juridique supérieure	16
2.2. Prise en compte avec les dispositions et documents à valeur juridique supérieure	24
3. Suivi de la mise en œuvre du SCOT	30
 <b>Partie 2 : Diagnostic du territoire</b>	 <b>39</b>
1. L'organisation territoriale et les dynamiques de développement de l'aire gapençaise	40
1.1. Un territoire de montagne, agricole et touristique polarisé par Gap	40
1.2. Equipements et services : l'armature urbaine et rurale de l'aire gapençaise	50
1.3. Des territoires de vie et de projet : les 8 secteurs de l'aire gapençaise	54
1.4. Les dynamiques de développement qui ont façonné l'aire gapençaise	60
2. Accueil et développement démographique et résidentiel	70
2.1. Une offre de logements qui se développe et se diffuse sur l'ensemble du territoire en lien notamment avec la périurbanisation et l'essor de l'immobilier touristique	70
2.2. La maison individuelle, moteur essentiel du développement résidentiel récent dans les secteurs proches de Gap	73
2.3. Des besoins en logements alimentés par la dynamique et les évolutions démographiques, et l'importance des résidences secondaires	75
2.4. Des besoins d'adaptation du parc de logements ancien notamment au regard des enjeux énergétiques et du vieillissement de la population	83
2.5. Une inadéquation entre revenus des ménages et coût des logements qui souligne le besoin en logements abordables	85
2.6. Perspectives démographiques : la nécessité de construire plus de nouveaux logements pour accueillir de nouveaux habitants	91
3. Positionnement et développement économique	92
3.1. Une attractivité économique incontestable	92
3.2. Des emplois polarisés, générant de nombreux déplacements quotidiens en direction de la Ville de Gap	99
3.3. Des territoires aux armatures et modèles économiques différenciés	102
3.4. Espaces économiques dédiés : un enjeu d'aménagement prioritaire pour l'aire gapençaise et ses secteurs	105
3.5. Une qualité et fonctionnalité urbaine hétérogène et globalement perfectible	116
3.6. Perspectives : la nécessité de préparer le territoire à l'accueil de nouveaux emplois	118
4. Aménagement commercial : une attractivité et des atouts relativisés par d'importants déséquilibres	122
4.1. Un territoire commercialement attractif	122
4.2. Un équipement commercial polarisé, générant de nombreux déplacements contraints en direction de la ville de Gap	126

4.3. Des zones commerciales périphériques accueillant la plupart des générateurs de déplacements commerciaux du territoire .....	133
4.4. L'apport complémentaire d'une clientèle externe au territoire de l'aire gapençaise .....	137
4.5. Une qualité et fonctionnalité urbaine hétérogène et globalement perfectible .....	139
4.6. Un développement commercial mal maîtrisé, fragilisant fortement les équilibres territoriaux et spatiaux .....	141
4.7. Des projets et intentions de développement ne répondant pas aux besoins de rééquilibrage du territoire .....	143
4.8. Perspectives : la nécessaire anticipation de l'évolution des modes de consommation .....	146
<b>5. L'agriculture, au cœur du projet de territoire de l'aire gapençaise .....</b>	<b>147</b>
5.1. Des productions agricoles diversifiées dominées par l'élevage et l'arboriculture .....	147
5.2. Des profils en changement pour les exploitations agricoles de l'aire gapençaise .....	151
5.3. Des espaces agricoles soumis à des évolutions fortes .....	155
5.4. Les perspectives pour l'agriculture de l'aire gapençaise .....	160
<b>6. Aménagement et développement touristique .....</b>	<b>161</b>
6.1. Un département à fort caractère touristique .....	161
6.2. Les secteurs de l'échelle de l'Aire gapençaise ont des vocations touristiques affirmées et complémentaires .....	164
6.3. Des capacités d'accueil et d'hébergement importantes mais fortement polarisées.....	166
6.4. Hauts lieux, fréquentation et activités de pleine nature .....	173
6.5. La spécificité du tourisme de station de ski : des activités « neige » motrices du développement du territoire .....	176
6.6. Perspectives et défis .....	186
<b>7. Mobilité et déplacements .....</b>	<b>188</b>
7.1. Relations avec les territoires voisins : une grande accessibilité perfectible .....	188
7.2. Déplacements internes à l'aire gapençaise : comment atténuer la dépendance vis-à-vis de l'automobile et résoudre les problèmes de circulation dans Gap ? .....	197
7.3. Transports de marchandise : la prédominance de la route .....	213
7.4. Récapitulatif des besoins en matière de déplacement identifié dans le diagnostic .....	214
<b>8. Aménagement numérique du territoire .....</b>	<b>216</b>
8.1. Les sources du volet aménagement numérique du SCOT de l'aire gapençaise .....	216
8.2. Etat des lieux des infrastructures sur l'aire gapençaise .....	218
8.3. Les enjeux du développement du numérique dans l'aire gapençaise .....	224
8.4. Analyse quantitative des besoins .....	229
8.5. Synthèse .....	230
<b>9. Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des dix dernières années .....</b>	<b>231</b>
9.1. Le SCOT de l'aire Gapençaise, un territoire montagnard à forte composante naturelle.....	231
9.2. Les dynamiques d'évolution .....	233
9.3. Le développement de l'habitat, principale source d'artificialisation des sols .....	235
9.4. Le développement économique dédié, une source d'artificialisation relativement réduite.....	239
9.5. Bilan la consommation d'espaces des 10 dernières années .....	240

# Partie 1 : Introduction

---

# 1. Démarche et acteurs

## 1.1. Définition et objet du SCOT

### 1.1 a.- Le SCOT, espace de dialogue et outil de cohérence des politiques publiques

#### *Pour définir des objectifs de développement mobilisateurs*

Le SCOT est un **document qui fixe les objectifs** des politiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Régi par les articles L.121-1 et suivants du code de l'urbanisme, son objet est **l'aménagement du territoire et la planification territoriale** à l'horizon d'une vingtaine d'années. Il permet de **fédérer à travers un projet de territoire** plusieurs intercommunalités et communes hors intercommunalités appartenant à un même **bassin de vie**.

Le SCOT constitue un cadre de référence avec des dispositions techniques d'aménagement du territoire et d'urbanisme à **portée prescriptive**. C'est aussi pour les élus du territoire un **espace de dialogue et d'échanges**, sur les problématiques et les préoccupations qui les réunissent, au-delà des périmètres administratifs habituels. Il permet de travailler sur une **stratégie d'aménagement et de développement** du

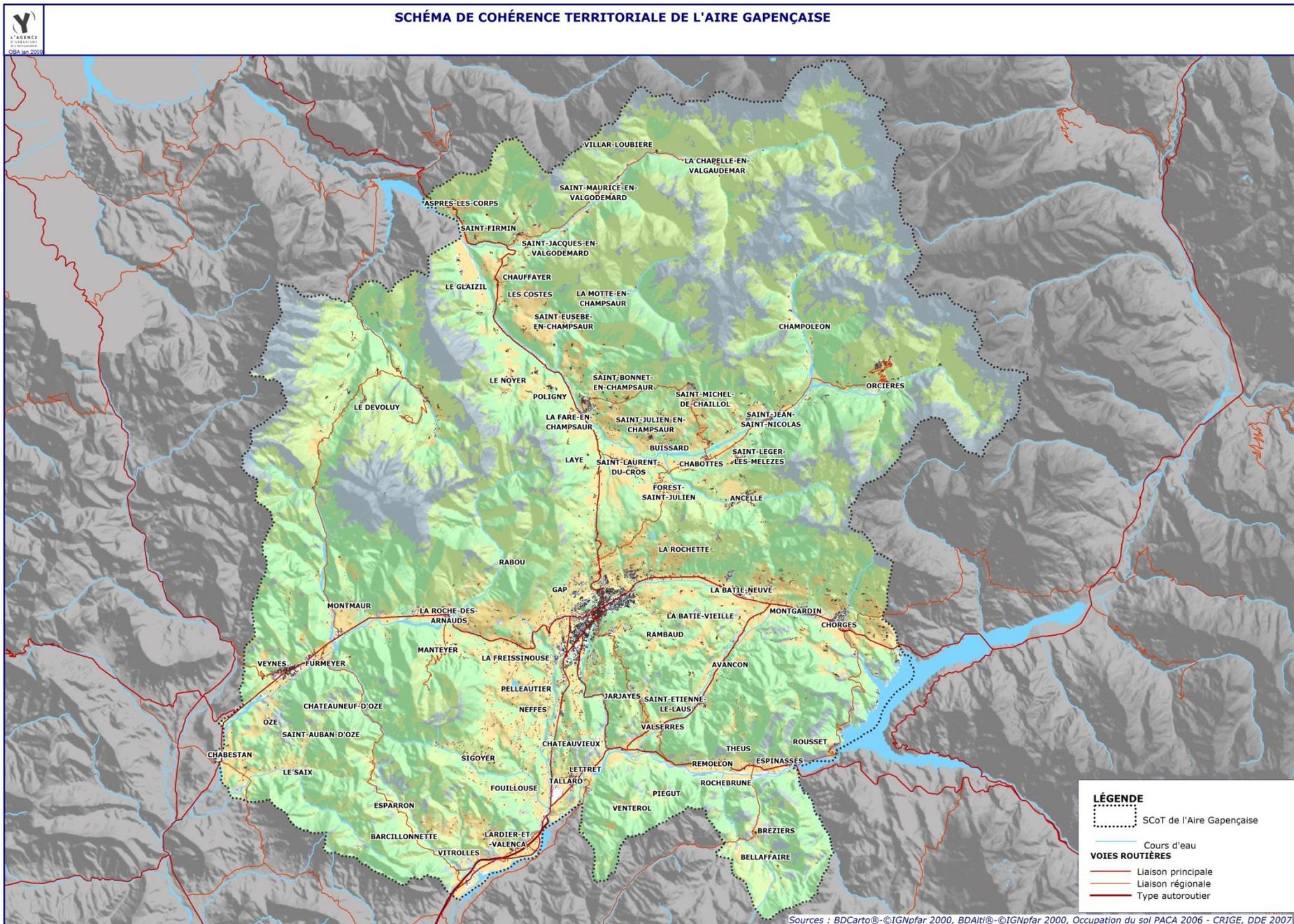
territoire : analyser les enjeux, mettre en évidence des objectifs et les mesures concrètes pour les réaliser, trouver l'équilibre entre les fonctions voulues du territoire.

#### *Pour mettre en cohérence les démarches d'aménagement du territoire et d'urbanisme*

Certains choix doivent nécessairement reposer sur **une vision d'ensemble du territoire** pour résoudre les problèmes communs aux échelles les plus pertinentes et ainsi mieux orienter les politiques et investissements publics. Ils doivent être effectués au niveau du **bassin de vie** (l'aire gapençaise, plus en phase avec les pratiques des habitants en matière de choix résidentiels et de mobilité, l'évolution des modes de vie, les stratégies des entreprises) et non au seul niveau communal ou intercommunal. A cet égard, le SCOT représente l'outil de **traduction du projet de territoire** que les élus ont initié avec la Charte de développement durable du Pays Gapençais en 2005.

Le principe de **compatibilité** souligne que le SCOT évite les incohérences entre les démarches sectorielles (habitat, déplacements, économie...), entre les démarches portées par les communes et leurs groupements. Le SCOT n'a pas prétention à tout régir. Il laisse des marges de manœuvre pour que les autres démarches de planification (PLU notamment) puissent exprimer leurs objectifs sur la base des orientations et objectifs définis par le SCOT.

Le SCOT ne doit pas apparaître comme une nouvelle tutelle qui complexifie la mise en œuvre des projets communaux et intercommunaux et la concertation entre les acteurs. Les démarches et/ ou études déjà lancées ou approuvées ont été considérées comme un **matériau de base indispensable** à la réalisation du SCOT : ce dernier n'est pas parti d'une « page blanche » et a capitalisé autant que possible les acquis de ces démarches.



## ***Pour s'adapter aux changements : un dispositif pérenne et évolutif***

Le SCOT ne s'arrête pas à l'approbation du document. Après la phase d'élaboration, avec comme perspective l'aménagement du territoire à 20 ans, interviendra la mise en œuvre du SCOT, avec un **dispositif d'aide à la mise en œuvre** des objectifs et des projets qui ont été décidés. A cette fin, le **Syndicat mixte** du SCOT doit être pérenne pour assurer, après son élaboration, le suivi du SCOT et ses nécessaires évolutions. Au plus tard six ans après son approbation, un bilan doit être fait sur son application.

### **1.1 b.- La genèse du projet de SCOT**

Si l'arrêté préfectoral de création du SCOT de l'aire gapençaise a été pris en **décembre 2001**, les **réflexions ont été lancées en 2007** avec la mise en place d'une équipe pérenne au syndicat mixte, puis avec le partenariat avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

L'élaboration du SCOT a été précédée par une **phase préalable** de fin 2007 jusqu'à 2008, et a permis de répondre à un triple objectif :

- Réaliser auprès de l'ensemble des élus **une démarche pédagogique** sur les multiples finalités du SCOT, avec de nombreuses rencontres, à différentes échelles ;
- **Se mettre à l'écoute des territoires pour établir une première formulation des enjeux**, avec la réalisation d'ateliers participatifs avec les tous les élus communaux ainsi que la rencontre de tous les acteurs institutionnels du territoire ;
- **Expertiser l'ensemble des études existantes** (plus d'une centaine recensées) au sein du périmètre afin de déterminer les sujets couverts et les manques à combler lors des études ultérieures.

Cette phase importante a permis de définir les conditions et les attendus de la démarche d'élaboration du SCOT, sur les plans institutionnel, méthodologique et technique.

En **mars 2009**, le conseil syndical a validé la feuille de route pour la mission d'élaboration avec comme axes majeurs :

- Elaborer et approuver le SCOT d'ici le renouvellement du mandat du Conseil syndical (donc avant mars 2014) ;
- Avoir une procédure d'élaboration très partagée avec l'ensemble des élus du territoire et des acteurs locaux.

Le lancement effectif de l'élaboration du SCOT de l'aire gapençaise remonte ainsi au mois de mars 2009, avec le vote de la proposition de mission inscrite au programme partenarial de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Les élus ont alors défini le déroulement de la procédure pour les années 2009 – 2012, avec les grandes étapes du calendrier et le processus d'élaboration détaillé, en direction des élus et des acteurs locaux.

### **1.1 c.- Un document de planification stratégique : les pièces constitutives**

Conformément au code de l'urbanisme, le dossier de SCOT est composé de plusieurs pièces :

- Le **présent rapport de présentation**, subdivisé dans le cas présent en quatre livrets pour des aspects pratiques :
  - Livret 1 : Introduction et diagnostic du territoire ;
  - Livret 2 : Etat initial de l'environnement ;
  - Livret 3 : Défis / enjeux et explications des choix ;
  - Livret 4 : Evaluation environnementale.

- Le **Projet d'aménagement et de développement durables** (PADD), dont les orientations générales ont fait l'objet d'un débat en octobre 2011 au sein du Conseil syndical,
- Le **Document d'orientations et d'objectifs** (DOO) ;
- Le **Document d'aménagement commercial** (DAC).

## 1.2. Les acteurs de l'élaboration du SCOT de l'aire gapençaise

### 1.2 a.- Le syndicat mixte

Le syndicat mixte pour l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du schéma de cohérence de l'aire gapençaise a été créé par arrêté préfectoral du **28 décembre 2001**.

Regroupant à l'origine 26 communes autour de Gap, son périmètre a fait l'objet d'extensions en 2004 et en 2010 pour atteindre les **77 communes** du périmètre actuel. Avec les deux fusions de communes effectives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le **syndicat mixte du SCOT regroupe 72 communes** (pour le même périmètre).

A noter qu'avec l'application de la loi relative à la réforme des collectivités territoriales (RCT) de décembre 2010, plusieurs évolutions sont en cours ou à venir<sup>1</sup> :

- **Démarches de fusion de communes** :
  - Les quatre communes du Dévoluy ont fusionné avec la création de la commune Le Dévoluy (et la suppression de la communauté de communes du Dévoluy) ;

- La fusion des communes des Infournas, de Bénévent et Charbillac et de Saint-Bonnet en Champsaur. Appartenant toutes à la communauté de communes du Champsaur, cette dernière passe de 14 membres à 12.
- **Evolution du périmètre des intercommunalités** :
  - Création de la communauté d'agglomération de Gap regroupant les communes de Gap, La Freissinouse et Pelleautier (ces deux dernières quittant ainsi la communauté de communes de Tallard Barcillonnette) ;
  - Rattachement des trois communes isolées d'Ancelle, du Forest-Saint-Julien et de Poligny à la communauté de communes du Champsaur.

**Ces évolutions institutionnelles ne remettent pas en cause le périmètre du syndicat mixte du SCOT. Les changements se font donc à périmètre constant et devraient être traduits dans les prochains mois pour une entrée en vigueur en 2013 et 2014. Les travaux du SCOT, et notamment les éléments figurant dans le rapport de présentation et le DOO, s'appuient sur l'organisation institutionnelle à la fin de l'année 2012.**

Le syndicat mixte du SCOT de l'aire gapençaise a pour membres les **cinq communautés de communes** (CC) suivantes :

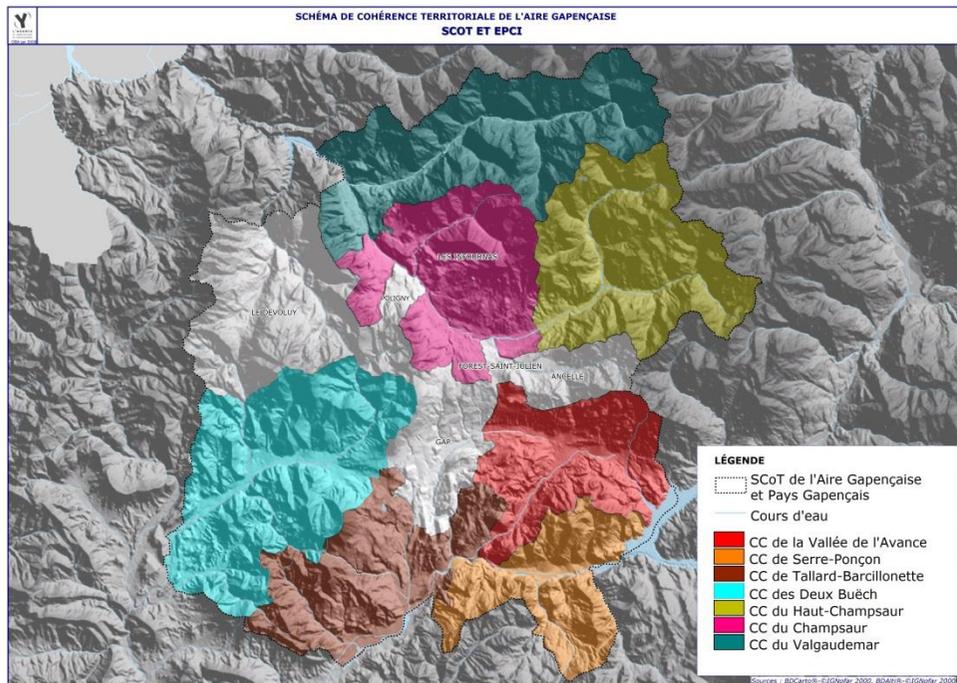
- CC du Champsaur (12 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- CC du Haut-Champsaur (4 communes) ;
- CC du Pays de Serre-Ponçon (10 communes dont 3 sont situées dans le département des Alpes-de-Haute-Provence) ;
- CC de Tallard Barcillonnette (14 communes) ;
- CC du Valgaudemar (8 communes).

S'ajoutent **vingt-quatre communes** membres en direct (5 communes hors EPCI et celles appartenant à une des deux communautés de communes n'ayant pas la compétence SCOT) :

<sup>1</sup> Suite notamment à la commission départementale de coopération intercommunale réunie le 17 décembre 2012.

- Ancelle, Avançon, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Chabestan, Chorges, Le Dévoluy, Forest-Saint-Julien, Furmeyer, Gap, Manteyer, Montgardin, Montmaur, Oze, Poligny, Rabou, Rambaud, La Rochette, La Roche-des-Arnauds, Saint-Auban-d'Oze, Saint-Étienne-le-Laus, Le Saix, Valserrès, Veynes.

**Le Bureau composé de 18 élus**, dont le Président et 8 Vice-Présidents (représentant les 8 communautés de communes). Le Bureau a souvent été élargi à l'ensemble des Présidents des communautés de communes du périmètre. Près d'une cinquantaine de réunions du bureau se sont tenues depuis mars 2009 pour élaborer les contenus soumis au Conseil syndical.



*Le périmètre du SCOT de l'aire gapençaise*

*avec les communes et communautés de communes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013*

**Le Conseil syndical est composé de 77 élus** : 1 élu par commune, sauf pour la commune de Gap qui dispose de 6 représentants. Depuis mars 2009, le conseil syndical s'est réuni une trentaine de fois pour débattre et valider les différentes étapes et documents du SCOT.

## 1.2 b.- Le périmètre du syndicat mixte

L'aire gapençaise s'étend sur environ **1 900 km<sup>2</sup>** et regroupe **78 260 habitants<sup>2</sup>** en 2010 (population totale) ou 75 250 habitants (population municipale, sans double compte). Elle est délimitée par l'**arrondissement de Gap**, et l'**arrondissement de Forcalquier** pour les trois communes des Alpes-de-Haute-Provence.

Elle regroupe **16 cantons** (dont deux partiellement : Chorges et Turriers) et **10 chefs-lieux** de canton : Barcillonnette, Chorges, Gap, La Bâtie-Neuve, Orcières, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Saint-Etienne-en-Dévoluy, Saint-Firmin, Tallard, Veynes.

En termes d'intercommunalité, le territoire du SCOT est concerné par **sept communautés de communes** :

- Champsaur ;
- Deux Buech ;
- Haut-Champsaur ;
- Pays de Serre-Ponçon ;
- Tallard Barcillonnette ;
- Valgaudemar ;
- Vallée de l'Avance.

<sup>2</sup> Les chiffres 2010 sont ceux disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Sauf indication contraire, les éléments du diagnostic sont basés sur la population municipale 2009 (disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2012).

**Cinq communes sont hors intercommunalité** : Ancelle, Forest-Saint-Julien, Gap, Poligny et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 Le Dévoluy.

## 1.2 c.- La mission confiée à l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Le syndicat mixte du SCOT de l'aire gapençaise a décidé d'adhérer à **l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise** fin 2006 afin d'inscrire l'élaboration du SCOT à son programme partenarial.

L'Agence d'urbanisme a mobilisé tout au long de la démarche une équipe pluridisciplinaire d'une dizaine de chargés d'études, avec des compétences adaptées à chaque étape clé de la démarche.

La mission de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise a consisté, aux côtés de l'équipe du syndicat mixte, à préparer et animer les nombreuses réunions avec les élus du conseil syndical et les multiples acteurs du SCOT, ainsi qu'à élaborer l'ensemble des documents aux différentes étapes du processus d'élaboration.

A noter : deux missions n'ont pas été confiées à l'Agence d'urbanisme :

- La démarche d'évaluation environnementale, confiée au groupement d'études Ecovia / MTDA ;
- Le processus de concertation publique, géré en direct par le syndicat mixte, avec le conseil de développement du Pays Gapençais.

## 1.2 d.- Les partenaires institutionnels

Le syndicat mixte étant composé de **communes** et de **communautés de communes**, les élus de ces structures, ainsi que leurs techniciens le cas échéant, ont été au cœur du travail d'élaboration du SCOT. Le travail avec les EPCI s'est effectué avec l'ensemble des collectivités, quelles que soient leurs compétences.

Afin de formaliser et d'associer au mieux les différents acteurs institutionnels, un **comité technique** s'est réuni à six reprises, aux grandes étapes d'élaboration, en amont et en aval des décisions des élus. Le but du comité technique était de disposer d'un espace technique commun d'échanges sur l'avancement du SCOT. De très nombreux échanges thématiques ou bilatéraux se sont tenus en parallèle.

Les **services de l'Etat**, et la **DDT des Hautes-Alpes** en premier ressort, ont été un partenaire ressource en termes d'échanges d'informations et de données, avec un suivi en continu. Parmi les études qui ont directement alimentées les réflexions des élus du SCOT, il faut citer celles sur les revenus liés à l'attractivité du territoire des Hautes Alpes, celles sur la consommation du foncier agricole, l'atlas des parcelles à haute valeur agronomique, le livre vert sur le tourisme dans les Hautes Alpes, la vulnérabilité énergétique... A noter que la **DREAL PACA** a lancé, avec l'Agence d'urbanisme, le Conservatoire botanique national alpin (CBNA) et le conservatoire des études des écosystèmes de Provence/Alpes du Sud (CEEP) une l'étude relative à la définition de la trame verte et bleue du SCOT de l'aire gapençaise.

Le **Conseil général des Hautes Alpes** a été fréquemment associé, notamment pour partager ses compétences ou ses projets : développement économique (notamment via la structure Hautes Alpes Développement (HAD), mais aussi les réflexions de positionnement économique, les travaux du Comité départemental du Tourisme), déplacements (avec 05 Voyageurs), environnement (déchets, eau, ...), aménagement

numérique (avec le schéma départemental territorial d'aménagement numérique–SDTAN),...

Les relations avec les différents services du **Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur** ont été nombreuses, tant dans la phase diagnostic avec les différents services de la Région, qu'avec une participation active de la Région aux comités techniques et réunions liés aux compétences de la Région (notamment sur la question des déplacements et des TER).

Les trois **chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre de commerces et de l'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat)** ont été associées aux comités techniques et lors des réunions techniques concernant les différentes thématiques, notamment lors des chantiers du diagnostic (printemps 2010) ou lors de la définition des orientations et objectifs du DOO (printemps 2012).

Le périmètre du SCOT est partiellement concerné par deux parcs naturels au statut différent mais dont la particularité est d'avoir tous les deux élaborés leur charte durant la phase d'élaboration du SCOT : le **Parc national des Ecrins** et le **Parc naturel régional des Baronnies Provençales**, en cours de constitution. Avec le Parc national des Ecrins, les échanges ont été les plus nombreux, car le territoire commun est relativement important. De plus, le Parc dispose d'un niveau de connaissance incontournable, qui a notamment été mobilisé lors de l'étude relative à la définition de la trame verte et bleue du SCOT, sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL PACA. Les échanges avec la structure du PNR des Baronnies Provençales ont été plus réduits, les élus communs aux deux structures assurant l'articulation entre les deux démarches d'élaboration.

Le **Pays Gapençais** est une structure qui, par son histoire, son périmètre et les sujets qui l'animent, a largement contribué aux travaux du SCOT. En effet, dès le diagnostic, il a été proposé aux élus des deux structures de revisiter le projet de charte élaboré quelques années auparavant, afin d'appréhender les éléments transposables dans le

SCOT. Par ailleurs, plusieurs études (tourisme, équipements et services, ...) ou données (notamment sous format SIG) ont pu être valorisées dans les travaux. Enfin, via notamment le **conseil de développement**, le Pays Gapençais a pris une part active dans la communication et la concertation publique, avec notamment la réalisation d'une exposition sur le SCOT.

## 1.3. La démarche de travail et les enjeux

### 1.3 a.- Une démarche collaborative

Tout au long des différentes phases d'études, un travail important a été mené par les différentes **instances constitutives du syndicat mixte du SCOT**: le Bureau, le Bureau élargi (avec les Présidents des communautés de communes), le Conseil syndical et le Comité technique.

En amont de l'élaboration proprement dite qui a débuté en mars 2009, la phase préalable a permis, sur 18 mois, de procéder à une **large concertation des acteurs locaux**. Après une tournée territoriale **d'information** (3 réunion automne 2007), le choix a été fait de mener une seconde tournée en combinant plusieurs modes d'intervention en fonction des publics ciblés : poursuite de **l'information** pour les **élus communaux** et travail sous forme d'**ateliers participatifs** avec les **élus des EPCI** ; **rencontres** de tous les **acteurs institutionnels** et enfin **séminaire de travail pour les élus du syndicat mixte**.

**Les rencontres communales** ont permis de rencontrer plus de 250 élus dans leurs communes, et se conclues par 8 restitutions dans les secteurs.

**Les chantiers du diagnostic ont mobilisé** les élus du territoire, des socio-professionnels, les techniciens de collectivités et des différentes administrations, ainsi que les milieux associatifs à l'expertise reconnue.

**Les rencontres du SCOT** se sont tenues au lancement de la phase PADD : il s'agissait de 3 journées thématiques (agriculture, tourisme, équilibre du territoire) regroupant élus, socio professionnels (notamment les agriculteurs), et des universitaires spécialistes du sujet abordé.

Pour la concertation, les **réunions publiques** ont eu lieu en deux temps et par secteur : d'abord pour présenter le diagnostic et le PADD puis pour présenter le projet de DOO. En complément, une exposition publique dédiée au SCOT a circulé dans l'ensemble des secteurs. Une exposition « Graines de quartier » a été hébergée à Gap en novembre 2009 pour sensibiliser le grand public et les scolaires sur l'habitat durable.

**La Campagne photo initiée lors du diagnostic des paysages** a mobilisé une quinzaine de photographes amateurs, encadrés, pour exprimer les atouts, faiblesses, menaces et opportunités de l'aire gapençaise à travers la diversité de ses paysages

Un **séminaire** regroupant les personnes publiques associées et d'autres partenaires s'est tenu septembre 2012 pour recueillir les appréciations sur la première proposition du DOO.

### 1.3 b.- Le diagnostic du territoire : une étape fondatrice

La phase préalable de 2007 - 2008 a permis de révéler l'importance de s'appuyer sur les démarches et études existantes et d'aller au plus proche de l'ensemble des élus, notamment communaux pour les associer à la démarche et recueillir les éléments de diagnostic à une échelle fine. Ainsi, le diagnostic a combiné trois approches, sur une

durée de près de 15 mois. Il a débouché sur la production d'un document de synthèse « **diagnostic stratégique** », validé en septembre 2010 en Conseil syndical.

Des compléments plus ciblés de diagnostic ont été menés durant la suite de l'élaboration.

### *Les fondements stratégiques du projet de territoire (printemps 2009) : démarche « SCOT / Pays gapençais »*

La Charte de Développement Durable du Pays Gapençais élaborée en 2004 constitue le seul document portant en lui les germes d'un projet de territoire sur l'ensemble du périmètre du SCOT. Ainsi un travail de relecture des orientations stratégiques de la charte a été fait avec les élus du bureau du Pays Gapençais.

Élaborée 5 ans plus tôt, la Charte du Pays Gapençais abordait de nombreux sujets d'aménagement et de développement en lien avec le SCOT. Les débats entre les élus des bureaux du SCOT et du Pays ont montré que beaucoup de ces sujets sont encore d'actualité et que le SCOT devait s'en saisir, continuer à les traiter et les approfondir : la prégnance de l'environnement, la question prépondérante de l'eau, la problématique de l'organisation territoriale et des fonctions urbaines, le nécessaire développement économique dont le tourisme (et plus largement l'économie résidentielle) est l'un des axes majeurs, l'approche multifonctionnelle de l'agriculture...

Projets politiques d'aménagement et de développement visant à donner une vision stratégique au gapençais, **charte de Pays et SCOT ont des finalités qui se rejoignent**. Leurs moyens pour y parvenir sont complémentaires (financier ou juridique). L'ambition du SCOT est de permettre de **gravir une marche importante**, en passant du stade « d'exposé de problématiques » à celui de « formulation d'orientations et d'objectifs », en affichant des traductions concrètes pour les actions à engager sur le territoire.

### **La tournée des communes (avril 2009 – juin 2010)**

Succédant aux deux tournées territoriales de la phase préalable, la tournée des communes a été le moyen de faire connaître le SCOT à tous les maires et conseillers municipaux, et de faire prendre conscience de l'échelle de travail d'un SCOT. 250 élus ont été rencontrés, dont les 77 maires et une douzaine de techniciens des communes. L'ensemble des rencontres a donné lieu à une synthèse et un débat organisé dans chacun des 8 secteurs.

Parallèlement, cette tournée a permis au Syndicat mixte du SCOT de recueillir une **information riche** pour mieux appréhender les dynamiques de projets sur le territoire, et faire remonter les préoccupations des élus sur leur commune, leur secteur, et sur le SCOT. Les sujets récurrents ou spécifiques, les divergences voire les concurrences, les visions plurielles ou partagées de l'avenir de l'aire gapençaise... autant de matériaux très riches pour établir à la fois le diagnostic mais surtout les enjeux du territoire.

### **Les chantiers du diagnostic**

#### **La feuille de route des 4 chantiers :**

Le travail par chantier a été proposé dès fin 2008 afin d'aborder le diagnostic par quatre grands domaines plutôt que par thématique :

- le cadre de vie et l'environnement,
- l'accueil résidentiel,
- la mobilité et les déplacements,
- le positionnement et le développement économique.

Certaines thématiques se retrouvent dans plusieurs chantiers : l'agriculture par exemple concerne à la fois le « cadre de vie et l'environnement » et le « positionnement et le développement économique ». La question foncière se trouve également dans plusieurs chantiers.

Sous la responsabilité de deux élus référents, chaque chantier allait de l'exploration à la synthèse selon plusieurs principes :

- Tour de table partenarial (élus et techniciens) ;
- Approche documentaire du territoire : valorisation des données, analyses existantes et apports propres des participants ;
- Approche pédagogique à partir d'exemples d'autres SCOT ;
- Apports de la tournée communale ;
- Enseignements de la démarche SCOT / Pays ;
- De l'état des lieux à une première formulation des enjeux.

**25 séances de travail** se sont déroulées (4 réunions de lancement + 21 de chantiers), avec environ 380 participations cumulées : 140 d'élus, 60 de techniciens des sous-secteurs (communautés de communes et ville de Gap) et 178 de techniciens d'autres administrations ou d'associations.

Des croisements entre les chantiers ont été faits sur leurs avancées respectives, les éléments de connaissance et d'échanges produits. Une **synthèse de chaque chantier** a également été réalisée. Pour chaque chantier, **les documents présentés ainsi que les comptes rendus des échanges ont fait l'objet d'un envoi** en support numérique à l'ensemble des invités.

### **La poursuite de diagnostics ciblé tout au long de la phase projet**

Un **travail photographique** participatif sur les paysages (campagne photo) a été mené entre décembre 2010 et juin 2011 afin d'apporter des regards spécifiques sur l'une des richesses de l'aire gapençaise : le **cadre de vie et les paysages**.

Avec les services de l'État, le Conseil général, le Pays Gapençais et la Ville de Gap, un travail de **recollement de l'ensemble des documents d'urbanisme locaux** a été

mené au premier semestre 2011. Après un travail d'inventaire et de capitalisation d'informations détenues par la DDT des Hautes-Alpes et par le Pays Gapençais, un travail sous SIG a permis de définir un référentiel commun pour l'ensemble des POS et PLU en vigueur mais aussi pour les cartes communales et les communes sous le régime du Règlement national de l'urbanisme. L'objectif était à la fois d'appréhender la diversité des situations des documents d'urbanisme locaux ainsi que de mesurer leur effet cumulatif, notamment sur les espaces disponibles (en zones urbaines ou à urbaniser) ou les capacités de développement potentielles.

En 2009 et 2010, un travail important, sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL PACA, a réuni trois structures techniques, afin de proposer les conditions méthodologiques permettant la **définition de la trame verte et bleue** de l'aire gapençaise. Les conclusions de l'étude ont été très largement reprises dans le dossier de SCOT.

Lors de l'année 2012, la définition des orientations et objectifs de certaines thématiques a nécessité un **approfondissement**. Concernant le **tourisme**, des ateliers ont été montés pour faire un point sur l'ensemble des projets de développement en cours ou à venir, afin de définir les **unités touristiques nouvelles** (UTN) à inscrire dans le DOO. En effet, le SCOT vaut désormais autorisation d'UTN, qu'elles soient de massif ou départementales. Les élus des communes touristiques et de loisirs, les acteurs des stations et les principaux porteurs de projets (ex : le Diocèse de Gap pour le projet de Notre-Dame-du Laus) ont été rencontrés à plusieurs reprises pour définir la traduction de ces projets dans le SCOT et plus largement leur impact sur le territoire. Concernant **l'agriculture**, un groupe de travail, réunissant élus, techniciens et chambre d'agriculture s'est réuni à trois reprises pour faire des propositions de règles (écrites et cartographiques) qui ont été soumises ensuite à des acteurs agricoles (exploitants, syndicat, organismes) au cours de quatre réunions dans les secteurs. Enfin, les questions de **développement économique et d'aménagement commercial** ont nécessité de nombreux échanges et réunions. Au cours de huit séances durant lesquelles étaient invités des élus, des techniciens de collectivités, d'administrations et de la chambre de commerce et de l'industrie des

Hautes-Alpes, un état des lieux a été partagé concernant la situation actuelle, les projets en cours et à venir et ainsi que les enjeux auxquels le SCOT de l'aire gapençaise devait répondre.

### 1.3 c.- L'élaboration du PADD

**Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT définit les grandes orientations du projet politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour les 20 prochaines années (les projections sont établies à l'horizon 2030).**

Pour ce document stratégique, les élus ont souhaité qu'il reste simple, précis et explicite, lisible par tout citoyen. Ainsi, le PADD expose la vision d'avenir du territoire que portent les élus de l'aire gapençaise à moyen et long termes, sans en rester au rang d'un "catalogue de bonnes intentions".

A l'issue du diagnostic stratégique, **cinq défis majeurs** ont été formulés, auxquels le SCOT se devait de répondre :

- La richesse de l'environnement à protéger comme source d'attractivité économique et sociale ;
- La protection et la valorisation de l'agriculture ;
- L'harmonisation territoriale : pour un développement "équilibré" entre Gap et le reste du territoire, mais aussi entre bourgs périphériques et communes rurales ;
- La pérennité et la diffusion des activités touristiques ;
- Le maintien de la qualité du paysage et du cadre de vie.

Les voies pour répondre à ces défis ont été recherchées à travers les démarches relatives à la TVB ou la campagne photographique sur les paysages. Ils ont également

fait l'objet des **quatre rencontres du SCOT**, au printemps 2011, avec universitaires, élus, socioprofessionnels, techniciens et retour d'expériences d'autres territoires.

A l'issue de ces travaux, des **fiches thématiques**, supports pour le futur PADD, ont également été travaillées et validées au sein du comité technique.

Le PADD a été très finement travaillé par les élus du bureau (nombreuses, séances et séminaire de travail), puis en conseil syndical. Il s'organise autour des deux axes :

- **Le capital de l'aire** gapençaise : mettre en valeur des ressources et des espaces naturels et agricoles ;
- **La stratégie du PADD** : organiser le territoire pour localiser le développement futur.

**Le PADD est traduit dans le SCOT par le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** qui fixe des règles précises, des prescriptions, des préconisations, des incitations qui permettront d'atteindre les orientations formulées dans le PADD.

### 1.3 d.- L'élaboration du DOO

**L'élaboration du DOO s'est faite par volet thématique**, au sein du Bureau avant présentation, débat et validation du Conseil syndical.

Certaines thématiques ont nécessité plusieurs séances, avant d'arriver à un contenu validé. Pour cette phase, une vingtaine de réunions du bureau et une quinzaine du conseil syndical ont été nécessaires.

En juillet 2012, alors que la plupart du contenu des orientations et objectifs était posé, les élus du SCOT ont décidé de diffuser largement un **projet provisoire de DOO**, auprès des communes, des EPCI, des partenaires institutionnels, des associations et autres acteurs du territoire, afin de recueillir leurs remarques et appréciations afin de

pouvoir enrichir le document. En septembre 2012, une journée de **séminaire** a été organisée afin de recueillir l'ensemble des remarques et d'envisager les propositions d'amélioration du projet de DOO.

Ces remarques, ainsi que la poursuite des travaux sur certaines thématiques et les apports de la démarche d'évaluation environnementale ont permis de stabiliser le contenu du DOO.

## 2. Articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme, plans et programmes

### 2.1. Compatibilité avec les dispositions et documents à valeur juridique supérieure

#### 2.1 a.- Dispositions liées à la loi montagne

Les principes d'urbanisation en zone de montagne sont issus de la loi du 9 janvier 1985. Conciliant développement et protection, l'application de la loi Montagne doit permettre :

- la préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ;
- la préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- la réalisation de l'urbanisation en continuité des bourgs villages et hameaux existants sauf si le respect des deux principes précédents impose la construction de hameaux nouveaux, ou à titre exceptionnel, de zones d'urbanisation future de taille et de capacité limitées ;
- le développement touristique et notamment la création d'unités touristiques nouvelles;
- la protection des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à 1 000 hectares sur une bande de 300 m à compter de la rive ;
- l'interdiction dans les zones de haute montagne situées au-dessus de la limite forestière de créer des routes nouvelles sauf exceptions.

Le SCOT de l'aire gapençaise est compatible avec les dispositions particulières aux zones de montagne. Le document d'orientation et d'objectifs rappelle, afin de protéger les espaces agricoles de l'aire gapençaise, que l'extension des hameaux ou groupes de construction n'est admise que si elle s'effectue en continuité du bâti existant, sans porter atteinte à la préservation des sols agricoles et forestiers, ni à la sauvegarde des sites et milieux naturels. Avant l'urbanisation des espaces agricoles, les collectivités doivent notamment s'assurer que d'autres espaces à moindre valeur agricole ne sont pas disponibles.

Le SCOT participe également à assurer le développement touristique de la région gapençaise en définissant des orientations et objectifs tendant à renforcer les communes touristiques et de loisirs, en prêtant attention aux différentes formes d'hébergement touristique. Par ailleurs, le développement touristique ne se limitant pas aux seules activités hivernales, le SCOT affirme la nécessité d'investir dans le tourisme d'été et d'intersaison dans tous les secteurs afin d'évoluer vers un « tourisme 4 saisons ». Pour autant ce développement, nécessaire pour assurer le maintien des populations en place, ne peut se faire au détriment de préoccupations environnementales. A ce titre, le DOO insiste sur la nécessité d'adapter les installations et équipements touristiques et de loisirs aux exigences environnementales, à veiller à une gestion raisonnée de l'eau et à l'intégration environnementale et paysagère des réserves collinaires.

Ainsi, dans les communes ou parties de communes soumises à ses dispositions, l'urbanisation ne pourra être réalisée qu'en continuité des bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes. Ce principe est notamment rappelé dans la partie du DOO relative à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Si l'urbanisation en continuité est autorisée, d'une manière limitée, elle doit en outre, ne pas porter atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages.

## 2.1 b.- Dispositions liées à la loi littoral

D'une surface de 2 820 ha, le **lac de Serre-Ponçon** se voit appliquer les dispositions de la loi du 3 janvier 1986 relatives à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral dont le champ d'application couvre les plans d'eau supérieurs à 1000 hectares : rivières du lac de Serre-Ponçon, les communes de Chorges et Rousset, sont les deux seules communes incluses dans le périmètre du SCOT de l'aire gapençaise à être soumises à la fois aux dispositions de la loi montagne et à celles de la loi littoral.

La loi littoral tend à :

- identifier les espaces et milieux à préserver ;
- identifier les espaces proches du rivage ;
- mettre en place des coupures à l'urbanisation.

Le SCOT de l'aire gapençaise a traduit dans le DOO ces objectifs de préservation en identifiant les sites et paysages remarquables (plan d'eau d'Espinasses, forêt domaniale de Serre-Ponçon, le marais de Chorges et la colline des Curattes. La protection de ces sites sera assurée à travers les documents d'urbanisme qui n'autoriseront les aménagements légers à leur proximité qu'à la condition qu'ils participent à la gestion de ces espaces ou à leur mise en valeur.

Des coupures à l'urbanisation ont été également inscrites sur la carte paysage du document d'orientations et d'objectifs du SCOT. Ces coupures, matérialisées conformément aux dispositions de l'article L. 146-2 du code de l'urbanisme, permettent de limiter le développement de l'urbanisation dans des secteurs dont le caractère naturel doit être préservé. Les occupations et utilisations sont limitées dans la mesure où aucune urbanisation nouvelle ne peut être autorisée, à l'exception des structures d'accueil légères ainsi que les zones de loisirs ou de pratique sportive.

Les capacités d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser mentionnées à l'article L. 146-2 du code de l'urbanisme sont déterminées par la combinaison conjointe des orientations et objectifs relatifs à la trame verte et bleue, à l'agriculture, au paysage, au développement résidentiel. S'agissant du développement résidentiel, il convient de se reporter aux chapitres intitulés « tendre vers un développement résidentiel équilibré » et « mettre en adéquation le développement résidentiel attendu et les capacités foncières nécessaires ».

Dans la bande des 100 mètres comptés à partir des plus hautes eaux, et en dehors des espaces urbanisés, le DOO précise dans sa partie consacrée à la maîtrise de l'urbanisation que seules les constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques nécessitant la proximité de l'eau sont autorisées, conformément à l'article L. 146-4-III du code de l'urbanisme.

## 2.1 c.- La compatibilité du SCOT avec les chartes de parc

### *Charte du parc national des Ecrins*

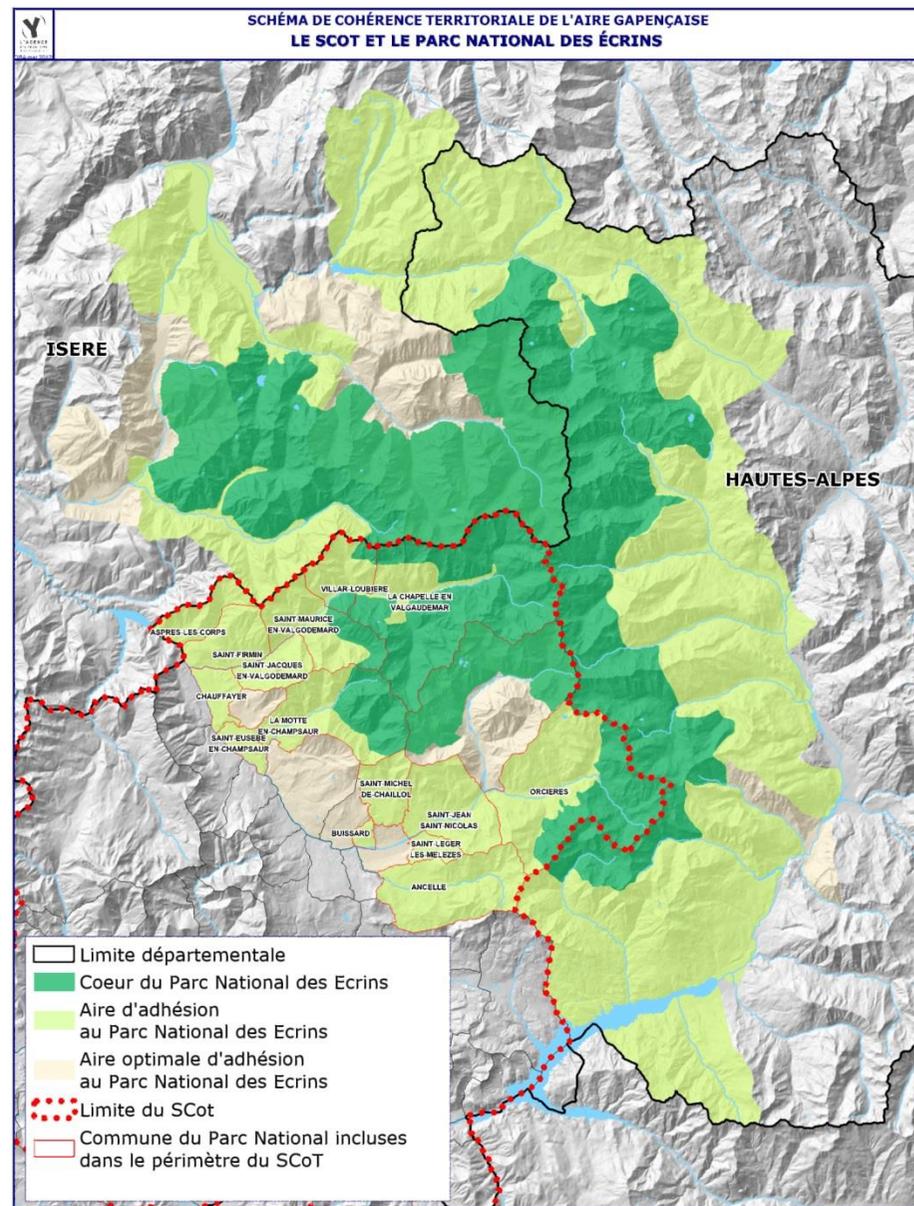
Le parc national des Ecrins a été créé par décret du 27 mars 1973. Un projet de nouvelle charte a été adopté par son Conseil d'administration le 9 mars 2012. Il a été présenté au Conseil d'Etat le 19 décembre 2012 et le décret en Conseil d'Etat a été publié au journal officiel du 30 décembre 2012. Suite à cela, les communes disposaient de quatre mois pour décider de leur adhésion.

D'une superficie d'environ 270 000 hectares, le périmètre du parc des Ecrins est à cheval sur les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes. Il regroupe 59 communes, dont 20 communes sont également incluses dans le périmètre du SCOT de l'aire gapençaise : Aspres-les-Corps, Ancelle, Buissard, Chauffayer, Chabottes, Champoléon, La Chapelle en Valgaudemar, La Motte en Champsaur, Les Costes,

Orcières, Saint-Bonnet en Champsaur (dont Bénévent et Charbillac et Les Infournas), Saint-Eusèbe en Champsaur, Saint-Firmin, Saint-Jacques en Valgaudemar, Saint-Julien en Champsaur, Saint-Léger les Mèlèzes, Saint-Maurice en Valgaudemar, Saint-Michel de Chaillol, Saint-Jean Saint-Nicolas, Villar-Loubière. Parmi elles, 6 communes sont en outre partiellement classées dans le cœur du parc.

Les 59 communes de l'aire optimale d'adhésion devaient délibérer sur leur adhésion à la charte, à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013. 46 se sont prononcées en faveur de la charte du Parc national des Ecrins (78%), 13 ont exprimées une décision défavorable.

Dans l'aire gapençaise, 15 communes (sur 20) ont adhéré : Saint-Firmin, La Chapelle-en-Valgaudemar, Aspres-les-Corps, Saint-Eusèbe-en-Champsaur, Saint-Maurice-en-Valgaudemar, Saint-Jacques-en-Valgaudemar, La Motte-en-Champsaur, Villar Loubière, Chauffayer, Saint-Jean Saint-Nicolas, Saint-Léger-les-Mèlèzes, Ancelle, Buissard, Saint-Michel de Chaillol, Orcières.



La **Charte du parc national est articulée autour de quatre axes** déclinés eux-mêmes en orientations.

Le 1<sup>er</sup> axe « **pour un espace de culture vivante et partagée** » a trait surtout au partage de connaissance et des savoir-faire. Il vise à approfondir la connaissance du territoire, à faire vivre une culture, mais aussi à la faire connaître par l'organisation de manifestations culturelles, et en plus à développer l'éducation à l'environnement à travers la mise en œuvre d'actions pédagogiques en milieu scolaire. Ce contenu, très orienté vers la pédagogie, est difficilement traductible à l'échelle d'un SCOT dont la vocation consiste avant tout à organiser l'espace. Néanmoins, et même lorsque le SCOT identifie des espaces ou sites remarquables nécessitant une protection particulière (notamment concernant les réservoirs de biodiversité), le DOO permet la réalisation d'aménagements à caractère éducatif, pédagogique ou scientifique.

Le 2<sup>ème</sup> axe entretient des liens plus étroits avec l'aménagement du territoire puisqu'il développe une série d'orientations et de mesures « **pour un cadre de vie de qualité** ». La préservation des terres agricoles et par voie de conséquence la limitation de l'étalement des constructions nouvelles, la valorisation du bâti existant, l'optimisation de l'utilisation du sol, la nécessité de privilégier en priorité la densification des villages et des hameaux avant d'envisager l'ouverture à l'urbanisation d'autres zones constituent des enjeux importants pour la Charte du parc. La préservation et la valorisation du patrimoine architectural local constituent des enjeux forts du parc.

Le SCOT de l'aire gapençaise s'inscrit pleinement dans cette série d'objectifs :

- d'une part, l'organisation territoriale retenue par le SCOT à travers son armature urbaine et rurale répond largement aux préoccupations identifiées dans la charte du parc afin d'assurer un développement équilibré dans les espaces ruraux et montagnards. Les communes sont classées, selon leurs caractéristiques, en communes touristiques et de loisirs, villages, bourgs locaux, bourgs relais, bourgs principaux et ville-centre (Gap). En fonction de leur classement dans l'une des catégories ci-avant, les communes doivent

mettre en adéquation le développement résidentiel attendu et les capacités foncières nécessaires ;

- d'autre part, en fixant pour objectif aux documents d'urbanisme locaux de lutter contre le mitage du territoire et l'étalement urbain. A ce titre, des coupures vertes sont notamment repérées (cf carte paysages) sur la carte accompagnant le document d'orientation et d'objectifs. Par ailleurs, un travail de dimensionnement du gisement foncier disponible doit être effectué dans les PLU afin de n'ouvrir à l'urbanisation que les surfaces nécessaires pour répondre aux besoins de la population en lien avec l'organisation territoriale proposée ;
- enfin et s'agissant de la valorisation du bâti existant, le SCOT a pris la mesure de l'importance que constitue le patrimoine rural et villageois en imposant que les documents d'urbanisme locaux prennent des mesures de préservation et de mise en valeur.

Le 3<sup>ème</sup> axe de la Charte du parc prône **le respect des ressources et des patrimoines, ainsi que la valorisation des savoir-faire**. Les orientations qui en découlent ont notamment pour but le maintien des paysages remarquables, la préservation des milieux naturels et des espèces, la préservation de la ressource en eau et des milieux associés, la promotion d'une agriculture de qualité ainsi que le soutien à la gestion globale des alpages.

Le SCOT de l'aire gapençaise a fait siennes ces préoccupations environnementales et paysagères, sur l'ensemble de son périmètre, et plus particulièrement sur le périmètre des communes adhérentes au parc national des Ecrins.

Concernant les paysages, et au-delà de la nécessaire identification des sites et espaces remarquables (cf carte de préservation et de valorisation du paysage), le DOO prévoit que les documents d'urbanisme préservent les espaces ouverts le long

des rivières (Drac, Séveraisse), valorisent les ripisylves, organisent l'urbanisation et les aménagements afin de lutter contre le mitage en urbanisant en continuité de l'existant. Par ailleurs, et parce que les exploitants agricoles et forestiers participent de par leurs activités à façonner les paysages en les entretenant, le DOO met en avant la nécessité que les collectivités favorisent l'exploitation forestière et le pastoralisme afin de contrer l'enfrichement. La qualité de l'espace paysager passe aussi pour les communes en frange du parc des Ecrins à maintenir des coupures vertes ou à les renforcer (de Saint-Jean Saint-Nicolas à Saint-Bonnet en Champsaur). L'objectif est d'éviter que l'urbanisation ne se fasse sous forme de collures linéaires.

Concernant la préservation de la ressource en eau pour laquelle la Charte du parc préconise d'assurer la continuité des cours d'eau et la fonctionnalité des zones humides, ripisylves et bocages, le DOO du SCOT de l'aire gapençaise rappelle la nécessité de considérer l'eau potable comme un bien précieux, celui-ci constituant le socle du développement urbain et du développement économique : la ressource en eau fait partie du capital commun. A ce titre, les collectivités doivent prendre toutes les mesures destinées à protéger les zones d'alimentation des captages d'eau potable et les ressources existantes ou potentielles. En outre, le DOO établit un lien entre l'ouverture à l'urbanisation et la capacité d'alimentation en eau potable : les collectivités concernées doivent pouvoir répondre aux besoins d'alimentation en eau.

Le 4<sup>ème</sup> axe a trait à **l'accueil du public et à la découverte du territoire**. Il est axé sur la promotion des activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire, de la nécessaire optimisation de la qualité et du maillage des infrastructures d'accueil, ou encore le développement du partenariat avec les stations touristiques.

Le développement touristique est un enjeu important pour les communes incluses dans le périmètre du SCOT. Ce développement est néanmoins encadré par la volonté des communes de le faire évoluer vers un tourisme plus durable, et notamment moins consommateur d'énergie, d'espace et de ressources naturelles, respectueux des paysages de l'agriculture et de l'environnement, et enfin accessible au plus grand

nombre. La notion de partage ici mise en avant est commune à la Charte du parc national.

Le DOO se prononce en faveur d'une amélioration des conditions d'accès et d'accueil des sites touristiques et de loisirs. Les documents d'urbanisme sont invités à appuyer les politiques d'investissement en services et équipements structurants permettant d'améliorer les conditions d'accès, d'accueil et de fréquentation pour tous les publics. Les documents d'urbanisme doivent également favoriser les conditions de réhabilitation des refuges. Le DOO répond à ce titre à une mesure essentielle de la Charte du parc.

La Charte du parc met également en avant la nécessité d'accompagner les stations dans des démarches de qualité environnementale. Cette préoccupation apparaît dans le DOO qui insiste sur la nécessaire adaptation des installations et équipements touristiques et de loisirs aux exigences environnementales. Parmi les objectifs identifiés par le DOO figurent le démontage des installations obsolètes et la remise en état des sols, conditionner l'autorisation d'installer et d'exploiter les remontées mécaniques au respect des exigences écologiques et paysagères, limiter au maximum les terrassements et les impacts.

Enfin, **la charte du parc comporte en outre une série de sept objectifs** concernant le cœur du parc proprement dit et destinés à :

- faire du cœur du parc un espace de référence en matière de connaissance ;
- préserver le patrimoine culturel du cœur ;
- préserver et requalifier les éléments d'un patrimoine construit du cœur ;
- faire du cœur un espace d'éco-responsabilité ;
- conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur ;
- renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières ;
- organiser la découverte du cœur du parc.

Ces objectifs ne concernent que six communes du SCOT : Villard-Loubière, La Chapelle en Valgaudemar, Saint-Maurice en Valgodemard, la Motte en Champsaur, Champoléon et Orcières.

De nombreuses mesures proposées par la Charte du Parc ne peuvent trouver de traduction juridique dans le cadre du DOO (pratique des sports aériens, équipements liés à l'escalade et à l'alpinisme). En revanche, le DOO se réapproprie les mesures liées à la protection de l'espace et répond à ces attentes :

- en localisant dans la carte de vigilance et de localisation des espaces agricoles de l'aire gapençaise les grandes zones d'alpage. Celles-ci sont juridiquement protégées par l'application des dispositions de la loi Montagne du 9 janvier 1985 qui encadre de manière assez stricte les possibilités d'urbanisation. En outre, le DOO appelle à classer prioritairement ces espaces en zone agricole dans les plans locaux d'urbanisme.
- en identifiant les sommets des Ecrins en tant que sanctuaire de nature, ce qui implique de la part des documents d'urbanisme de valoriser le patrimoine bâti et naturel remarquable, de veiller à l'intégration paysagère des aménagements et des équipements des stations de sport d'hiver, maîtriser l'aménagement des sites d'accueil ;
- en préservant le patrimoine culturel et notamment le pastoralisme par la délimitation de zonages d'alpages dans la carte de vigilance et de localisation des espaces agricoles de l'aire gapençaise.

### **Charte du parc naturel régional des Baronnies**

Le parc naturel régional des Baronnies Provençales est **en cours de création**. Délimité sur un périmètre intégrant 130 communes, son existence effective est, à ce jour dans l'attente d'un décret du Premier Ministre, prévu courant 2013.

Le périmètre du PNR Baronnies Provençales recoupe le périmètre du SCOT de l'Aire Gapençaise : les communes de Chabestan, Le Saix, Oze et Saint-Auban sont comprises dans les deux périmètres. Elles totalisent environ 400 habitants.

La Charte du Parc Naturel s'articule autour de trois ambitions :

- préserver et valoriser les différents atouts naturels et humains ;
- relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales ;
- concevoir un aménagement cohérent, solidaire et durable des Baronnies provençales.

La richesse et la diversité de son espace naturel, la présence d'un patrimoine agricole et forestier emblématique, la nécessité de préserver le patrimoine faunistique et floristique, sa qualité de l'eau constituent les principales déclinaisons de ces ambitions. La maîtrise de la consommation foncière est également un enjeu fortement exprimé à travers la volonté de préserver la qualité des milieux ordinaires et remarquables, les surfaces agricoles cultivées. A ce titre, la charte du parc entend privilégier la densification du tissu bâti existant, la mixité des fonctions urbaines, le développement d'un habitat intermédiaire entre l'habitat individuel et collectif.

Le SCOT de l'aire gapençaise s'inscrit pleinement dans les objectifs définis par la Charte du parc. Le territoire gapençais se caractérise lui-même par la présence de sites et d'espaces à forte valeur paysagère, d'une agriculture qui, outre son rôle dans le façonnage des paysages, constitue une source de développement économique et touristique. Une carte de vigilance et de localisation des espaces agricoles de l'aire gapençaise est insérée dans le document d'orientation et d'objectifs. Parmi les objectifs de protection définis par le DOO figure le classement prioritaire de ces espaces en zones agricoles dans les documents d'urbanisme. Soucieux de laisser aux jeunes agriculteurs la possibilité de s'installer, le DOO propose que les PLU

garantissent les possibilités d'installations agricoles et de cultures, à long terme, sur des terrains plats ou peu pentus (mesure II.1 de la charte).

La maîtrise de l'urbanisation est également un enjeu majeur pour le SCOT de l'aire gapençaise qui affirme la volonté de lutter contre le mitage de l'espace et l'étalement urbain. Le SCOT de l'aire gapençaise a fixé un principe d'organisation et de développement territorial reposant sur la définition d'une armature urbaine et rurale. Les communes sont classées, selon leurs caractéristiques, en communes touristiques et de loisirs, villages, bourgs locaux, bourgs relais, bourgs principaux et ville-centre (Gap).

Les communes de Chabestan, Le Saix, Oze et Saint-Auban font partie de la catégorie « village ». A ce titre, le DOO permet un développement résidentiel raisonné et cohérent en adéquation avec leur taille et leur niveau d'équipement, commerces et services. En outre, les documents d'urbanisme locaux doivent disposer d'un gisement foncier suffisant pour assurer le développement résidentiel et économique des communes.

## 2.1 d.- SDAGE Rhône Méditerranée

**Le SCOT doit suivre les orientations et prescriptions de la loi sur l'eau de 1992 et être compatible avec les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).** Ceux-ci doivent permettre d'atteindre le bon état des eaux. Ils déterminent ainsi les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; les objectifs de qualité (bon état, bon potentiel écologique, ...) que devront atteindre les masses d'eau (rivières, lacs, eaux souterraines) ; et un programme de mesures à mettre en œuvre.

Le SDAGE oriente également les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de rivière.

En application de la loi du 21 avril 2004 dans le domaine de l'eau, les documents de planification doivent être compatibles « avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-1 du code de l'environnement ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-3 du même code » (art. L. 122-1-12 du Code de l'urbanisme). Les documents de planification ne doivent donc pas contrarier les orientations fondamentales du SDAGE et doivent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et de leurs priorités.

**Le SCOT l'aire gapençaise doit être compatible avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée (SDAGE) 2010-2015 approuvé en décembre 2009.**

**Le SDAGE Rhône Méditerranée a établi les orientations suivantes :**

1. « Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité. »
2. « Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques. »
3. « Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux. »
4. « Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable. »
5. « Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé. »
6. « Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques. »
7. « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir. »
8. « Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau. »

Le SCOT doit à la fois être compatible avec ces orientations fondamentales, mais aussi avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux de pérennité de la ressource et de protection des milieux récepteurs.

**Cette compatibilité a été travaillée au sein du PADD et des orientations et objectifs du DOO du SCOT en y définissant les modalités permettant de :**

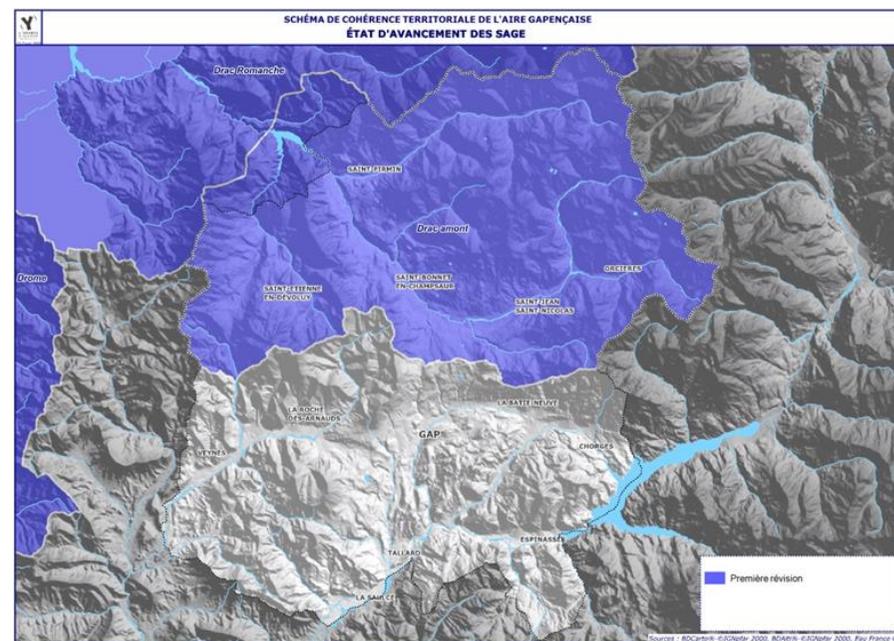
- préserver les trois ressources en eau souterraines stratégiques, définies par le SDAGE RM, dont la qualité est essentielle à la consommation humaine (nappe du Drac, karst du Dévoluy, nappe de la Durance)
- préserver les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques reconnus par le SDAGE (les réservoirs biologiques) et protéger les zones humides en les intégrant dans sa Trame verte et bleue ;
- préserver une ressource en eau sensible par une sécurisation et une optimisation de l'AEP (Alimentation en Eau Potable) en protégeant les périmètres de captage de toute atteinte par l'urbanisation et la pollution ;
- promouvoir l'économie de la ressource en eau, sa gestion quantitative et sa mutualisation ;
- prévenir la pollution des milieux récepteurs en limitant les impacts des eaux usées et pluviales dès la réalisation des documents d'urbanisme locaux ;
- Prévenir les risques liés à l'eau, en cohérence avec la préservation du fonctionnement naturel des cours d'eau.

## 2.1 e.- SAGE Drac Amont

En application de l'article L. 111-1-1 du code de l'urbanisme, le SCOT doit également être compatible avec les objectifs de protection définis dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). En application du SDAGE, les SAGE définissent les objectifs et les règles pour une gestion intégrée de l'eau au niveau local, à l'échelle de bassins-versants.

Le territoire Gapençais est concerné par le SAGE Drac amont. Celui-ci a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 janvier 2006 et est actuellement en cours de révision. Il est porté par le Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont (CLEDA) et affiche quatre objectifs majeurs :

- 1) Assurer le débit de continuité biologique à l'étiage tout en satisfaisant les usages existants de l'eau.
- 2) Permettre la restauration d'un fonctionnement naturel des rivières tout en préservant la sécurité des personnes et des zones à enjeux existantes.
- 3) Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux superficielles à la hauteur des exigences des usages et des milieux.
- 4) Conserver la biodiversité du bassin versant du Drac en garantissant la satisfaction des usages liés à l'eau.



Périmètre et état d'avancement du SAGE concernant le territoire Gapençais

Ainsi, le SCOT prend en compte les objectifs du SAGE dans le PADD et le DOO à travers les mesures suivantes établies à l'échelle du SCOT et s'appliquant donc intégralement sur le territoire du Champsaur et Haut-Champsaur :

- établissement d'une Trame verte et bleue intégrant à la fois les enjeux de préservation de la biodiversité, de préservation des réservoirs biologiques du Drac (reconnus par le SDAGE) et de protection des zones humides ;
- préservation d'une ressource en eau sensible par une sécurisation et une optimisation de l'AEP (Alimentation en Eau Potable) en protégeant les périmètres de captage de toute atteinte par l'urbanisation et la pollution ;
- rechercher l'amélioration de la qualité des eaux superficielles par la prévention de la pollution des milieux récepteurs : limiter les impacts des eaux usées et pluviales dès la réalisation des documents d'urbanisme locaux.

## 2.1 f.- Plan d'exposition au bruit

Selon l'article L. 147-1 du code de l'urbanisme, les SCOT doivent être compatibles avec les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes, c'est-à-dire avec les plans d'exposition au bruit (PEB), qui fixent les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances sonores des aéronefs.

Les PEB sont préventifs et visent à maîtriser et encadrer l'urbanisation des communes autour des aéroports pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances. Ils n'ont toutefois aucun impact sur les constructions existantes et les populations déjà installées.

Un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) est en projet concernant l'aérodrome de Gap-Tallard, mais n'a pas encore été approuvé par le Préfet.

## 2.2. Prise en compte avec les dispositions et documents à valeur juridique supérieure

### 2.2 a.- Charte du Pays gapençais

Le Pays Gapençais s'est doté d'une charte de développement durable que le PADD du SCOT de l'aire gapençaise doit prendre en compte selon l'article L. 122-1-3 du code de l'urbanisme.

Couvrant un périmètre de 74 communes, la Charte a été adoptée en juin 2004. Définissant un projet de territoire pour les 10 à 15 ans à venir, la charte s'articule autour de quatre axes :

- placer l'environnement au cœur du projet de Pays ;
- construire un développement économique durable ;
- conforter durablement le développement touristique ;
- maintenir une qualité de vie dans l'optique du développement durable.

Ces axes sont ensuite déclinés en objectifs généraux et objectifs intermédiaires. Parmi ceux-ci figurent la préservation de la biodiversité et la valorisation de la qualité environnementale, l'aménagement harmonieux de l'espace (faire face à la périurbanisation et maîtriser le foncier), la bonne gestion de l'eau, le confortement des activités agricoles et forestières, le maintien du commerce et de l'artisanat notamment dans le monde rural, l'identification et l'élargissement de l'offre en logements, des déplacements plus faciles à l'intérieur du pays.

Ces différents objectifs apparaissent très clairement dans le PADD du SCOT de l'aire gapençaise. Ainsi le PADD affirme la volonté d'afficher l'aire gapençaise comme un territoire d'excellence pour la biodiversité, à travers la mise en place d'une trame verte et bleue (protection des zones humides en veillant à ce qu'aucun projet d'aménagement ne concerne des espaces identifiés dans l'inventaire départemental

des zones humides mis à jour en 2011). Le PADD du SCOT s'engage fortement pour assurer la pérennité des espaces agricoles en protégeant les grands ensembles agricoles et forestiers ainsi que les terres agricoles définies comme stratégiques. Cette protection implique inévitablement de lutter contre l'étalement urbain en évitant à la fois la dispersion de l'habitat individuel et le développement linéaire de l'habitat.

Comme la Charte de Pays, le PADD du SCOT se montre ambitieux en faveur du développement et de l'aménagement touristique. Si le SCOT entend contribuer à l'attractivité du territoire notamment par le confortement des stations touristiques et les grands sites touristiques, il « mise » également sur le développement des activités de pleine nature qui constituent un vecteur indispensable à la diversification des activités touristiques proposées dans l'aire gapençaise.

Par ailleurs, le SCOT entend assurer des conditions favorables aux moteurs du développement économique de l'aire gapençaise. Pour cela, il définit un principe d'organisation territoriale qui s'appuie sur une armature urbaine et rurale hiérarchisée en six catégories : les communes touristiques et de loisirs, les villages, les bourgs locaux, les bourgs relais, les bourgs principaux, la ville centre (Gap). Chacune de ses entités a bien évidemment le droit de se développer mais dans la limite de ses besoins. Ainsi, les villages qui regroupent moins de 400 habitants doivent assurer un développement résidentiel raisonné et cohérent en adéquation avec la taille des communes et leur niveau d'équipements, commerces et services.

S'agissant enfin du maintien de la qualité de vie, la Charte du Pays Gapençais se prononce en faveur d'un certain nombre d'objectifs sur lesquels le SCOT, en tant que document d'urbanisme, n'a pas toujours de prise. Il en est ainsi concernant le maintien des services publics, des services à la population pour maintenir la vie dans les territoires ruraux. S'il est souhaité par les élus du comité syndical du SCOT de l'aire gapençaise, le SCOT ne peut néanmoins pas le décréter. Malgré tout, l'organisation territoriale pour laquelle le SCOT de Gap a opté permet de trouver une articulation entre la Charte de Pays d'un côté et le PADD du SCOT de l'autre. Le SCOT se

prononce en faveur d'une organisation territoriale permettant de privilégier le développement des commerces, services et équipements dans les bourgs principaux et bourgs-relais afin qu'ils puissent atteindre « un poids » garantissant leur attractivité au service de leur bassin de vie. Cet objectif ne doit cependant pas se réaliser au détriment des autres bourgs et villages qui pourront maintenir ou développer leur offres de commerces, de services et d'équipements de proximité à destination de leur population résidente et touristique.

Concernant la nécessité de faciliter les déplacements de tous à l'intérieur du Pays, le PADD du SCOT énonce un certain nombre d'objectifs en ce sens, tels que rendre accessibles en transports collectifs les bourgs principaux et bourgs relais depuis les communes du bassin de vie locale ou assurer des dessertes en transports collectifs de Gap entre les bourgs principaux et bourgs relais. Il en est de même s'agissant de l'objectif d'élargissement de l'offre en logements mentionné dans la charte de Pays : le PADD du SCOT insiste sur la nécessité que les documents d'urbanisme locaux contribuent à la diversification du parc de logements (locatif privé et social, accession aidée et libre).

## 2.2 b.- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) PACA

Le SCOT doit prendre en compte le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) de la région PACA. Ce schéma est issu de la loi Grenelle II dite ENE (Engagement National pour l'Environnement) du 12 juillet 2010 et a pour objet d'établir une Trame verte et bleue (TVB) d'échelle régionale accompagnée d'un plan d'actions stratégiques.

**L'élaboration du SRCE, co-pilotée par l'Etat et le Conseil régional, est en cours :** elle a démarré fin novembre 2011 et présente un calendrier de travail de 26 mois, avec une première version du SRCE attendue pour début 2013. L'année 2013 étant ensuite consacrée aux consultations et enquête publique.

**Le SCOT a anticipé la prise en compte du SRCE** par la réalisation d'un diagnostic partagé des réseaux écologiques de l'aire gapençaise qui a permis de cartographier sa TVB dans le respect des critères de cohérence nationale TVB ainsi que des éléments méthodologiques et réglementaires inscrits au sein des « *Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques* » (version du 14 novembre 2011). La maîtrise d'ouvrage de cette étude était conjointe DREAL et syndicat mixte du SCOT.

Les résultats cartographiques spatialisent les trois composantes de la TVB : les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et la trame bleue. L'ensemble de ces composantes font l'objet d'orientations et d'objectifs visant à les rendre majoritairement inconstructibles au sein des documents d'urbanisme locaux.

## 2.2 c.- Documents relatifs à la qualité de l'air, au climat et à l'énergie

### ***La prise en compte du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) PACA, du Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) PACA et des Plans Climat Energie territorial (PCET) des départements des Hautes-Alpes et Alpes de Haute Provence***

**Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA)** approuvé le 11 mai 2000 est un outil d'information et de planification destiné à réduire, à moyen terme, les émissions de polluants atmosphériques et de concourir, ainsi, à une amélioration de la qualité de l'air. Il établit les orientations générales (38 pour la région PACA) pour les réduire à des niveaux non préjudiciables pour la santé et l'environnement.

**Le Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) PACA** a pour objectif de définir les orientations et les objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de

réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique.

Les actions qui en découlent relèvent des collectivités territoriales au travers de leurs Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) qui devront être compatibles aux orientations fixées par le SRCAE. La loi ne définit aucun lien juridique entre le SRCAE et les documents d'urbanisme. Néanmoins, les PCET, compatibles avec le SRCAE, doivent être pris en compte par les SCOT et les PLU lorsqu'ils existent.

Le SRCAE est co-élaboré et co-piloté par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, en concertation avec les acteurs concernés.

En PACA, le SRCAE est en cours d'élaboration. Il a été « mis en pause » depuis début 2012 et est aujourd'hui dans l'attente des conclusions du débat sur l'énergie prévu par le Gouvernement avant de reprendre ses travaux. Cela explique que le SRCAE n'a pas pu être adopté au 30 juin 2012. Au vu des différents impératifs et attendus, le SRCAE de Provence-Alpes-Côte d'Azur ne devrait pas être adopté avant le second semestre 2013.

**Le PCET est un document de planification** créé par la loi Grenelle 2 qui vise à assister les collectivités locales (obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants) dans leurs démarches pour inclure les considérations énergétiques dans leurs politiques publiques. Il a aussi comme objectif de limiter leurs contributions aux émissions de gaz à effet de serre et de mettre en place au niveau local une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique

**Le département des Hautes-Alpes a délibéré pour le lancement de son PCET le 16 juin 2011.** Il est actuellement en cours d'élaboration et les premières orientations ne devraient pas être présentées publiquement avant le printemps 2013.

De plus, la dynamique du Grenelle et la loi ENE ont complété les principes généraux du droit de l'urbanisme et particulièrement l'article L.121-1 du Code de l'urbanisme. Aussi, les documents d'urbanisme doivent désormais déterminer les conditions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production des énergies renouvelables, la préservation de la qualité de l'air.

**A travers l'élaboration de son PCET, le département des Alpes de Haute Provence** entend se doter d'une véritable réponse aux problématiques et enjeux locaux engendrés par le réchauffement climatique.

**Le SCOT s'est attelé à l'ensemble de ses enjeux relevant de ses différents schémas**, à la fois au travers de son PADD mais également de son DOO, dans la mesure de ses marges de manœuvre en tant que document de planification, afin de :

- 1) **Réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver la qualité de l'air** par l'intermédiaire notamment de la mise en œuvre des orientations, objectifs et recommandations du SCOT relatifs à :
  - L'organisation territoriale rapprochant habitat, emplois et services afin de limiter les déplacements automobiles,
  - l'organisation interne des déplacements au sein de l'aire gapençaise et aux trajets de proximité (concourant à la réduction des besoins de déplacement) ;
  - l'amélioration des conditions de déplacement et l'offre d'alternatives à l'usage de la voiture en solo pour les trajets internes.
- 2) **Réduire la consommation d'énergie** par l'intermédiaire des orientations, objectifs et recommandations du SCOT en termes d'organisation du territoire et de développement résidentiel :
  - promouvoir une organisation équilibrée du territoire et du développement ;
  - renforcer les fonctionnements de proximité à l'échelle des bassins de vie ;

- organiser le développement résidentiel sur tout le territoire en proposant aux ménages une offre en logements diversifiée, accessible et un habitat durable et adapté ;
- tendre vers un développement résidentiel plus équilibré ;
- promouvoir un habitat et des formes urbaines économes en énergie et en foncier, en fixant des performances énergétiques renforcées.

- 3) **Promouvoir les énergies renouvelables** (bois énergie, filières solaires thermiques et photovoltaïques, biomasse, éolien...) sous conditions du respect de la qualité écologique, agricole et paysagère des sites.

## 2.2 d.- Schéma départemental des carrières des Hautes-Alpes

Instauré par la loi du 4 janvier 1993 et ses décrets d'application, le Schéma départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières à l'échelle départementale.

Il doit : « *prend[re] en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.* ».

Le Schéma départemental des carrières des Hautes-Alpes a été approuvé par le préfet des Hautes Alpes le 16 juin 2003. Il a été mis à jour en 2007 (approuvé le 9 mars 2007).

Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte les orientations fixées et les secteurs où l'exploitation de carrières doit être interdite et signalée.

Le SCOT de l'aire gapençaise prend en compte, dans la mesure de ses marges de manœuvre en tant que document de planification, les orientations du Schéma en cours notamment en veillant à :

- Favoriser la valorisation d'une ressource locale de proximité et le bon emploi des matériaux issus des terrassements, des dragages et du recyclage des matériaux issus du BTP ;
- Rapprocher la satisfaction des besoins aux quantités autorisées ;
- Prendre en compte toutes les caractéristiques de la faune, de la flore, des paysages du département des Hautes Alpes, et proposer les mesures qui éviteront d'y porter atteinte, ou permettront de limiter ces atteintes ou de les compenser notamment par la mise en place de sa Trame verte et bleue ;
- Prendre en compte toutes les caractéristiques des réseaux hydrauliques de surface et des nappes dans le cadre du SDAGE RM.

## 2.2 e.- Documents relatifs à la gestion des déchets

### *Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du département des Hautes-Alpes*

Le SCOT doit prendre en compte ce plan.

Un premier plan départemental, rédigé en application du décret n°93-139 du 3 février 1993 relatif aux plans d'élimination des déchets ménagers ou assimilés, a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 octobre 1994. Pour tenir compte des différentes évolutions, ce premier plan a fait l'objet d'une révision qui a été approuvée en date du 9 mars 2001. Le Conseil général des Hautes-Alpes, par délibération du 10 février 2009 a décidé de procéder à la révision du plan de 2001 : **le PDEDMA devient le**

### **PDPGDND (Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux).**

Le PDPGDND est en voie d'achèvement. Il est soumis à enquête publique du 12 novembre 2012 au 13 décembre 2012. Il présente 5 objectifs :

1. Réduire de 15 % la part des déchets ultimes.
2. Réduire de 7 % la production des déchets à la source.
3. Réduire l'impact environnemental : mettre en conformité les ISDI (Installations de stockage de déchets inertes) et réhabiliter les dernières décharges.
4. Maitriser les coûts et mutualiser les moyens.
5. Améliorer la gouvernance en étudiant la faisabilité d'un syndicat départemental de transport et de traitement des déchets.

Le SCOT, avec les outils de l'urbanisme qui sont les siens, respecte les objectifs du plan départemental. En définissant des objectifs liés à la promotion d'une organisation équilibrée du territoire et du développement, il espère pouvoir favoriser la promotion de la réduction des déchets à la source et la réduction de leur impact environnemental.

### *Le Plan Régional d'Élimination des déchets Industriels (PREDI)*

Le PREDI PACA a été établi en 1996. Il concerne les Déchets Dangereux des Industriels et les déchets toxiques en quantité dispersée des entreprises ainsi que les résidus de fumée d'incinération d'ordures ménagères et les Déchets Dangereux des Ménages.

Les objectifs du Plan sont :

- Initiatives concrètes afin de promouvoir un site de stockage ;
- Faciliter la réglementation et l'acceptation d'un projet, Encourager la revalorisation des résidus mercuriels ;

- Définition d'une approche technico administrative pour la valorisation des boues industrielles par l'intermédiaire d'un guide technique ;
- Valorisation croissante des huiles usagées ;
- Valorisation des emballages par réhabilitation après nettoyage ;
- Valorisation thermique des solvants et résidus assimilés ;
- Valorisation des boues industrielles ;
- Valorisation des mâchefers des UIOM.

Le SCOT, avec les outils de l'urbanisme qui sont les siens, respecte ces grands objectifs.

## 3. Suivi de la mise en œuvre du SCOT

### 3.1. Rappel du cadre réglementaire et des obligations nationales

#### Article L122-14 du Code de l'urbanisme

« **Au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans** à compter de la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, de la dernière délibération portant révision complète de ce schéma ou de la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, **l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.** Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement mentionnée à l'article L.121-12. **A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.** »

L'approbation du SCOT ne représente donc pas une fin en soi. La véritable valeur du SCOT se traduit par son suivi et sa mise en œuvre, particulièrement au travers de sa déclinaison dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, POS, cartes communales).

Dans ce contexte, les élus du Syndicat mixte font valoir plusieurs ambitions pour le suivi et la mise en œuvre du SCOT de l'aire gapençaise :

- La définition des objectifs du suivi ;
- La définition du cadre de suivi du SCOT.

### 3.2. La définition des objectifs de suivi

#### *Être en mesure d'apprécier les résultats de l'application du SCOT*

Les élus du SCOT souhaitent apprécier les résultats de l'application du SCOT concernant les **principales thématiques concernées par les orientations et objectifs du SCOT** : a minima environnement, transports et déplacements, maîtrise de la consommation d'espaces, implantations commerciales (qui correspondent aux obligations réglementaires), auxquelles s'ajoutent les autres thématiques présentes dans le DOO (document d'orientations et d'objectifs).

En termes d'échéances, ce suivi se fera :

- **Au cours des 6 ans** : il s'agit de vérifier que les tendances vont dans le sens des objectifs et de mettre en perspective au regard des évolutions liées au contexte (économique, réglementaire...) :
  - Selon les thèmes, établir des vérifications à fréquences variables ;
  - Répercuter les résultats du suivi en proposant des rectifications à travers les mesures de mise en œuvre du SCOT.
- **À échéance de 6 ans** : faire un bilan évaluant l'atteinte des objectifs (à mettre au regard des évolutions liées au contexte) et en connaître les incidences tant positives que négatives, directes et indirectes

#### *Se donner les moyens d'ajuster*

En fonction de l'analyse de ces résultats : **les élus se donnent les moyens d'adapter les modalités de mise en œuvre du document, voire programmer sa modification / révision.** Dans tous les cas, **L'analyse de l'application du SCOT doit déboucher sur :**

- Une délibération sur le maintien en vigueur ou la révision du document ;
- Une communication au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.

### 3.3. La définition du cadre de suivi du SCOT

#### 3.3 a.- Les choix concernant les domaines du suivi

**Des champs sont obligatoires et définis par le Code de l'urbanisme.** Ils recoupent un ou plusieurs volets thématiques du DOO.

- Environnement

*Cf. DOO : « valoriser la trame verte et bleue de l'aire gapençaise »*

*Cf. DOO : « mettre en valeur les paysages de l'aire gapençaise »*

*Cf. DOO : « valoriser les ressources de l'aire gapençaise »*

- Transports et déplacements

*Cf. DOO : « Améliorer les conditions de déplacements »*

- Maîtrise de la consommation d'espace

*Cf. DOO : « Favoriser une gestion économe de l'espace »*

- Implantation commerciale

*Cf. DOO : « Répondre aux besoins du territoire à travers un aménagement commercial équilibré »*

**Les autres champs sont complémentaires et choisis par les élus** en lien avec l'importance des orientations et objectifs figurant dans le SCOT.

- Habitat

*Cf. DOO : « Organiser le développement résidentiel sur tout le territoire »*

*Cf. DOO : « Développer l'aménagement numérique du territoire »*

- Economie et aménagement économique

*Cf. DOO : « Concevoir un aménagement économique performant, au service des ambitions de développement du territoire »*

*Cf. DOO : « Développer l'aménagement numérique du territoire »*

- Tourisme et loisirs

*Cf. DOO : « Renforcer le tourisme et les loisirs dans l'aire gapençaise »*

- Agriculture

*Cf. DOO : « Valoriser l'agriculture et les espaces agricoles de l'aire gapençaise »*

- Ressources

*Cf. DOO : « Valoriser les ressources de l'aire gapençaise »*

Par ce choix, tous les volets thématiques du DOO sont couverts (sauf « *Promouvoir une organisation équilibrée du territoire et du développement* » découlant de tous les autres).

#### 3.3 b.- L'opérationnalité du dispositif de suivi pour l'aire gapençaise

**Les élus souhaitent monter un cadre politique pérenne pour le suivi et la mise en œuvre du SCOT.** A cet égard, le fonctionnement s'inscrit dans la continuité des travaux menés pour l'élaboration, sur la base des instances du SCOT :

- **Le Conseil syndical** : instance élue de décision et de validation ;
- **Le Bureau** : instance élue de travail et de préparation des débats et décisions du Comité syndical ;
- **Le Comité technique** : au fonctionnement élargi en fonction de l'association des partenaires, et au contenu variable dans les sujets et les thématiques traités.

**Les élus affichent également donner les moyens techniques au Syndicat mixte pour répondre à l'exigence du Code de l'Urbanisme** qui affirme que le rôle du maître d'ouvrage devient pérenne et voit le champ de ses compétences s'élargir au-delà de la procédure d'élaboration, et **pour répondre aux besoins des communes et du territoire.**

Dans cette logique, le Syndicat mixte doit être à la fois :

- « **observateur** »
  - fournir aux élus les éléments de connaissance et d'observation concernant les évolutions de l'aire gapençaise ;
- « **accompagnateur** »
  - fournir aux élus les éléments de connaissance concernant le SCOT, ses orientations et objectifs, ses effets attendus ;

- appui à la traduction spécifique de certains objectifs et orientations, et aide à la réalisation des projets opérationnels des communes ;
- avis lors des procédures d'évolutions des documents d'urbanisme locaux au regard de la compatibilité avec le SCOT (PLU / POS et cartes communales) ;
- porte-parole du territoire dans les instances représentatives.

**Le dispositif validé, afin de privilégier les solutions les plus efficaces et utiles, établit des partenariats et collaborations techniques solides avec :**

- **Les membres du SCOT**

*Communes*

*EPCI*

- **Les différents acteurs de l'observation et/ou porteurs de politiques publiques dans l'aire gapençaise**

*Etat : DREAL + Direction départementale des territoires 05 et 04*

*CRIGE PACA*

*Conseil Régional PACA*

*Conseil Général 05 et Conseil Général 04*

*Pays Gapençais*

*CAUE 05*

*Parc National des Ecrins*

*Conservatoire Botanique National Alpin*

*Chambres consulaires*

*SAFER*

*Bailleurs sociaux*

*Promoteurs - constructeurs*

*Acteurs du transport*

*Acteurs du tourisme*

*Associations compétentes*

...

### 3.3 c.- La définition d'indicateurs ciblés sur les objectifs et effets du suivi.

**Les indicateurs proposés ne visent pas à créer un observatoire exhaustif du territoire mais bien à fournir un éclairage sur certains défis majeurs** du SCOT identifiés précédemment. Même si tous les volets thématiques du DOO sont concernés par ces indicateurs, les indicateurs ne couvrent pas tous les objectifs et orientations du SCOT et pourront nécessiter le cas échéant des études complémentaires. Selon les ambitions et les sources de données mobilisables / à mobiliser, les indicateurs sont différenciés.

#### *Des indicateurs généraux*

Afin de pouvoir communiquer avec les différents acteurs en vulgarisant le suivi, en lien direct avec le processus de concertation mené pendant l'élaboration, plusieurs questions générales devront être formulées plus précisément dans la 1ère période de mise en œuvre du SCOT. Ces questions prendront comme base les **grands défis figurant dans le livret 3 du rapport de présentation** :

- La mobilisation des acteurs du territoire autour d'un projet partagé ;
- L'harmonisation territoriale : pour un développement résidentiel, économique et commercial équilibré entre Gap, les bourgs-relais et bourgs locaux, et les autres communes ;
- Le positionnement et la grande accessibilité du territoire ;
- La protection et la valorisation de l'agriculture ;
- La pérennisation, l'évolution et le développement des activités touristiques ;
- La protection des richesses de l'environnement ;
- Le maintien de la qualité du paysage et du cadre de vie.

## Des indicateurs d'état

Ces derniers couvrent les domaines de suivi validés par les élus du SCOT :

- Démographie / Habitat / Foncier;
- Activités économiques et commerciales ;
- Agriculture ;
- Tourisme et loisirs ;
- TVB et paysage ;
- Ressources ;
- Déplacements.

Ils sont élaborés à partir des sources de données mobilisables / à mobiliser (liste suivante non exhaustive)

Données SIG :

*Plan cadastral informatisé*  
*Fichiers fonciers MAJIC 3*  
*BD Occsol du CRIGE*  
*BD de l'IGN : BD Ortho, BD Topo, BD Adresses, BD Parcellaire*  
*BD POS / PLU de la DDT05, complétée par le « recollement » fait par l'AURG*

Données spécifiques Habitat :

*Recensement général de la population INSEE*  
*Sitadel INSEE*  
*Atlas de la consommation foncière résidentielle de la DDT05*  
*Données logement social de la DDT05*  
*Enquête sur le parc locatif social DREAL*

Données spécifiques Activités économiques et commerciales :

*Immo Pro - HAD*  
*CDAC*  
*SIRENE INSEE*

Agriculture :

*Analyse de la consommation des espaces agricoles de la DDT05*  
*Recensement agricole*  
*BD des espaces à usage agricole établie par le SCOT*

Transports et déplacements :

*05 Voyageurs – Conseil Général*

*TER et LER*

*DIRMED*

*Linéa*

Autres :

*Données en matière d'environnement*

**Ces indicateurs d'état sont formulés en nombre resserré de la manière suivante.**

La liste de ces indicateurs doit être validée au début du processus de mise en œuvre et pourra faire l'objet d'ajout ou de modification d'indicateur. En effet, cette liste d'indicateurs ne saurait être exclusive ou figée, si une source de données venait à disparaître, changer ou si une nouvelle plus pertinente était créée.

### Démographie / Habitat / Foncier

	Indicateurs	Source
<b>Démographie</b>		
	<b>Nombre d'habitants</b> <i>Objet : connaître les statistiques de la population municipale sans double compte</i>	RGP INSEE
	<b>Croissance démographique</b> <i>Objet : connaître l'évolution des territoires en termes de démographie pour déterminer l'attractivité du territoire</i>	RGP INSEE
<b>Habitat</b>		
	<b>Stock de logements</b> <i>Objet : connaître le nombre de logements livrés disponibles et en déduire les tendances de construction sur le long terme</i>	RGP INSEE
	<b>Nombre et typologie des logements commencés</b> <i>Objet : connaître la dynamique de construction et sa typologie (individuel et collectif), afin de savoir si les constructions s'orientent vers des formes économes en espace</i>	Sit@del2

<b>Répartition spatiale des logements commencés</b> <i>Objet : connaître la spatialisation du développement résidentiel en fonction des polarités et la comparer à la clé de répartition prescrite dans le SCOT</i>	Sit@del2
<b>Taux de construction neuve annuel pour 100 habitants</b> <i>Objet : connaître la dynamique de construction rapportée au nbre d'habitant afin d'évaluer le couplage ou le décrochage des besoins en foncier par habitant</i>	Sit@del2 + RGP INSEE
<b>Proportion de résidences principales / secondaires</b> <i>Objet : connaître le taux de résidences principales et secondaires et son évolution sur le long terme</i>	RGP INSEE
<b>Part de l'offre nouvelle en logement à vocation sociale dans les logements commencés</b> <i>Objet : connaître la dynamique du logement à vocation sociale</i>	Sit@del2+DDT05 + Communes
<b>Part des logements individuels hors procédure</b> <i>Objet : connaître le taux de logements purement individuels, c'est-à-dire construits en dehors d'une procédure (collectif, lotissements,...)</i>	Sit@del2
<b>Foncier</b>	
<b>Capacité foncière des zones à urbaniser dans les documents d'urbanisme</b> <i>Objet : calculer les surfaces U et UA</i>	BD POS / PLU DDT05 Analyse des docs d'urbanisme locaux
<b>Consommation foncière réelle utilisée pour le développement résidentiel</b> <i>Objet : calculer la consommation d'espace liée au développement de l'urbanisation et la rapporter au nbre d'habitants et/ou au nbre de logements neufs</i>	BD POS / PLU DDT05 MAJIC Analyse conso foncière DDT05 RGP INSEE
<b>Densité de l'urbanisation</b>	BD POS / PLU DDT05

<i>Objet : calculer le nombre de logements par hectares et le comparer aux tendances préconisées par le SCOT</i>	MAJIC Etude consommation DDT05
--	--------------------------------------

### Activités économiques et commerciales

Indicateurs	Source
<b>Emploi</b>	
<b>Nombre d'emplois</b> <i>Objet : mesurer le nombre d'emplois et leur typologie selon l'analyse fonctionnelle de l'INSEE, en mettant en évidence l'évolution et le nombre d'emplois supplémentaires</i>	RGP INSEE
<b>Répartition communale de l'emploi</b> <i>Objet : définir comment les emplois se répartissent sur le territoire (afin de vérifier si on tend vers 50 à 55% des emplois supplémentaires sur Gap et le reste sur les autres territoires)</i>	RGP INSEE
<b>Equilibre emplois/actifs</b> <i>Objet : calculer le ratio emplois/actifs qui permet de définir la capacité du territoire à proposer des emplois pour ses actifs</i>	RGP INSEE
<b>Densité d'emplois</b> <i>Objet : mesurer le nombre d'emplois par hectares, sur Gap et les autres territoires, et comparer cette densité à la tendance souhaitée par le SCOT</i>	RGP INSEE
<b>Aménagement économique</b>	
<b>Localisation des ZAE</b> <i>Objet : avoir un état des lieux cartographique des zones d'activités, avec identification de la zone, localisation, typologie et surface, et le comparer à la carte de localisation des ZAE dans le SCOT</i>	ImmoPro + Communes Fiches DDT05

<b>Volume total de la consommation foncière en ZAE</b> <i>Objet : comparer la consommation d'espace en ZAE avec les 115 ha autorisés, mesurer la surface disponible dans l'enveloppe des 115 ha</i>	ImmoPro + Communes Fiches DDT05
<b>Répartition sur le territoire de la consommation foncière en ZAE</b> <i>Objet : comparer la localisation de la consommation d'espace en ZAE avec la répartition spatiale prévue par le SCOT</i>	ImmoPro + Communes Fiches DDT05
<b>Capacité foncière en ZAE dans les documents d'urbanisme locaux</b> <i>Objet : évaluer le volume potentiel de surfaces urbanisables en ZAE et le comparer aux 115 ha autorisés, afin de savoir si le surplus a été reclassé</i>	BD POS / PLU DDT05 Analyse des docs d'urbanisme locaux
<b>Aménagement commercial</b>	
<b>Localisation des commerces &gt; 1000 m<sup>2</sup></b> <i>Objet : identifier et localiser les établissements dont la surface de vente dépasse 1000m<sup>2</sup> et comparer avec les cartes de localisation du SCOT</i>	CDAC
<b>Taille et localisation des nouveaux établissements en ZACOM</b> <i>Objet : la localisation et la surface des établissements commerciaux sont-elles compatibles avec la carte d'équilibre spatial qui les définit en ZACOM ?</i>	CDAC BPE INSEE SIRENE CCI Communes
<b>Taille et localisation des nouveaux établissements en centres urbains, centres bourgs et centres villages</b> <i>Objet : la localisation et la surface des établissements commerciaux sont-elles compatibles avec la carte d'équilibre spatial qui les définit en centres urbains</i>	CDAC BPE INSEE SIRENE CCI Communes

## Agriculture

Indicateurs	Source
<b>Espaces agricoles et consommation d'espace</b>	
<b>Classement des espaces agricoles identifiés au SCOT dans les documents d'urbanisme</b> <i>Objet : connaître le zonage des espaces agricoles identifiés au SCOT afin d'évaluer la qualité de leur protection et la proportion de zones non protégées</i>	BD POS / PLU DDT05 Analyse des docs d'urbanisme locaux
<b>Consommation foncière des espaces agricoles identifiés au SCOT</b> <i>Objet : mesurer les surfaces d'espaces agricoles identifiées au SCOT et consommées pour le développement résidentiel et économique ; mesurer l'évolution de cette consommation</i>	MAJIC BD POS / PLU DDT05 Analyse des docs d'urbanisme locaux Analyse agricole DDT05
<b>Part des zones naturelles et agricoles dans les documents d'urbanisme</b> <i>Objet : mesurer la part et l'évolution des zones A et N dans les documents d'urbanisme</i>	BD POS / PLU DDT05 Analyse des docs d'urbanisme locaux
<b>Classement des espaces agricoles identitaires dans les documents d'urbanisme</b> <i>Objet : connaître le zonage des espaces agricoles identifiés pour leur fonction agricole et paysagère, afin d'évaluer la qualité de leur protection et la proportion de zones non protégées</i>	BD POS / PLU DDT05 Analyse des docs d'urbanisme locaux
<b>Evolution des espaces agricoles identitaires</b> <i>Objet : suivi visuel des plaines agricoles identifiées dans le SCOT</i>	Photo Visite Terrain Comparatif à partir de photos aériennes BD Ortho

<p><b>Diagnostic agricole</b> <i>Objet : évaluer si les documents locaux d'urbanisme ont mis en place un diagnostic agricole, et son contenu qualitatif</i></p>	<p>BD POS / PLU DDT05 Analyse des docs d'urbanisme locaux</p>
<p><b>Nature des espaces gagnés par l'artificialisation</b> <i>Objet : connaître la tendance en matière d'utilisation de l'espace, savoir à quoi sert globalement l'espace consommé</i></p>	<p>RPG + MAJIC</p>
<p><b>Surface des espaces artificialisés pondérée par le nombre d'habitants supplémentaires</b> <i>Objet : pondérer la tendance d'accroissement global de l'artificialisation par l'accroissement de la population pour mesurer le couplage ou le décrochage de la consommation foncière par habitant</i></p>	<p>Occupation Sol CRIGE + RGP INSEE</p>

**Tourisme et loisirs**

Indicateurs	Source
<b>Tourisme et loisirs</b>	
<p><b>Suivi du nombre de lits marchands / non marchands construits sur le territoire et par secteur</b> <i>Objet : connaître l'évolution en nombre du parc d'hébergement touristique</i></p>	<p>INSEE CDT 05</p>
<p><b>Part des différents segments d'hébergement dans les lits construits sur le territoire et par secteur</b> <i>Objet : connaître l'évolution des différentes formes d'hébergement touristique</i></p>	<p>INSEE CDT 05</p>

<p><b>Analyse des projets d'installations et d'équipements des domaines skiables</b> <i>Objet : connaître l'évolution des domaines skiables de l'aire gapençaise</i></p>	<p>Communes EPCI</p>
<p><b>Fréquentation des transports collectifs à destination des principaux sites touristiques et de loisirs</b> <i>Objet : connaître l'évolution des conditions d'accès vers les principaux sites touristiques et de loisirs</i></p>	<p>CG 05 05 Voyageurs</p>
<p><b>Suivi des aménagements des espaces, sites et itinéraires pour les pratiques des activités de pleine nature, les pratiques de sports et de loisirs liées à l'eau, l'air, la montagne</b> <i>Objet : suivre l'évolution des aménagements pour la pratique des filières reconnues de l'aire gapençaise</i></p>	<p>Comité technique élargi aux partenaires</p>
<p><b>Suivi des projets relevant des UTN départementales (camping, refuge, hébergement ou équipement touristique, domaine skiable alpin)</b> <i>Objet : suivre l'évolution des aménagements touristiques et de loisirs structurants pour l'aire gapençaise</i></p>	<p>Comité technique élargi aux partenaires</p>

**Trame verte et bleue et paysages**

Indicateurs	Source
<b>Respect de la Trame Verte et Bleue</b>	
<p><b>Classement des réservoirs de biodiversité dans les documents d'urbanisme</b> <i>Objet : connaître le zonage des réservoirs de biodiversité (en proportion selon le zonage) afin d'évaluer la qualité de leur protection et la proportion de zones non protégées</i></p>	<p>BD POS / PLU DDT05 Analyse des docs d'urbanisme locaux</p>

<p><b>Classement des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme</b></p> <p><i>Objet : connaître le zonage des corridors écologiques (en proportion selon le zonage) afin d'évaluer la qualité de leur protection et la proportion de zones non protégées</i></p>	<p>BD POS / PLU DDT05</p> <p>Analyse des docs d'urbanisme locaux</p>
<p><b>Projets d'aménagement dans les corridors : nombre et typologie ?</b></p> <p><b>Projets de remise en état des corridors : nombre et typologie ?</b></p> <p><i>Objet : suivi qualitatif des projets d'aménagement ?</i></p>	<p>BD POS / PLU DDT05</p> <p>Analyse des docs d'urbanisme locaux</p> <p>Communes</p>

Indicateurs	Source
<b>Paysages</b>	
<p><b>Classement des coupures vertes et des sites remarquables dans les documents d'urbanisme</b></p> <p><i>Objet : connaître le zonage des coupures vertes afin d'évaluer la qualité de leur protection et la proportion de zones non protégées</i></p>	<p>BD POS / PLU DDT05</p> <p>Analyse des docs d'urbanisme locaux</p>
<p><b>Evolution des sites remarquables (panoramas, points de vue dynamiques, silhouettes de bourgs)</b></p> <p><i>Objet : suivi visuel des panoramas, points de vue dynamiques, silhouettes de bourgs identifiés dans le SCOT</i></p>	<p>Photo Visite Terrain</p>

## Ressources

Indicateurs	Source
<b>Ressources</b>	
<p><b>Qualité des cours d'eau superficiels et des eaux souterraines</b></p> <p><i>Objet : connaître l'évolution de la qualité des masses d'eau</i></p>	<p>Agence de l'eau Conseil général des Hautes-Alpes</p>
<p><b>Estimation de la consommation énergétique sur le territoire et répartition par secteur</b></p> <p><i>Objet : connaître l'évolution de la consommation énergétique</i></p>	<p>Observatoire de l'énergie PACA</p>
<p><b>Mesure des émissions de GES sur le territoire, déclinées par secteur</b></p> <p><i>Objet : connaître l'évolution des émissions de GES</i></p>	<p>Atmo PACA</p>
<p><b>Mesures des émissions des principaux polluants atmosphériques, déclinées par secteur</b></p> <p><i>Objet : connaître l'évolution des émissions de polluants atmosphériques</i></p>	<p>Atmo PACA</p>
<p><b>Production totale de DMA sur l'Aire Gapençaise (en tonnes) et ratio par habitant (en kg / habitant)</b></p> <p><i>Objet : connaître l'évolution de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) sur le territoire</i></p>	<p>Conseil général des Hautes-Alpes</p>
<p><b>Nombre de Plans de Prévention des Risques (PPR) approuvés et prescrits</b></p> <p><i>Objet : connaître l'évolution de la prise en compte fine des risques</i></p>	<p>DDT</p>

**Transports et déplacements**

Indicateurs	Source
<b>Part modale des déplacements domicile-travail</b> <i>Objet : évaluer la part des différents modes de transport (voiture, transports collectifs, modes doux) dans les déplacements des habitants ; cette information n'est disponible que via le recensement INSEE ; voir si la qualité est suffisante</i>	RGP INSEE
<b>Routier</b>	
<b>Trafic routier</b> <i>Objet : mesurer l'évolution du trafic automobile sur les grands axes routiers RN85, RN94, RD942, RD994, RD900B, en Moyenne Journalière Annuelle et en données saisonnières</i>	CG DIRMED
<b>Transports collectifs ferrés (TER)</b>	
<b>Fréquentation de l'offre locale ferroviaire</b> <i>Objet : mesurer l'évolution de la fréquentation des TER sur la ligne Veynes-Gap-Chorges</i>	Conseil Régional
<b>Transports collectifs routiers</b>	
<b>Fréquentation des transports collectifs routiers</b> <i>Objet : mesurer la fréquentation des transports collectifs à l'intérieur de l'Aire Gapençaise sur les principaux axes économiques et touristiques, et évaluer son évolution ; à préciser ultérieurement en fonction de l'étude de mobilité prochainement lancée par le CG (cf Chapitre IV)</i>	Conseil Général (05Voyageurs)
<b>Réseau de transports collectifs urbains</b> <i>Objet : étudier l'offre en transports collectifs urbains (linéaires de ligne, nb d'arrêts, nb de lignes) pour mesurer l'évolution de la qualité de l'offre</i>	Linéa

<b>Fréquentation des transports collectifs urbains</b> <i>Objet : mesurer la fréquentation des transports collectifs à Gap et évaluer son évolution</i>	Linéa
<b>Parkings relais</b> <i>Objet : nombre de parkings relais sur Gap</i>	Ville de Gap
<b>Modes doux</b>	
<b>Aménagements cyclables</b> <i>Objet : mesurer et localiser le nombre de kilomètres linéaires de pistes cyclables et linéaires de vélos-routes pour évaluer la qualité de l'offre</i>	CG Ville de Gap

# Partie 2 : Diagnostic du territoire

---

## 1. L'organisation territoriale et les dynamiques de développement de l'aire gapençaise

### 1.1. Un territoire de montagne, agricole et touristique polarisé par Gap

#### *Un territoire de montagne où populations et activités se concentrent dans les vallées*

L'aire gapençaise couvre une superficie de 1 890 km<sup>2</sup> et s'étend sur environ 55 km du nord au sud et 50 km d'est en ouest.

Elle constitue un territoire de montagne, fortement marquée par le relief. Ainsi, les espaces plats ou relativement plats (pente moyenne inférieure à 20%) représentent moins de 30% de la superficie totale de l'aire du SCOT !

L'altitude moyenne de l'aire gapençaise est de 1 450 m. Le point bas du territoire (545 m) se situe dans le Val de Durance (commune de Vitrolles) et le point haut (3 670m) se situe au sommet des Bans, à La-Chapelle-en-Valgaudemar.

Quatre ensembles montagneux marquent le territoire de l'aire gapençaise :

- Le massif des Ecrins au nord-est ;
- Le massif du Dévoluy au nord-ouest ;
- Le massif de Ceüse – Barillonnette au sud-ouest ;
- Le Massif du Colombis au sud-est.

Ces quatre massifs sont séparés par des dépressions et des vallées, où le relief est moins contraignant :

- La vallée du Drac et le Champsaur ;
- Le sillon de Gap (de Tallard à Chorges en passant par Gap) ;

- La vallée du Petit Buëch ;
- Le val de Durance ;
- La vallée de l'Avance qui relie la partie sud du sillon de Gap (Tallard) à sa partie nord (La Bâtie Neuve) en passant au cœur du massif de Colombis.

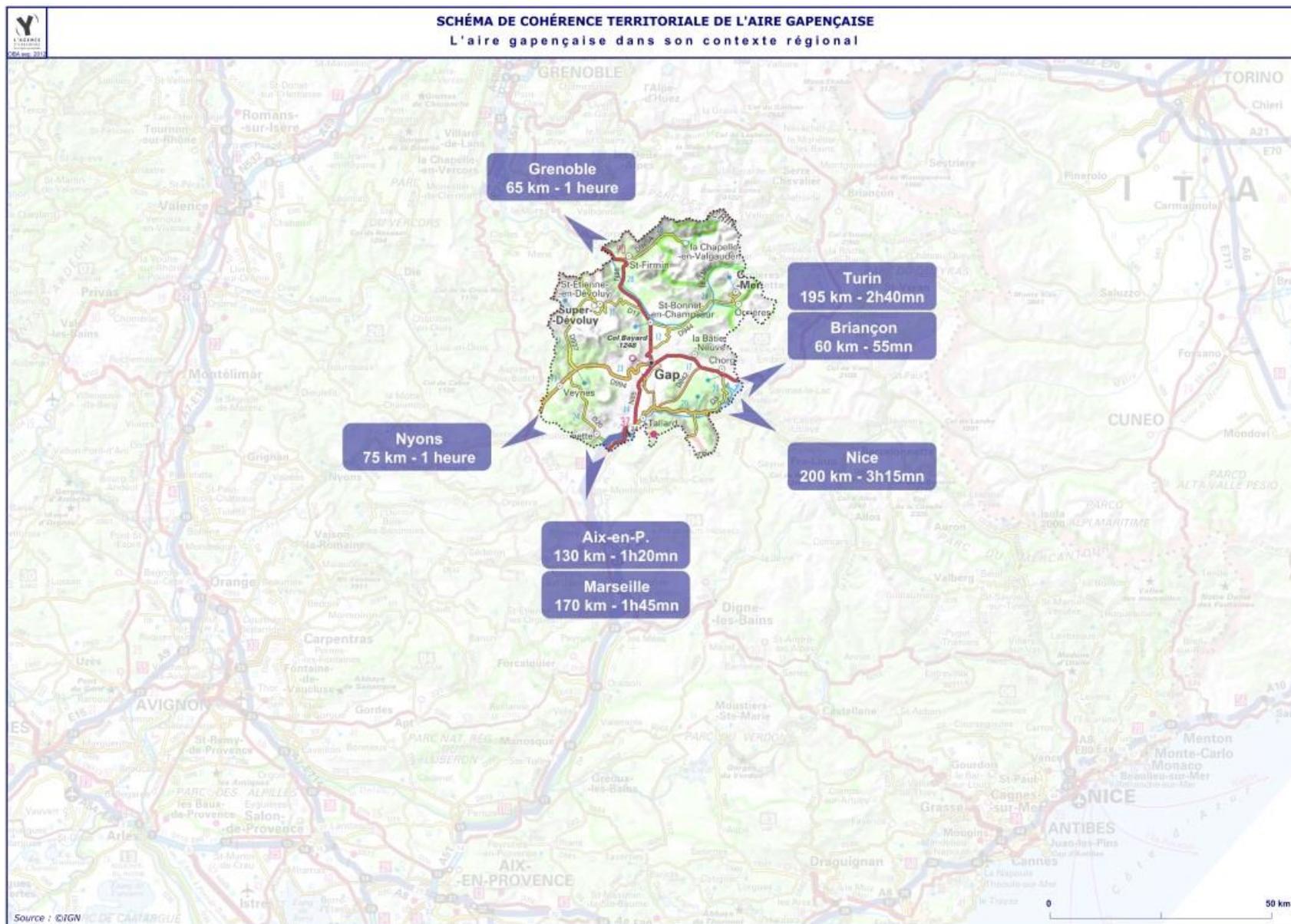
Ces vallées s'organisent en plusieurs systèmes. Le val de Durance, le sillon de Gap et la vallée de l'Avance communiquent aisément. Par contre, le col Bayard (1 248m) sépare le sillon de Gap (740m au centre-ville de Gap) et le Champsaur (960m aux abords de La Fare-en-Champsaur), pendant que les balcons de Gap permettent de passer du sillon de Gap (740m) à la vallée du Buëch (980 m). Il faut enfin souligner le fort encaissement de la vallée du Drac au nord de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Alors que les massifs montagneux sont peu habités voire quasiment vides de population humaine, les dépressions et les vallées accueillent l'essentiel des infrastructures de communication, des habitants, des emplois et des terres agricoles (hors alpages) de l'aire gapençaise. Ainsi, plus de 92% de la population de l'aire gapençaise résident sur environ 30% de la superficie du territoire,

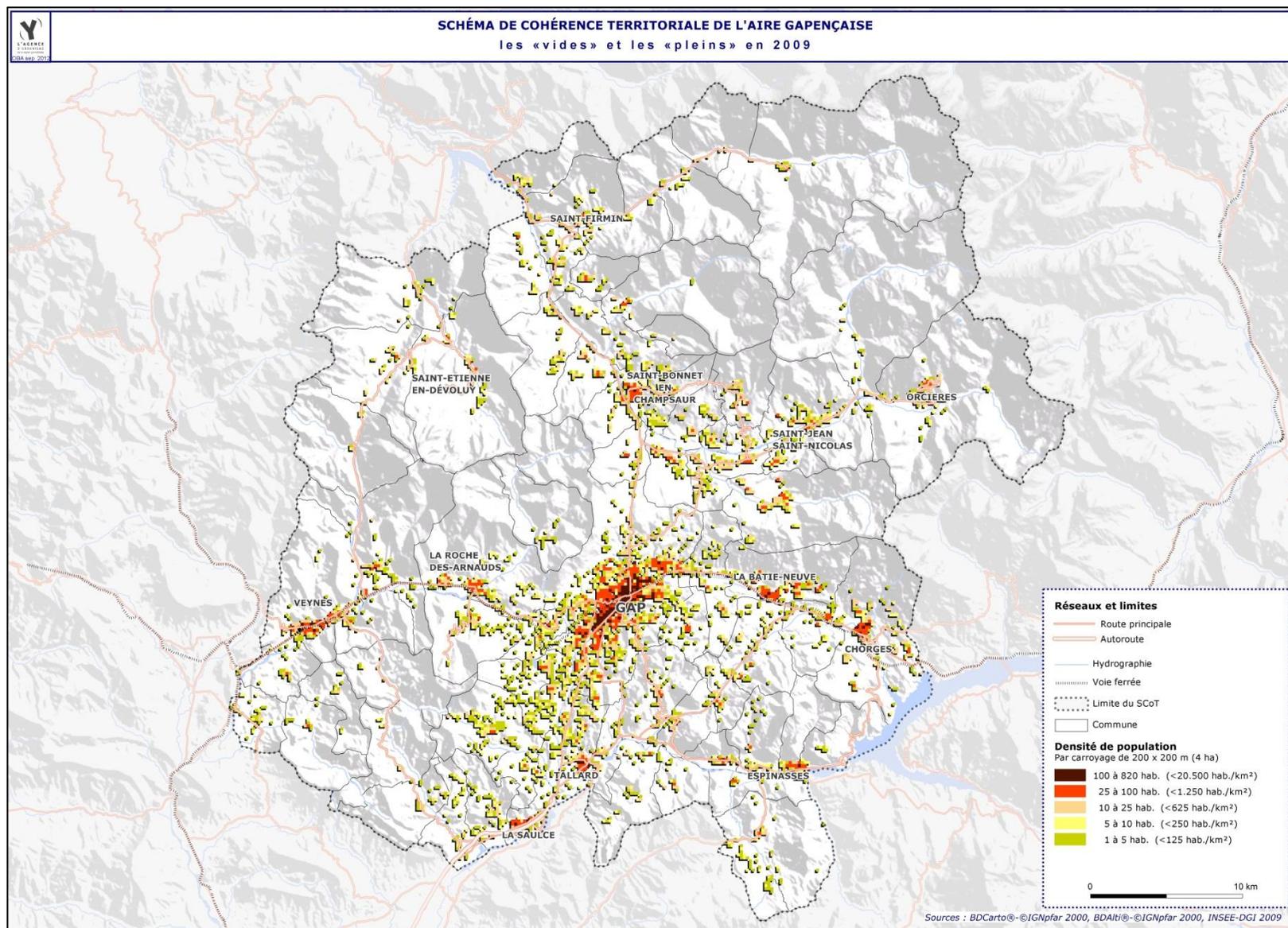
En lien avec cette emprise des reliefs, le territoire de l'aire gapençaise s'organise autour de plusieurs axes :

- Un axe ouest-est relie Chorges, Gap, Veynes et accueille la voie ferrée, la RN94 et la RD994.
- Un axe sud-nord, emprunté par la RN85, relie le val de Durance (La Saulce, Tallard), Gap et la vallée du Drac (Saint-Bonnet-en-Champsaur et Saint-Firmin).
- Au sud, la vallée de la Durance accueille notamment l'A51 – liaison vers Aix-en-Provence et Marseille - ainsi que la RD900b – qui dessert l'Ubaye et Barcelonnette.
- La vallée de l'Avance relie Tallard et la Bâtie Neuve et accueille la RD942 (liaison directe entre la RN94 - desserte d'Embrun et de Briançon - à l'A51 sans passer par Gap).

L'aire gapençaise dans son contexte régional



Localisation de la population et des activités dans l'aire gapençaise : les « vides » et les « pleins »



### **Un espace situé à l'écart des grands flux de communication**

Historiquement, les Alpes du Sud ont été à cheval entre l'influence du Nord (Dauphiné) et l'influence du Sud (Aix-Marseille). Mais elles n'ont jamais été un axe majeur de communication à l'échelle nationale ou européenne.

Le développement des grands réseaux d'infrastructures ferroviaires et autoroutières a privilégié la vallée du Rhône, le littoral méditerranéen ou les Alpes du Nord pour relier la France à l'Italie et à l'Espagne.

De ce fait, comme l'ensemble des Alpes du Sud, l'aire gapençaise est à l'écart des grands axes de transit de voyageurs et de marchandises.

Pour ses échanges, l'aire gapençaise bénéficie d'une liaison autoroutière performante vers Aix et Marseille. Par contre, les relations vers Grenoble, Valence, Briançon et l'Italie se font par la route (2x1 voies « classique ») dans des conditions perfectibles (routes de montagne, absence de créneaux de dépassement, ...).

Les relations ferroviaires vers Grenoble, Aix-Marseille, Valence et Briançon souffrent de fréquences faibles et de temps de parcours élevés (même si le train est plus rapide que la voiture entre Gap, Briançon et Valence est presque aussi rapide que l'automobile entre Gap et Grenoble). Elles sont complétées par des lignes régionales ou interdépartementales d'autocars.

*Pour plus de détails sur la description de la situation et des enjeux relatifs à la « grande accessibilité » de l'aire gapençaise, se reporter à la partie 2.7.1 du rapport de présentation (volet déplacement du diagnostic).*

### **Un territoire polarisé par Gap**

#### **Gap accueille 50% des habitants et 2/3 des emplois de l'aire gapençaise**

L'aire gapençaise accueille 74 200 habitants et 32 000 emplois en 2009.

Plus de la moitié de la population et les deux-tiers des emplois du territoire sont accueillis sur la commune de Gap (39 200 habitants et 21 400 emplois en 2009) qui constitue la ville centre du territoire.

#### **Gap polarise une vaste aire urbaine qui couvre un grand tiers sud-est du territoire**

L'aire urbaine de Gap englobe l'ensemble des communes dont plus de 40% des actifs ayant un emploi travaillent à Gap ou dans une autre commune elle-même attirée par Gap.

Son périmètre s'est nettement élargi entre 1999 (23 communes) et 2010 (39 communes). Elle englobe désormais la totalité du secteur de la Vallée de l'Avance, la quasi-totalité des secteurs du Pays de Serre-Ponçon et de Tallard-Barcillonnette ainsi qu'une part significative du secteur des Deux-Buech. Elle englobe également une petite partie sud du Champsaur.

Les communes incluses dans l'aire urbaine de Gap se caractérisent notamment par les spécificités suivantes :

- Une croissance démographique soutenue, qui se localise à Gap (1/3 de la croissance démographique de l'aire gapençaise entre 1999 et 2009) et, surtout, dans les autres communes de l'aire urbaine (presque 50% de la croissance démographique de l'aire gapençaise entre 1999 et 2009).
- Un étalement urbain marqué, alimenté par le développement de l'habitat individuel « diffus » (tant sur le territoire de la commune de Gap que sur celui

des autres communes de l'aire urbaine) ainsi que par l'essor des zones et locaux d'activités, généralement le long des principaux axes de communication (RN85, RN94, RD994, RD991).

- Une croissance de l'emploi qui reste polarisée sur Gap (63% de la croissance de l'emploi dans l'aire du SCOT entre 1999 et 2009) tout en se diffusant vers les autres communes de l'aire urbaine (qui accueillent 23% de la progression d'emploi sur la période 1999 – 2009).
- Des déplacements quotidiens largement tournés vers Gap notamment pour les achats, le travail, les études, les services ...

#### La population 2009 de l'aire gapençaise et son évolution depuis 1999 : répartition entre Gap, l'aire urbaine de Gap et les autres communes

	Population 2009	Croissance démographique 1999 - 2009
<b>Gap</b>	39 200 (53%)	+ 3 000 habitants (33%)
<b>Autres communes de l'aire urbaine de Gap</b>	19 800 (27%)	+ 4 400 habitants (49%)
<b>Communes hors aire urbaine de Gap</b>	15 200 (20%)	+ 1 600 habitants (18%)
<b>Total</b>	74 200	+ 9 000 habitants (100%)

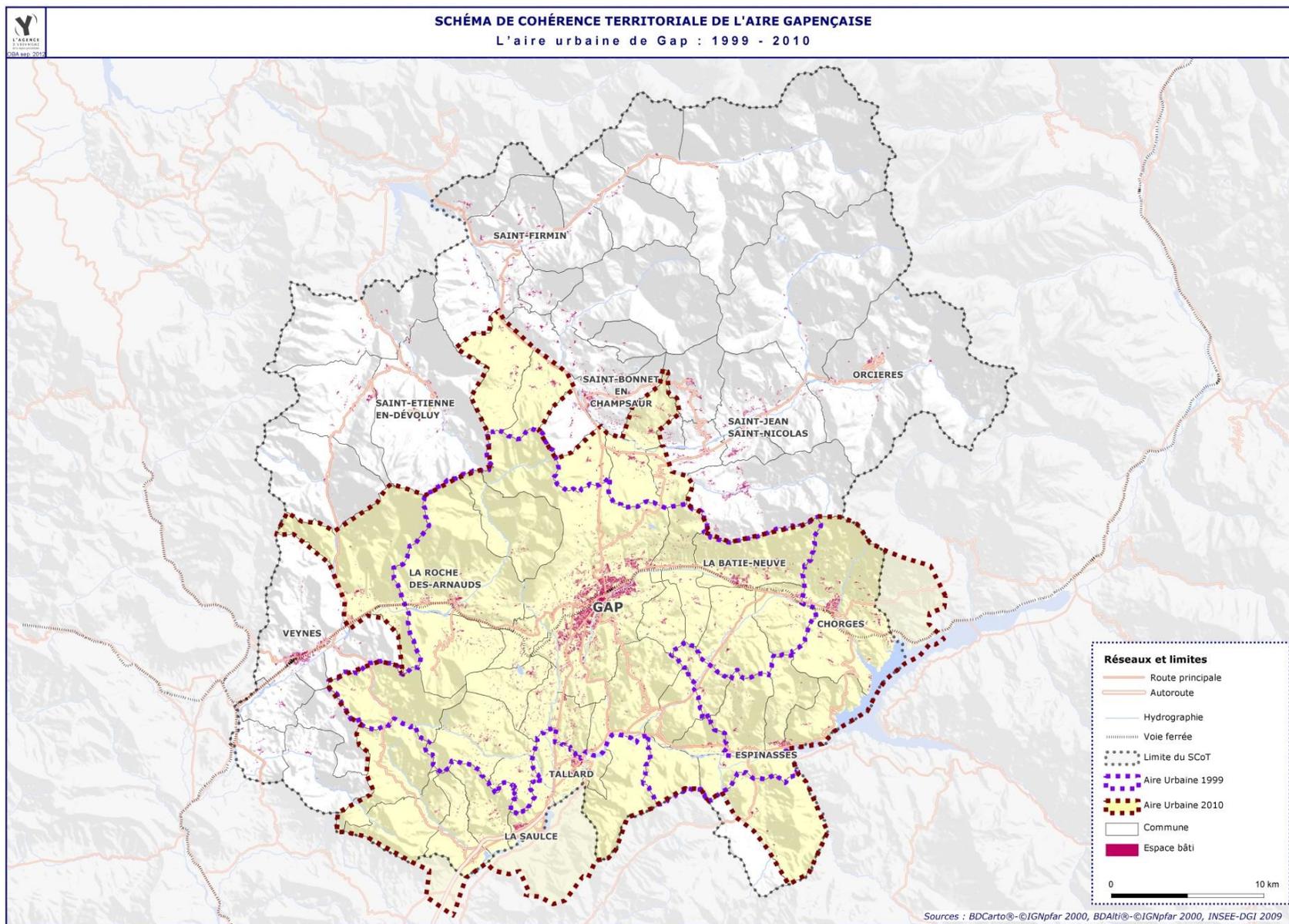
Source : INSEE (recensement général de la population 1999 et 2009)

#### Les emplois 2009 dans l'aire gapençaise et leur évolution depuis 1999 : répartition entre Gap, l'aire urbaine de Gap et les autres communes

	Emplois 2009	Croissance du nombre d'emplois 1999 - 2009
<b>Gap</b>	21 400 (67%)	+ 3 300 emplois (63%)
<b>Autres communes de l'aire urbaine de Gap</b>	4 800 (15%)	+ 1 200 emplois (23%)
<b>Communes hors aire urbaine de Gap</b>	5 600 (18%)	+ 700 emplois (14%)
<b>Total</b>	31 800	+ 5 200 emplois (100%)

Source : INSEE (recensement général de la population 1999 et 2009)

L'aire urbaine de Gap



### Un territoire où 2/3 des communes ont moins de 400 habitants

En dehors de Gap, seules 3 communes de l'aire du SCOT accueillent plus de 2 000 habitants.

La plus grande d'entre-elles, Veynes, accueille 3 200 habitants, soit une population 12 fois inférieure à celle de la capitale des Alpes du Sud ! Les deux autres Chorges et La Bâtie Neuve, sont intégrées dans l'aire urbaine de Gap.

4 communes accueillent entre 1 000 et 2 000 habitants (Saint-Bonnet-en-Champsaur, La Roche-des-Arnauds, Tallard et La Saulce) et 20 communes ont une population comprise entre 400 et 1000 habitants.

Inversement, près de 2/3 des communes de l'aire gapençaise ont moins de 400 habitants et presque 40% ont moins de 200 habitants.

#### Les communes de l'aire gapençaise par strates démographiques en 2009

Strate démographique	Nombre de communes	Population cumulée	Emplois cumulés
Gap (39 000 habitants)	1	39 200	21 400
Plus de 2 000 habitants (hors Gap)	3	8 000	2 700
Entre 1 000 et 2 000 habitants	4	6 300	2 100
Entre 400 et 1 000 habitants	20	11 500	3 700
Entre 200 et 400 habitants	19	5 500	1 300
Moins de 200 habitants	30	3 700	600
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>74 200</b>	<b>31 800</b>

Source : INSEE (recensement général de la population 2009)

### Un territoire marqué par le poids de l'agriculture ...

Malgré un net déclin des surfaces agricoles (principalement au profit de la forêt et, dans une bien moindre mesure, au profit de l'urbanisation), plus du quart de la superficie de l'aire gapençaise était occupé par l'agriculture au sens large (en y incluant les prairies, pâturages et pelouses d'alpage) en 2006.

Les filières dominantes sont l'élevage pour la production de viande et de lait, et la production de fruits et légumes.

Le poids économique de l'agriculture est renforcé par les activités qui en dépendent (notamment l'industrie agro-alimentaire).

Il faut enfin souligner que pour 78% des communes de l'aire gapençaise, la part de l'emploi agricole est nettement supérieure à la moyenne de l'aire du SCOT (5,1% des emplois en 2009).

Pour 37 communes de l'aire gapençaise (48% du total) l'agriculture représente plus du quart des emplois offerts, et pour 14 communes de l'aire gapençaise (soit 21% du total), l'agriculture constitue plus de la moitié des emplois offerts !

### ... et du tourisme

#### Les pôles touristiques : des espaces particuliers

Certains territoires de l'aire gapençaise ont fortement misé sur le tourisme ce qui a favorisé l'émergence des pôles principalement ou exclusivement dédiés au tourisme, intégrant activités, hébergements, commerces et services. On peut notamment citer :

- Les stations de ski intégrées, qui concentrent des capacités d'hébergement créées ex-nihilo aux pieds des pistes, à l'écart des villages : Orcières-Merlette, Superdévoluy et La Joue du Loup sont les plus importantes. Chaillol 1600 et Laye s'inscrivent dans ce modèle à une plus petite échelle. Enfin, la station de Céüse est aménagée comme un « stade de neige » avec une très faible capacité d'hébergement sur place.
- Les stations-village où les hébergements associés à la pratique du ski (et, plus largement, des sports de montagne) ont été réalisés à l'intérieur ou en continuité des villages et hameaux existants. Les communes touristiques du Valgaudemar et du Champsaur (en dehors des stations intégrées d'Orcières-Merlette, Chaillol 1600 et Laye) s'inscrivent dans cette logique.
- Un littoral touristique : les rives du Lac de Serre-Ponçon sur la commune de Chorges, avec plusieurs campings et villages ou centres de vacances.
- Un pôle de tourisme religieux : le sanctuaire de Nord-Dame-du-Laus

#### Les résidences secondaires : 30% des logements de l'aire gapençaise ...

L'importance du tourisme est également soulignée par le poids des résidences secondaires qui représentent 30% du parc total de logement (contre 17% en moyenne régionale et 9,6% en moyenne sur la France Métropolitaine).

#### ... localisées notamment dans les secteurs de montagne (Champsaur, Dévoluy, Valgaudemar)

En raison du poids des stations de ski dans l'offre de résidences secondaires, ces dernières se localisent principalement dans le Champsaur et le Dévoluy (ces deux secteurs accueillant près des ¾ du parc total).

Le taux de résidences secondaires est également élevé dans le Valgaudemar et la quasi-totalité des communes du secteur des Deux-Buëch, à l'exception des communes de Veynes, Montmaur et La Roche des Arnauds.

**2/3 des résidences secondaires (RS) du SCOT sont localisées dans les 11 communes** disposant de plus de 40% de RS dans leur parc de logement et accueillant en même temps plus de 100 résidences secondaires.

Il s'agit exclusivement de communes disposant d'une station de ski ou tournées vers le tourisme de montagne.

Les 4 communes qui ont plus de 1 000 résidences secondaires sur leur territoire totalisent plus de la moitié (53%) du parc de résidence de l'aire gapençaise ! Il s'agit des quatre principales stations de ski intégrées de l'aire gapençaise.

### Résidences secondaires et occasionnelles : répartition par secteur du SCOT en 2009

Secteur du SCOT	Nombre de résidences secondaires ou occasionnelles et % par rapport au total SCOT	Taux par rapport au nombre total de logements
<b>Champsaur</b>	7 976 (50,6%)	64%
<b>Dévoluy</b>	3 768 (24,0%)	88%
<b>Valgaudemar</b>	909 (5,8%)	50%
<b>Deux-Buëch</b>	897 (5,7%)	23%
<b>Gap</b>	755 (4,8%)	4%
<b>Vallée de l'Avance</b>	518 (3,3%)	14%
<b>Pays de Serre-Ponçon</b>	463 (2,9%)	27%
<b>Tallard-Barcillonnette</b>	460 (2,9%)	12%
<b>Total</b>	15 746 (100%)	30%

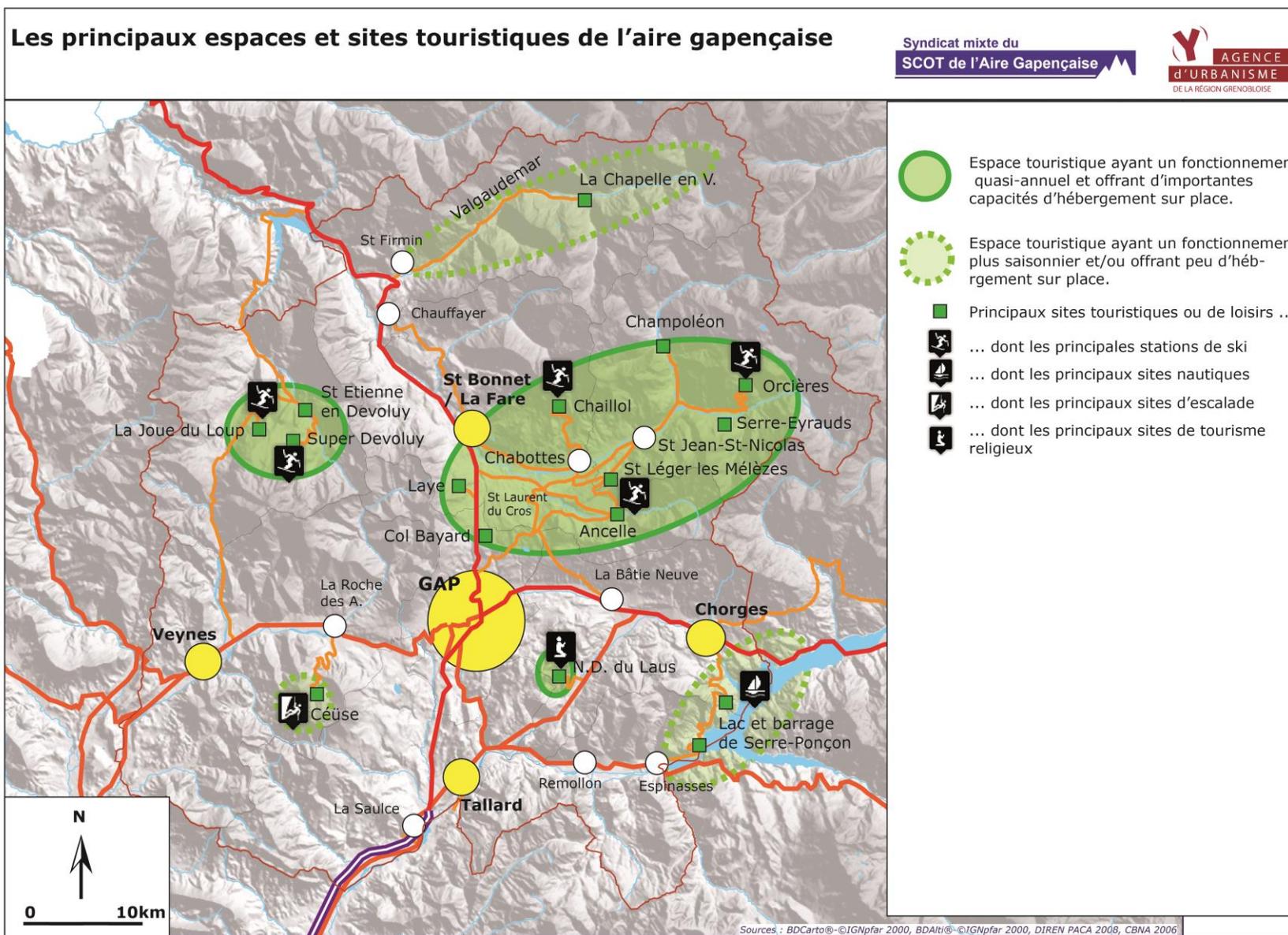
Source : INSEE (recensement général de la population)

### Les 11 communes de l'aire gapençaise qui ont plus de 100 résidences secondaires occasionnelles et où ces dernières représentent plus de 40% du parc de logements en 2009

Commune	Secteur	Résidences secondaires	Taux de RS
<b>Orcières</b>	Champsaur	3 434	90%
<b>Saint-Etienne-en-Dévoluy</b>	Dévoluy	2 461	90%
<b>Agnières-en-Dévoluy</b>	Dévoluy	1 217	91%
<b>Ancelle</b>	Champsaur	1 209	75%
<b>Saint-Léger-les-Mélèzes</b>	Champsaur	664	82%
<b>Saint-Michel-de-Chaillo</b>	Champsaur	649	79%
<b>Saint-Firmin</b>	Valgaudemar	300	52%
<b>Laye</b>	Champsaur	201	59%
<b>Saint-Maurice-en-Valgaudemar</b>	Valgaudemar	116	59%
<b>Le Noyer</b>	Champsaur	115	43%
<b>La Chapelle-en-Valgaudemar</b>	Valgaudemar	108	59%
<b>Total</b>		10 474	-

Source : INSEE (recensement général de la population 2009)

Les pôles touristiques de l'aire gapençaise



## 1.2. Equipements et services : l'armature urbaine et rurale de l'aire gapençaise

### *Gap : des fonctions de centralité affirmées à l'échelle de l'aire gapençaise et d'une large partie des Alpes du Sud*

Seule ville moyenne des Alpes du Sud, Gap rayonne sur un vaste territoire qui englobe les Hautes-Alpes et le nord des Alpes-de-Haute-Provence. Son niveau d'offre est élevé par rapport aux villes de taille comparable, notamment en raison de l'éloignement (en termes de temps de parcours) des grandes agglomérations voisines. Gap concentre ainsi la quasi-totalité des commerces, services et équipements supérieurs de l'aire gapençaise.

**En matière de santé**, Gap accueille la totalité de l'offre « supérieure » de l'aire gapençaise avec :

- Le centre hospitalier intercommunal des Alpes-du-Sud Gap Sisteron (CHICAS), dont les deux établissements de Gap constituent le principal pôle hospitalier du territoire de santé « Alpes Nord » (qui couvre les Hautes-Alpes et la partie nord des Alpes de Haute Provence : secteurs de Barcelonnette et de Sisteron). Le CHICAS offre le seul service d'urgence et la seule maternité de l'aire gapençaise. Il dispose d'un plateau de chirurgie et offre une large palette de spécialités médicales.
- La polyclinique des Alpes-du-Sud (PAS), qui complète l'offre hospitalière notamment en médecine et en chirurgie.
- La totalité des médecins spécialistes et 80% des dentistes de l'aire gapençaise.

**En matière de commerces**, Gap constitue le premier pôle des Alpes-du-Sud en termes de volume d'offre avec 75 000 et 80 000 m<sup>2</sup> de grande surface (soit 20 000m<sup>2</sup>

de plus que Dignes-les-Bains, 45 000m<sup>2</sup> de plus que l'agglomération de Sisteron et 50 000m<sup>2</sup> de plus que Briançon).

Gap accueille ainsi 83% des m<sup>2</sup> de grandes surfaces et 54% du nombre total d'établissements commerciaux de l'aire gapençaise (pour 53% de sa population) et capte entre 80 et 90% du chiffre d'affaires des commerces implantés dans l'aire du SCOT (hors hôtellerie-restauration).

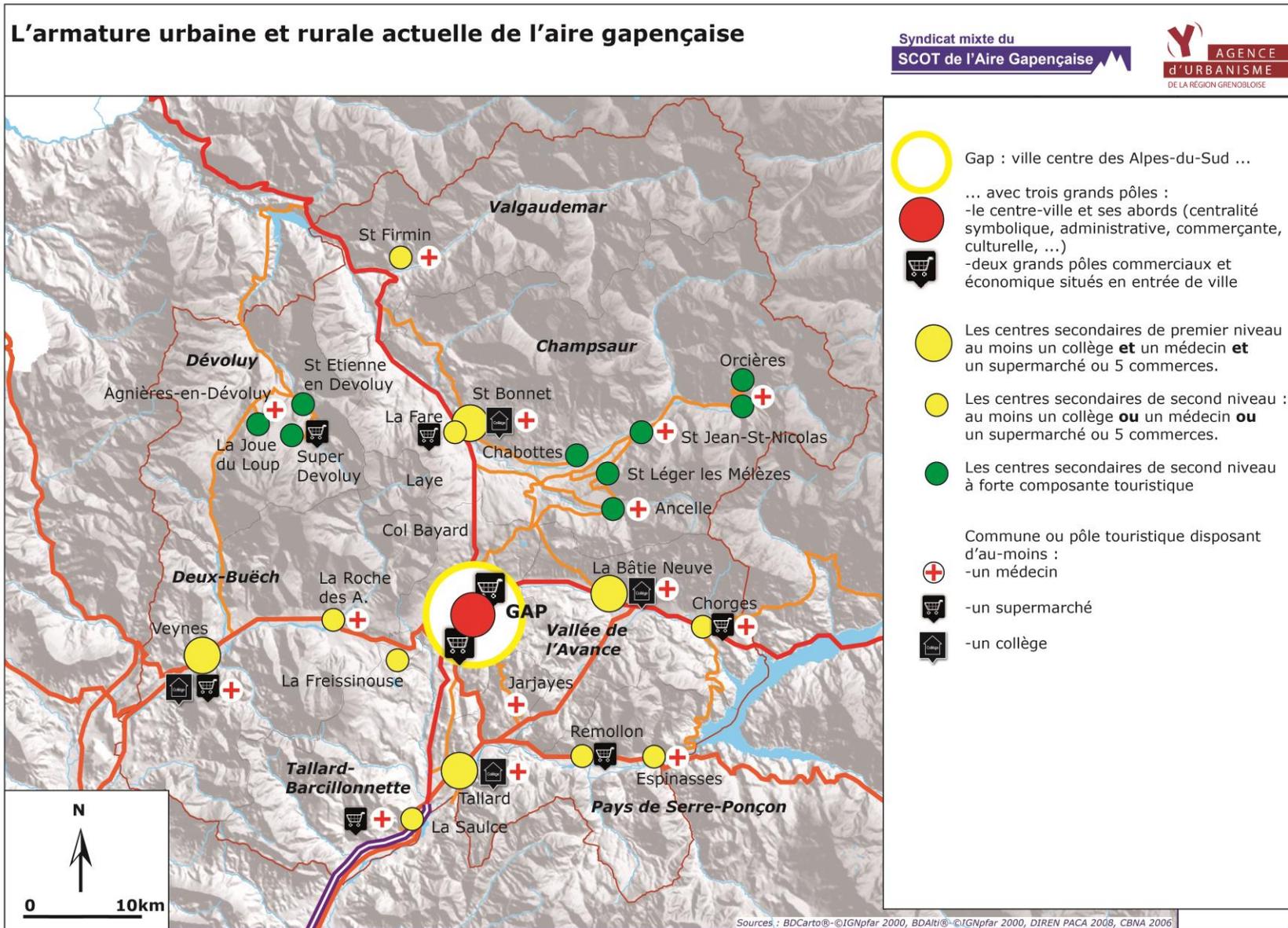
**En matière d'enseignement**, Gap accueille :

- L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de l'aire gapençaise : classes de BTS, classes préparatoires aux grandes écoles, école de formation aux soins infirmiers, IUT et pôle universitaire (qui offre trois spécialités de licence générale, une spécialité de licence professionnelle et une spécialité de Master). Gap accueille ainsi presque 700 étudiants.
- L'ensemble des lycées d'enseignement général et/ou technologique et la majeure partie des lycées professionnels de l'aire gapençaise.

**En matière d'administrations**, Gap constitue le principal pôle des Hautes-Alpes en accueillant notamment la Préfecture, les directions départementales des administrations centrales de l'Etat, le siège et les services du Conseil Général, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers, de la chambre d'agriculture ...

**En matière culturelle**, Gap constitue le centre principal de l'aire gapençaise, avec notamment 7 écrans de cinéma et un théâtre, une salle de spectacle importante (le Quattro) ainsi qu'un stade de glace couvert à même d'accueillir des spectacles (Alp'Aréna).

L'armature urbaine et rurale de l'aire gapençaise



### Les centres secondaires : des pôles de commerces et de service structurants à l'échelle des territoires de l'aire gapençaise

L'aire gapençaise est un territoire étendu, montagneux et, à part Gap, globalement peu peuplé. De nombreuses petites communes ont une offre de commerces et services très limitée voire absente. Ainsi, plus de la moitié des communes du territoire n'ont aucun commerce et plus de 80% d'entre-elles n'ont aucun médecin sur place.

De ce fait, les centres secondaires ruraux et périurbains jouent un rôle majeur dans la vie quotidienne des habitants en assurant une offre de commerces, services et équipements à l'échelle des principaux bassins de vie du territoire.

L'INSEE propose une identification des pôles de services classés en trois catégories<sup>3</sup> :

- Les **pôles de proximité** offrent au moins la moitié d'une gamme de 24 équipements et services de base (dont notamment les écoles, les médecins généralistes ou les boulangeries).
- Les **pôles intermédiaires** offrent au moins la moitié d'une gamme de 27 équipements et services relativement répandus (dont les collèges, les opticiens ou les supermarchés).
- Les **pôles supérieurs** offrent au moins la moitié d'une gamme de 36 services et équipements plus rares (dont les lycées, les établissements hospitaliers ou les hypermarchés).

<sup>3</sup> INSEE PACA, « Accès aux équipements et services dans les Pays de Provence-Alpes-Côte-d'Azur », Dossier N°2, juin 2011, encadré « source et méthode » téléchargeable :

[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/provence/themes/dossier/dos02/meth08.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/provence/themes/dossier/dos02/meth08.pdf)

Répartition des communes de l'aire gapençaise en fonction de leur offre d'équipements et de services : analyse de l'INSEE (2011)

Niveau d'offre	Nombre de communes	
<b>Pôle de service supérieur</b>	1	Gap
<b>Pôle de service intermédiaire</b>	2	Veynes Saint-Bonnet-en-Champsaur
<b>Pôle de proximité offrant un certains services intermédiaires</b>	2	Chorges Tallard
<b>Pôle de proximité</b>	9	Ancelle La Bâtie-Neuve Espinasses Orcières La Roche-des-Arnauds Saint-Etienne-en-Dévoluy Saint-Firmin Saint-Jean-Saint-Nicolas La Saulce

Source : INSEE PACA, « Accès aux équipements et services dans les Pays de Provence-Alpes-Côte-d'Azur », Dossier N°2, juin 2011, p. 66, téléchargeable :

[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/provence/themes/dossier/dos02/dos02.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/provence/themes/dossier/dos02/dos02.pdf)

L'analyse de l'INSEE est cependant très discriminante notamment en milieu rural : il est difficile pour une petite commune d'offrir la moitié de la gamme d'équipements et de services « de proximité » ou « intermédiaires » identifiés par l'INSEE.

De ce fait, l'AURG a choisi de compléter l'analyse de l'INSEE en analysant la localisation de services et équipements jugés caractéristiques de la centralité en milieu rural et périurbain : collèges, médecins généralistes, dentistes, professionnels

paramédicaux (kinésithérapeutes, infirmières libérales, ...), supermarchés ou au moins 5 commerces.

#### Nombre de communes disposant de certains équipements et services structurants

Commune disposant de ...	Nombre de communes (hors Gap)
Au moins 1 médecin généraliste	14
Au moins 1 dentiste	5
Au moins 1 supermarché <u>ou</u> au-moins 5 commerces (hors cafés, hôtels, restaurants, banques, coiffeurs et autres services à la personne)	15
Au moins 1 collège	4
Commune sans médecin généraliste <u>et</u> sans dentiste <u>et</u> sans collège <u>et</u> sans supermarché (ou ayant moins de 5 commerces).	62
Commune ne disposant d'aucun commerce	39

Source : INSEE (base permanente des équipements 2011).

On peut alors identifier trois catégories de centres secondaires au regard de leur niveau d'offre et de leur dynamique de fonctionnement :

- **Les centres secondaires de premier niveau** ont une offre suffisamment importante et diversifiée pour répondre à un nombre important de besoins. Ils accueillent notamment plusieurs équipements, commerces ou services susceptibles de répondre à un bassin de chalandise élargi : collège, supermarché ou plus de 5 commerces, au moins un médecin généraliste et un dentiste ou un professionnel du secteur paramédical, ...
- **Les centres secondaires de second niveau** ont une offre plus restreinte, qui se limite souvent à quelques commerces complétés le cas échéant par la présence d'un médecin ou de professionnels du secteur paramédical. Les

pôles éloignés de Gap et des bourgs de premier niveau jouent un rôle majeur dans la desserte de certains secteurs isolés (exemple de Saint-Firmin pour le Valgaudemar). Les pôles situés à proximité de Gap ou des bourgs de premier niveau jouent surtout un rôle d'appoint ou de desserte locale.

- **Les centres secondaires touristiques** sont des centres secondaires dont l'offre de commerces et services est dopée par la fréquentation touristique (ce qui explique un niveau d'équipement notamment commercial très élevé par rapport à la population résidente). Une partie de cette offre peut être saisonnière ou tournée vers des besoins spécifiques (ex : vente et location de matériel de ski).

Les centres secondaires sont décrits ci-après dans la partie consacrée aux secteurs de l'aire gapençaise.

#### *Les projets d'équipement et de développement pouvant impacter l'armature urbaine et rurale de l'aire gapençaise*

Le travail avec les acteurs n'a pas permis d'identifier de grands projets d'équipements ou de développement susceptibles de modifier la structure actuelle de l'armature urbaine et rurale.

A contrario, plusieurs réalisations récentes sont venu renforcer la centralité de Gap (ex : nouvelle patinoire et salle de spectacle La Quattro) ainsi que des centres secondaires existants (ex : nouveaux collèges de La Bâtie Neuve et de Tallard).

### 1.3. Des territoires de vie et de projet : les 8 secteurs de l'aire gapençaise

Les élus de l'aire gapençaise ont choisi d'organiser le territoire en 8 secteurs géographiques correspondant à des bassins de vie et de projet territorial, en lien notamment avec les périmètres des communautés de communes existantes.

#### Les 8 secteurs du SCOT de l'aire gapençaise : population, emploi et superficie en 2009

Secteurs	Population 2009	Emplois 2009	Superficie (km <sup>2</sup> )
Ville de Gap	39 200 (52,9%)	21 400 (67,3%)	108,7 (5,7%)
Tallard-Barcillonnette	7 600 (10,3%)	2 000 (6,3%)	190,8 (10,0%)
Vallée de l'Avance	7 200 (9,7%)	1 800 (5,7%)	171,5 (9,1%)
Deux Buëch	6 100 (8,2%)	1 800 (5,7%)	297,8 (15,7%)
Champsaur	9 100* (12,3%)	3 300 (10,4%)	521,2 (27,6%)
Valgaudemar	1 600 (2,2%)	400 (1,3%)	272,7 (14,4%)
Dévoluy	1 000 (1,3%)	600 (1,9%)	186,0 (9,8%)
Pays de Serre-Ponçon	2 300 (3,1%)	500 (1,6%)	142,1 (7,5%)
<b>Total</b>	<b>74 100</b>	<b>31 800</b>	<b>1 890,8</b>

Source : INSEE (recensement général de la population – exploitation principale)

#### Les 8 secteurs de l'aire gapençaise évolution de la population et de l'emploi entre 1999 et 2009

Secteurs	Evolution démographique 1999 – 2009 et part dans l'évolution totale du SCOT	Evolution de l'emploi 1999 – 2009 et part dans l'évolution totale du SCOT
Ville de Gap	+ 3 000 habitants (33%)	+ 3 300 emplois (63%)
Tallard-Barcillonnette	+ 1 900 habitants (21%)	+ 500 emplois (10%)
Vallée de l'Avance	+1 600 habitants (18%)	+ 500 emplois (10%)
Deux Buëch	+ 800 habitants (9%)	+ 300 emplois (6%)
Champsaur	+ 1 300 habitants (14%)	+ 400 emplois (8%)
Valgaudemar	+ 75 habitants (1%)	+ 0 emplois (0%)
Dévoluy	+ 75 habitants (1%)	+ 100 emplois (2%)
Pays de Serre-Ponçon	+ 250 habitants (3%)	+ 100 emplois (2%)
<b>Total</b>	<b>+ 9 000 habitants</b>	<b>+ 5 200 emplois</b>

Source : INSEE (recensement général de la population)

## La ville de Gap

Gap, principale centralité de l'aire gapençaise, accueille 39 200 habitants et 21 400 emplois (53% de la population et 67% des emplois de l'aire du SCOT). La commune centre connaît une croissance démographique et économique importante (+ 3 000 habitants et + 3 300 emplois entre 1999 et 2009 soit 1/3 de la croissance démographique et 63% de la progression de l'emploi du SCOT).

La commune de Gap se caractérise par une superficie très étendue (108,7 km<sup>2</sup>, soit 6% de la superficie du SCOT). De ce fait, elle accueille de nombreux espaces naturels et agricoles.

Gap se caractérise également par une topographie et une morphologie particulière :

- La ville dense s'est développée au fond de la vallée et sur ses premières pentes, avec une organisation linéaire autour des axes de la RN85 et de la RN94.
- L'habitat diffus s'est localisé notamment sur les terrasses et les pentes qui surplombent la vallée au nord et à l'ouest.
- Plusieurs centralités avec notamment :
  - Le centre-ville historique et ses faubourgs proches, qui constituent la centralité symbolique, culturelle, commerçante, administrative et qui accueille les lycées, l'hôpital, le centre universitaire ...
  - Deux grands pôles d'activité d'entrée de ville à forte dominante commerciale (hypermarchés, grandes et moyennes surfaces spécialisées) : Tokoro/Les Fauvins au nord-est, Gap-sud au Sud-Ouest
  - L'émergence d'un ou de plusieurs pôles d'entrée de ville à l'Est, autour de la RD994, de la Route des Eyssagnières (RD291) et de la future rocade, avec par exemple la clinique des Alpes du Sud, l'accueil d'une partie des services du Conseil Général et plusieurs zones d'activité autour de la RD291.

En raison de son étendue, Gap a pu retenir sur son territoire une part significative de la périurbanisation liée à son espace urbain central.

Cependant, la hausse des prix fonciers et immobiliers observée depuis la fin des années 1990 accentue la tendance au report de la périurbanisation vers les communes voisines où les terrains et les logements sont meilleur marché.

## Le secteur de Tallard – Barceilonnette

Le secteur de Tallard Barceilonnette se situe au sud de Gap et s'organise autour de la partie sud du sillon de Gap (Plaine de Lachaup), empruntée par la RN85, et de la vallée de la Durance. Sa partie sud-ouest, fait partie du massif de Céüse.

Le secteur constitue la porte d'entrée des Hautes-Alpes et de l'aire gapençaise lorsque l'on arrive par le sud (A51). Il est de ce fait concerné par d'importants flux de trafic routier en transit (liaison Gap – A51 par la RN85 et liaison Briançonnais – A51 par la RD942).

Le secteur s'étend sur 190,8 km<sup>2</sup> (10% de la superficie du SCOT) et accueille 7 600 habitants et 2 000 emplois (10% de la population et 6% des emplois du SCOT).

Il connaît une croissance démographique soutenue (+ 1 900 habitants entre 1999 et 2009 soit 21% de la croissance démographique du SCOT). L'emploi est également en nette croissance (+ 500 emplois entre 1999 et 2009 soit 10% de la progression du SCOT).

Le secteur est assez peu marqué par le tourisme : les résidences secondaires représentent 12% de son parc total de logements (contre 30% en moyenne sur l'aire du SCOT).

Il est par contre très concerné par la périurbanisation liée à Gap en raison de sa proximité avec la ville-centre ainsi que de sa bonne desserte routière (RN85). En lien avec cette périurbanisation :

- l'habitat tend à se diffuser sur les pentes des collines et montagnes qui bordent la **Plaine de Lachaup et le piémont de Céüse** ;

- l'activité tend à se développer le long de la RN85, notamment à **Chateaufieux** entre Tallard et La Saulce, à proximité de la bretelle d'accès à l'A51, de l'aérodrome de Gap Tallard et de la bifurcation RD942 / RN85.

La partie sud-ouest du secteur (Barillonnette, Esparron) est très peu peuplée. Eloignée de Gap et des voies de communication principales, elle est moins concernée par l'influence périurbaine.

Les fonctions de centralité du secteur se localisent principalement dans le centre secondaire de premier niveau de **Tallard** (1 900 habitants, 800 emplois, 1 collège, 8 commerces dont une supérette, 3 médecins généralistes, 1 dentiste, 8 professionnels paramédicaux). Ce centre dessert la partie sud du secteur et étend son rayonnement sur le Pays de Serre Ponçon et la partie sud de la vallée de l'Avance.

L'offre est complétée par deux centres secondaires de second niveau :

- Au sud, **La Saulce** (1 300 habitants, 400 emplois) se caractérise notamment par son offre médicale (3 généralistes, 1 dentiste, 5 professionnels paramédicaux ainsi que 3 commerces dont une supérette).
- Au nord-ouest, **La Freissinouse** (500 habitants, 100 emplois) offre 5 commerces.

Les communes de Tallard, La Saulce et La Freissinouse représentent presque 50% de la population et 60% des emplois du secteur. Elles ont accueilli plus de 55% de sa croissance démographique et 90% de sa progression de l'emploi.

### La vallée de l'Avance

Le secteur de la vallée de l'Avance se situe à l'Est et au sud-est de Gap. Il s'organise d'une part autour de la vallée de l'Avance (axe de la RD942) et d'autre part autour de la partie est du sillon de Gap emprunté par la RN94 et la voie ferrée.

Il est concerné d'une part par les flux entre Gap et le Briançonnais (RN94) et d'autre part par les flux entre l'A51 et le briançonnais (RD942).

Le secteur s'étend sur 171,5 km<sup>2</sup> (9% de la superficie du SCOT).

Il accueille 7 200 habitants et 1 800 emplois (10% de la population et 6% des emplois du SCOT) et connaît une croissance démographique rapide (+ 1 600 habitants entre 1999 et 2009 soit 18% de la croissance démographique du SCOT). L'emploi est également en nette croissance (+ 500 emplois entre 1999 et 2009 soit 10% de la progression du SCOT).

Le secteur est fortement marqué par la périurbanisation liée à Gap. Il accueille également **deux sites ou espaces touristiques importants : Notre Dame du Laus et le littoral du lac de Serre-Ponçon** (baie Saint-Michel et baie des Moulettes sur la commune de Chorges).

Pour autant, la Vallée de l'Avance est peu concernée par les résidences secondaires (ces dernières représentent 14% du parc total de logements contre 30% en moyenne à l'échelle du SCOT).

**Les fonctions de centralité du secteur se répartissent entre Chorges** (2 600 habitants, 600 emplois, 14 commerces dont un supermarché, 4 médecins généralistes, 2 dentistes et 15 professionnels du secteur paramédical, 1 gare ouverte au trafic voyageur) **et La Bâtie-Neuve** (2 200 habitants, 500 emplois, 1 collège, 5 commerces, 2 médecins généralistes et 8 professionnels du secteur paramédical).

La partie sud du secteur est par contre située dans l'aire d'influence de Tallard.

Chorges et La Bâtie Neuve représentent 2/3 de la population et plus de ¾ des emplois du secteur. Elles ont également accueilli les ¾ de sa croissance démographique et plus de 80% de sa progression de l'emploi.

### Le Pays de Serre-Ponçon

Traversé par la RD900b (route d'accès à Barcelonnette et à l'Ubaye), ce secteur se situe au sud-ouest de l'aire gapençaise et s'organise autour du Val de Durance.

Le Pays de Serre-Ponçon s'étend sur 142 km<sup>2</sup> (7,5% de la superficie du SCOT). Il accueille 2 300 habitants et 500 emplois (3% de la population et 2% des emplois du SCOT) et connaît une croissance démographique significative (+ 250 habitants entre 1999 et 2009 soit 18% de la croissance démographique du SCOT).

Le secteur est de plus en plus concerné par la diffusion de la périurbanisation liée à Gap, ce qui contribue à expliquer son développement.

Le tourisme y est présent de manière diffuse, avec un taux de résidences secondaires (27% des logements) proche de la moyenne du SCOT (30%). Le site de la retenue du barrage de Serre-Ponçon à Espinasses (valorisée notamment grâce à un musée) constitue l'une des attractions principales du secteur avec les Trois Lacs.

Le secteur dispose de deux centres secondaires de second niveau : **Remollon** (400 habitants, 100 emplois) offre 2 commerces dont 1 supermarché et **Espinasses** (700 habitants, 100 emplois) offre 3 commerces, 1 médecin généraliste et 5 professionnels paramédicaux.

Au regard de leur faible niveau d'équipement, les habitants du secteur doivent recourir à l'offre de Tallard (qui accueille par exemple le collège qui dessert le secteur) et de Gap.

Remollon et Espinasses accueillent 48% des habitants et 47% des emplois du secteur et ont reçus 40% de sa croissance démographique entre 1999 et 2009.

### Les Deux Buëch

Le secteur des Deux Buëch se situe à l'ouest de Gap et s'organise autour de la vallée du Buëch qui accueille la RD994 et la voie ferrée. Il intègre également une part importante du massif de Céüse et les contreforts sud du Dévoluy.

Il constitue de ce fait la porte d'entrée principale vers ce massif (RD 937) ainsi qu'un axe de passage important entre Gap et la RD1075 (accès à Grenoble et à Valence).

Le secteur s'étend sur près de 300 km<sup>2</sup> (16% de la superficie du SCOT).

Il accueille 6 100 habitants et 1 800 emplois (8% de la population et 6% des emplois du SCOT). Sa croissance démographique est assez importante (+ 800 habitants entre 1999 et 2009 soit 9% de la croissance démographique du SCOT) et sa croissance de l'emploi est assez modérée (+ 300 emplois soit 6% de la croissance du SCOT).

**La partie ouest des Deux-Buëch est intégrée dans l'aire urbaine de Gap** et accueille plus des  $\frac{3}{4}$  de la croissance démographique du secteur. Elle s'organise autour du centre secondaire de second niveau de **La Roche des Arnauds** (1 400 habitants, 300 emplois soit 23% de la population et 17% des emplois du secteur) qui offre 4 commerces, 3 médecins généralistes et 6 professionnels paramédicaux.

**La partie est du secteur est polarisée par Veynes** (52% de la population et 72% des emplois du secteur mais moins de 10% de sa croissance démographique).

Avec 3 200 habitants et 1 300 emplois, **Veynes est le centre secondaire de premier niveau le plus peuplé et le mieux équipé de l'aire du SCOT**. Cette petite ville rayonne plus largement au-delà de l'aire du SCOT sur la vallée du Grand Buëch et, dans une moindre mesure, sur le Dévoluy.

Veynes dispose d'un collège et d'un lycée professionnel. C'est le centre secondaire qui dispose de la meilleure offre commerciale (34 établissements recensés par l'INSEE dont 1 supermarché) et de la meilleure offre de santé (4 médecins généralistes, 5 dentistes, 21 professionnels paramédicaux). Sa desserte ferroviaire est

équivalente à celle de Gap. La commune accueille en outre une salle de cinéma offrant une programmation quotidienne toute l'année.

Veynes a cependant perdu plus de 300 habitants entre 1954 et 1999 notamment en raison de la difficile reconversion économique suite à la quasi-disparition des activités ferroviaires (fermeture du dépôt dans les années 1970). Sa population repart à la hausse entre 1999 et 2009.

Le secteur est concerné par un tourisme diffus avec 23% de résidences secondaires dans son parc total de logements. Il accueille également la station de ski de Céüse.

### **Le Champsaur**

Situé au nord de Gap dont il est séparé par le col Bayard, le Champsaur est le secteur le plus étendu du SCOT (521 km<sup>2</sup> soit 28% de sa superficie). Il intègre à la fois la vallée du Drac et la partie sud-ouest du massif des Ecrins. La majeure partie de son territoire est intégré dans le périmètre du parc national des Ecrins (zone périphérique pour les secteurs habités et zone centrale pour les espaces de haute montagne).

Le secteur accueille 9 100 habitants et 3 300 emplois en 1999 (12% de la population et 10% des emplois du SCOT). Sa croissance démographique est assez soutenue (+1 400 habitants entre 1999 et 2009 soit 14% de la croissance démographique du SCOT). La dynamique économique est plus modérée (+ 400 emplois entre 1999 et 2009).

Le Champsaur est un territoire agricole très touristique, avec plusieurs stations de ski alpin et de fond (Orcières, « locomotive du Champsaur », Ancelle, Chaillol, Saint-Léger-les-Mélèzes, Laye, ...) et plusieurs stations vertes de vacances (Saint-Bonnet, Saint-Jean-Saint-Nicolas, ...), ... Il accueille près de 8 000 résidences secondaires soit plus de 50% du parc total de l'aire du SCOT. Ces dernières représentent 64% de son parc de logement (contre 30% en moyenne pour l'aire gapençaise).

Relativement proche de Gap, les communes voisines de la RN85 et la partie sud du Champsaur sont de plus en plus concernées par la périurbanisation liée à la ville-centre.

Saint-Bonnet est le centre secondaire de premier niveau du secteur. Son offre est complétée par la commune limitrophe de La Fare (qui fonctionne comme le « faubourg » de Saint-Bonnet en contact avec la RN85 et accueille notamment un supermarché). Ces deux communes totalisent 2 100 habitants et 900 emplois (23% de la population et 26% des emplois du secteur). Elles disposent d'un collège, de 20 commerces dont 1 supermarché, de 5 médecins généralistes, de 2 dentistes et de 15 professionnels paramédicaux. .

Leur aire d'influence s'étend sur la partie ouest du Champsaur ainsi que sur le Valgaudemar.

**La partie est du Champsaur fonctionne de façon plus autonome**, d'autant plus que le tourisme y favorise un niveau élevé d'équipement en commerces et services par rapport au seul poids de la population résidente.

**Elle est desservie par les centres secondaires touristiques d'Orcières** (700 habitants, 600 emplois, 25 commerces, 2 médecins généralistes, 2 professionnels paramédicaux, 2 salles de cinéma fonctionnant en saison touristique d'hiver et d'été, la station de ski intégrée d'Orcières 1850 constituant notamment un important pôle commerçant), **d'Ancelle** (850 habitants, 400 emplois, 11 commerces, 3 médecins généralistes), de **Saint-Jean-Saint-Nicolas** (1 000 habitants, 400 emplois, 14 commerces, 3 médecins généralistes, 7 professionnels paramédicaux, 1 lycée professionnel), de **Saint-Léger Les Mélèzes** (300 habitants, 200 emplois, 8 commerces, 3 professionnels paramédicaux), de **Chabottes** (750 habitants, 200 emplois, 5 commerces) et de **Saint-Michel-de-Chaillol** (330 habitants, 100 emplois, 4 commerces).

### Le Valgaudemar

Au nord du Champsaur, le Valgaudemar est un territoire de montagne étendu (273 km<sup>2</sup>, soit 14% de la superficie du SCOT) et très peu peuplé (1 600 habitants et 400 emplois, soit 2% des habitants et 1% des emplois du SCOT). La majeure partie de son territoire est intégré dans le périmètre du parc national des Ecrins.

Le secteur s'organise d'une part autour de la vallée de la Séveraisse qui s'étend sur 25 km d'est en ouest et permet d'aller au pied des plus hautes cimes du massif des Ecrins, et d'autre part autour de la vallée du Drac. Très encaissée, cette dernière est difficilement franchissable ce qui « isole » la commune du Glaizil des autres communes du secteur.

Le Valgaudemar est marqué par le tourisme même si, contrairement au Champsaur, il n'a pas développé de station de ski alpin. Les capacités d'hébergement se localisent principalement dans la vallée de la Séveraisse et combinent refuges, campings, gîtes, hôtelleries et résidences secondaires. Ces dernières représentent 50% du parc total de logements du secteur.

Saint-Firmin (500 habitants et 200 emplois) est le principal pôle du secteur et offre 4 commerces, 3 médecins généralistes et 6 professionnels paramédicaux.

Toutefois, son niveau d'équipement est faible. De ce fait, les habitants doivent notamment recourir à l'offre de Saint-Bonnet et La Fare en Champsaur (qui accueillent par exemple un collège et un supermarché).

### Le Dévoluy

Le Dévoluy est une vallée perchée au cœur du massif calcaire du Dévoluy. Il s'étend sur 186 km<sup>2</sup> soit 10% de la superficie du SCOT.

Son accès se fait principalement par la RD937 (depuis la RD994 au sud) et par la RD117 (qui permet de rejoindre l'Isère et la RN85 au nord). Un accès secondaire est possible hors période hivernale depuis le Champsaur par la RD171.

Cette situation explique que le secteur fonctionne de manière très autonome, car le Dévoluy est éloigné de Gap ou de Veynes en termes de distance-temps.

Le secteur accueille 1 000 habitants et 600 emplois en 2009 (1% de la population et 2% des emplois du SCOT). Sa croissance démographique est modérée (+75 habitants entre 1999 et 2009).

Le Dévoluy est très marqué par le tourisme, notamment avec la présence de deux stations de ski intégrées (Super-Dévoluy et La Joue du Loup) qui concentrent l'essentiel du parc d'hébergement. Il accueille près de 3 800 résidences secondaires (24% du parc total de l'aire gapençaise). Ces dernières représentent plus de 88% des logements du secteur !

Le Dévoluy accueille également l'observatoire astronomique du Pic de Bure.

En raison de son isolement relatif et de l'importance du tourisme, le Dévoluy bénéficie d'un bon niveau d'offres en termes de commerces et services, même si certains n'ont qu'un fonctionnement saisonnier. Il dépend toutefois de Veynes et de Gap pour l'accès à de nombreux commerces, services et équipements intermédiaires (ainsi, le collège qui dessert le secteur est situé à Veynes).

Le secteur est desservi par les centres secondaires touristiques de **Saint-Etienne-en-Dévoluy** (600 habitants, 400 emplois, 15 commerces dont 1 supermarché, 4 professionnels paramédicaux, 1 salle de cinéma fonctionnant en saison touristique d'hiver et d'été) et d'**Agnières-en-Dévoluy** (300 habitants, 200 emplois, 16 commerces, 1 médecin généraliste, 1 salle de cinéma fonctionnant en saison touristique d'hiver et d'été). Une part significative de l'offre se localise dans les stations de ski intégrées de Super Dévoluy et de La Joue du Loup.

Ces deux communes accueillent 80% de la population et la quasi-totalité des emplois du secteur.

## 1.4. Les dynamiques de développement qui ont façonné l'aire gapençaise

### *150 ans de mutations économiques : déclin de l'emploi agricole, faiblesse de l'industrie et essor spectaculaire du tertiaire*

Entre 1968 et 2009, la part de l'agriculture dans l'emploi total a été divisée par 5 passant de 26% (soit environ 5 100 emplois) à 5% (soit environ 1 600 emplois).

Le déclin de l'emploi agricole a commencé dès la fin du XIXème siècle. Il n'a pas été compensé par le développement local de l'industrie ce qui a entraîné un fort mouvement d'exode rural.

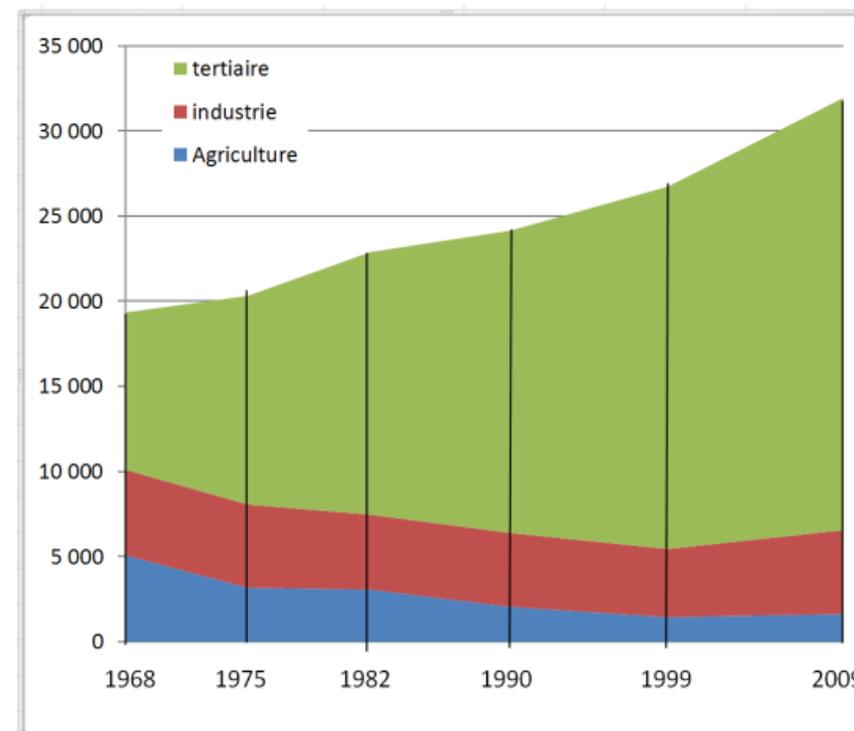
En effet, contrairement aux Alpes du Nord, les Alpes du Sud ont été peu marquées par l'essor industriel de la fin du XIXème et du début du XXème. L'aire gapençaise est ainsi restée à l'écart de la révolution industrielle malgré l'arrivée du chemin de fer dans le dernier quart du XIXème siècle (1875 : liaison Gap-Marseille, 1878 : liaison vers Grenoble, 1884 : liaison vers Briançon, 1894 : liaison vers Livron et Valence) et la réalisation du Lac de Serre-Ponçon et de ses centrales hydro-électriques (mis en eau entre 1959 et 1960).

De ce fait, les activités industrielles présentes dans l'aire gapençaise appartiennent principalement aux secteurs du bâtiment et travaux publics ainsi que de l'agroalimentaire.

En 1968, l'industrie et la construction représentaient 26% de l'emploi (soit environ 5 000 emplois). Entre 1968 et 2009, la part relative de l'industrie a reculé de 10 points (15% des emplois du territoire en 2009) mais le nombre d'emplois est resté quasi-constants (4 900 en 2009).

Inversement, le secteur tertiaire a connu un essor spectaculaire principalement à partir de la fin des années 1950. En 1968, il représentait 48% de l'emploi (9 200 postes de travail). En 2009, il assure 80% de l'emploi (25 400 postes).

Evolution du nombre d'emplois par secteur économique entre 1968 et 2009



### De l'exode rural à la croissance démographique

#### Jusqu'en 1954, le déclin de la population rurale continue et n'est pas compensé par l'essor de Gap et de Veynes

La population de l'aire gapençaise n'a cessé de décliner entre le milieu du XIXème siècle et les années 1930. Le minimum démographique est atteint en 1926 (38 000 habitants) et puis la population remonte légèrement et stagne aux alentours de 40 000 habitants entre 1936 et 1954.

L'aire gapençaise a ainsi perdu plus de 8 800 habitants entre 1886 (49 600 habitants) et 1954 (40 800 habitants). Plus précisément, sur cette période :

- Trois communes gagnent des habitants : Gap (+ 6 600 habitants), Veynes (+ 1 400 habitants) et Rousset (à proximité du Lac de Serre-Ponçon : + 10 habitants). Cela traduit l'essor des fonctions administratives, commerciales et de service dans la capitale des Alpes du Sud et l'essor de Veynes comme nœud ferroviaire. Pour Rousset, il s'agit de la construction du Barrage de Serre-Ponçon.
- Les 75 autres communes de l'aire gapençaise connaissent un déclin continu ou quasi-continu et totalisent une perte de 16 800 habitants (soit une baisse de 45% de leur population). Cette situation traduit un fort mouvement d'exode rural, aboutissant au quasi-dépeuplement de certains secteurs de l'aire gapençaise.

#### L'aire gapençaise et ses secteurs : évolution démographique 1886 – 1954

Secteurs	Pop. 1886	Pop. 1954	Evolution
Ville de Gap	10 200	16 800	+6 600
Tallard-Barcillonnette	5 700	3 200	-2 500
Vallée de l'Avance	5 000	3 100	-1 900
Deux Buëch	5 600	5 400	-200
Dont Veynes	2 000	3 400	+1 400

<i>Dont autres communes</i>	3 600	2 000	-1 600
Champsaur	13 600	7 300	-6 300
Valgaudemar	4 500	2 200	-2 300
Dévoluy	2 000	1 000	-1 000
Pays de Serre-Ponçon	3 100	1 700	-1 400
<b>Total</b>	<b>49 600</b>	<b>40 800</b>	<b>8 800</b>

Source : INSEE, recensement général de la population (population municipale)

#### Entre 1954 et 1975, l'exode rural commence à s'inverser pendant que Gap connaît un essor démographique historique.

Entre 1954 et 1975, Gap gagne 11 400 habitants et 24 communes rurales de l'aire gapençaise renouent avec la croissance démographique comptant un gain cumulé de 1 200 habitants.

Cette croissance est notamment à mettre en lien avec les aménagements touristiques (stations de ski) ou d'infrastructures (mise en place du service du barrage de Serre-Ponçon). Elle produit aussi les prémices de la périurbanisation liée à Gap (communes situées à proximité de la ville-centre).

Inversement, sur cette même période, 52 communes de l'aire gapençaise (dont Veynes) voient leur population diminuer et totalisent une perte de 2 900 habitants : l'exode rural continue dans une large partie de l'aire gapençaise et Veynes perd progressivement les activités associées à son rôle de nœud ferroviaire (fermeture du dépôt, ...).

### **A partir de 1975, la croissance démographique se diffuse à l'échelle de toute l'aire gapençaise ...**

Entre 1975 et 1999, Gap gagne 8 000 habitants et 58 autres communes de l'aire gapençaise voient leur population progresser avec un gain cumulé de 6 500 habitants. Inversement, 18 communes (dont Veynes) voient leur population encore régresser avec une perte cumulée de 850 habitants (dont plus de 200 pour Veynes).

Entre 1999 et 2009, Gap gagne 3 000 habitants et 66 autres communes voient leur démographie croître avec un gain cumulé de 6 200 habitants. Seules 10 communes voient leur population diminuer avec une perte cumulée de 200 habitants.

### **... même si 56 communes de l'aire gapençaise n'ont pas encore retrouvé leur population de 1886**

Malgré l'essor démographique récent de l'aire gapençaise, seules 21 communes ont, en 2009, une population supérieure à celle de 1886 : Gap, Veynes, plusieurs communes périurbaines limitrophes de Gap ou situées sur l'axe de La Saulce / Tallard – Gap – Chorges ainsi que trois communes touristiques du Champsaur. Inversement, 56 communes ont une population en 2009 inférieure à celle de 1886. Il s'agit principalement de communes situées dans les massifs montagneux de l'aire gapençaise.

### **Un exode rural dont les conséquences sont encore visibles ...**

Plusieurs caractéristiques territoriales et démographiques de l'aire gapençaise sont des héritages de l'exode rural :

- Une population plus âgée qu'ailleurs. Selon l'INSEE (recensement général de la population), en 2008, 26% de la population de l'aire gapençaise avait plus

de 60 ans (contre 22% en moyenne nationale) et 10,5% avait plus de 75 ans (contre 8,7% en moyenne nationale).

- La présence d'espaces très peu peuplés (ainsi, 42 communes de l'aire gapençaise ont moins de 300 habitants et 9 d'entre-elles accueillent moins de 100 personnes).
- L'absence ou le très faible nombre de commerces, services et équipements dans de nombreuses communes en raison du manque d'habitants.
- L'ampleur du parc des résidences secondaires lié notamment à la disponibilité initiale du nombre important de maisons vacantes en zone rurale.

### ***A partir des années 1960 : une dynamique de développement qui s'appuie sur l'économie présentielle, le tourisme et l'attractivité résidentielle***

L'aire gapençaise a gagné 33 400 habitants entre 1954 et 2009. Sa population retrouve puis dépasse le niveau de 1886 à la fin des années 1960.

Cette croissance démographique a été notamment portée par le solde migratoire et s'appuie sur l'essor d'une « économie de l'attractivité<sup>4</sup> » ou d'une « économie présentielle » basée sur la valorisation locale des revenus issus du tourisme, des retraites ou encore du salaire des fonctionnaires présents localement.

Trois moteurs interdépendants ont ainsi alimenté le développement économique de l'aire gapençaise :

- L'essor de Gap comme pôle administratif, commercial et de service à l'échelle des Alpes du Sud,
- Le développement du tourisme,

<sup>4</sup> DDT des Hautes-Alpes, Une économie de l'attractivité, approche sur le cas des Hautes-Alpes, 2008, [http://www.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Economie\\_de\\_l\\_attractivite.pdf](http://www.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Economie_de_l_attractivite.pdf)

- L'accueil de populations nouvelles (notamment retraitées) souhaitant profiter de la qualité résidentielle de l'aire gapençaise.

### Gap polarise le développement de l'emploi administratif et de service en lien avec son statut de pôle des Alpes du Sud

C. Meyzenq soulignait en 1981 que Gap « *est une ville qui ne connaît pas l'industrie et qui ne la désire peut être pas* » et qu'elle « *doit son activité à sa qualité de chef-lieu de département et à sa position de commandement sur un vaste espace montagnard*<sup>5</sup> ».

De ce fait, le renforcement des fonctions administratives, l'essor du commerce et des services associés, le développement de l'enseignement ou de la santé ont été les principaux moteurs de la croissance de la capitale des Alpes du Sud.

En 1983, Gap a également bénéficié de l'implantation du 4<sup>ème</sup> régiment de chasseurs alpins (environ 800 personnes).

De ce fait, Gap polarise une part croissante de l'emploi local alors que de nombreuses communes rurales voient leur activité se réduire en raison du déclin agricole. Gap accueille la majeure partie des emplois industriels et surtout tertiaires créés sur le territoire.

En 1968, Gap accueillait 54% des emplois de l'aire du SCOT. En 1990, la ville centre en accueille 67%. Sur cette période, elle gagne 5 700 emplois pendant que l'aire gapençaise « hors Gap » en perd 900.

Depuis 1990, la part de Gap dans l'emploi total de l'aire du SCOT reste stable aux alentours de 67%. La ville centre gagne 2 100 emplois entre 1990 et 1999 pendant que l'aire gapençaise « hors Gap » n'en gagne que 500. Entre 1999 et 2009, on

assiste à l'amorce d'un rééquilibrage : Gap gagne environ 3 000 emplois pendant que l'aire gapençaise « hors Gap » en gagne 2 200<sup>6</sup>.

### Le développement du tourisme et des grands aménagements associés

Le développement du tourisme favorise la création d'emplois directs liés aux activités ou aux hébergements, tout en favorisant le maintien et le développement d'autres secteurs d'activités comme les commerces, les services à la personne ou le bâtiment et travaux publics.

L'essor du tourisme dans l'aire gapençaise commence timidement dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle avec l'essor de l'alpinisme et des courses en montagne qui concerne notamment le Valgaudemar (création de refuges et aménagement d'un hôtel sur le site de Giobernay).

L'essor des sports d'hiver va stimuler le développement et l'aménagement touristique de la montagne. En 1935, une remontée mécanique est implantée sur la montagne de Céüse même si la station ne prendra réellement son essor qu'à partir de 1953. En 1957, les premiers aménagements sont réalisés à Ancelle.

Le développement des stations va s'accélérer fortement dans les années 1960, 1970 et 1980 pendant lesquels la plupart des sites actuels seront équipés. C'est notamment l'époque de la création des grandes stations intégrées : Orcières-1850 (début des années 1960), Super Dévoluy (premières pistes ouvertes en 1966), La Joue du Loup (début des années 1980), Super Chaillol, ....

<sup>5</sup> Meyzenq C. Hautes-Alpes, Ubaye, Haut-Drac, *Préalpes drômoises : pays de transition entre Alpes du Nord et Alpes du Sud*, Editions Ophrys, Gap, 1984, pp. 316-317.

<sup>6</sup> Les évolutions de l'emploi entre 1999 et 2009 doivent être interprétées avec prudence, comme des ordres de grandeur. En effet, l'évolution des modalités de recensement entre ces deux dates pèse sur la fiabilité des comparaisons.

Parallèlement, l'essor des stations-villages se poursuit dans de nombreuses communes du Champsaur et du Valgaudemar. Situées à une altitude plus basse, ces dernières combinent à la fois sports d'hiver (ski alpin et ski de fond) et loisirs d'été (randonnées, plans d'eau aménagés, piscines et centres nautiques, ...). Cette diversification va également gagner les stations de ski intégrées.

Le tourisme estival va également être soutenu par la création du Lac de Serre-Ponçon (mis en eau entre 1959 et 1960), qui s'accompagne de la valorisation touristique de son littoral avec la création de nombreux campings et centres de vacances.

Il faut également mentionner l'aménagement du Plateau de Bayard sur la commune de Gap (golf, centre d'oxygénation), la mise en valeur du Château de Charance et de son point de vue (maison du Parc des Ecrins à Gap), l'aménagement du lac de Pelleautier, ou encore la création de nombreux sentiers de randonnée.

Les années 1960 marquent enfin le début de l'essor du parc de résidences secondaires. Le parc est ainsi passé de 3 900 unités en 1968 à plus de 15 700 unités en 2009. Cet essor a été notamment alimenté par la création des grandes structures d'hébergements dans les stations de ski intégrées ainsi que par la réutilisation de maisons vacantes suite à l'exode rural.

### L'attractivité résidentielle

L'économie touristique se prolonge par l'attractivité résidentielle du territoire. Entre 1999 et 2008, l'aire gapençaise a gagné environ 850 habitants par an. Environ 80% de cette croissance est liée au solde migratoire.

Entre 2001 et 2006, le département des Hautes-Alpes a gagné en moyenne 1 020 habitants par an en lien avec le solde migratoire. Il se place ainsi au 9<sup>ème</sup> rang national pour l'attractivité résidentielle (nombre de nouveaux arrivants ramenés à la population totale).

25% de ces nouveaux arrivants ont plus de 60 ans et 34% entre 40 et 65 ans. Le département des Hautes-Alpes se place ainsi au 7<sup>ème</sup> rang national en matière d'attractivité migratoire sur les retraités (nouveaux arrivants de plus de 60 ans ramené au nombre total de personnes de plus de 60 ans)<sup>7</sup>. Ainsi, 8,4% des retraités présents dans les Hautes-Alpes en 2007 ne résidaient pas dans le département 5 ans auparavant<sup>8</sup>.

L'installation des retraités est notamment stimulée par l'importance du parc de résidences secondaires, ces dernières pouvant alors devenir le domicile principal une fois l'âge de la retraite arrivé.

L'installation de nouveaux retraités permet l'apport de nouveaux revenus qui viennent stimuler l'essor de l'économie présentielle (commerces, santé, services à la personne).

### *A partir des années 1960 : la généralisation de l'automobile rend possible une nouvelle dynamique d'occupation de l'espace marquée par la périurbanisation et l'étalement urbain*

L'automobile se démocratise dans la société française à partir des années 1960. Sa généralisation va permettre aux ménages d'élargir leur univers de choix pour la recherche d'un travail, pour la consommation mais aussi pour l'habitat.

L'automobile offre la possibilité de se déplacer plus vite et permet ainsi d'aller chercher plus loin ce que l'on désire sans pour autant perdre (trop) de temps dans les trajets.

<sup>7</sup> Taux de migration nette : solde migratoire annuel / population totale du département. Source : INSEE, « Recensement de la population 2006 – les migrations entre départements : le sud et l'ouest toujours très attractifs », INSEE Première N°1248, juillet 2009, données complémentaires téléchargeables à l'adresse suivante : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1248](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1248)

<sup>8</sup> DDT des Hautes-Alpes, Une économie de l'attractivité, approche sur le cas des Hautes-Alpes, 2008, p.4 [http://www.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Economie\\_de\\_l\\_attractivite.pdf](http://www.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Economie_de_l_attractivite.pdf)

Cette accélération de la vitesse des déplacements permet notamment d'aller vivre « à la campagne » tout en continuant de travailler, de consommer ou de se distraire « en ville ». Il en résulte une nouvelle logique d'occupation de l'espace marquée notamment par la périurbanisation (déséquilibre entre la localisation de l'habitat et celle de l'emploi, des commerces et des services) et l'étalement urbain (dispersion de l'habitat et essor des activités en entrée de ville ou le long des axes routiers).

Au-delà de cette accélération des déplacements d'autres facteurs interviennent pour expliquer l'essor de la périurbanisation et de l'étalement urbain :

- La population de l'aire gapençaise augmente et de nouvelles formes d'activité apparaissent, comme la grande distribution commerciale. Parallèlement, l'essor des résidences secondaires et des aménagements touristiques constitue une source supplémentaire de « pression » sur les espaces naturels et agricoles.
- Jusqu'aux années 2000, le pouvoir d'achat est en hausse ce qui facilite l'accession à la propriété dans un contexte où les ménages préfèrent largement l'habitat individuel.
- Les mutations et la déprise agricole ont libéré de nombreux terrains que leurs propriétaires souhaitent valoriser.
- La concurrence entre les communes et les intercommunalités pour capter des habitants, des emplois et des ressources fiscales ont favorisé la démultiplication des espaces d'activité et d'habitat.
- Les règlements d'urbanisme ont été longtemps favorables à l'habitat diffus (zones Nb) notamment en lien avec le poids des propriétaires fonciers.

**La périurbanisation : diffusion de l'habitat dans les « campagnes » et polarisation de l'emploi, des commerces et des services à Gap ainsi que dans quelques bourgs relais**

La présence de nombreuses opportunités foncières ont facilité le développement de l'habitat individuel dans les « campagnes », d'abord à l'intérieur de la commune de Gap (très étendue) puis rapidement dans les communes voisines.

A partir de la fin des années 2000, l'augmentation importante du prix des logements à Gap et la stagnation du pouvoir d'achat poussent les ménages à rechercher des terrains et des logements « financièrement abordables » de plus en plus loin de la ville centre, ce qui explique notamment l'extension de l'aire urbaine de Gap entre 1999 et 2009.

Inversement, les dynamiques économiques (déclin agricole, essor du tertiaire) ont favorisé la concentration des emplois sur Gap.

Par ailleurs, la généralisation de l'automobile permet aux consommateurs de se rendre plus facilement dans la ville-centre ce qui accroît son potentiel de chalandise et y stimule le développement des commerces et des services.

Enfin, les communes rurales souffrent d'un déclin du commerce local, moins compétitif en termes de prix, de choix et privé de ses clients par la déprise démographique et la concurrence de Gap.

Quelques bourgs-centres (Veynes, Saint-Bonnet, La Fare-en-Champsaur, Tallard, Chorges et La Bâtie Neuve) bénéficient cependant du développement des commerces, services et équipements liés à la desserte de leur bassin de vie. Là encore, les facilités de déplacement permises par l'automobile ont favorisé une extension de leur aire de chalandise.

**L'étalement urbain : dispersion de l'habitat et développement des activités et du commerce en entrée de ville et le long des axes routiers**

Au-delà de sa diffusion vers les « campagnes » et les communes rurales, l'habitat s'est aussi dispersé géographiquement au grès des opportunités foncières et de la présence de chemins de dessertes carrossables. Ce « mitage » de l'espace s'est

notamment développé dans les « campagnes » de la commune de Gap et dans les communes où l'habitat était déjà dispersé (Champsaur, collines situées de part et d'autre de la RN85 entre Gap et Tallard / la Saulce, ...).

Parallèlement, l'activité économique et commerciale s'est relocalisée aux entrées de la zone urbaine dense de Gap. A l'entrée nord-est de Gap (RN94), le secteur de Tokoro / Les Fauvins est devenue une nouvelle centralité à dominante commerciale et économique qui accueille notamment deux hypermarchés et un grand nombre de grandes et moyennes surfaces spécialisées. A l'entrée, sud-est de la ville-centre (RN85 et RD900b) un hypermarché et plusieurs équipements (dont les casernes du 4<sup>ème</sup> régiment de chasseurs alpins) se sont installés. Enfin, au nord, les abords de la RD994, de la RD291 et de la future rocade de contournement ont accueillis les services du Conseil Général, un centre de formation professionnel, une zone d'activité et une importante clinique.

Les activités se sont également diffusées le long des principaux axes de communication, en particulier :

- Le long de la RN 85 entre Gap et Tallard / La Saulce, notamment dans la Plaine de Lachaup (zone commerciale et artisanale de Chateaufieux) et entre l'aérodrome de Gap – Tallard et La Saulce.
- Le long de la RN 94 entre Gap, La Bâtie Neuve et Chorges.

## ***Périurbanisation et étalement urbain : des dynamiques aux conséquences non-durables***

### **La consommation d'espace et la dispersion de l'urbanisation fragilisent l'agriculture et les continuités écologiques**

L'analyse de la consommation d'espace des 10 dernières années montre qu'environ 50 ha par an d'espaces naturels ou agricoles sont urbanisés.

L'artificialisation est surtout le fait du développement résidentiel, à près de 90%. Elle se déroule majoritairement sous une forme de maison individuelle.

Les espaces agricoles sont les premiers touchés par l'artificialisation. Cela concerne notamment les terres les plus plates et souvent les plus fonctionnelles pour l'agriculture. A noter que les espaces agricoles sont également touchés par l'enfrichement et le développement des espaces naturels.

### **L'étalement urbain favorise la banalisation des paysages et la perte de structure et d'identité des villes et des villages**

L'état initial de l'environnement souligne que l'étalement urbain a de nombreux impacts négatifs sur les paysages, notamment en lien avec :

- Le développement de l'habitat diffus au gré des opportunités foncières (mitage),
- La multiplication des zones d'activité mixtes et peu qualifiées ainsi que des équipements en entrée de ville ou de village<sup>9</sup>,

<sup>9</sup> DDT des Hautes-Alpes, Une économie de l'attractivité, approche sur le cas des Hautes-Alpes, 2008, p.8

[http://www.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Economie\\_de\\_l\\_attractivite.pdf](http://www.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Economie_de_l_attractivite.pdf)

- Le développement linéaire de l'urbanisation (habitat et/ou activités) le long des routes,
- La mauvaise qualité et/ou intégration paysagère de certaines constructions (liées à l'habitat ou aux locaux d'activité).

La dispersion de l'habitat ainsi que le développement des activités et des équipements en dehors des noyaux centraux induisent une perte de structure des villes et des villages et fragilisent les identités villageoises.

### La périurbanisation et l'étalement urbain alimentent l'augmentation des besoins de déplacement motorisés ainsi que la dépendance vis-à-vis de l'usage de l'automobile

La combinaison entre périurbanisation et étalement urbain entraînent une augmentation de la longueur des déplacements quotidiens ainsi qu'un usage accru de l'automobile au détriment de la marche, du vélo et des transports collectifs.

Ainsi :

- Les créations d'emplois tendent à se polariser sur Gap alors que de nombreux actifs vont vivre à l'extérieur de Gap.
- Le développement de l'offre commerciale se localise notamment à Gap alors que la population tend à s'installer en dehors de la ville-centre.
- La dispersion de l'habitat ainsi que le développement des équipements, des commerces (supermarchés et hypermarchés) en périphérie des noyaux existants pénalisent l'usage de la marche, du vélo, des transports collectifs.
- La croissance démographique touche notamment les communes ou les secteurs les moins équipés en commerces et services.

Ces évolutions favorisent la croissance du trafic routier notamment vers Gap. Elles induisent une forme de dépendance à l'égard de l'automobile : son usage devient indispensable pour la quasi-totalité des déplacements car, depuis plus de 40 ans, l'évolution du territoire s'est faite en lien avec son usage.

Ainsi, en 2009, plus de 86% des ménages de l'aire gapençaise disposent d'au-moins une voiture et 37% des ménages disposent d'au-moins deux voitures. Ces taux sont nettement supérieurs à la moyenne nationale (81% des ménages disposent d'au-moins une voiture et 34% disposent d'au-moins deux voitures). Ils sont par ailleurs en nette progression depuis 1999.

### Evolution du taux de motorisation et du nombre de ménages motorisés dans l'aire gapençaise entre 1999 et 2009

	1999	2009	Evolution
<b>Ménages sans voiture</b>	4 500 (16,3%)	4 600 (13,7%)	+100 (+2%)
<b>Ménages disposant d'une voiture</b>	14 000 (50,7%)	16 500 (49,2%)	+ 2 500 (+18%)
<b>Ménages disposant de deux voitures ou plus</b>	9 100 (33,0%)	12 400 (37,1%)	+3 300 (+36%)
<b>Nombre total de ménages</b>	27 600 (100%)	33 500 (100%)	+ 5 900 (+21%)

Source : INSEE, recensement général de la population 1999 et 2009

## La dépendance à l'égard de l'usage de l'automobile concerne également l'accessibilité aux sites et espaces touristiques

En 2010/2011, 93% des touristes ayant fréquenté les Hautes-Alpes sont venus par la route (voiture, camping-car, moto), 5% par le train et 2% en avion. Une fois sur place, 88% d'entre eux se déplacent majoritairement en voiture<sup>10</sup>.

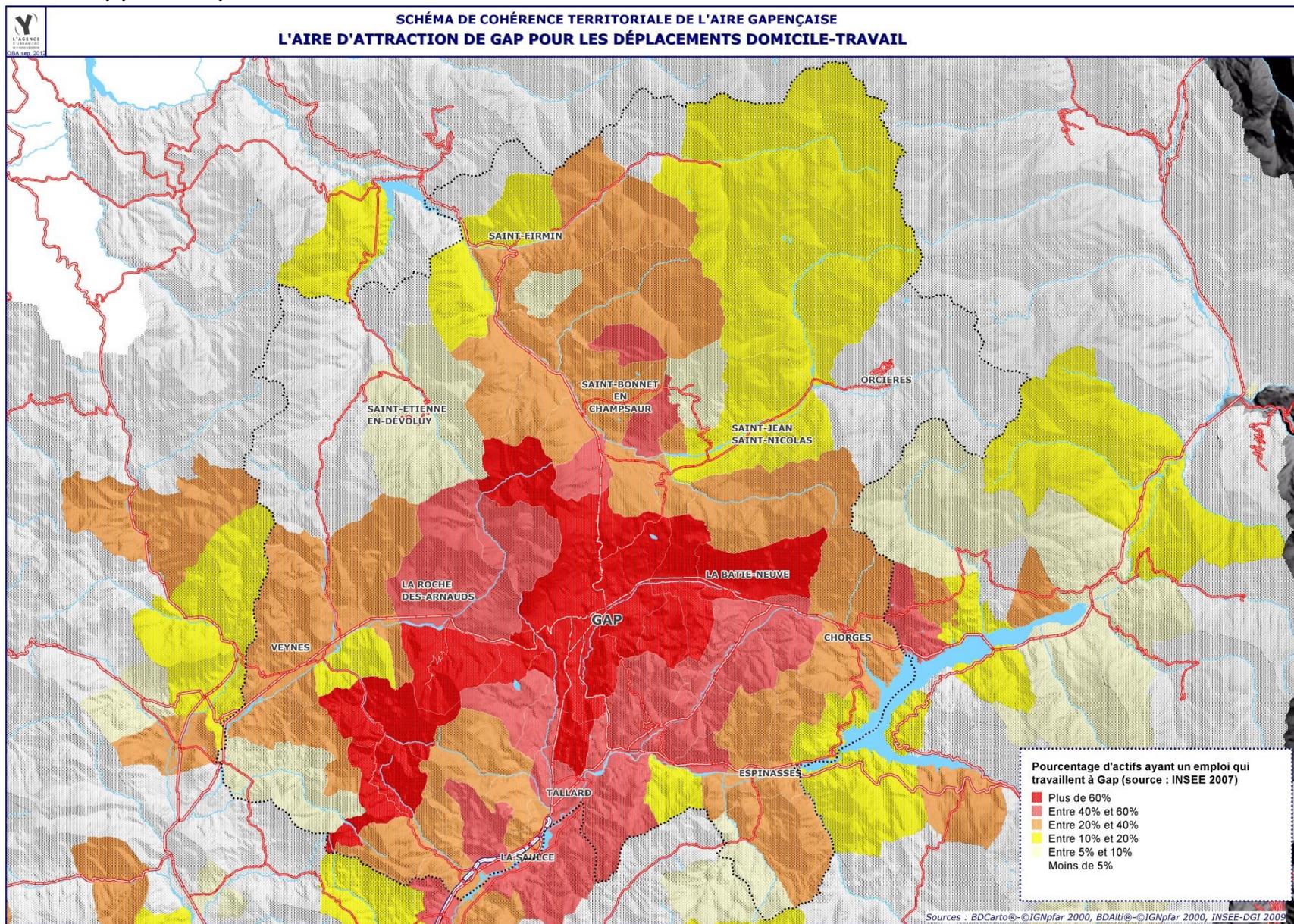
Plusieurs éléments expliquent cette situation (cf. volet « déplacements » et volet « tourisme » du rapport de présentation) :

- La mauvaise qualité de l'offre de transport public pour la « grande accessibilité » au territoire,
- La faible desserte des sites touristiques majeurs par les transports publics,
- Le caractère diffus d'une part significative de l'offre et des hébergements touristiques.

---

<sup>10</sup> Observatoire départemental du tourisme des Hautes-Alpes, Les clientèles touristiques des Hautes-Alpes en 2010-2011, p.22, <http://observatoire.hautes-alpes.net/wp-content/uploads/2012/04/Les-clientèles-touristiques-des-les-Hautes-Alpes1.pdf>

L'aire d'attraction de Gap pour les déplacements domicile – travail



## 2. Accueil et développement démographique et résidentiel

### 2.1. Une offre de logements qui se développe et se diffuse sur l'ensemble du territoire en lien notamment avec la périurbanisation et l'essor de l'immobilier touristique

#### L'offre de logements progresse en lien avec la dynamique démographique et le développement touristique

En 2009, l'aire gapençaise compte **52 450 logements** soit 42% du parc de logements du département des Hautes-Alpes.

L'offre en logements progresse fortement entre 1999 et 2009 à raison d'environ 2%/an. Ce rythme de croissance est nettement plus élevé que sur la décennie précédente (0,9%/an).

Cette évolution est liée à la fois à la **progression du nombre de résidences principales (+1,6%/an)** mais également à celle du nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels.

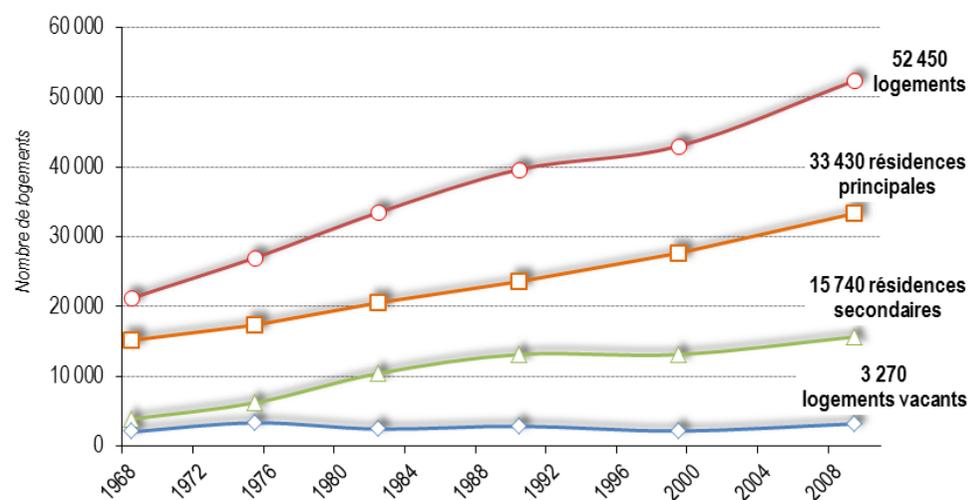
Entre 1999 et 2009, **940 logements supplémentaires par an** (tous types de logements confondus) ont été construits sur l'ensemble de l'aire gapençaise dont :

- **580 résidences principales** (1,9%/an) en moyenne contre 450 entre 1990 et 1999.
- **près de 260 résidences secondaires ou logements occasionnels** supplémentaires (+1,8%/an). Après un tassement de la production de résidences secondaires entre 1990 et 1999, cette dernière connaît un net regain dans les années 2000.

Parallèlement, le nombre de logements vacants progresse également après une nette baisse de la vacance entre 1990 et 1999. Pour autant, la part de la vacance reste à un

niveau relativement modéré (6%) sur l'ensemble du parc de logements. Toutefois, il existe des disparités territoriales fortes en la matière avec des taux de vacance de près de 10% dans le secteur de Serre-Ponçon, 8% à Gap et dans le secteur de Tallard Barcillonnette, 7% dans le secteur du Valgaudemar et des Deux-Buëch contre 4% dans le secteur du Champsaur.

Evolution du parc de logements et de ses composantes depuis 1968



Source : INSEE, recensements

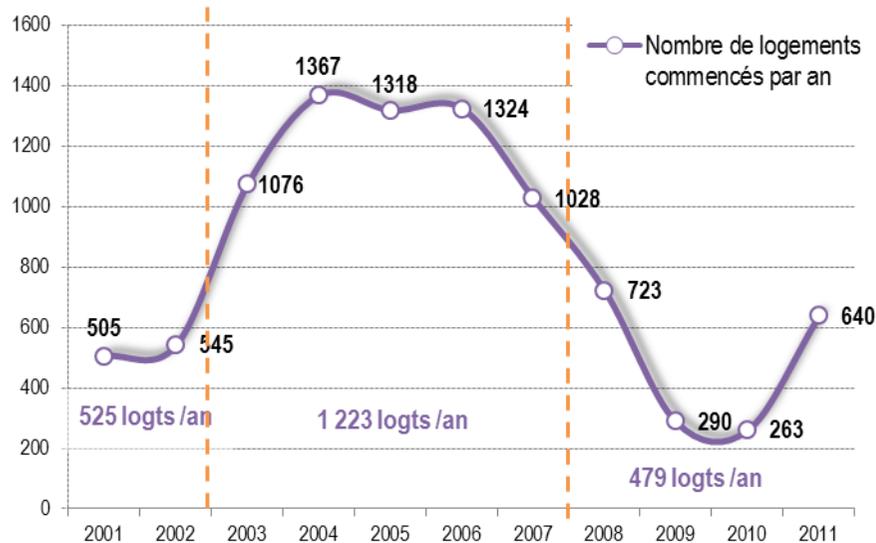
#### Une construction neuve dynamique mais cyclique

Les chiffres de la construction <sup>11</sup> confirment l'ampleur du développement résidentiel. Entre 2001 et 2011, près de 9 080 logements ont été commencés soit 825 logements par an en moyenne. Cette dynamique de la construction neuve a été particulièrement

<sup>11</sup> Informations issues des données des permis de construire commencés - SITADEL

importante entre 2003 et 2007 où plus de 1 220 logements ont été commencés en moyenne chaque année contre 525 au début des années 2000. Les deux années de crise immobilière, 2009 et 2010, ont été particulièrement maussades sur le plan de la construction avec moins de 280 logements commencés par an en moyenne. Il semble que la construction neuve reparte en 2011 avec près de 640 logements par an.

Nombre de logements commencés entre 2001 et 2011 dans l'aire gapençaise



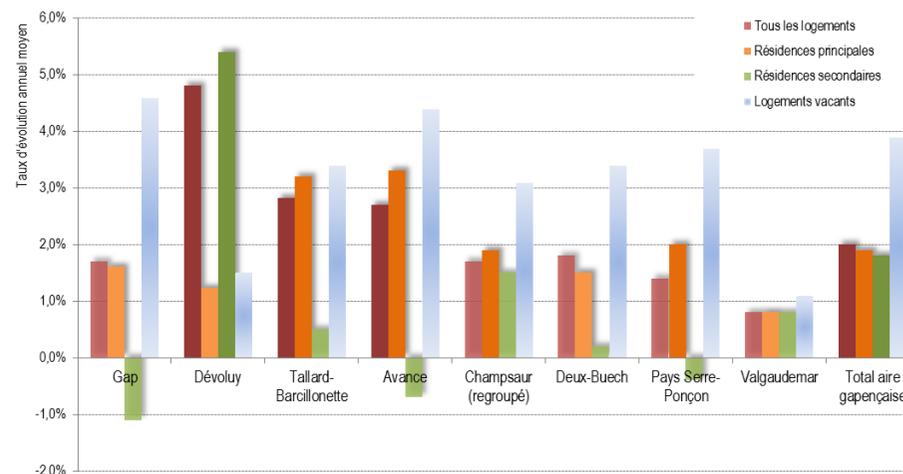
Source : DREAL, SITADEL logements commencés (de 2001 à 2010 : date réelle, 2011 : date de prise en compte).

Il est à noter qu'entre 2003 et 2007, la dynamique de construction a été portée à la fois par la demande des ménages et par le développement d'une offre nouvelle en résidences touristiques.

### L'offre en logements progresse dans tous les secteurs en lien notamment avec la périurbanisation et le développement des résidences secondaires dans les communes touristiques

Comparées à la décennie 90, les années 2000 se distinguent par une forte progression du nombre de logements dans tous les secteurs de l'aire gapençaise. Les résultats du recensement 2009 montrent une **nette hausse de l'offre nouvelle en logements dans les secteurs du Dévoluy (+4,8%/an), de Tallard Barcillonnette (2,8%/an) et de l'Avance (2,7%/an)** par rapport à l'offre en logement existante à la fin des années 90.

Evolution du parc de logements entre 1999 et 2009



Source : INSEE, recensements

Ces résultats se confirment par l'observation du nombre de logements commencés sur la période 2001-2011<sup>12</sup>.

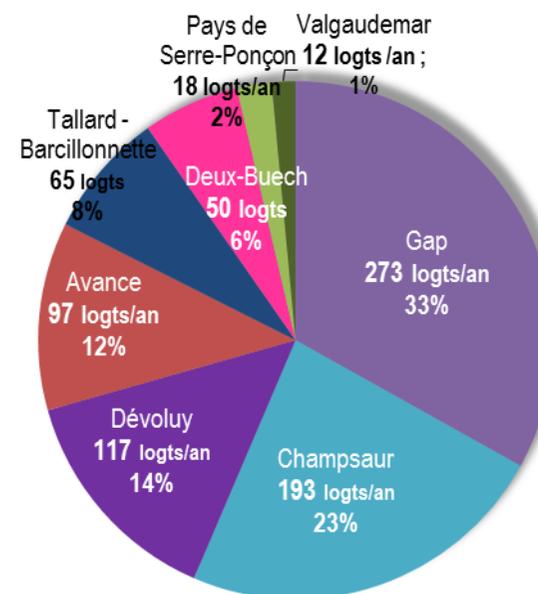
<sup>12</sup> informations issues des données des permis de construire commencés - SITADEL

**Les secteurs du Champsaur et du Dévoluy représentent plus de 37% à eux deux du développement résidentiel des 10 dernières années contre 33% pour Gap.**

Ces secteurs regroupent les principales communes touristiques de l'aire gapençaise. Ces dernières ont connu un fort développement de l'offre en hébergement touristique, dopé par des dispositifs fiscaux incitatifs.

En termes de construction, **le secteur de l'Avance a été particulièrement dynamique** avec près de 100 logements en moyenne par an et l'offre nouvelle s'est concentrée sur les communes de Chorges et de la Bâtie Neuve. Avec respectivement 65 et 50 logements commencés en moyenne par an, les secteurs de Tallard Barcillonnette et des Deux Buech ont accueilli respectivement 8 et 6% du développement résidentiel nouveau. Les secteurs plus éloignés de Gap et moins « urbanisés », Pays de Serre Ponçon et du Valgaudemar, ont cru, respectivement, de 12 à 18 logements nouveaux par an, ce qui, toute proportion gardée, est une croissance résidentielle non négligeable.

*Une dynamique de construction particulièrement forte dans les secteurs de Gap, du Champsaur, de l'Avance et du Dévoluy (nombre de logements commencés entre 2001 et 2011 en moyenne par an)*



Source : DREAL, SITADEL logements commencés (de 2001 à 2010 : date réelle, 2011 : date de prise en compte).

## 2.2. La maison individuelle, moteur essentiel du développement résidentiel récent dans les secteurs proches de Gap

### *Un équilibre entre maisons et appartements qui cache d'importantes disparités entre secteurs*

En 2009, l'ensemble de l'aire gapençaise compte au total 47% de maisons. Cette répartition est stable depuis 1999.

On constate à travers les permis de construire, une répartition équivalente : 47% des logements commencés entre 2001 et 2011 sont des logements individuels « purs » ou « groupés » donc des maisons individuelles isolées sur leur parcelle ou groupées.

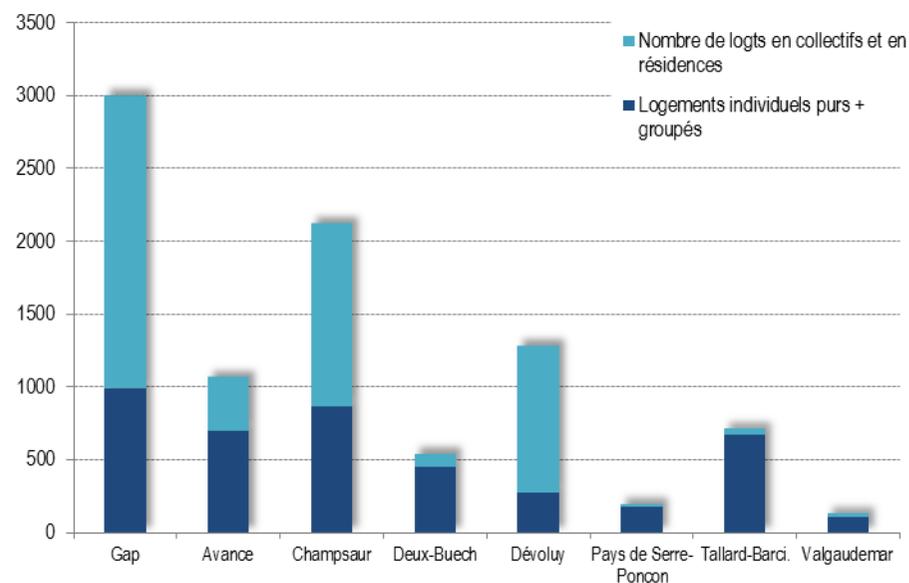
Au regard des cycles de la construction neuve, on constate que la construction de maison individuelle demeure le moteur essentiel du développement résidentiel en temps normal ou en temps de crise.

En effet, les résultats du recensement 2009 mettent en exergue une part importante de maisons (plus de 70%) dans les secteurs du Valgaudemar, Tallard-Barcillonnette, Avance, Pays de Serre-Ponçon et Deux-Buech, alors que les secteurs du Dévoluy, de Gap et du Champsaur affichent respectivement 21, 35 et 40% de maisons dans leur offre globale de logements.

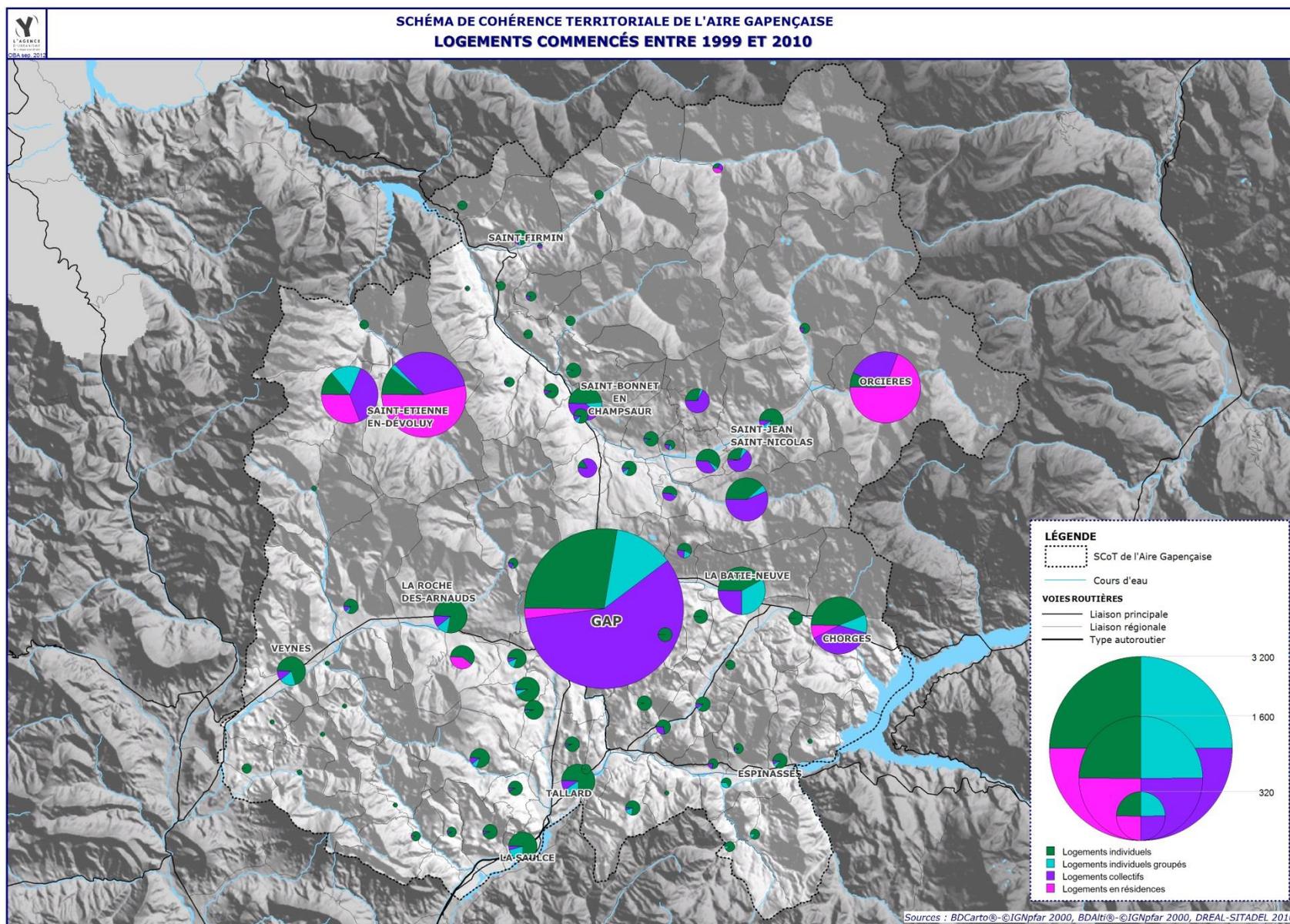
Le logement collectif (y compris les résidences) s'est développé quant à lui lors du boom immobilier du milieu des années 2000 en raison notamment de dispositifs fiscaux favorables à l'investissement locatif et touristique.

Ce constat se confirme à travers les données de la production neuve entre 2001 et 2011 puisque près de 90% de la production de logements collectifs a été réalisée dans les stations touristiques du Dévoluy et du Champsaur (47%) et la ville centre (42%).

*Une production de logement collectifs concentrée dans la ville centre et les stations touristiques*



Source : DREAL, SITADEL logements commencés (de 2001 à 2010 : date réelle, 2011 : date de prise en compte).



### 2.3. Des besoins en logements alimentés par la dynamique et les évolutions démographiques, et l'importance des résidences secondaires

#### Une croissance démographique forte liée à l'attractivité du territoire gapençais

L'aire gapençaise compte près de **74 200 habitants** au dernier recensement 2009, soit 55% de la population du département des Hautes-Alpes.

#### Une croissance démographique forte et plus élevée que celle des Hautes-Alpes

A l'instar des tendances nationales, départementales et régionales, la population de ce territoire augmente plus vite depuis le début des années 2000 qu'au cours de la décennie précédente : **entre 1999 et 2009, l'aire gapençaise a gagné en moyenne près de 900 habitants par an** contre 620 entre 1990 et 1999.

L'aire gapençaise se distingue ainsi par une croissance démographique plus élevée que celle des Hautes-Alpes et de la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA).

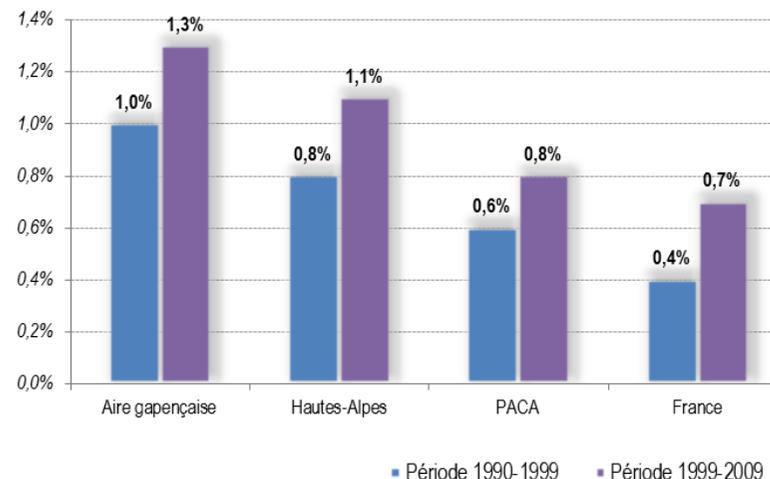
#### Une croissance démographique qui repose sur l'excédent migratoire

L'évolution de la population résulte de l'effet combiné du mouvement naturel (différence entre les naissances et les décès) et du mouvement migratoire (solde entre les arrivées et les départs).

Comme dans l'ensemble de la région PACA et des Hautes-Alpes, **l'excédent migratoire est le moteur de croissance démographique de l'aire gapençaise** (1,1% par an).

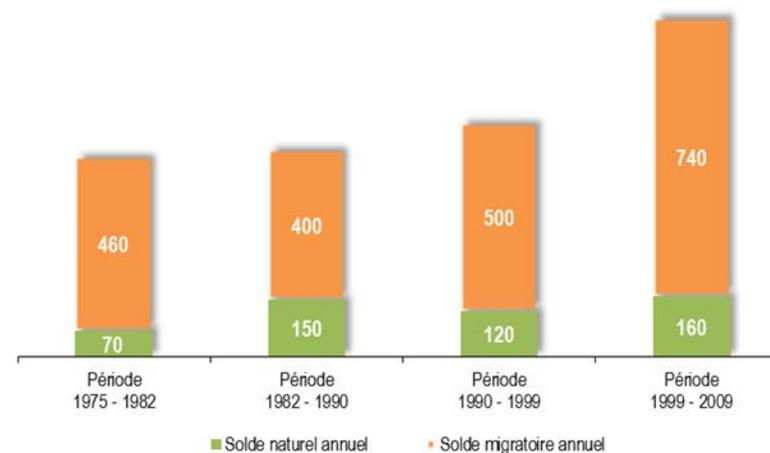
Le solde des naissances sur les décès contribue dans une moindre mesure à l'augmentation de population du fait d'une structure par âge peu favorable.

Evolution démographique de l'aire gapençaise comparée avec l'évolution départementale, régionale et nationale



Source : INSEE, recensements

Evolution des composantes de l'évolution démographique de l'aire gapençaise



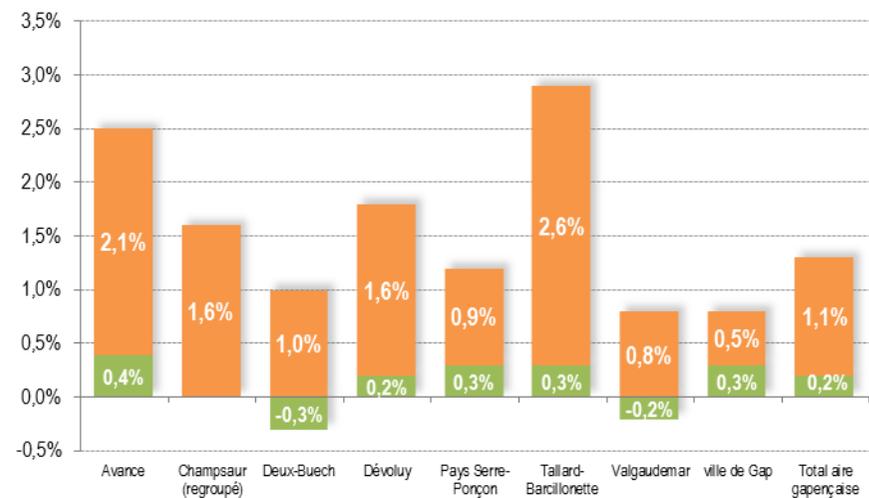
Source : INSEE - recensements

### Des évolutions différenciées au sein de l'aire gapençaise

L'observation des évolutions démographiques depuis 1982 montre des dynamiques différentes selon les secteurs :

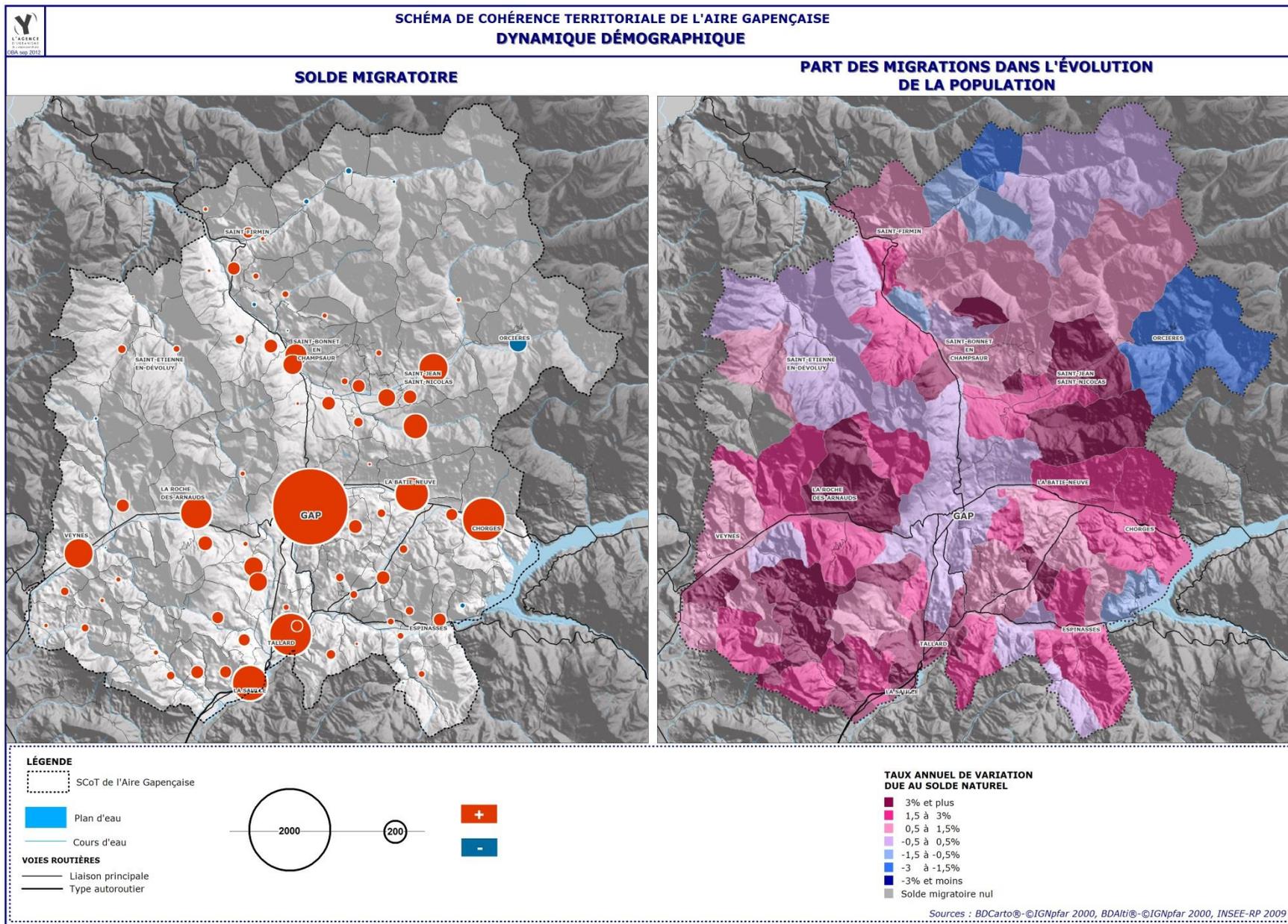
- **Les secteurs de Tallard-Barcelonnette et de l'Avance connaissent une croissance démographique forte et continue depuis plus de 25 ans** : cette croissance est essentiellement le fruit de l'arrivée de nouveaux ménages. Elle est à croiser avec le fort développement de l'offre en logements nouveaux. Par ailleurs, le solde naturel est également positif.
- Le secteur du Champsaur présente également une croissance démographique plus élevée que l'ensemble du territoire et **portée exclusivement par l'arrivée de nouveaux ménages**, le solde naturel étant nul.
- Les secteurs du Pays de Serre-Ponçon et des Deux-Buech affichent une croissance démographique dans la moyenne du territoire. Il est à noter **que le secteur des Deux-Buëch présente un déficit naturel** (plus de décès que de naissances).
- **La ville de Gap connaît un regain d'attractivité** liée à l'arrivée de nouveaux ménages depuis le milieu des années 2000 ; sa croissance démographique reste toutefois inférieure à la moyenne de l'ensemble du territoire ;
- Les secteurs du Dévoluy et du Valgaudemar voient leur population augmenter à un **rythme plus modéré que celui de l'ensemble de l'aire gapençaise**. Comme les Deux-Buëch, le Valgaudemar compte plus de décès que de naissances.

Comparaison des composantes de l'évolution démographiques entre les secteurs de l'aire gapençaise entre 1999 et 2009



Source : INSEE - Recensements, Etat civil

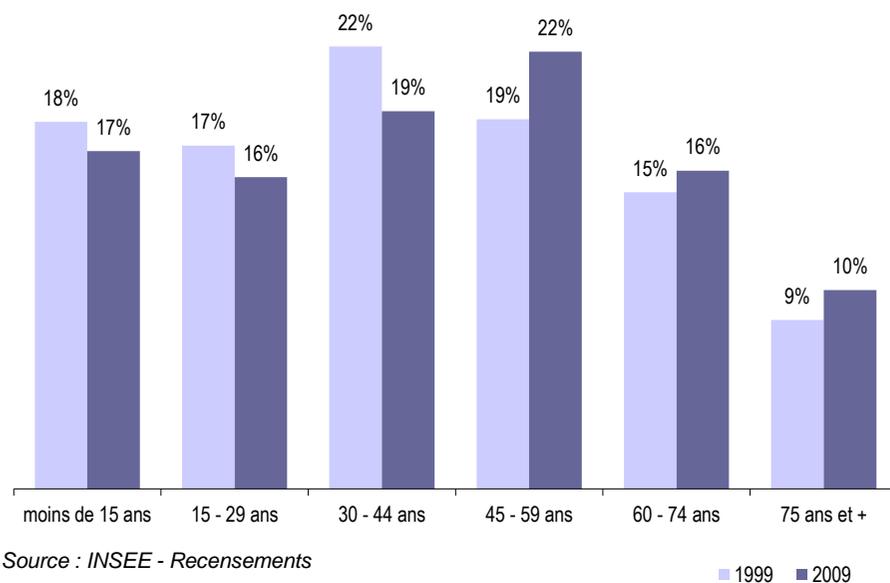
■ liée au solde naturel ■ liée au solde migratoire



## Des évolutions démographiques et sociales qui pèsent sur les besoins en logement

**Le vieillissement démographique est perceptible partout.** On constate une forte augmentation des 45-59 ans et de la population très âgée (75 ans et +) dans tous les secteurs.

Evolution de la population par tranche d'âges entre 1999 et 2009



L'évolution de la population par tranches d'âges reflète l'impact de la périurbanisation de Gap dans les secteurs. Ainsi le nombre d'enfants de moins de 15 ans et le nombre des adultes entre 30 et 44 ans sont en baisse à Gap alors qu'ils augmentent sensiblement dans les secteurs de Tallard-Barcillonnette, le Champsaur, les Deux-Buech ou l'Avance. Cette évolution est révélatrice du départ des familles vers la périphérie, dont les secteurs de Tallard-Barcillonnette et de l'Avance sont les premiers bénéficiaires.

## La poursuite de la baisse du nombre de personnes par ménage entretient la demande de logements

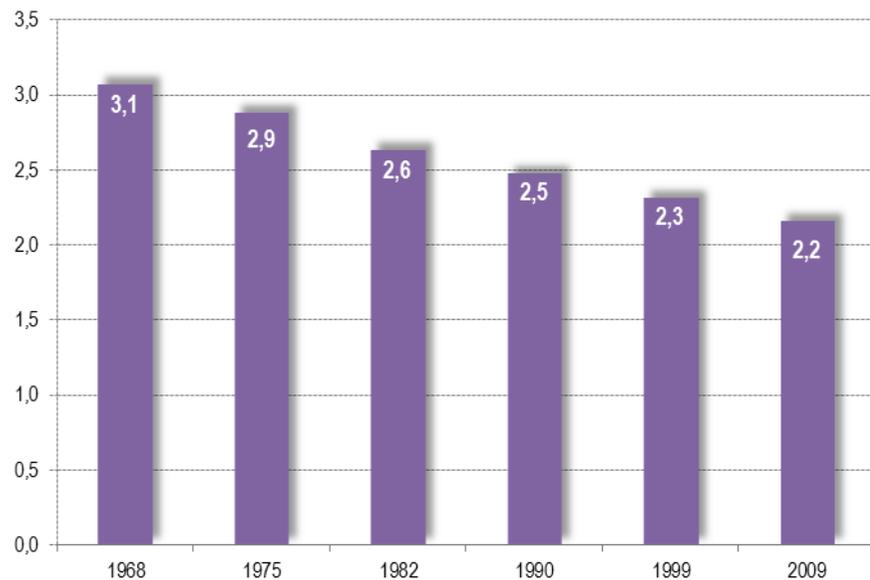
En 2009, le Pays gapençais accueille **33 420 ménages, soit plus de 5 800 ménages de plus qu'en 1999.**

### Des ménages toujours plus nombreux et plus petits

Le nombre de ménages continue d'augmenter plus vite que le nombre d'habitants : 1,9% par an contre 1,3% par an. L'évolution des structures familiales et démographiques (séparations, divorces, départs des enfants, vieillissement de la population...) conduit globalement à **une diminution du nombre d'occupants par logement**. En 2009, on compte en moyenne dans l'aire gapençaise 2,2 occupants par logement (2,9 en 1975, 2,5 en 1990, 2,3 en 1999).

Ce phénomène, lié à l'évolution de la société touche l'ensemble des secteurs. Mais, dans les secteurs où la construction neuve a été importante et qui ont vu s'installer des ménages avec enfants, la baisse est un peu moins prononcée qu'ailleurs (Tallard-Barcillonnette,...).

## Evolution de la taille des ménages résidant dans l'aire gapençaise



Source : INSEE, recensements

- **Plus d'un ménage sur trois ne comporte qu'une seule personne**

En 2009, 36% des ménages du gapençais ne comporte qu'une seule personne. La part des isolés est nettement plus forte dans la ville-centre, à l'opposé, elle est sous-représentée dans les secteurs de Tallard-Barcellona et de l'Avance.

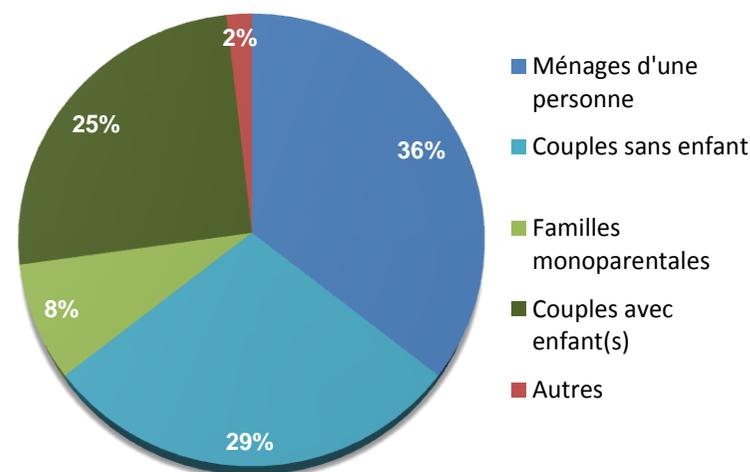
**Entre 1999 et 2009, le nombre des ménages d'une personne a fortement augmenté dans l'ensemble de l'aire gapençaise (+ 36% en 10 ans).**

Autre effet perceptible du vieillissement démographique, les couples sans enfants, qui représentent 29% des ménages du gapençais, connaissent aussi une forte progression (+26%). Cette tendance se retrouve dans tous les secteurs.

Dans le même temps, le nombre de familles avec enfants se maintient : les couples avec enfants sont stables. Ainsi, **la part relative des familles avec enfants diminue fortement** : 34% en 2009 contre 39% en 1999.

Avec 40% de familles avec enfants, les secteurs de l'Avance et de Tallard se distinguent par leur caractère familial.

## Composition des ménages dans l'aire gapençaise en 2009



Source : INSEE, recensements

**Une projection centrale du modèle OMPHALE de l'INSEE qui confirme l'importance des besoins en logements en résidences principales**

Selon le modèle OMPHALE de l'INSEE, si les tendances passées se poursuivaient, l'aire gapençaise pourrait compter près de **86 000 habitants en 2030** soit près de **11600 habitants supplémentaires en 20 ans. En effet :**

- **la croissance de la population ralentirait**, du fait d'une baisse sensible du solde naturel. A l'horizon 2030, on compterait plus de décès que de naissances. Seul l'excédent migratoire contribuerait à faire augmenter la population.
- **le vieillissement démographique de l'aire gapençaise se poursuivrait** : entre 2008 et 2030, la population âgée de 60-75 ans pourrait augmenter de 56% soit 5 900 personnes supplémentaires et celle de 75 ans de 75% soit 5400 personnes supplémentaires.

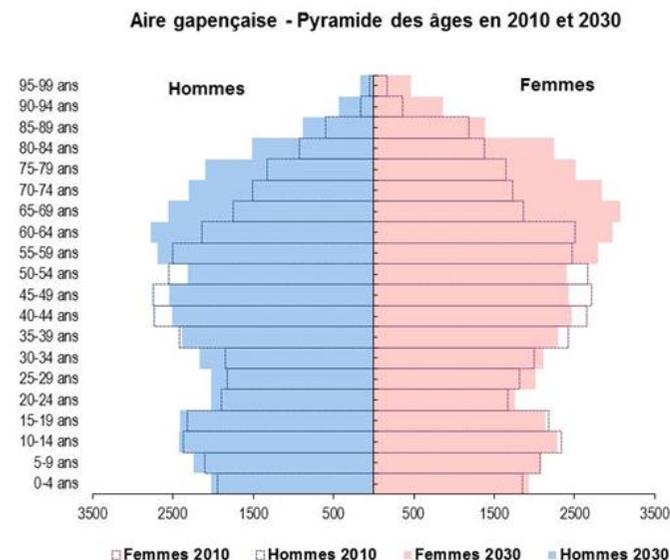
**Ainsi, l'aire gapençaise pourrait compter en 2030 près de 42 500 ménages, ce qui représente en moyenne 440 ménages nouveaux par an en 20 ans.**

*Evolution du nombre d'habitants et de ménages par an*

	Aire gapençaise			
	Période 2010 - 2015	Période 2015 - 2020	Période 2020 - 2025	Période 2025 - 2030
Nb moyen d'habitants supplémentaires par an	660	600	540	520
Nb moyen de ménages supplémentaires par an	470	460	430	410

Source : INSEE - omp hale - scénario central

*Evolution attendue de la pyramide des âges en 2010 et 2030*



Les besoins en logements s'apprécient à partir de différentes composantes.

- La principale composante est la demande de résidences principales pour loger les nouveaux ménages étroitement corrélée à l'évolution démographique.
- Les autres composantes sont liées au fonctionnement du marché :
  - renouvellement du parc (compensation des démolitions, fusions/éclatements, changements d'affectation) ;
  - variation du nombre de résidences secondaires, de logements occasionnels et de logements vacants.

Pour permettre de loger ces nouveaux ménages, **il faudrait donc construire de l'ordre de 8 800 résidences principales supplémentaires sur l'ensemble de l'aire**

**gapençaise entre 2010 et 2030.** Ces projections sont à convertir en nombre total de logements, en prenant en compte notamment la part des résidences secondaires.

*Le modèle OMPHALE est un outil développé par l'INSEE qui permet de réaliser des projections de population par sexe et âge, à moyen et long terme, sur des zones composées de plusieurs communes et totalisant au moins 50000 habitants.*

*Le principe général du modèle est d'estimer la population d'une année à partir des effectifs par âge de l'année précédente, en les faisant vieillir, mourir, migrer, et en ajoutant les naissances de l'année. Les paramètres de fécondité, de mortalité et de migration sont déterminés à partir de l'observation des évolutions passées et d'hypothèses pour le futur.*

*L'INSEE propose plusieurs scénarios, les projections de référence sont établies sur la base du scénario central qui reconduit les tendances observées au cours des recensements précédents.*

*Omphale est un outil qui permet de réaliser des projections et non des prévisions, il est nécessaire de réfléchir à l'évolution de la mortalité, de la fécondité et des migrations. Les résultats sont indissociables des hypothèses retenues.*

*Les résultats de cette projection reposent sur :*

**1. des futurs connus, déjà inscrits dans la pyramide des âges :**

- *Ralentissement de la croissance démographique française mais augmentation de la population jusqu'en 2050,*
- *Réduction du solde naturel qui contribuera de moins en moins à la croissance démographique,*
- *Vieillesse de la population avec une augmentation considérable des personnes âgées de plus de 60 ans,*
- *De plus en plus de personnes seules.*

**2. des incertitudes :**

- *Les migrations, véritable incertitude de l'évolution de population :*
  - *Au niveau national (Economie mondiale, politiques d'immigration,...),*
  - *Au niveau régional et local (Attractivité économique, cadre de vie...), migrations longue distance (raison professionnelle, d'étude, de retraite...), mobilités résidentielles au sein des aires urbaines,...*
- *Les évolutions du marché du logement (Conjoncture économique, taux d'intérêt, tension des marchés, prix des logements, solvabilité des ménages, part des résidences secondaires, logements occasionnels, vacants,...),*
- *L'évolution des attentes des ménages (Exigences en matière de cadre de vie, confort, économies d'énergie,...)*

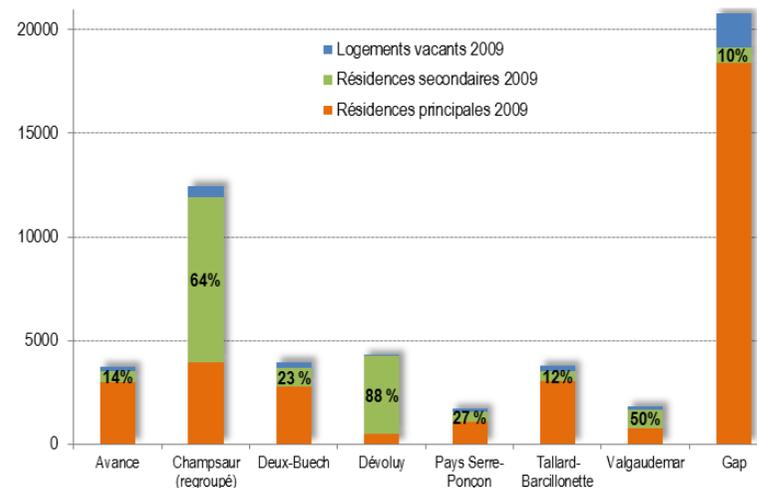
**Ces projections ne constituent pas des perspectives démographiques. Elles sont une base de travail technique qui permet aux élus de définir leur propre niveau d'ambition en matière de développement démographique.**

### **Des besoins en résidences principales auxquels s'ajoutent les perspectives de développement des résidences secondaires notamment dans les principales communes touristiques**

Dans l'ensemble de l'aire gapençaise, un peu moins de 1 logement sur 3 est une résidence secondaire (30%). Cette répartition est bien évidemment différente d'un secteur à un autre du territoire et à l'intérieur même de chaque secteur. Ainsi, 6 communes du Dévoluy et du Champsaur possèdent un parc de logements comprenant plus de 75% de résidences secondaires : ce sont les communes de Agnières-en-Dévoluy (91%), St Etienne en Dévoluy (90%), Orcières (90%), St-Léger-les-Mélèzes (82%), St-Michel-de-Chaillois (80%), Ancelle (75%). Ces 6 communes regroupent plus de 60% des résidences secondaires de l'ensemble de l'aire gapençaise. Le taux de résidences secondaires est très élevé en raison du poids du tourisme pour ces 6 communes. Leur offre globale en logements représente plus de 20% de l'offre en logements de l'aire gapençaise. Sans ces 6 communes, le taux moyen de résidences principales de l'aire gapençaise passe de 62 à 78%.

**Les besoins en logements (résidences principales et résidences secondaires) sont donc à apprécier en tenant compte de cette particularité.** Ainsi, hors les 6 principales communes touristiques, les besoins en logements de l'aire gapençaise d'ici 2030 seraient de l'ordre **d'au moins 550 logements nouveaux/an** en maintenant le taux de résidences principales à 78 %.

Des secteurs à l'offre en logements différenciée



Source : INSEE, recensements

En 2008, les 6 principales communes touristiques comptaient 2 853 logements hors résidences touristiques soit 6,5% du parc global de logements de l'aire gapençaise. Ces résidences touristiques correspondent dans le fichier détail de l'INSEE aux résidences secondaires mitoyennes. Ce poids est maintenu dans les perspectives d'évolution du parc de logements. Ainsi les besoins en logements (hors résidences touristiques marchandes) pour ces 6 communes sont évalués à 35 logements nouveaux/an en moyenne (hors résidences touristiques marchandes).  
Nota : en 2009, la part des logements hors résidences touristiques baisse à 6%.

**Au total, les besoins en logements (tous types de logements hors résidences touristiques) sont évalués à au moins 585 logements nouveaux en moyenne par an.**

## 2.4. Des besoins d'adaptation du parc de logements ancien notamment au regard des enjeux énergétiques et du vieillissement de la population

### La moitié des résidences principales a été construite avant 1975

Avec plus de la moitié des résidences principales construites avant 1975, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques, le parc de logements de l'aire gapençaise présente des potentialités importantes de requalification et d'amélioration.

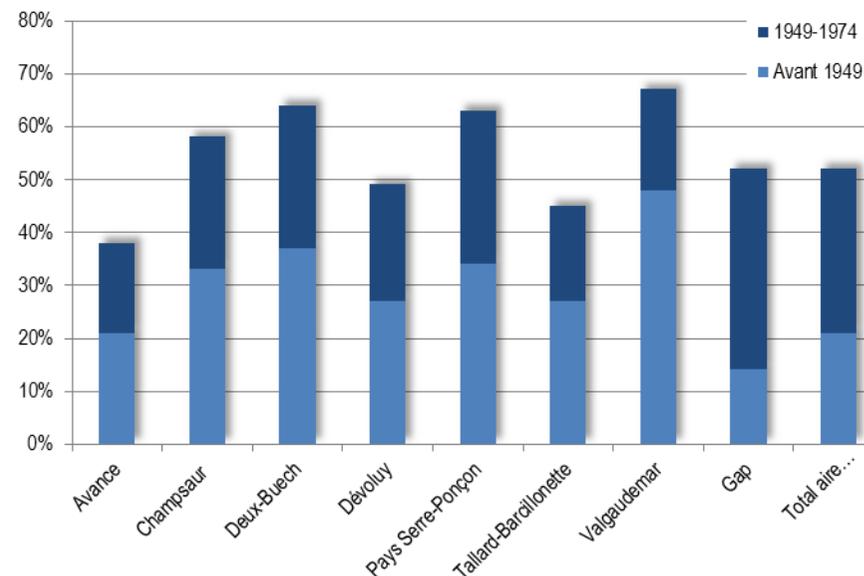
Certains secteurs présentent une part importante de résidences principales construites avant 1975 (plus de 60%) : 67% dans le secteur du Valgaudemar, 64% dans le secteur des Deux-Buech, 63% dans le secteur du Pays de Serre-Ponçon.

**En milieu rural, cet habitat est essentiellement composé de maisons individuelles isolées et de maisons de village. Il constitue le tissu bâti traditionnel des cœurs de villages, de bourgs et des hameaux.** Il présente des atouts pour les villages et bourgs car il est souvent situé dans les cœurs de vie des communes et présente parfois des qualités patrimoniales (construction traditionnelle par exemple). Cet habitat n'est souvent pas adapté au vieillissement sur place de ses habitants et aux normes actuelles de confort (chauffage, salle de bains) et d'isolation thermique. Si la requalification et l'amélioration de cet habitat se heurtent parfois aux contraintes d'urbanisme, les actions menées par les collectivités trouvent également une limite au regard des revenus modestes des ménages qui y habitent et de leur âge.

**Les communes plus « urbaines » comme Gap ou encore les centres bourgs comme Veynes sont davantage concernés par des enjeux d'amélioration thermique des logements collectifs des années 1950/70 et des enjeux de rénovation (démolition-reconstruction) des quartiers** présentant à la fois des dysfonctionnements en termes de qualité d'habitat et de cadre de vie, et cumulant des problématiques sociales, environnementales et urbaines. C'est également le cas du

Pays de Serre-Ponçon qui dispose sur son territoire d'anciennes cités ouvrières liées à la construction du barrage.

Part des résidences principales construites avant la 1<sup>ère</sup> réglementation thermique



Source : INSEE, recensements

### Des actions en faveur de l'amélioration du bâti existant

L'amélioration et la requalification du bâti existant sont des enjeux pris en compte et travaillés par plusieurs secteurs (Champsaur, Gap, Deux-Buech, ...). En fonction des besoins et problématiques de chaque secteur, **divers dispositifs locaux ont été déployés et le sont encore à l'heure actuelle** comme les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) permettant notamment d'améliorer le bâti et l'état général des cœurs de ville, de bourgs et de villages.

### ***L'amélioration des logements existants : un enjeu pour demain***

L'amélioration et la requalification du parc de logement existant revêt plusieurs enjeux sociaux, environnementaux, urbains et ruraux :

- l'adaptation des logements aux problématiques de vieillissement et de handicap ;
- la lutte contre la précarité énergétique des ménages ;
- la lutte contre les gaz à effet de serre (GES) ;
- la lutte contre la vacance ;
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé ;
- la lutte contre la déqualification urbaine des quartiers et l'amélioration du cadre de vie ;
- la lutte contre l'étalement urbain.

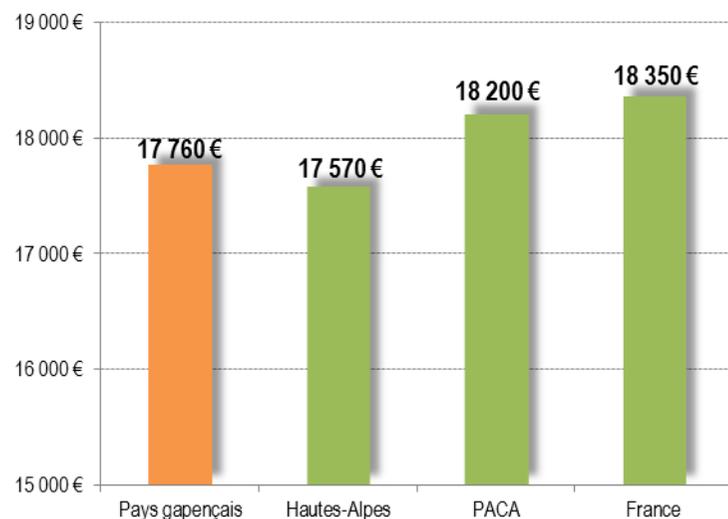
## 2.5. Une inadéquation entre revenus des ménages et coût des logements qui souligne le besoin en logements abordables

### Des ménages aux revenus relativement modestes

#### Un revenu médian plus faible qu'au niveau régional et national

En 2009, le Pays gapençais a un revenu médian par unité de consommation (UC) un peu plus faible qu'au niveau régional et national : **la moitié des habitants appartient à un ménage dont le revenu par UC est inférieur à 17 800 € par an** (soit moins de 1500€ par mois par UC). Mais il est plus important que le revenu médian par UC de l'ensemble des ménages des Hautes-Alpes.

Comparaison des revenus médians par unité de consommation en 2009



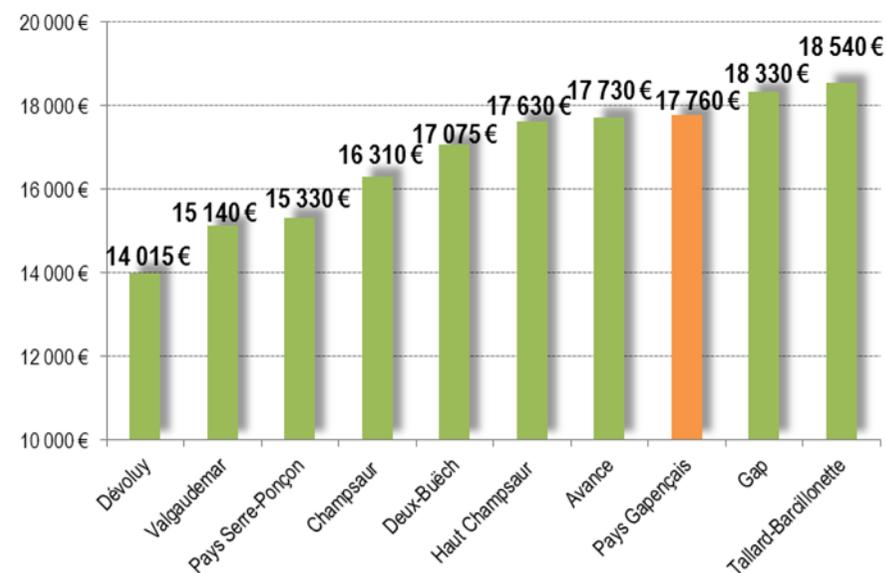
Source : INSEE – DGI – Revenus 2009

#### Des revenus plus élevés dans les secteurs les plus urbanisés

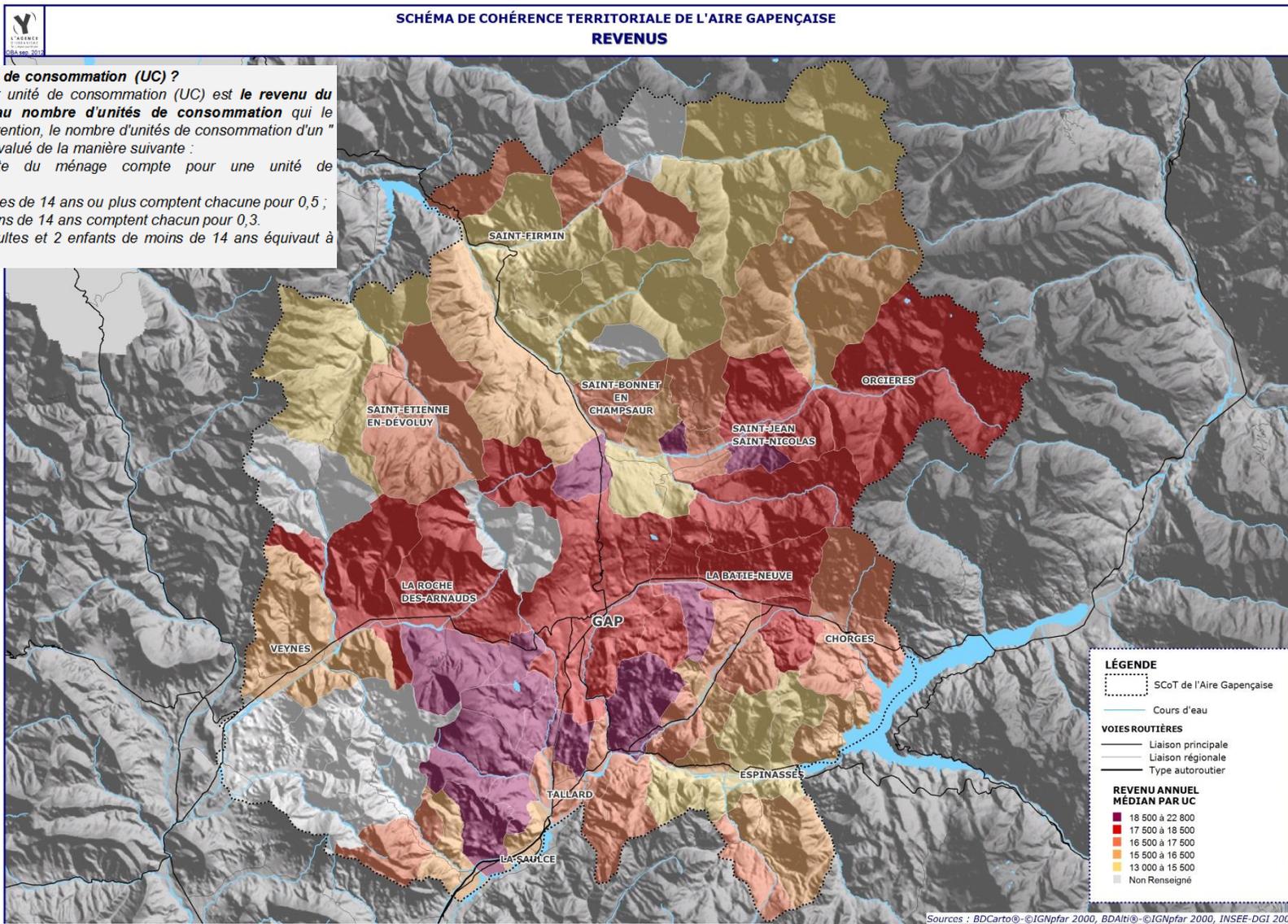
Au sein de l'aire gapençaise, seuls deux secteurs ont un revenu médian par UC supérieur à 17 760 € : la ville de Gap et la communauté de communes de Tallard-Barcelonnette.

Il faut noter qu'entre 2003-2009, la progression des revenus a été plus soutenue dans le Champsaur, le Valgaudemar par effet de rattrapage.

Comparaison des revenus médians par UC entre les secteurs de l'aire gapençaise



Source : INSEE – DGI – Revenus 2009



**Qu'est qu'un revenu fiscal médian ?**

La médiane du revenu fiscal par unité de consommation partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. **Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.**

Il s'agit du **revenu fiscal déclaré**, avant abattement et avant redistribution. Il ne peut donc pas être assimilé à un revenu disponible qui supposerait que l'on ajoute les prestations et revenus sociaux et que l'on soustraie les impôts directs. Ce revenu déclaré sous-estime le niveau de vie des ménages les moins favorisés et surestime légèrement celui des plus aisés.

Cette échelle d'équivalence est utilisée couramment par l'INSEE et Eurostat pour étudier les revenus ainsi exprimés par "équivalent adulte".



## Un marché foncier et immobilier globalement cher malgré des disparités territoriales

Source « Les marchés immobiliers en 2010 – Hautes-Alpes (mars 2011) », La Chambre des Notaires des Hautes-Alpes.

### Des prix plus attractifs dans le Grand Buëch

- **Pour les terrains à bâtir**

En 2010, le budget moyen pour acquérir un terrain à bâtir **dans le secteur Gapençais-Champsaur oscille entre 75 200 € pour un terrain hors lotissement et 73 700 € en lotissement**. A budget équivalent, la taille du terrain varie entre 1 140 m<sup>2</sup> et 680 m<sup>2</sup> soit un prix du foncier au m<sup>2</sup> qui oscille entre 66 et 108 €/m<sup>2</sup>. Hors lotissement, l'acquéreur doit réaliser la viabilisation du terrain.

**Dans le secteur Grand Buech, le budget moyen s'établit entre 52 800 € pour un terrain d'environ 1 000 m<sup>2</sup> hors lotissement et 51 800 € pour un terrain d'environ 860 m<sup>2</sup> en lotissement**. Ainsi, le prix au m<sup>2</sup> présente un écart plus faible : entre 53 et 60 €/m<sup>2</sup>.

*Encart : Les périmètres de la Chambre des Notaires regroupent :*

- les secteurs du Pays de Serre-Ponçon, Gap, l'Avance, Tallard Barillonnette, le Champsaur regroupé et le Valgaudemar dans le Gapençais Champsaur ;
- les Deux Buech et le Dévoluy dans le Grand Buech.

- **Pour acquérir une maison ancienne (plus de 5 ans)**

Malgré une baisse des prix de vente, le secteur du Gapençais-Champsaur enregistre des prix supérieurs à la moyenne départementale. En 2010, l'achat d'une maison ancienne s'élève en moyenne à 201 200 €. A Gap, l'acquisition s'élevait en moyenne 236 000 €. Le secteur Grand Buech bénéficie de prix plus attractifs : une maison se négociait en 2010 pour 136 300 € en moyenne.

- **Pour acquérir un appartement**

Dans le secteur Gapençais Champsaur, un ménage acquiert un appartement dans l'ancien autour de 1 820 €/m<sup>2</sup>. **Un ménage doit donc disposer d'un budget d'environ 127 000 € pour un T3 d'environ 70 m<sup>2</sup>** (hors frais de notaires).

**Pour un appartement neuf, le prix s'établit autour de 2 950 € le m<sup>2</sup>, soit plus de 1,6 fois plus cher qu'un appartement ancien**. De même que sur les autres marchés immobiliers, les écarts de prix entre les secteurs sont importants. Dans le secteur Grand Buech, un ménage acquiert un appartement ancien pour près de 1 630€/m<sup>2</sup>. Un ménage doit donc disposer d'un budget d'environ 114 000 € pour un T3 d'environ 70 m<sup>2</sup>. Le secteur Grand Buech ne dispose pas d'offre en appartement neuf.

### Des acquéreurs en majorité locaux et plus âgés dans le Gapençais Champsaur

Dans le secteur Gapençais Champsaur, les acquéreurs (tous types de biens confondus) sont pour les 2/3 des locaux. Ils sont par contre moins de la moitié dans le secteur Grand Buech où les acquéreurs bucco rhodaniens et varois sont plus présents.

Dans les Hautes-Alpes, si les acquéreurs âgés entre 30 et 45 ans et entre 45-59 ans sont les plus nombreux, **leur part est en baisse depuis 2005 au profit des 60-75 ans qui ont vu leur part progresser de 10 points en 5 ans (2005-2010) pour s'établir à 20% des parts de marché**. Sur le marché du neuf, ils représentent 27% des acquéreurs. Il est également à noter que la proportion d'acquéreurs âgés de 75 ans et plus est « significative » dans le collectif neuf avec 6% des acquisitions.

### **Un budget « théorique » des ménages à consacrer au logement inférieur aux prix moyens des biens vendus**

La capacité mensuelle théorique des ménages du gapençais à consacrer au budget « logement » a été calculée en posant pour préalable que les dépenses de loyer (ou de prêt) ne devaient pas dépasser 25% à 30% du revenu du ménage.

Dans ces conditions, il est estimé que le budget mensuel théorique « logement » d'un ménage gapençais est de :

- 550 à 660 € pour 2 adultes (soit 1,5 UC) ;
- 780 à 930 € pour 2 adultes et deux enfants de moins de 14 ans (soit 2,1 UC).

Compte tenu de ces revenus médians, un ménage propriétaire pourrait supporter un remboursement d'environ 1 000 € par mois. Au regard des prix du marché, un couple avec deux enfants doit s'endetter à hauteur de 1 250 € mois pendant 30 ans pour accéder à une maison dans Gap ou un appartement neuf de 80 m<sup>2</sup> ou s'éloigner pour trouver un bien entrant dans leur capacité d'endettement. Le coût des déplacements devra alors être pris en compte dans les charges du ménage et donc sa capacité d'endettement.

*Il faut rappeler que les revenus étudiés correspondent aux revenus fiscaux annuels déclarés, ces calculs ne tiennent donc pas compte de l'épargne et des différents apports dont peuvent bénéficier les ménages.*

### **Une offre en logement peu diversifiée dans ses modes d'occupation**

#### **Des logements en majorité occupés par leur propriétaire**

Globalement, sur l'ensemble du territoire gapençais, **la part des propriétaires augmente pour atteindre un peu plus de 60% en 2009**. Cela correspond au niveau haut alpin dans son ensemble.

**L'ensemble des secteurs de l'aire gapençaise voit leur part de propriétaires progresser** (entre 60 et 80% de propriétaires en fonction des secteurs). Seule la ville de Gap affiche une part de propriétaires nettement inférieur (53%) à la moyenne du territoire en raison de l'importance de son parc locatif privé et social (44% dont 12% de logement HLM selon les résultats du recensement 2009).

#### **Un parc locatif privé peu important et cher**

Au regard des revenus médians des ménages locataires dans l'aire gapençaise, un ménage de 2 adultes et 2 enfants dispose d'un budget « loyer » pour un 3 pièces et plus d'environ 500 € pour un locataire du parc social et 700 - 800 € pour un locataire du parc privé.

Le parc locatif pour les familles avec enfants est relativement restreint et assez cher compte tenu des revenus de ces ménages. L'offre proposée à la location se porte davantage sur les 3 pièces plus cuisine. Les loyers du parc locatif privé sur cette typologie correspondent aux budgets « loyers » maximum des ménages. Pour un logement de 3 pièces de 50 à 70 m<sup>2</sup>, il faut compter environ 600 à 700 € à Gap, 500 € à St Bonnet, 660 € à Chorges, environ 500 € à Tallard. Pour un logement de 4 pièces d'au moins 80 m<sup>2</sup> le budget loyer doit être d'au moins 800 € à Veynes et 1 000 € à Gap.

Compte tenu de l'écart de loyer entre le parc locatif privé et le parc locatif social, de nombreux ménages se tournent vers le parc social au regard de leur revenu.

**Par ailleurs, la cherté de l'offre locative privée incite les ménages et notamment les familles à accéder à la propriété en périphérie de Gap.**

**Une offre en logements à vocation sociale présente sur l'ensemble du territoire...**

*L'analyse ci-dessous est issue du recensement des logements à vocation sociale établi par la DDT 05 au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : sont comptabilisés les logements loués par des bailleurs sociaux et les logements communaux ayant fait l'objet de subventions (PALULOS). Elle est complétée par les résultats du recensement sur l'offre locative globale.*

En 2012, l'aire gapençaise compte près de **4 360 logements à vocation sociale** dont 97% sont loués par des bailleurs sociaux (logements HLM). Ces logements représentent 13% des résidences principales du territoire.

Les logements locatifs sociaux loués par des bailleurs sont localisés principalement dans la ville centre de Gap et les bourgs principaux de Veynes, Chorges et St Bonnet-en-Champsaur ainsi que les communes de la Bâtie Neuve et la Saulce. Parallèlement, environ 60 communes disposent de logements communaux en location.

Avec 3 195 logements, la ville de Gap concentre 73% de l'offre en logements à vocation sociale de l'aire gapençaise. Le parc à vocation sociale représente 17% des résidences principales de la commune.

Le secteur des Deux Buëch compte 12% de logements à vocation sociale dont 91% est localisé à Veynes (292 logements). Les autres communes disposent de quelques logements communaux.

Les autres secteurs comptent entre 5 et 9% de logements à vocation sociale.

**... avec des besoins localisés qui demeurent**

Dans les secteurs connaissant la plus forte croissance urbaine et démographique, (Avance et Tallard-Barcillonnette), la progression du nombre de résidences principales s'accompagne de la progression de l'offre locative. L'offre en logement à vocation sociale (parc HLM et logements communaux) progresse dans le secteur de l'Avance (Chorges et la Bâtie Neuve) qui compte près de 9% de logements à vocation sociale, et reste plus faible dans le secteur de Tallard-Barcillonnette (6%) alors que les besoins existent.

Pour les secteurs du Pays de Serre-Ponçon et des Deux Buech, la problématique se porte plutôt sur la qualité des biens et leur localisation. Certains logements ne trouvent pas de preneurs en raison de l'éloignement des communes avec les lieux d'emplois, du faible niveau de services (notamment en déplacements), de la faible qualité du logement, ...

Pour les secteurs plus montagnards et ruraux, la problématique du logement temporaire des saisonniers ne trouve pas de réponse dans l'offre en logement classique qu'elle soit privée ou sociale. On constate par exemple qu'une part non négligeable de locataires sont logés gratuitement (6%). Le Valgaudemar dispose de l'offre locative à vocation sociale la plus restreinte (5%).

**La diversification de l'offre en logement tant en termes de modes d'occupation (location/accession) que de formes d'habitat est un enjeu au regard des revenus des ménages, du vieillissement de la population et plus globalement des évolutions sociodémographiques et économiques.**

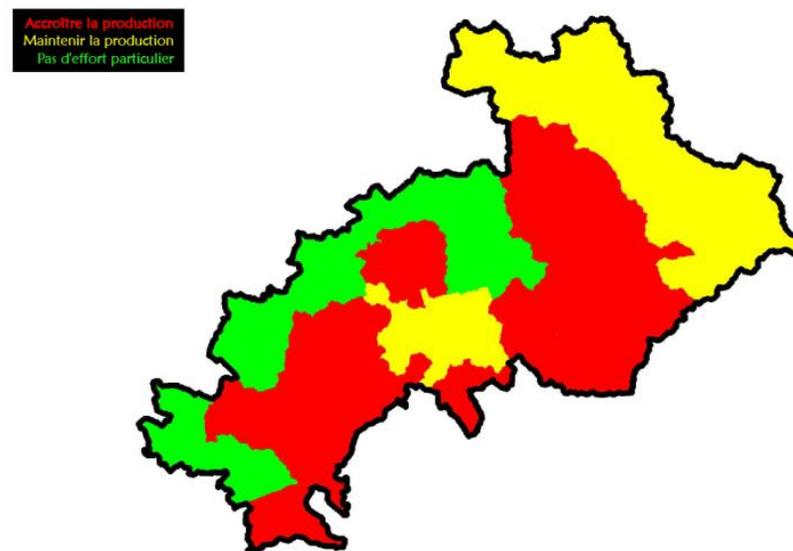
### Les besoins en matière d'équilibre social

Globalement sur l'ensemble du territoire, on constate une inadéquation entre offre existante et demande (capacité financière des ménages, taille du logement, localisation...). **62% des ménages haut alpins disposent de revenus correspondant aux plafonds du logement social.**

C'est pourquoi, au regard des revenus des ménages, du vieillissement de la population, il est nécessaire de **diversifier l'offre en logement disponible afin de permettre aux habitants de réaliser leur parcours résidentiel.**

Les secteurs ayant un fort développement démographique et urbain comme **Tallard-Barcillonnette et le Champsaur doivent accroître leur offre en logements locatifs sociaux**. D'autres secteurs, comme **les Deux-Buech ou le Pays de Serre-Ponçon doivent plutôt améliorer la qualité de cette offre en logements** par des opérations de réhabilitation et/ou de démolition-reconstruction. La très grande majorité des logements locatifs sociaux « familiaux » (hors logements spécifiques) est concentrée sur la ville-centre de Gap, pour autant elle ne représente que 17% des résidences principales en 2012. Il s'agit donc de maintenir au moins le niveau de production de logements locatifs sociaux dans la production nouvelle c'est-à-dire 20%.

Carte du niveau d'effort de production de logements locatifs sociaux dans le département des Hautes-Alpes



Source : étude sur les besoins en logements dans les Hautes-Alpes, URBANIS 2007

## 2.6. Perspectives démographiques : la nécessité de construire plus de nouveaux logements pour accueillir de nouveaux habitants

Si les tendances sociodémographiques et économiques passées se poursuivent jusqu'en 2030, l'aire gapençaise pourrait compter près de **86 000 habitants en 2030** soit près de **11 600 habitants supplémentaires en 20 ans selon la projection démographique du scénario central de modèle OMPHALE de l'INSEE**. Cette perspective s'appuie sur un ralentissement de la croissance de la population, du fait d'une baisse sensible du solde naturel et la poursuite du vieillissement démographique de l'aire gapençaise avec un accroissement important des plus de 60 ans et plus particulièrement des plus de 75 ans. **Cette perspective impliquerait la construction de plus de 10 500 logements pour l'ensemble du territoire de l'aire gapençaise.**

Or, comme le précise le modèle OMPHALE de l'INSEE, **la croissance de population de l'aire gapençaise restera principalement portée par les apports migratoires**. Les migrations constituent la seule véritable incertitude de l'évolution de la population tant au niveau national, qu'au niveau régional et local car elles sont liées notamment à **l'attractivité économique et la qualité du cadre de vie**. Ces facteurs sont favorables au maintien, voire à l'accroissement des apports migratoires.

En fonction de la dynamique économique et de l'attractivité du territoire, les apports migratoires pourraient être encore plus importants. Ainsi, **si l'aire gapençaise poursuivait une croissance démographique linéaire comparable à celle observée entre 1999 et 2009** à savoir 1,3%/an en moyenne, elle pourrait alors compter près de 100 000 habitants à l'horizon 2030. Cette perspective impliquerait un besoin de plus de **14 000 logements supplémentaires**.

Ainsi, de la dynamique économique et plus globalement de l'attractivité du territoire, découlera un besoin en logements plus ou moins élevé. Il s'agit pour le territoire de se préparer à accueillir ce développement possible.

### 3. Positionnement et développement économique

Au-delà de l'exploitation de données « références » (Insee, Unedic...), le diagnostic économique de l'Aire gapençaise s'appuie sur un ensemble d'études et données produites spécifiquement sur le territoire (étude DDT Hautes-Alpes – Juin 2008, outil cartographique de Hautes-Alpes Développement, recollement des documents d'urbanismes locaux...). Ces données ont par ailleurs été complétées d'une vision « terrain », à travers la conduite d'une série d'entretiens auprès d'acteurs locaux et l'expertise urbaine de l'ensemble des sites économiques du territoire.

#### 3.1. Une attractivité économique incontestable

Accueillant plus de **5 600 établissements** (Source Insee SIRENE – 2008), pour près de **31 000 emplois** (Source Insee 2008 – Emploi total hors saisonniers), l'aire gapençaise concentre **plus de la moitié de l'emploi départemental** (54% estimé en 2008 – hors saisonniers). Riche de ses **spécificités économiques** singulières (industrie, artisanat, commerces, filières spécifiques, pôles d'excellence...), le territoire bénéficie d'un **rayonnement économique structurant**, pivot central du vaste bassin économique que compose l'Eurorégion.

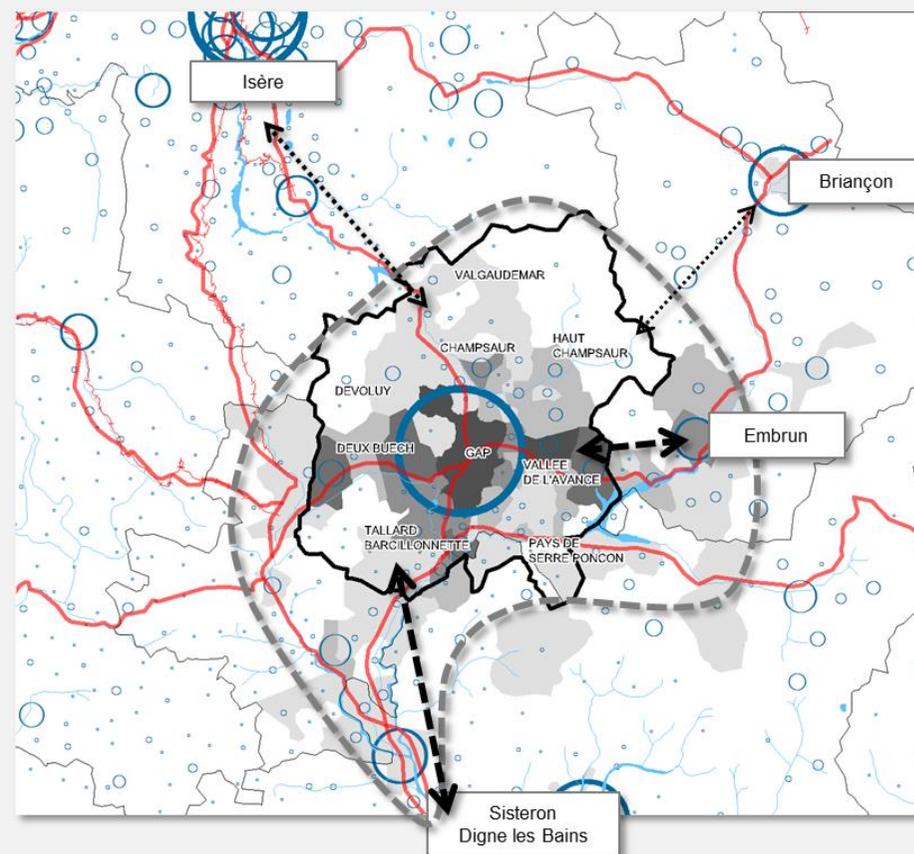
#### Un rayonnement économique structurant

##### Une localisation économique stratégique

Tirant profit du **poids économique majeur de la ville de Gap** (pôle d'emploi d'envergure régionale), et d'un **environnement concurrentiel favorable** (pôles d'emplois d'envergure limitée), le territoire de l'aire gapençaise constitue **une centralité économique** structurante, véritable **interface économique entre régions** Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur (cf. carte ci-contre).

#### Emploi total par commune (2008) et attraction de la Ville de Gap

Source : Insee 2008 – Emploi au lieu de travail



##### LEGENDE

##### Volumes d'emploi total par commune

Source : Insee 2008



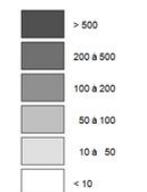
##### Rayonnement économique

Aire d'influence économique du SCOT en matière d'emploi

Principaux flux d'emplois entre territoires

##### Commune d'habitat des actifs occupés

travaillant sur Gap  
Source : Insee 2007

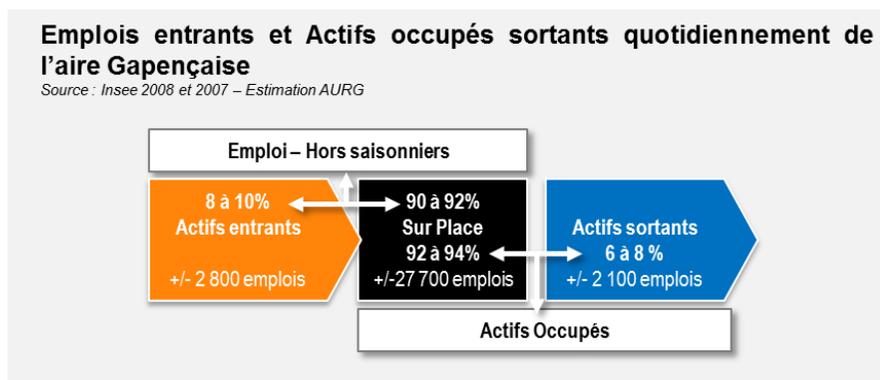


### Un bassin d'emploi cohérent et attractif

Le périmètre de l'aire gapençaise constitue un **bassin d'emploi structurant et cohérent**, proposant localement un **volume d'emplois en mesure de couvrir quantitativement le besoin d'emplois issu des actifs résidents** sur le territoire.

*Repères : En 2008, on recensait sur l'ensemble de l'aire gapençaise 1,02 emplois par actif occupé résident*

Comme l'illustre le schéma ci-dessous, **le territoire parvient à fixer la quasi-totalité de ses actifs occupés sur son propre périmètre**, limitant ainsi les déplacements pendulaires des actifs résidents en direction de pôles d'emplois externes à hauteur de 2 100 mouvements quotidiens (6 à 8% des actifs occupés résidents sur le territoire).



Attirant quotidiennement près de 2 800 actifs (8 à 10% de l'emploi total du territoire), l'aire gapençaise dispose d'une **aire d'influence économique élargie, intégrant notamment les franges territoriales d'Embrun, de Lauzet Ubaye, de Sisteron-Peipin et du Buech.**

### Un apport saisonnier significatif et localisé

Accueillant un ensemble de sites touristiques et sites de montagne majeurs, l'aire gapençaise bénéficie par ailleurs d'un **afflux important d'emplois saisonniers**. Impactant fortement le volume d'emploi local en période de haute saison, **l'emploi saisonnier reste géographiquement très localisé**. On dénombre ainsi près de 1 000 emplois saisonniers sur le territoire du Champsaur pour la saison d'hiver, alors que le territoire ne regroupe que 2 100 emplois permanents à l'année. Notons par ailleurs, que si ces emplois reposent en partie sur **la venue d'actifs non-résidents** (40% estimé sur le Champsaur), ils présentent également un **complément d'activité notable pour de nombreux actifs du territoire** (agriculteurs, artisans...).

*Repères : Supplément d'emplois générés par l'emploi saisonnier*  
Haute saison (Juillet à Aout et Janvier à Mars)  
+12 à 15% d'emplois supplémentaires  
Basse saison (Octobre à Novembre)  
+ 6 à 8% d'emplois supplémentaires

### Une économie dynamique

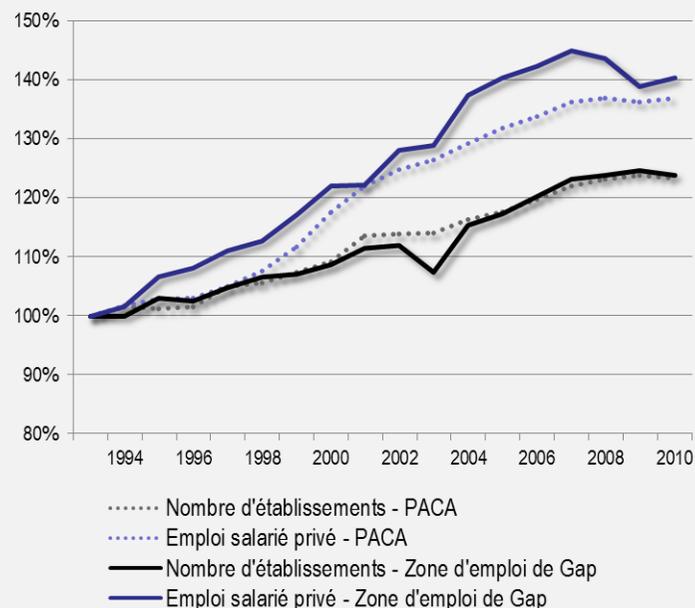
#### Une dynamique économique supérieure aux moyennes régionales

**Sur ces 15 dernières années**, le territoire de l'aire gapençaise **n'a jamais cessé d'accueillir des emplois supplémentaires**. La zone d'emploi de Gap a ainsi accueilli près de 40% d'emplois salariés privés supplémentaires entre 1993 et 2010.

Le territoire a par ailleurs bénéficié d'une **croissance de l'emploi supérieure à celle observée à l'échelle de la région PACA**. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, on observe ainsi que l'évolution de l'emploi salarié privé sur la zone d'emploi de Gap (courbe bleue – trait plein) est restée systématiquement supérieure à la courbe d'évolution régionale (courbe bleue – pointillé) creusant même les écarts sur la période 2003-2008.

### Evolution comparative du nombre d'établissements et de l'emploi salarié privé entre 1993 et 2010 – Zone d'emploi de Gap

Source : Unistatis (données 2010 provisoires)



### Un territoire accueillant les principaux employeurs du département

En dépit d'un tissu économique structuré autour d'entreprises de petite taille (95% des établissements ont moins de 10 salariés) du fait d'un ancrage important du secteur artisanal, **l'aire gapençaise concentre 64 des 100 premiers employeurs des Hautes-Alpes**, dont plus d'une quarantaine implantée sur la commune de Gap.

#### Repères : Principaux employeurs de l'aire gapençaise (établissements de plus de 100 salariés)

Source : Dauphiné entreprises – Décembre 2009

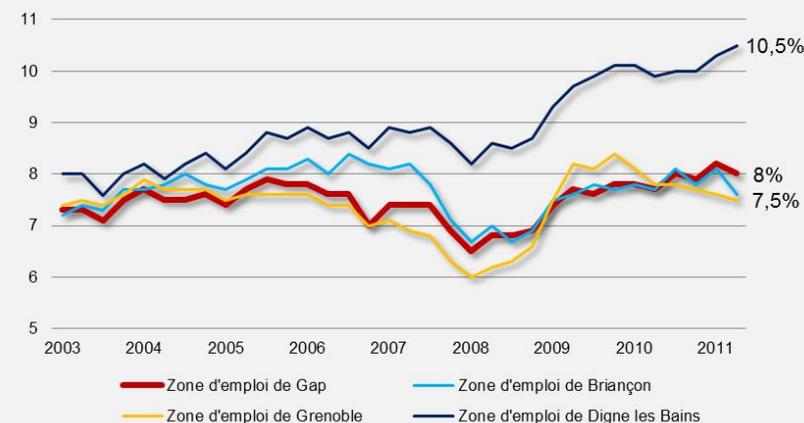
- NERA (entreprise de nettoyage)
- SUD ALPES (Grande distribution - Intermarché)
- SOCIETE ROUTIERE DU MIDI (entreprise de construction de voirie)
- POLYCLINIQUE DES ALPES DU SUD (secteur médical)
- ANDRETY (Quincaillerie)
- GAP SUD (Grande distribution - Intermarché)

### Une économie moins soumise aux effets conjoncturels

Au-delà de la mise en évidence d'un **taux de chômage proche des moyennes observées sur les zones d'emplois limitrophes** (à l'exception du cas particulier de Digne les Bains), la zone d'emploi de Gap se démarque **par une plus forte linéarité de son taux de chômage**. On observe ainsi une oscillation plus contenue du taux de chômage de la zone d'emploi de Gap comparativement aux observations pouvant être effectuées sur les zones d'emplois de Grenoble et Briançon (phénomène particulièrement marqué sur la période 2008-2010). On peut dès lors considérer que **le modèle économique local présente l'atout d'être un peu moins soumis aux fluctuations économiques** (croissance limitée du chômage en période de crise, réduction limitée en période d'embellie).

### Zones d'emploi et taux de chômage

Source : Insee 2011 – Nouveaux périmètres de zones d'emploi



Rappel des périmètres des zones d'emploi (nouveau découpage Insee 2011)

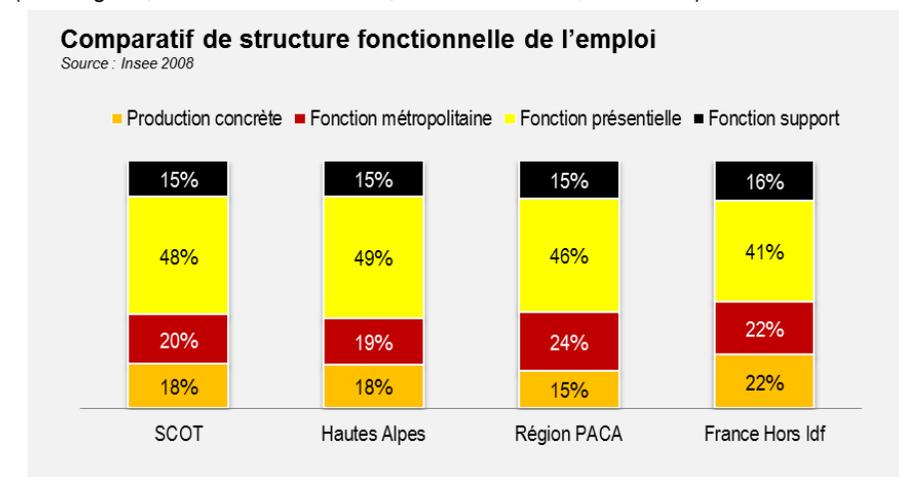


## Une économie spécialisée

### Un modèle économique à dominante présentielle

Mise en perspective des moyennes régionales et nationales, l'analyse fonctionnelle de l'emploi total (cf. graphique ci-dessous) révèle la spécificité présentielle du modèle économique de l'aire gapençaise.

Rappelons dans ce contexte que la notion d'économie présentielle recouvre un nombre important d'activités du secteur artisanal, notamment artisanat marchand (boulangerie, boucherie charcuterie, salon de coiffure, fleuriste...)



#### Repères : Analyse fonctionnelle de l'emploi (Insee)

**Production concrète** : fonctions qui assurent la production de biens matériels (agriculture, BTP, fabrication)

**Fonction métropolitaine** : fonctions définies comme celles qui se concentrent davantage dans les plus grandes aires urbaines (gestion, conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, culture loisirs)

**Fonction présentielle** : fonctions au service de la population (distribution, services de proximité, éducation-formation, santé action sociale, administration)

**Fonctions support** : fonctions présentent de manière transversale dans tous les secteurs de l'économie (transport, logistique, entretien-réparation.)

- **Une couverture présentielle performante** : concentrant près d'un emploi sur deux (soit 7 points de plus que la moyenne nationale hors Ile de France), le territoire accueille un volume d'emplois des fonctions présentielles **dépassant largement les capacités de satisfaction des besoins de la population locale**. Cet excellent niveau de couverture présentielle rejoint la forte empreinte touristique du territoire, où **de nombreux emplois se destinent à satisfaire autant les besoins de la population locale que ceux d'une clientèle touristique de saison**.

**Repères : comparatif du taux de couverture présentielle** (nombre d'emplois des fonctions présentielles pour 1 000 habitants)

-Aire gapençaise : 200 à 205 emplois pour 1000 habitants

-Moyennes régionales : 200 à 220 emplois pour 1000 habitants

-Moyennes nationales : 170 à 180 emplois pour 1000 habitants

- **Une décroissance progressive des fonctions de production concrète** : concentrant seulement 18% de l'emploi total du territoire en 2008, les fonctions de production concrète ont vu leur **contribution à l'emploi local divisée par deux au cours de ces 30 dernières années** (31% de l'emploi total en 1982). Si les ratios observés aujourd'hui sur l'aire gapençaise sont inférieurs aux ratios moyens nationaux (22% de l'emploi total – France Hors Ile de France), ils restent néanmoins **supérieurs aux moyennes régionales**. En découle une attractivité « productive » reconnue, ayant générée l'implantation d'industrie spécialisée et la structuration de savoir-faire identitaires locaux (agro-alimentaire notamment).

- **Une dynamique modérée des fonctions métropolitaines** : concentrant 20% de l'emploi total du territoire en 2008, les fonctions métropolitaines constituent le **2<sup>ème</sup> poste fonctionnel du modèle économique local**, générant plus d'emplois que les fonctions de productions concrètes ou fonctions support. Néanmoins, le territoire présente un taux de concentration des emplois des **fonctions métropolitaines inférieur aux moyennes nationales (22%) et régionales (24%)**. De même, l'analyse détaillée révèle la **moindre performance** métropolitaine de l'aire gapençaise, à travers la concentration d'un **volume d'emplois de « cadres métropolitains » plus limité** (près de 5% estimé en 2008, pour des ratios nationaux gravitant entre 7 et 10%), et de leur plus **lente évolution dans «l'échiquier » économique local** (seulement 3 points de plus observé entre 1982 et 2008).

### Un tissu artisanal dense, maillant l'ensemble du territoire Haut Alpin

- **Un acteur économique incontournable** : avec 3 594 entreprises inscrites au Répertoire des Métiers au 1er Janvier 2009, le secteur des métiers haut-alpin se caractérise par **une densité moyenne importante** (près du double de la moyenne nationale). Le secteur de l'alimentation représente, en 2008, 18,3% du total des entreprises, le bâtiment 38,40%, le secteur de la production 16,80% et les services 26,50%. **Plus de la moitié des entreprises sont installées dans des communes de moins de 2000 habitants et jouent un rôle économique et social prépondérant dans la lutte contre la désertification de ces zones et l'aménagement du territoire**. L'artisanat Haut-Alpin représente globalement plus de 14% de la population active du département (contre 11,13% au plan national) et plus de 6 500 personnes travaillent, à un titre ou à un autre, dans une entreprise artisanale. Si l'on examine le profil des chefs d'entreprises artisanales, on constate que 70,2 % ont entre 30 et 50 ans et que les femmes représentent 22,6 % du total. En termes de formation des jeunes, le secteur des métiers haut-alpin accueille chaque année environ 450 apprentis dans les différentes

filières professionnelles du Centre de Formations en Alternance Institut des Métiers des Hautes-Alpes CFA Régional (IDEM05). – *Source Chambre de Métiers des Hautes Alpes.*

- **L'enjeu de l'éco-construction** : aujourd'hui, de plus en plus de haut-alpins souhaitent aborder la construction ou la réhabilitation de leur logement en y intégrant des ambitions énergétiques et environnementales fortes. Malgré la diversité des solutions existantes, tant au niveau de la technique que des savoir-faire des entreprises locales, il est aujourd'hui difficile de concrétiser ce type de projets.

Les perspectives de développement offertes sur ce créneau constitue une opportunité très intéressante pour le territoire du gapençais. Notons dans ce cadre que le Conseil Général des Hautes Alpes propose un dispositif d'accompagnement « construire autrement », en mettant à disposition des outils de connaissance et de valorisation des savoirs faire locaux.

### Des spécificités économiques singulières

L'analyse individualisée des fonctions économiques et leur niveau de contribution à l'emploi local révèle le caractère singulier du modèle économique de l'aire gapençaise.

Comme l'illustre le graphique ci-après, le territoire de l'aire gapençaise enregistre ses **spécialisations les plus significatives auprès de fonctions répondant au besoin de fonctionnement du territoire**, notamment à destination de la population et des usagers : administration publique, santé et action sociale, éducation et formation, artisanat commercial, commerce et distribution.

Notons par ailleurs, qu'en dépit de l'accueil de quelques industries d'envergure (production et embouteillage d'eau, fabrication de pipettes...), le territoire n'enregistre pas de spécificités économiques en matière de production concrètes et fonctions métropolitaines. Il convient néanmoins de **rappeler l'impact très important du tissu artisanal local** et le **renfort progressif du secteur agro-alimentaire**, ayant connu au

cours de ces dernières années un essor significatif, contribuant de fait à l'exportation de productions et/ou valorisation de savoir-faire locaux.

Si cette absence de spécificité concurrentielle peut être considérée en soit comme une particularité économique locale, la caractérisation du modèle économique de l'aire gapençaise nécessite néanmoins de **dépasser ce cadre méthodologique conventionnel**. Une lecture économique différenciée des moteurs de développements locaux, permet en effet de pointer toute la singularité du modèle économique de l'aire gapençaise à travers l'identification de **spécificités résidentielles, touristiques, sociales et solidaires**.

- **Une économie de service, bénéficiant d'une spécificité « touristique et résidentielle » affirmée** : regroupant près de 40% de la richesse générée sur le territoire (source DDT Hautes-Alpes – Année 2008), les dépenses touristiques et pensions de retraites (économie résidentielle) constituent un des principaux moteurs économiques du territoire.

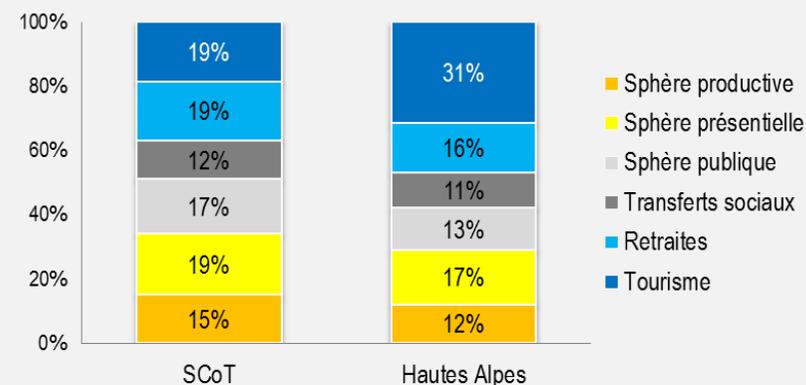
Témoignant de **la capacité du territoire à attirer significativement des revenus extérieurs à son propre périmètre**, cette spécificité économique vient renforcer le fort ancrage présentiel portée par le modèle économique local, autour d'un objectif commun de satisfaction des besoins des usagers.

Structurée autour d'un **triptyque intégrant de manière homogène « résidents, touristes, retraités »**, cette économie de service concentre à elle seule près de **85% des flux financiers** estimés sur le territoire.

*Basé sur des travaux produits par la DDT des Hautes-Alpes en 2008, le graphique ci-dessous illustre la structure financière de la richesse générée par le territoire de l'aire gapençaise et le département des Hautes-Alpes, selon les différentes sphères et bases économiques.*

### Origine et structure des flux financiers

Source : Etude DDE Hautes Alpes Juin 2008



#### Repères : définition des sphères et base de flux financiers

**Sphère productive** : revenus issus des activités liées à l'économie concurrentielle (BTP, artisans, immobilier, activité agricole)

**Sphère présentielle** : revenus issus des activités orientées vers la satisfaction des besoins quotidiens des personnes présentes sur le territoire,

**Sphère publique** : revenus issus de la fonction publique, armée

**Transferts sociaux** : revenus issus des transferts sociaux, RMI, santé...

**Base résidentielle** : revenus issus de l'extérieur (retraites, dépenses touristiques, navetteurs).

- **Une spécificité « touristique » ne constituant pas pour autant le principal moteur de développement du territoire** : concentrant entre **10 et 15% de l'emploi total** de l'aire gapençaise (3 500 à 4 000 emplois estimés), l'économie touristique constitue une des spécificités économiques incontournables du territoire, alimentant de manière transversale la dynamique de nombreux secteurs d'activités (commerces, hôtellerie-restauration, services, soins-santé, culture-loisirs...).

Pour autant, en comparaison des moyennes départementales, le territoire de l'aire Gapençaise présente **une moindre empreinte touristique que son voisin briançonnais.**

*Repères : poids du tourisme dans les moteurs de développement économique (Source : Etude DDT Hautes-Alpes – Année 2008)*

*-Aire gapençaise : 19% des flux financiers*

*-Hautes-Alpes : 31% des flux financiers*

- **Une économie « Sociale et Solidaire » contribuant au maillage économique du territoire :** concentrant un **taux d'emploi record à l'échelle des Hautes-Alpes** (13% de l'emploi), l'Economie Sociale et Solidaire représente un acteur important du paysage économique local. Ces activités, essentiellement structurée autour du tissu associatif local (particulièrement présente dans le secteur social, de la santé, des activités financières-assurances et l'hébergement-restauration) assurent un **« relais économique » vital** pour le territoire, tout particulièrement auprès des territoires les plus isolés et/ou ne présentant pas suffisamment de densité d'usagers pour pérenniser durablement une activité, un service ou un équipement de proximité.
- **Une économie de niche, portée par le développement de filières d'activités spécialisées** (source : Hautes-Alpes développement). Le département des Hautes-Alpes a su profiter de ses ressources naturelles pour développer des filières d'activités à haute valeur ajoutée. Concernant plus particulièrement l'aire gapençaise on peut notamment retenir la présence :
  - d'une **filière aérienne** (aérodrome de Tallard), axée sur l'aviation légère et bénéficiant d'une notoriété européenne grâce à ses conditions aérologiques exceptionnelles et la qualité des entreprises présentes.

- d'une filière des **technologies de l'information et de la communication**, disposant d'un rendez-vous annuel d'envergure internationale (OCOVA, forum sur les objets communicants)
- d'une **filière agroalimentaire** s'appuyant sur l'industrie et l'artisanat local autour de productions identitaires (Tourtons, produits laitiers, viandes...)
- de filières de valorisation des **ressources locales** (énergies renouvelables liées au fort ensoleillement local, ressource en bois, présence de flux d'eaux abondants)

De manière complémentaire, il convient de rappeler que le territoire compose également ses spécificités économiques sur sa capacité à attirer des entreprises à haute valeur ajoutée, reconnues sur leurs marchés, à l'image de l'entreprise ALP- spécialiste des pipettes sérologiques de haute précision ou Netceler – spécialiste en logiciel.

**Une capacité à valoriser l'agriculture locale dans la production de produits de consommation.** Les Hautes-Alpes disposent d'un tissu de PME et d'entreprises artisanales dans le domaine de l'agroalimentaire qui fabriquent et commercialisent une large gamme de produits de terroir, issus de l'agriculture, de son histoire et des ressources naturelles de la montagne. Cette filière compte plus de 800 emplois dans le département. Une part importante bénéficie du label des produits issus de l'agriculture biologique. Cette filière économique s'est notamment structurée dans le Champsaur-Valgaudemar autour du Pôle d'excellence rurale agro-alimentaire "Le Goût de notre terre". – Source HAD

- **Un potentiel de développement à engager dans l'économie verte.**  
*Définition : Il s'agit d'une économie qui, à long terme, utilise moins ou mieux la ressource énergétique et les matières premières non renouvelables et qui émet beaucoup moins de gaz à effet de serre, qui privilégie les écotechnologies et l'ensemble des technologies dont l'emploi est moins*

*néfaste pour l'environnement que le recours aux techniques habituelles répondant aux mêmes besoins, qui pratique la production et la consommation responsables, pense les productions en termes de cycle de vie, où les transports sont raisonnés, les villes durables, les territoires pensés et gérés globalement selon un mode de développement durable, qui protège et rétablit les services écosystémiques rendus par l'eau, les sols, la biodiversité, qui met les hommes et les femmes au centre de l'entreprise et du projet social, qui promeut la participation de chacun à la décision et s'enrichit de la différence, qui respecte les cultures, les patrimoines, qui évalue les effets des décisions sur les générations futures. – Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie*

En région PACA, plus de 270 000 personnes exercent un métier vert ou verdissant. Ces professionnels occupent environ **14% de l'emploi régional**, soit une **part comparable à la moyenne française**. Cela signifie qu'un nombre notable d'actifs en emploi sont concernés par l'évolution des réglementations environnementales, la prise en compte de nouvelles contraintes dans leurs gestes professionnels et leurs connaissances, et le risque d'obsolescence de leurs compétences sur le marché du travail si celles-ci ne sont pas révisées. Les métiers verts et verdissants s'exercent dans les secteurs publics, privé marchand et non marchand.

Ce secteur constitue **un important vivier de développement pour le territoire gapençais**, d'autant qu'il **tend à mieux supporter la crise** que d'autres branches de l'économie nationale. **En 2009 et 2010, les effectifs des éco-activités ont en effet progressé de 4,5 %, malgré la crise de 2009**. L'INSEE a même noté une évolution soutenue de l'emploi portée par le domaine des énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque. – Source OMR Paca

### 3.2. Des emplois polarisés, générant de nombreux déplacements quotidiens en direction de la ville de Gap

Le territoire de l'aire gapençaise se caractérise par une concentration importante de l'activité économique sur la ville de Gap, repositionnant certains secteurs du territoire dans une situation de dépendance économique et de déplacements contraints vis-à-vis de la ville centre.

#### *Une concentration importante de l'emploi sur la ville de Gap*

L'analyse de la répartition territoriale des emplois entre les secteurs de l'aire gapençaise révèle l'existence d'importantes **distorsions entre localisation des emplois et localisation de la population** (et donc des actifs).

A la lecture du graphique ci-dessous, on relève notamment :

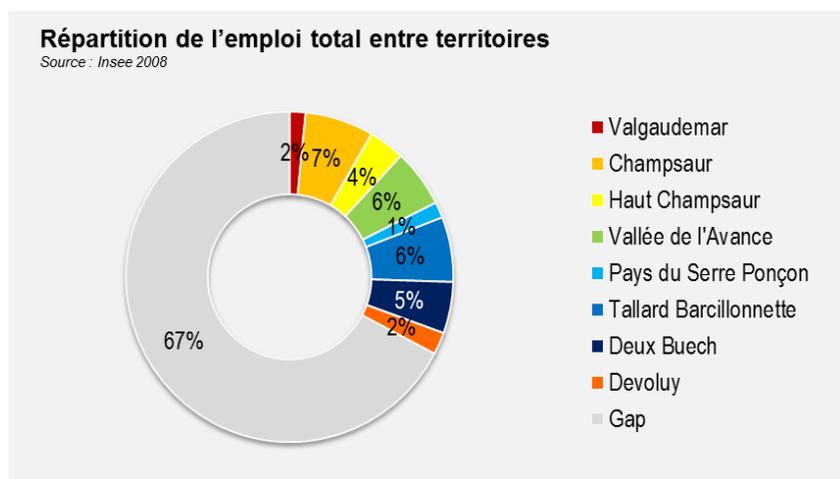
- **une importante concentration de l'emploi sur la ville de Gap** (67%), alors que la ville ne regroupe que 53% de la population de l'aire gapençaise,
- **une répartition « éclatée » de l'emploi sur les secteurs extérieurs à la ville de Gap, ne faisant pas émerger de territoire d'emploi secondaire significatif**, hormis l'agrégation des territoires « Champsaur / Haut Champsaur / Valgaudemar » regroupant 13% de l'emploi total de l'aire gapençaise (pour 14% de la population) et bénéficiant par ailleurs d'un complément d'emplois saisonniers très important (environ 1 000 emplois supplémentaires estimés en saison hivernale).

### Une organisation territoriale génératrice de déplacements

L'analyse territoriale des flux domicile-travail selon les différents secteurs de l'aire gapençaise révèle l'existence de profonds déséquilibres territoriaux entre le lieu d'habitat des actifs occupés et le lieu travail.

### De nombreux trajets quotidiens entre secteurs

Résultant en partie de la forte concentration géographique de l'emploi sur la ville de Gap, de **nombreux flux domicile-travail sont comptabilisés sur le territoire**. On estime ainsi à près de 10 000 le nombre d'actifs travaillant en dehors de leur secteur d'habitat, soit un total de **20 à 30 000 déplacements quotidiens entre secteurs** (trajets aller-retour). Dans ce contexte, **Gap accueille chaque jour près de 6 830 actifs non-résidents** de la commune, soit **1/3 de son emploi total**, pour une provenance majoritairement issue de l'aire gapençaise (20 à 25%) mais également de territoires extérieurs (+/- 10%). Notons également, qu'en dépit de situations et dimensionnements économiques différenciés, **la quasi-totalité des secteurs de l'aire gapençaise voient 1/3 de leur emploi total provenir d'actifs ne résidant pas sur leur propre périmètre**, témoignant de l'importance des flux liés à l'activité économique sur le territoire, y compris en dehors de la ville centre.



### Des secteurs soumis à des influences différenciées

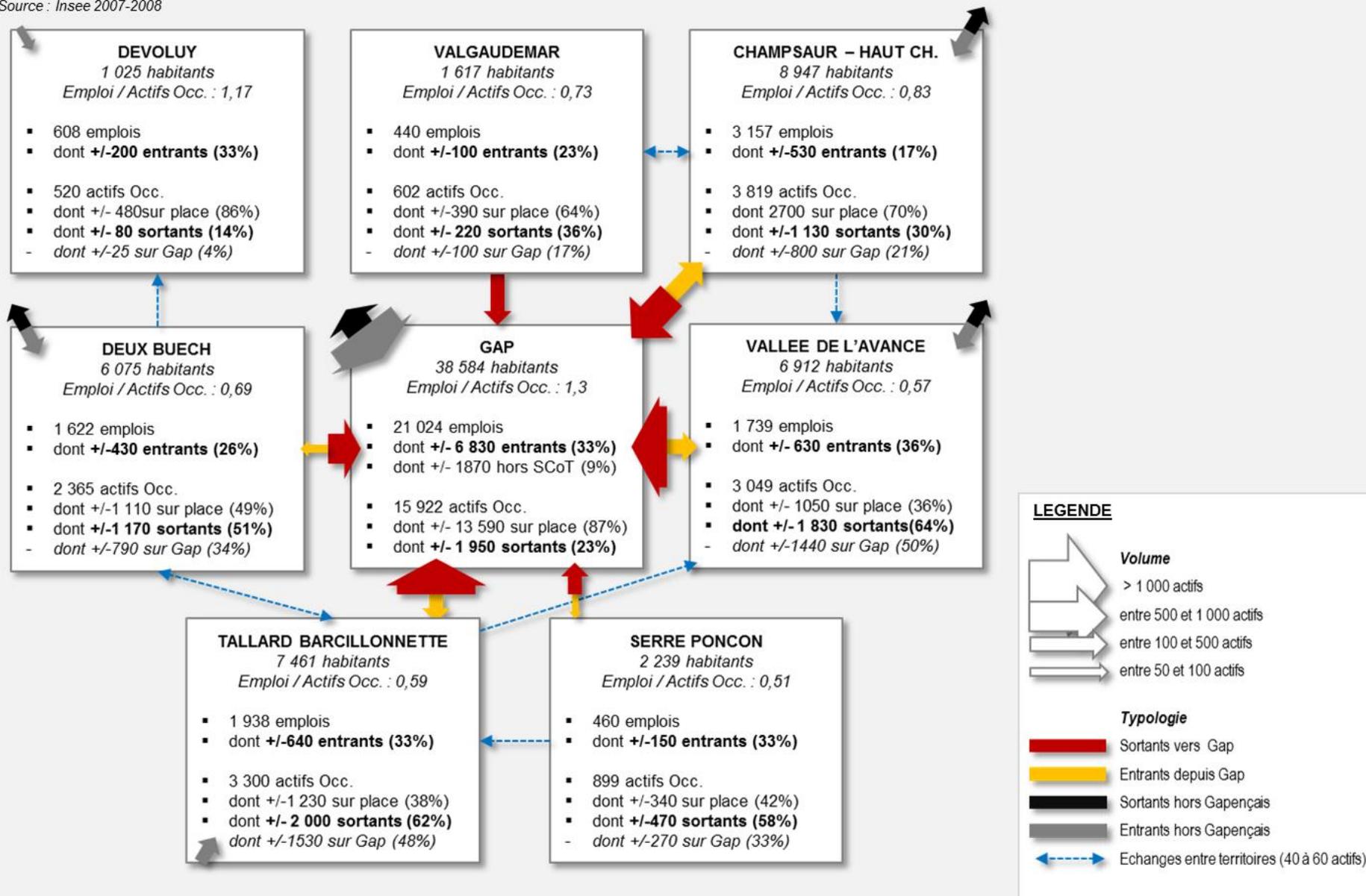
A la lecture de la synthèse des flux-domicile travail exposée page précédente, on relève des influences économiques différenciées selon les secteurs.

Trois catégories peuvent être identifiées :

- **Ville de Gap : pôle économique dominant** proposant un volume d'emplois supérieur au volume d'actifs occupés (1,3 emplois par actifs occupés), la commune de Gap dispose d'une **influence économique majeure**, exercée d'une part **auprès de sa population résidente** (87% des actifs occupés de la commune travaillent sur la commune) et d'autre part **auprès des autres secteurs de l'aire gapençaise**, concentrent dans certains secteurs près de la moitié des actifs occupés résidant.
- **Tallard Barillonnette / Vallée de l'Avance : secteurs sous forte influence économique**, laissant s'échapper quotidiennement près des 2/3 des actifs résidents en direction des autres secteurs de l'aire gapençaise et tout particulièrement en direction de la ville de Gap, concentrant à elle seule près de la moitié des actifs occupés des deux territoires.
- **Deux Buech, Serre-Ponçon : secteurs intermédiaires** parvenant à maintenir plus d'un actif occupé sur deux au sein de leurs territoires respectifs, mais restant fortement soumis à l'influence économique de Gap, accueillant quotidiennement 1/3 des actifs occupés des deux territoires.
- **Champsaur, Haut Champsaur, Valgaudemar : secteurs bénéficiant d'une relative « étanchéité » économique**, leurs permettant d'une part de maintenir sur place plus des deux tiers des actifs occupés résidents, tout en limitant d'autre part l'influence de la ville de Gap (moins d'un emploi sur cinq) de même que l'apport d'emplois externes (près d'un emploi sur cinq) – Hors emplois saisonniers.
- **Dévoluy : un secteur « insulaire »** proposant un volume d'emplois supérieur au volume d'actifs occupés qu'il accueille (1,17 emplois par actifs occupés – hors emplois saisonniers), et très peu soumis à l'influence économique de la ville de Gap (seulement 4% des actifs occupés résidant sur le secteur travaille sur la ville de Gap).

### Synthèse des flux domicile travail entre secteurs

Source : Insee 2007-2008



### 3.3. Des territoires aux armatures et modèles économiques différenciés

Les secteurs de l'aire gapençaise se démarquent par l'hétérogénéité de leurs modèles économiques. Alternant dominante productive en vallée, dominante présentielle-touristique sur les secteurs de montagne et dominante tertiaire-présentielle sur la ville centre et les bourgs principaux, les territoires de l'aire gapençaise présentent des modèles économiques différenciés.

#### Une couverture présentielle hétérogène

Principale dominante économique du territoire en nombre d'emplois générés (200 à 205 emplois pour 1000 habitants), l'économie présentielle (activités répondant au besoin de fonctionnement du territoire et de ses habitants) présente de **profonds déséquilibres dans sa répartition géographique entre secteurs**

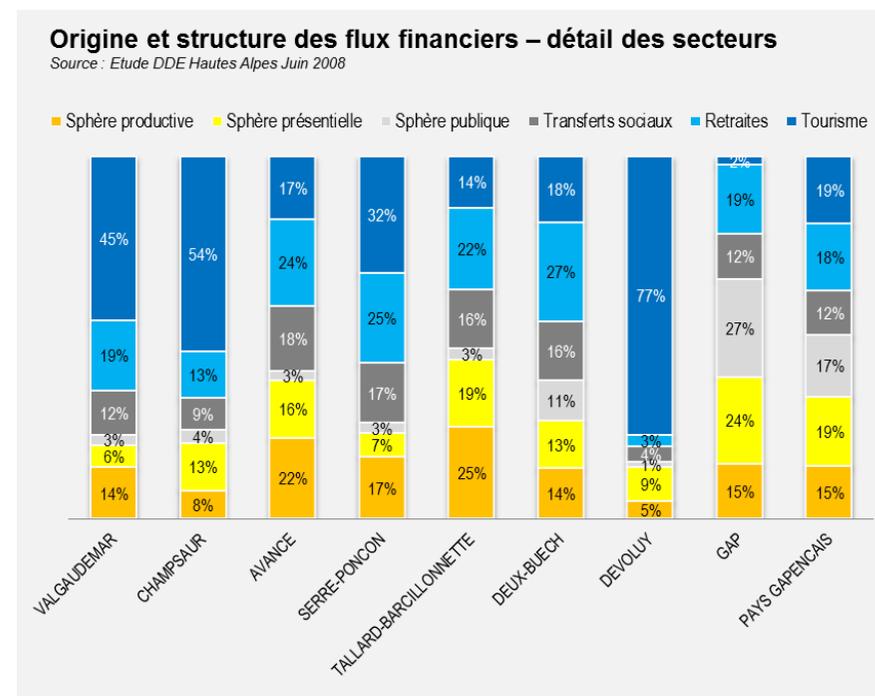
Ont notamment été relevé :

- **la forte polarisation exercée par la ville de Gap**, regroupant à elle seule plus de 70% des emplois présentiels de l'aire gapençaise alors que la commune n'accueille « que » 53% de la population du territoire (soit près de 280 emplois présentiels pour 1000 habitants),
- **l'ambivalence du Dévoluy et du Champsaur** dont la dominante touristique génère une couverture présentielle trompeuse, supérieure aux ratios usuels (310 emplois pour 1000 hab. pour le Dévoluy et 170 emplois pour 1000 hab. pour le Champsaur), mais qui ne doit pas pour autant faire oublier les dépendances économiques observées localement,
- **les carences notables** de couverture présentielle des territoires du **Valgaudemar, des Deux Buech, de Serre-Ponçon et de Tallard Barcilhonnette**, qui positionnent ces territoires dans une situation de dépendance présentielle notable vis-à-vis de la ville centre, source de déplacements contraints,

- **la fragilité plus prononcée de la Vallée de l'Avance**, qui enregistre le plus faible niveau de couverture présentielle de l'aire gapençaise (70 emplois pour 1000 habitants. soit trois fois moins que la moyenne nationale).

#### Des armatures et performances territoriales contrastées

Au-delà de l'analyse des dysfonctionnements induits par la couverture présentielle de l'aire gapençaise, l'analyse détaillée de la structure des flux financiers (cf. graphique ci-après) révèle l'existence d'identités économiques différenciés.



Basée sur des travaux produits par la DDT des Hautes-Alpes en année 2008, le graphique ci-dessus illustre la structure financière de la richesse générée par les différents secteurs composant l'aire gapençaise, selon les différentes sphères et bases économiques.

### Ville de Gap : un modèle économique produisant et captant de la richesse

Regroupant près des **2/3 de l'emploi local** et générant une **richesse moyenne par habitant 1,5 fois plus élevée que la moyenne nationale**, le modèle économique de la ville de Gap se démarque très fortement des autres secteurs de l'aire gapençaise par sa diversité et sa relative autonomie vis-à-vis de revenus extérieurs.

A la lecture du graphique précédent on relève ainsi:

- l'importante contribution des **sphères présentielle, publique et autres transferts sociaux** dans la composition structurelle des flux financiers, qui confirme le rôle de « **capitale économique-administrative** » exercée par la commune sur l'ensemble du territoire,
- **le rôle complémentaire de l'économie productive dans la richesse générée par la commune** (capacités d'exportations), sans pour autant présenter un niveau de contribution différents des moyennes estimées à l'échelle de l'ensemble du territoire,
- **la contribution plus limitée de revenus externes au territoire** (dépenses touristiques et pensions de retraites) présentant d'importantes disparités vis-à-vis des autres secteurs de l'aire gapençaise (tout particulièrement en matière de dépenses touristiques).

*Repères : (Source : Etude DDT Hautes-Alpes – Année 2008) : Près de 2/3 de la richesse générée par la ville de Gap repose sur une économie destinée à satisfaire les besoins de fonctionnement du territoire (sphères présentielles, publiques et autres transferts sociaux).*

### Champsaur, Haut Champsaur et Valgaudemar : des territoires aux modèles économiques performants mais dépendants, structurés autour d'une armature économique multipolaire

Avec un niveau de **richesse par habitant supérieur aux ratios usuels**, ces secteurs accueillent les principales infrastructures touristiques du territoire. Ils bénéficient de fait

d'un important **apport de revenus extérieurs** (dépenses touristiques et pensions de retraites). Si cet atout témoigne de la réelle capacité du territoire à attirer des revenus externes, il souligne en revanche sa plus forte **dépendance économique aux flux financiers externes** et conditionne sa performance économique à la **qualité de son cadre de vie local**.

*Repères : (Source : Etude DDT Hautes-Alpes – Année 2008) : Plus de la moitié de la richesse estimée sur les territoires du Champsaur, Haut Champsaur, Dévoluy et Valgaudemar est uniquement issue de la redistribution locale de dépenses touristiques*

Accueillant près de **3 600 emplois** (13% de l'emploi total de l'aire gapençaise - hors emplois saisonniers), le territoire « Champsaur, Haut Champsaur, Valgaudemar » constitue le **2ème secteur employeur du territoire**.

Marqué par la présence de plusieurs vallées et d'importants reliefs, le secteur se structure économiquement autour d'un « **chapelet** » de **bi-polarités économiques localisées en vallée le long des principales infrastructures routières** :

- **La Fare en Champsaur / St Bonnet en Champsaur** (+/- 860 emplois soit près de 25% de l'emploi du secteur),
- **Saint Jean Saint Nicolas / Chabottes** (+/- 600 emplois soit 18% de l'emploi du secteur),
- **St Firmin / Chauffayer** (+/- 300 emplois, soit 9% de l'emploi du secteur),

... complété de **polarités saisonnières** liées à l'activité touristique locale, essentiellement localisées sur les espaces de montagne (Orcières et Ancelle).

### Deux Buech : une économie plus fragile, orientée vers la satisfaction des besoins locaux et fortement polarisée autour de Veynes

Le territoire des Deux Buech puise plus de **la moitié de sa richesse dans l'apport de revenus externes au territoire**, tout particulièrement flux financiers issus des **retraites** (plus forte contribution observée sur l'aire gapençaise).

Le modèle économique local rejoint ainsi les principes de satisfaction des besoins liés à l'accueil de population (commerces, services, soins médicaux, administration...).

Présentant une **moindre performance économique** en matière de richesse par habitant, le territoire a également enregistré au cours de ces dernières décennies **le plus faible taux de croissance de l'emploi de l'aire gapençaise**.

*Repères : (Source : Etude DDT Hautes-Alpes – Année 2008) : Plus d'un quart de la richesse estimée sur le territoire des Deux Buech est issue de la redistribution locale de pensions de retraite*

Accueillant près de **1 650 emplois** (5% de l'emploi total de l'aire gapençaise), le territoire des Deux Buech présente **une armature économique fortement polarisée** autour de la commune de **Veynes**.

Disposant d'un rayonnement territorial dépassant largement les limites des Deux Buech, la commune concentre à elle seule près de **74% de l'emploi total du secteur**, constituant le **2<sup>ème</sup> pôle urbain d'emploi de l'aire gapençaise** (alors que la commune ne regroupe que 3 à 4% de l'emploi total du territoire).

Concentrant près de 10% de l'emploi du secteur, **la Roche des Arnauds** revêt par ailleurs une fonction de **relais économique** notable, jouant en outre de son rôle de trait d'union économique entre Veynes et Gap.

### **Tallard Barcillonnette : une économie en développement, à la dominante productive notable et assez peu polarisée**

Si le modèle économique du secteur Tallard Barcillonnette reste **perfectible au regard du niveau de richesse estimé par habitant**, il s'inscrit néanmoins dans une **dynamique de croissance positive**, enregistrant au cours de ces dernières décennies un des plus forts taux de croissance d'emploi observés sur l'aire gapençaise. Le territoire présente par ailleurs **une économie plus indépendante**, articulée autour d'une base productive dominante et limitant l'apport de revenus externes (dépenses touristiques et retraites).

*Repères : (Source : Etude DDT Hautes-Alpes – Année 2008) : Un quart de la richesse estimée sur le territoire de Tallard Barcillonnette est issue de la sphère productive*

Regroupant près de **1 950 emplois** (6% de l'emploi total de l'aire gapençaise), le territoire repose sur une armature économique relativement diffuse, structurée autour de **deux principales polarités** économiques :

- **Tallard** (+/- 740 emplois, soit 38% de l'emploi du secteur),
- **La Saulce** (+/- 330 emplois, soit 17% de l'emploi du secteur),

...complétée d'un ensemble de **polarités de taille plus restreinte** cumulant près de **la moitié du volume d'emploi total** du secteur (Châteauvieux, Sigoyer...).

### **Vallée de l'Avance : une économie diversifiée, en développement et polarisée autour du binôme « Chorges - La Bâtie Neuve »**

Le modèle économique de la Vallée de l'Avance présente d'importantes similitudes avec celui observé sur le territoire de Tallard Barcillonnette : un niveau de **richesse par habitant perfectible**, une **croissance positive et soutenue de l'emploi**, une **dominante productive** notable... mais se distingue également par une contribution plus importante des dépenses liées au tourisme et retraites.

*Repères : (Source : Etude DDT Hautes-Alpes – Année 2008) : Un quart de la richesse estimée sur le territoire de la Vallée de l'Avance est issue de la redistribution locale de pensions de retraite*

Accueillant près de **1 800 emplois** (6% de l'emploi total de l'aire gapençaise), le territoire est organisé autour de deux polarités économiques dissociées cumulant à elles seules plus les 3/4 de l'emploi du secteur :

- **Chorges** (+/- 800 emplois, soit 44% de l'emploi du secteur),
- **La Bâtie Neuve** (+/- 550 emplois, soit 30% de l'emploi du secteur),

### Serre-Ponçon : une économie fragile et dépendante d'apports externes

Présentant des niveaux de **performance économique perfectible** au regard de la richesse générée localement par habitant (ratios moyens inférieurs aux moyennes nationales), le modèle économique de Serre-Ponçon repose pour près de 60% de sa richesse sur **l'apport de ressources externes, notamment retraite** et tourisme.

Accueillant un **volume d'emplois plus faible** que les autres secteurs (460 emplois estimés), le territoire structure par ailleurs son équipement économique autour **d'une bipolarité associant les communes de Remollon et Espinasses**, regroupant à elles deux plus de 50% de l'emploi du secteur

### Dévoluy : une économie touristique créatrice de richesse

Le territoire du Dévoluy présente un modèle économique atypique et performant au regard de la richesse générée par habitant. Reposant en quasi exclusivité sur l'attractivité touristique locale et le tourisme de montagne, le territoire se structure autour d'un ensemble de villages et stations de montagne marquée par une forte saisonnalité économique (Agnières en Dévoluy, St Etienne en Dévoluy...).

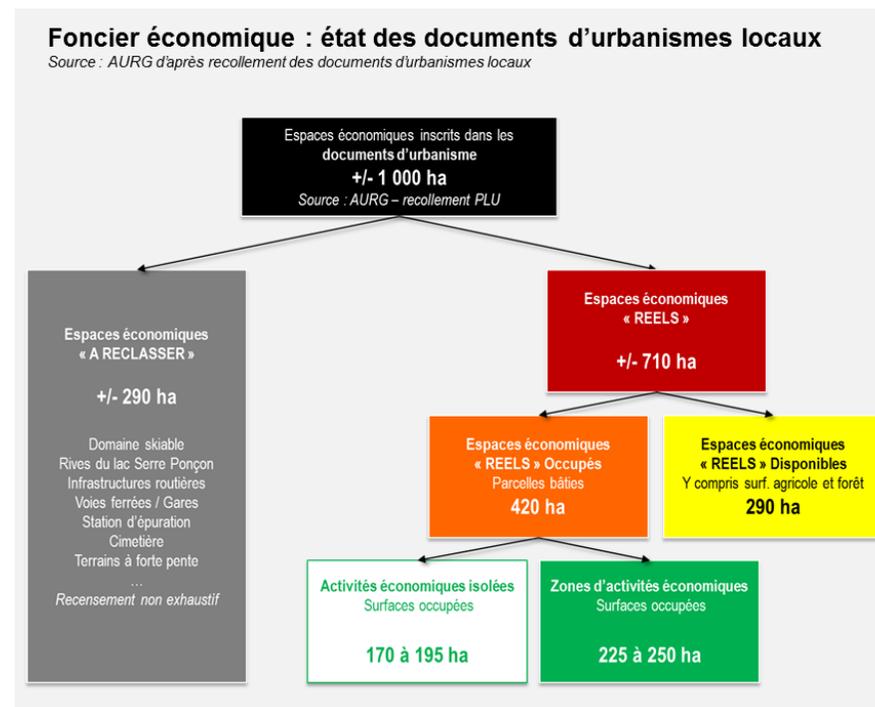
*Repères : (Source : Etude DDT Hautes-Alpes – Année 2008) : Plus des 3/4 de la richesse estimée sur le territoire du Dévoluy est issue de la redistribution locale de dépenses touristiques*

## 3.4. Espaces économiques dédiés : un enjeu d'aménagement prioritaire pour l'aire gapençaise et ses secteurs

### Une mobilisation foncière importante

L'analyse de l'ensemble des documents d'urbanisme locaux a permis de localiser et recenser **sur l'ensemble de l'aire gapençaise près de 1 000 ha de foncier dédié à l'économie (occupé ou non).**

Le schéma ci-dessous illustre en réponse le travail d'expertise effectué, mettant en évidence **l'existence de dysfonctionnements en matière d'usage et de consommation** foncière par l'activité économique.



### **Des espaces économiques mal appréhendés au sein des documents d'urbanismes locaux**

Une première lecture cartographique du foncier dédié à l'économie a permis d'identifier près de **290 ha de foncier non concerné (directement) par la problématique économique**. Il s'agit pour l'essentiel des surfaces occupées par les domaines skiables, les rives du Lac Serre-Ponçon, des infrastructures routières, des voies ferrées et gares, des stations d'épuration, des cimetières et autres équipements communaux...mais également des terrains à forte pente (plus de 20%) sur lesquels le développement de l'activité économique paraît inadapté.

Au final, expurgé de cette première approche, **l'aire gapençaise comptabilise près de 710 ha de foncier « réellement » destiné à l'activité économique (actuellement occupé ou non)**.

### **Une lisibilité entamée par un important émiettement foncier**

Considérant que le statut d'occupation d'une parcelle économique dépend de la présence ou non de surfaces bâties sur cette même parcelle, on estime à près de **420 ha l'enveloppe foncière actuellement consommée par l'activité économique** (parcelles bâties).

La projection spatiale de cette enveloppe révèle l'existence d'une structure foncière émiettée, où la **structuration économique en zones d'activités ne représente que 50 à 60% du foncier occupé**, laissant entre **170 et 195 ha de parcelles occupées isolées** (où ne disposant pas de taille critique suffisante pour composer un espace économique en tant que tel).

De cette organisation découle une **carence importante de lisibilité économique**, où la démultiplication des parcelles isolées contribue à brouiller la perception de la stratégie économique du territoire et dénature fortement l'effet « vitrine territoriale » devant être assuré par les zones d'activités dédiées. De même, au-delà de la **moindre performance foncière** de ce type d'aménagement (absence de mutualisation d'espaces communs), il convient également de souligner l'impact néfaste des localisations le plus souvent retenues (greffée le long d'axes de transit) ayant

contribuée progressivement à la « **dé-composition** » urbaine de la plupart des **entrées de ville** de l'aire Gapençaise.

### **Une contribution limitée au volume d'emploi local**

Comparativement à d'autres territoires accueillant entre 25 et 35% de leurs emplois au sein d'espaces économiques dédiés (Massif du Vercors, Provence Verte, Région Urbaine Grenobloise), **les zones d'activités de l'aire Gapençaise concentrent entre 20 et 25% de l'emploi local**.

Si cette proportion limite l'impact des espaces économiques dédiés en matière de consommation foncière, il convient de rappeler qu'à travers ses spécificités présentes le territoire bénéficie de prédispositions économiques facilitant l'intégration économique en proximité de l'habitat (commerces, services, éducation, santé, action sociale...), à l'inverse de territoires où les dominantes productives impliquent des localisations périphériques au regard des nuisances générées.

*Repères : (Source : AURG d'après SIRENE) : les zones d'activités économiques du territoire regroupe au total 1 emploi sur 5*

### **Entre 3,5 et 4 ha de foncier économique urbanisé chaque année**

L'analyse des données de consommation foncière à l'aide des données fiscales MAJIC 3 (données d'information fiscales actualisées chaque année, sur une base déclarative à l'échelle cadastrale) a permis d'estimer à près de **34 ha**, les **surfaces d'espaces économiques ayant été urbanisées entre 2002 et 2010**, soit un rythme d'urbanisation annuel de 3.7 ha. **Recalculé sur 20 ans, ce ratio représenterait un besoin foncier de 74 ha**, dans l'hypothèse où les dynamiques de développement seraient reconduites et où la densité des aménagements serait maintenue.

*Repères (Source : Majic3 – données fiscales) : entre 2002 et 2007, la Ville de Gap a concentré 31% de la consommation effective de foncier économique*

### **Une réserve foncière très importante**

En début d'année 2011, on recensait sur le territoire près de **290 ha de foncier disponible**. Cette enveloppe représente à elle seule près de 40% du foncier économique « réel » inscrit dans les documents d'urbanismes locaux, et **permettrait à terme de doubler l'enveloppe foncière des zones d'activités actuellement occupées**.

En application des ratios d'emplois actuellement observés (20 à 25% de l'emploi concentré au sein des zones d'activités) et à situation économique équivalente, la **consommation théorique de cette enveloppe foncière** nécessiterait l'apport de **35 à 40 000 emplois supplémentaires**, soit près de 2.2 à 2.3 fois le volume d'emploi total actuellement estimé sur le territoire.

Rapporté à l'évolution moyenne de l'emploi total observé au cours de ces dernières décennies (400 à 500 emplois supplémentaires par an), cette réserve foncière pourrait représenter entre 60 et 70 années de développement économique pour le territoire.

### **Des espaces économiques peu denses, aux mixités contrastées**

On recense sur l'aire gapençaise près d'une quarantaine de zones d'activités économiques (y compris les sites en cours d'aménagement).

Constituant dans certains cas des extensions de zones existantes, on peut considérer, après quelques regroupements de sites, que **le territoire accueille au global une trentaine de sites économiques dédiés**.

L'analyse économique détaillée de chacun de ces sites (nombre d'emplois, types d'activités, vocations...) a permis de mettre en évidence l'existence de deux dysfonctionnements majeurs sur le territoire :

#### **Une densité d'emploi par hectare insuffisante**

Mise en perspective des spécificités économiques locales et comparativement à d'autres territoires, les zones d'activités de l'aire gapençaise présentent des niveaux de densités relativement bas. On dénombre **en moyenne entre 20 et 25 emplois par**

**hectare**, pour des ratios usuels évoluant plutôt autour d'un seuil minimal de 30 emplois par hectare.

La **ville de Gap** présente néanmoins des niveaux de **densité légèrement supérieurs aux moyennes** (30 à 35 emplois/hectares), liés notamment à l'importante **concentration d'emplois sur les zones Micropolis, Tokoro, Fauvins et Justice**, regroupant à elles seules près de 70% de l'emploi des zones d'activités de Gap et mobilisant seulement 40% du foncier dédié à l'économie occupé de la commune.

Les zones d'activités des **autres secteurs de l'aire gapençaise** présentent quant à elles des niveaux de **densités très faibles**, pour des moyennes oscillant entre 10 et 15 emplois par hectare. Si l'on peut considérer que certaines typologies d'activités accueillies au sein de ces secteurs ne facilitent pas toujours l'amélioration des niveaux de densité (ex : activités logistiques, filière bois...), on ne peut en revanche se satisfaire d'une telle sous occupation de l'espace sur les autres typologies d'activités.

#### **Une mixité économique source de confusion et de déplacements**

La qualification des vocations économiques a permis de soulever l'**important degré de mixité** dont pâtissent les zones d'activités du territoire, y compris auprès de celles destinées au développement de filières locales. En effet, très peu de sites économiques dédiés disposent d'une vocation économique affirmée et notamment confirmée par les activités implantées.

Généralisant de la **confusion dans la lecture de la stratégie économique territoriale**, cette mixité génère par ailleurs une surabondance de déplacements des espaces habités vers la périphérie, en raison de l'**implantation de nombreuses activités présentes** (commerces, services, activités médicales, professions libérales...) **au sein de zones d'activités périphériques**.

### ***Inventaire des espaces économiques dédiés - Cartographie***

Les pages suivantes proposent une monographie des sites économiques identifiés sur les différents territoires de l'aire gapençaise. Ce travail d'inventaire a été produit sur la base d'une analyse des documents d'urbanismes locaux, complétée de l'exploitation du système d'information géographique de Hautes-Alpes Développement (Conseil Général des Hautes Alpes), issu d'une réflexion conjointe HAD avec la CCI des Hautes-Alpes (outil Immopro-05). Les éléments quantitatifs permettant la caractérisation économique ont quant à eux été estimés sur la base d'un géocodage du fichier SIRENE permettant d'identifier individuellement l'ensemble des établissements présents sur le territoire.

Effectué en début d'année 2012, ce travail d'inventaire doit bien évidemment être interprété avec précaution au regard de l'approche développée, tout particulièrement en matière de réserve foncière estimée.

Ville de Gap et entrée sud « Plaine de Lachaup » - située sur les communes de Gap, Châteauvieux et Neffes)

### Espaces économiques - Chiffres clés

- 130 à 150 ha occupés estimés
- 4 500 à 5 000 emplois estimés
- 30 à 35 emplois par hectare estimés
- 120 à 140 hectares de foncier disponible inscrit au document d'urbanisme

### Une armature territoriale marquée par la présence de grands ensembles économiques

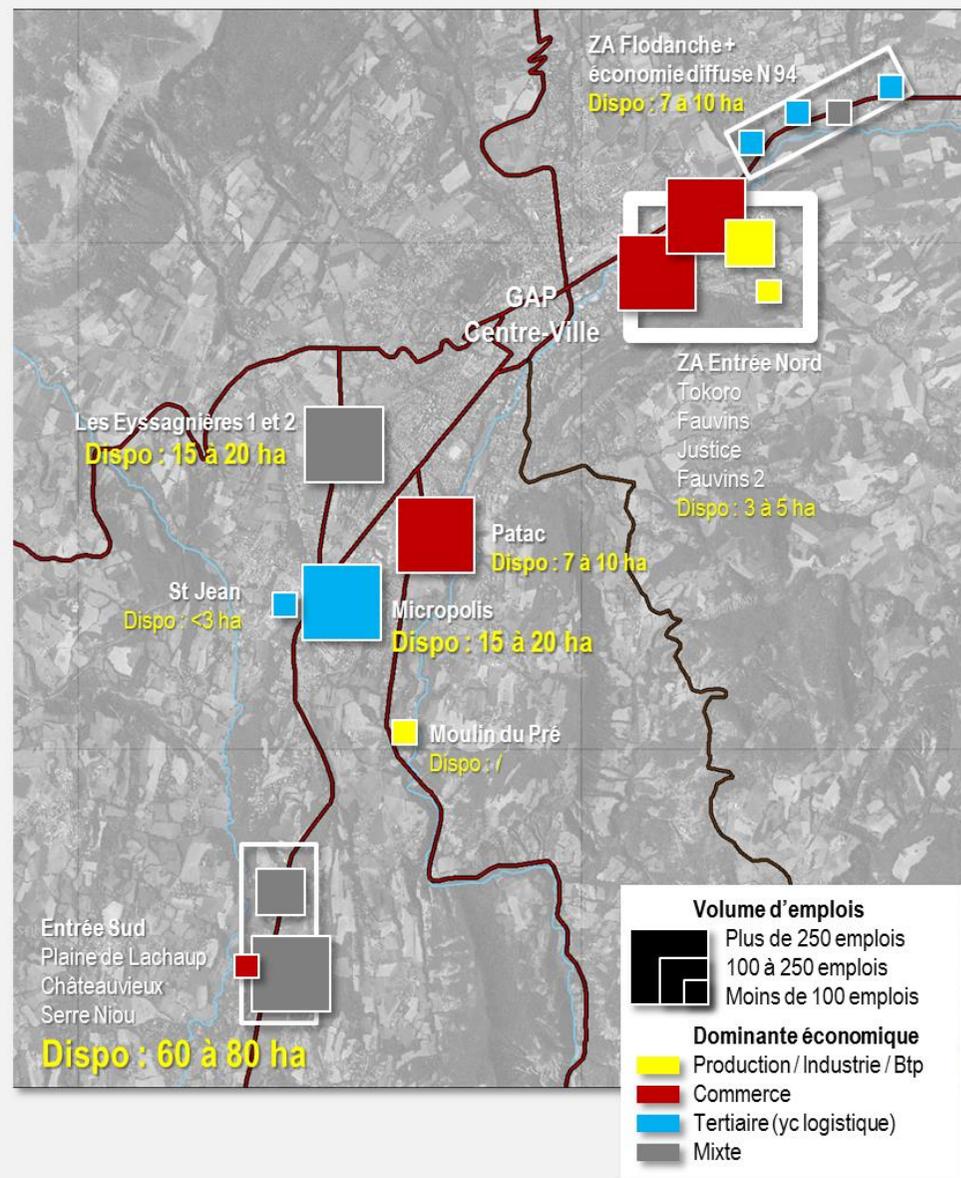
La ville de Gap accueille plus d'une dizaine de zones d'activités économiques. Localisées pour la plupart en entrée de ville, ces zones maillent le territoire communal autour d'une logique Nord-Sud.

### Entrée Nord de la ville : des zones d'activités concentrant plus de la moitié des emplois localisés sur les espaces économiques dédiés de Gap

- **Tokoro / Fauvins** : zones d'activités à **dominante commerciale** accueillant les principales grandes surfaces du territoire et notamment **deux des trois hypermarchés de l'aire gapençaise**. Longeant la N94 du centre-ville jusqu'aux limites urbaines de la commune, cet espace commercial configuré comme une zone d'activités propose une **qualité et fonctionnalité urbaine insuffisamment adaptée au haut niveau de fréquentation qu'il génère**. Cette zone présente par ailleurs **un potentiel de renouvellement urbain très intéressant**, dans les connexions et liaisons urbaines pouvant être effectuée en proximité avec l'habitat, le centre-ville et le site de la gare (lui-même en projet de renouvellement urbain).
- **Justice / Fauvins 2** : inscrites en connexion des sites Tokoro / Fauvins, ces deux zones d'activités, moins immergées dans le tissu urbain, présentent une **vocation économique orientée vers l'accueil d'activités non ou peu compatibles avec la proximité de l'habitat** (artisanat, petite production)

### Principaux espaces économiques dédiés : Secteur de Gap + Lachaup

Source : AURG



Très dense, la zone d'activités Justice accueille néanmoins un poids non négligeable de logements, source d'importants conflits d'usages (nuisances). Plus récent, le site Fauvins 2 constitue quant à lui un des derniers espaces de développement de l'entrée économique Nord de la ville de Gap.

- **Activités économiques diffuses – N94** : ne constituant pas une zone d'activités économiques en tant que telle, cet **ensemble de sites isolés et éparpillés le long de la N94** génère néanmoins un volume d'emplois non négligeable, dépassant les volumes estimés sur certaines zones d'activités de la commune. Témoinnant de **logiques d'aménagement individualistes**, cet espace pénalise fortement la **perception de l'entrée Nord de la ville de Gap** et constitue un mode d'aménagement **peu économe en foncier**.

#### Entrée Sud de la ville : des zones d'activités en développement, présentant des disponibilités foncières intéressantes

- **Micropolis** : principal **site économique « vitrine »** du territoire, la zone Micropolis constitue un véritable **outil de développement** économique local, d'une part à travers sa **spécificité « Hi-tech »** lui permettant d'attirer des entreprises externes au territoire (développement exogène), et d'autre part à travers la présence sur site d'outils d'accompagnement à la création d'activités (pépinière, Hautes-Alpes Développement). Les quelques **emprises foncières actuellement disponibles** sur la zone, lui assure par ailleurs des **perspectives de développement favorables** pour ces prochaines années.
- **Gap-Sud** : regroupant un ensemble de **sites discontinus aux vocations hétérogènes** (commerce, industrie), l'espace économique de Gap-Sud est marqué par le développement **récents de nombreux projets commerciaux** (volonté de rééquilibrage commercial de la commune vis-à-vis de la polarisation exercée au Nord par Tokoro-Fauvins). Après plusieurs extensions consécutives, Gap-Sud accueille actuellement le plus grand hypermarché de l'aire gapençaise et poursuit son développement « morcelé » le long de la route de la Luye à travers la création d'un nouvel ensemble commercial adossé à l'espace économique existant.

- **Les Eyssagnières** : site économique articulé autour de **deux séquences** (Eyssagnières 1 et 2), la zone des Eyssagnières ne **présente pas de vocation économique spécifique** en dépit d'une localisation périphérique plus favorable à l'accueil d'activités non ou peu compatibles avec la proximité de l'habitat. En découle une **lisibilité économique confuse**, entamant fortement l'image et l'attractivité des deux sites. Cet espace présente néanmoins des **potentialités de développement intéressantes**, d'une part au regard de la proximité qu'il offre avec le projet de **contournement ouest** de la ville de Gap et d'autre part au regard de l'**importante enveloppe foncière** pouvant être mobilisée pour l'accueil d'événements économiques d'envergure (tènements de taille importante).
- **St Jean / Moulin du Pré** : zones d'activités de **taille plus modeste et plus confidentielles**, ces deux sites affichent des **spécificités économiques relativement bien affirmées** (production agroalimentaire sur Moulin du Pré et mécanique lourde sur St Jean), sans perspectives d'extension foncière significatives.

#### Extrême Sud du territoire : l'émergence d'une polarité économique majeure

- **Plaine de Lachaup** : principale **réserve de foncier** économique de la ville de Gap, le site de la Plaine de Lachaup compose **un vaste espace économique réparti sur trois communes** (Gap, Châteauvieux, Neffes). Localisé le long de la N85, le site accueille d'ores et déjà de nombreuses activités, mais ne présente **pas pour le moment de vocation et d'unité économique affirmée** (commerces, services, industrie, logistique, Btp). Déconnecté de toute proximité avec l'habitat, le site implique une fréquentation motorisée et contrainte depuis les espaces habités du territoire. Un positionnement économique orienté vers l'accueil d'activité ne pouvant être intégrée en proximité de l'habitat apparaît par conséquent préférable, comme en témoigne le **récent projet de village automobile** (intégrant le transfert d'enseignes actuellement existantes sur Tokoro-Fauvin et sur l'entrée Sud de Gap).

## Tallard Barcillonnette

### Espaces économiques - Chiffres clés

- 20 à 30 ha occupés estimés
- 300 à 320 emplois estimés
- 10 à 15 emplois par hectare estimé
- 50 à 60 hectares de foncier disponible inscrit aux documents d'urbanisme

### Principaux éléments :

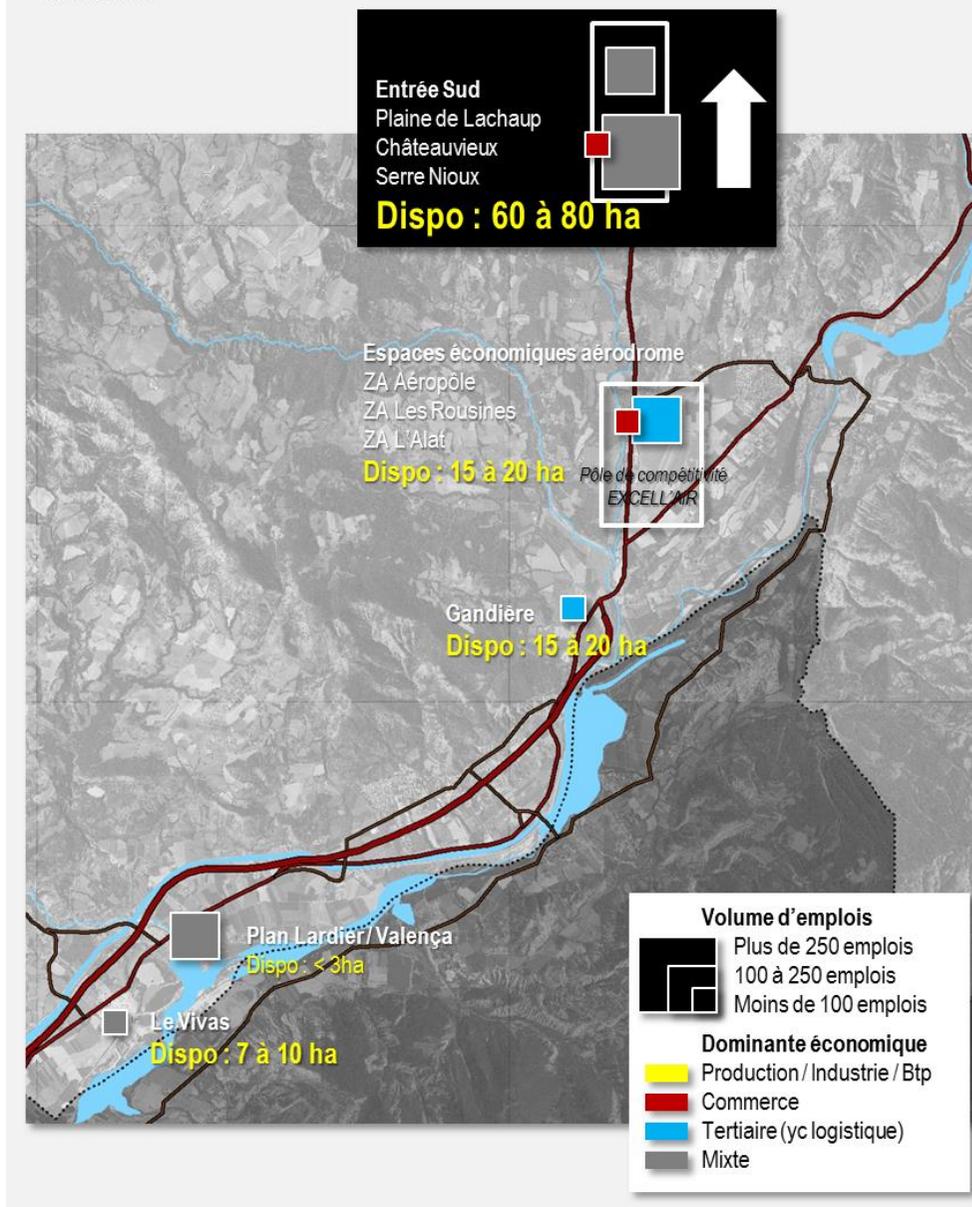
- Une organisation territoriale lisible (7 zones d'activités) renforcée par la présence d'un **site dédié structurant autour de l'Aérodrome** de Tallard.
- Des **réserves foncières abondantes** et géographiquement concentrées, susceptibles de faire émerger de nouveaux sites d'envergure sur le territoire.
- Des sites globalement **sous occupés** (densité insuffisante), aux **vocations économiques de moins en moins identifiables**.

### Zoom sur ...

- **Aérodrome de Tallard** : **Principal espace économique** du territoire, l'**aérodrome de Tallard** regroupe 3 sites dédiés distincts (Aéropôle, Rousine, l'espace de l'Alat). Bénéficiant de la présence du **pôle de compétitivité Excell'Air**, le site jouit d'une véritable **notoriété économique locale** (vitrine de la filière aérienne). Disposant d'importantes réserves foncières, le site présente néanmoins de récents développements entamant fortement l'image et le potentiel de spécialisation du site (ex : zone commerciale).
- **Gandièrre** : Sur la commune de la Saulce, la **zone de Gandièrre** dispose d'une **importante réserve foncière** localisée en proximité du site de l'échangeur, et déconnectée de toute proximité avec l'habitat. Si cette zone ne présente pas aujourd'hui d'envergure ou spécificité économique notable, il convient néanmoins de souligner les importants **projets de développement** en cours (ex : projet de zone commerciale).

## Principaux espaces économiques dédiés : Tallard / Barcillonnette

Source : AURG



## Deux Buech

### Espaces économiques - Chiffres clés

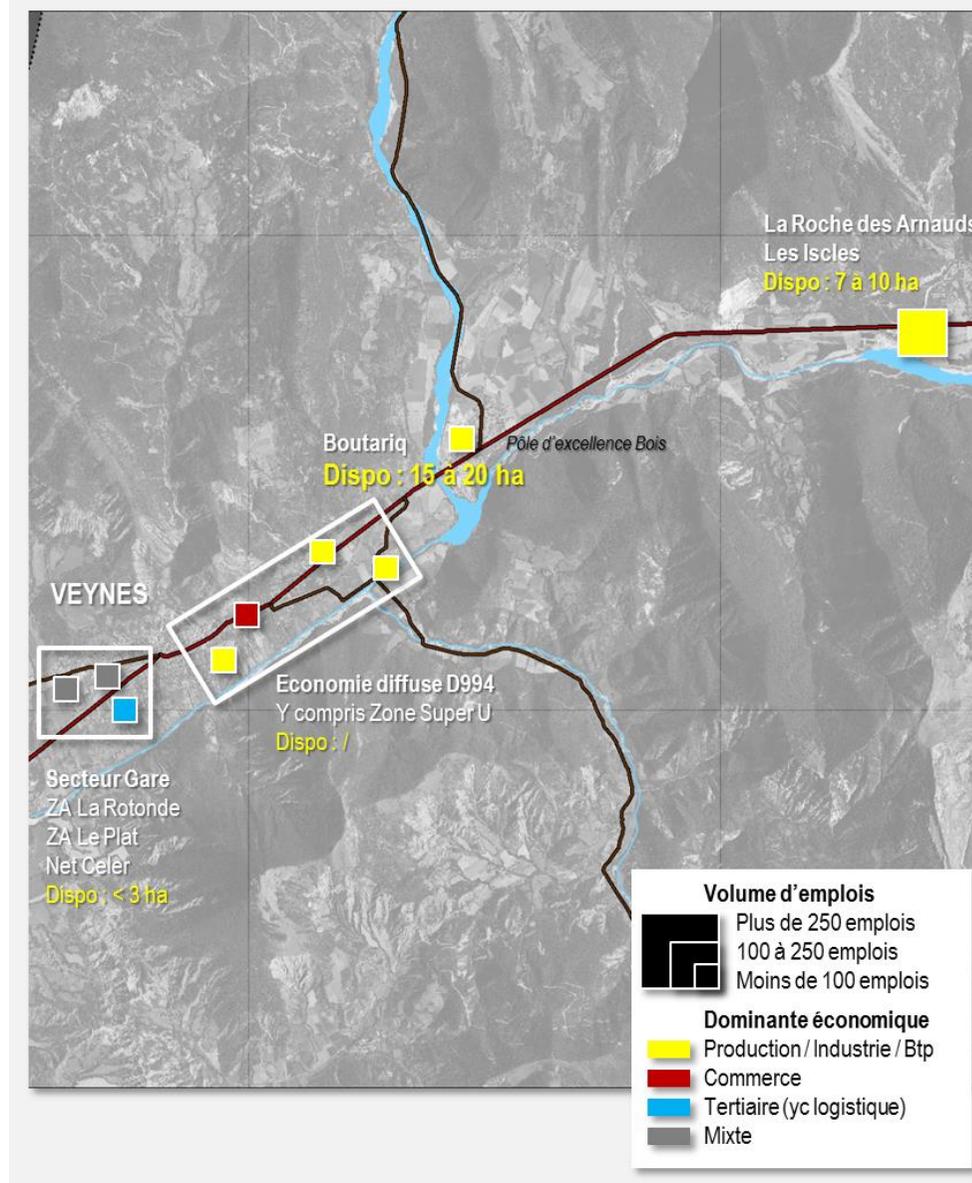
- 30 à 40 ha occupés estimés
- 300 à 320 emplois estimés
- 8 à 12 emplois par hectare estimés
- 20 à 25 hectares de foncier disponible inscrit aux documents d'urbanisme

### Principaux éléments :

- Un territoire structuré autour de quatre zones d'activités, complétées d'une profusion de sites et activités isolées en entrées de ville de Veynes.
- Veynes : des zones d'activités insérées dans le tissu urbain au sud de la commune et présentant d'importantes potentialités de renouvellement urbain (autour de la gare notamment).
- ZA Boutariq et ZA Les Iscles : des zones d'activités clairement identifiables de par leur localisation en « façade » de la D994 (déconnectées de toute proximité avec l'habitat). Marquée par une importante sous occupation, ces zones concentrent les principales réserves foncières du territoire en matière d'économie.
- Des vocations orientées vers le secteur de la production, néanmoins entamées par le développement ponctuel d'activités présentes (hôtellerie, restauration...) perturbant fortement l'image et l'attractivité des sites, tout particulièrement sur la zone Boutariq visant prioritairement l'affirmation du pôle d'excellence Bois du territoire.

### Principaux espaces économiques dédiés : Deux Buech

Source : AURG



## Vallée de l'Avance

### Espaces économiques - Chiffres clés

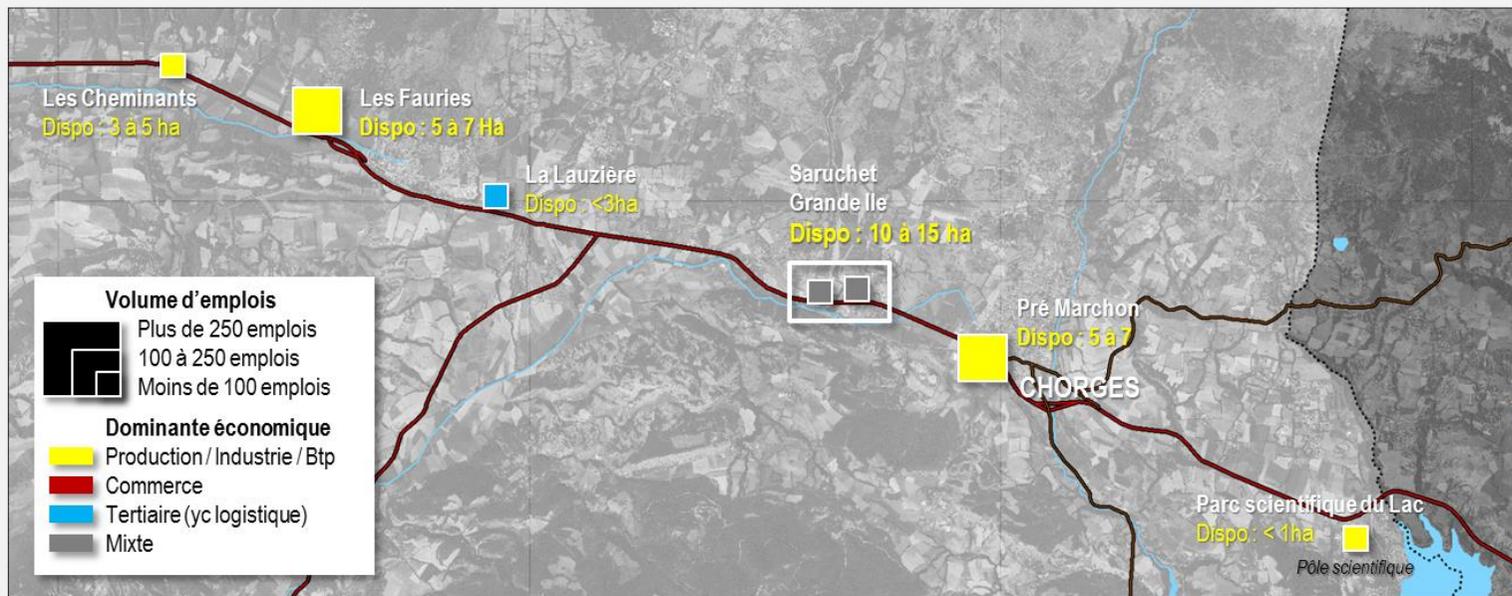
- 30 à 40 ha occupés estimés
- 450 à 500 emplois estimés
- 15 à 20 emplois par hectare estimés
- 20 à 30 hectares de foncier disponible inscrit aux documents d'urbanisme

### Principaux éléments :

- Un territoire marqué par un **nombre important de zones d'activités** et espaces économiques dissociés (6 espaces distincts identifiés).
- Une **logique d'implantation linéaire** (« chapelet » de sites économiques), rythmant de manière régulière la « **façade territoriale** » de la **N94**, et ne suivant pas toujours les logiques d'armature urbaine du territoire.
- Une **dominante productive identifiable**, renforcée par la présence d'entreprises identitaires (Parc Scientifique du Lac, La Roche des Ecrins...).
- Des sites déconnectés de toute proximité avec l'habitat présentant une **enveloppe foncière géographiquement émiettée**.

### Principaux espaces économiques dédiés : Vallée de l'Avance

Source : AURG



## Champsaur / Haut Champsaur

### Espaces économiques - Chiffres clés

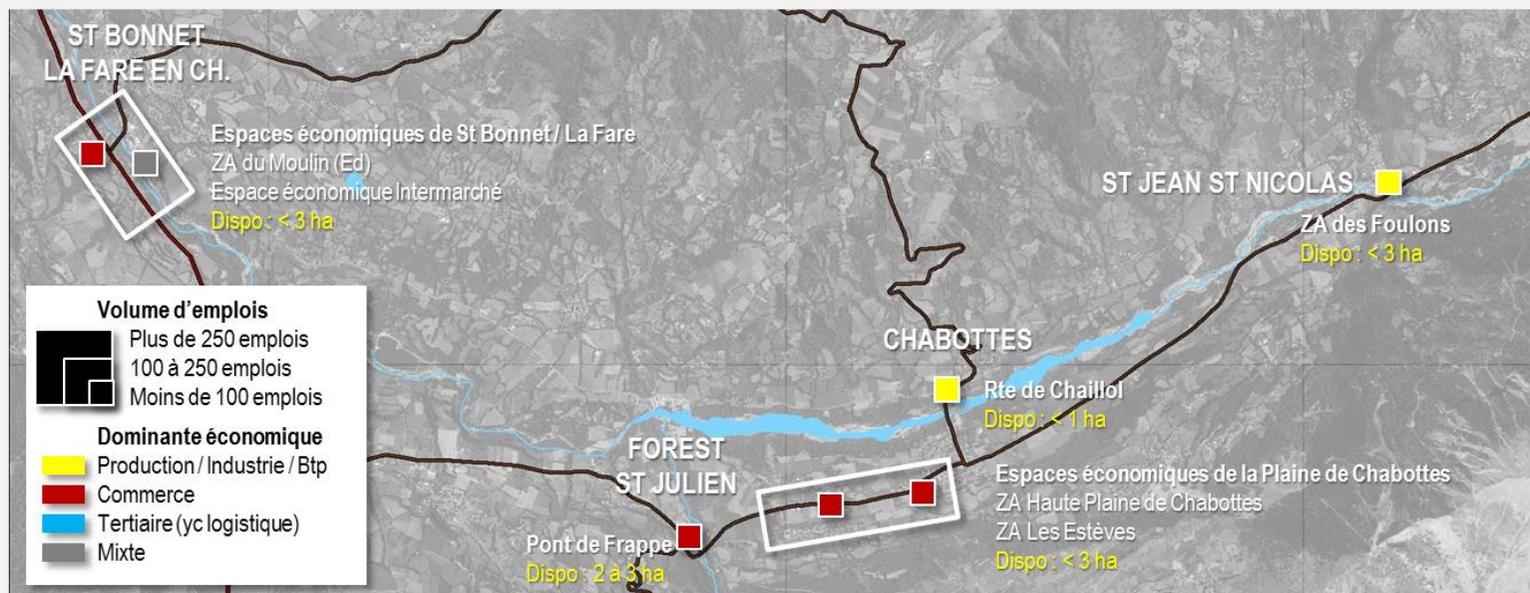
- 10 à 15 ha occupés
- 160 à 180 emplois
- 10 à 15 emplois par hectare
- 8 à 10 hectares de foncier disponible inscrit aux documents d'urbanisme

### Principaux éléments :

- Un territoire marqué par la présence d'une **multitude de sites économiques dédiés de taille modeste**, dont les proximités plus ou moins directes génèrent une certaine confusion dans la lecture économique du territoire (absence de sites leader clairement identifiés).
- Des espaces économiques marqués par une **importante dominante commerciale**, limitant de fait la perception de spécialisations économiques locales en dépit de la présence de **pré dispositions identitaires** (agro-alimentaire notamment).
- Des espaces dédiés présentant d'importants **potentiels de renouvellement et de structuration urbains** autour de hameaux et cœurs de villages.
- Des **réserves foncières limitées et géographiquement émiettées**.

### Principaux espaces économiques dédiés : Champsaur

Source : AURG



## Valgaudemar

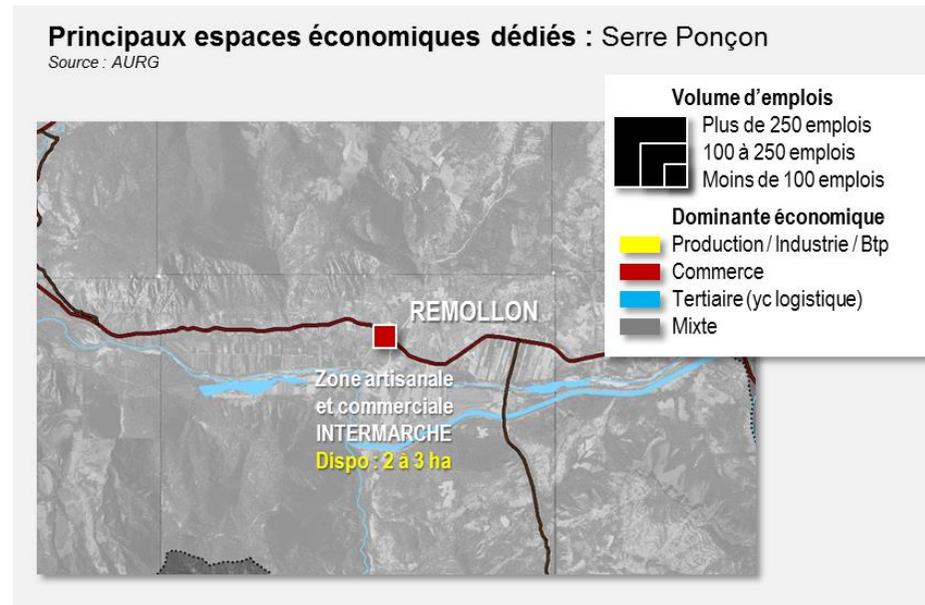
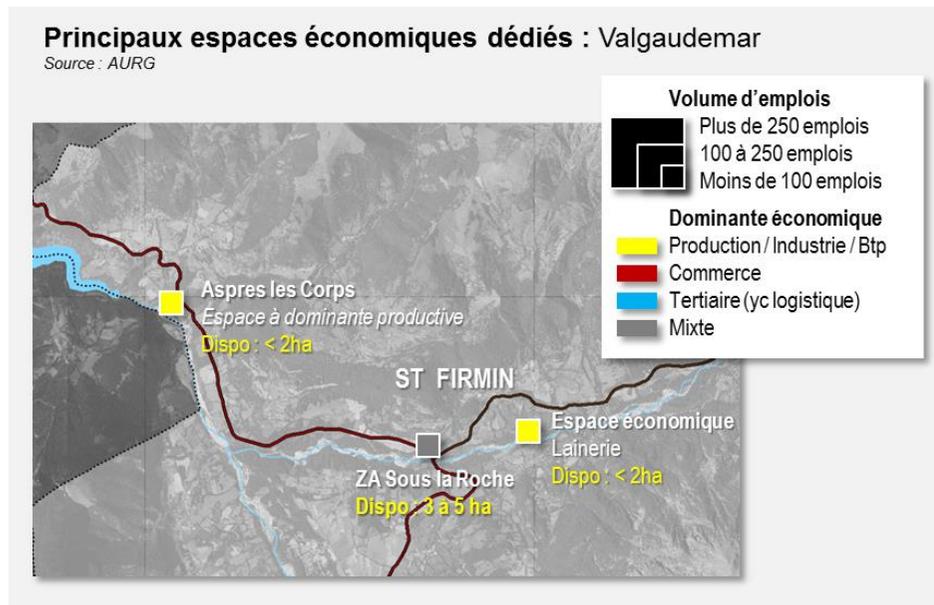
### Espaces économiques - Chiffres clés

- Moins de 5 ha occupés
- 30 à 40 emplois
- 1 zone d'activité identifiée : ZA sous la Roche – St Firmin, complétée du projet d'extension récent (ZA Fougerouse)

## Serre-Ponçon

### Espaces économiques - Chiffres clés

- 4 à 6 ha occupés
- 30 à 40 emplois
- 1 zone d'activité identifiée : ZA Intermarché - Remollon



### 3.5. Une qualité et fonctionnalité urbaine hétérogène et globalement perfectible

A l'image de nombreux territoires, l'aménagement des zones d'activités économiques de l'aire gapençaise a conduit à une **banalisation progressive des paysages, en entrée de ville et périphérie des villes et villages.**

Or, les entrées des villes et villages, ainsi que leurs traversées jouent un rôle éminemment stratégique dans la perception des communes et l'image qu'elles véhiculent. Emanant de constats partagés entre aménagement économique et aménagement commercial, les analyses présentées ci-dessous ont également été reportés au sein du volet « Commerce » du rapport de présentation.

#### *Des entrées et traversées de villes et villages banalisées*

##### **Entrée de villes et villages**

Les entrées de villes et villages sont des **espaces de transition** entre le milieu urbain et le milieu naturel ou agricole. Comme tout écotone, ils fluctuent dans le temps et dans l'espace et sont particulièrement sensibles. Leur équilibre est fragile à tout point de vue.

L'état des lieux effectué sur le territoire montre que **les entrées des villes et des villages de l'aire gapençaise tendent de manière générale à se déliter.** Les limites entre les espaces urbanisés et le milieu naturel et agricole deviennent floues. Les entrées des villes et des villages deviennent désormais **des espaces où les lotissements, les zones économiques et commerciales et les espaces en attente de devenir prédominant.** Ce développement s'accompagne généralement d'une forte **pression publicitaire** où panneaux d'affichage et de signalétique viennent s'ajouter à ce décor peu structuré et harmonieux.

L'ensemble de ces éléments crée alors un **paysage chaotique, sans lien** avec le centre-ville ou le cœur de village d'une part et l'environnement naturel ou agricole

d'autre part. Ils viennent ainsi perturber et compliquer la perception des entrées des villes et villages, autrefois clairement identifiés par le panneau communal.

Par ailleurs, **les routes principales que sont la RN85, la RD994, la RD900b, la RN94 sont aussi des axes touristiques et de véritables vitrines du territoire** de l'aire gapençaise. En entrée de ville, le vocabulaire routier, la publicité et le traitement de leurs abords créent un premier plan d'une qualité médiocre et banale et entrent en concurrence avec, voire suppriment, les vues sur les grands paysages.



*Entrée Sud de Gap – RN85*

##### **Traversées de villes et villages**

En prolongement direct des entrées de villes et villages, la priorité toujours donnée à la voiture mène parfois à la **création d'aménagements à caractère routier jusqu'au cœur de bourg** (larges voies bitumées, ronds-points imposants, trottoirs insignifiants...).

Ceci est particulièrement le cas pour les **villes et villages concernés par le passage de routes importantes** (RN85, RD994, RD900b, RN94). Les traversées de ces espaces bâtis manquent de rythme et d'espaces publics de qualité, propices aux circulations douces et aux activités.



Traversée de village – La Bâtie Neuve

### Des zones d'activités peu qualitatives et peu fonctionnelles

#### Des sites peu lisibles

Les zones d'activités économiques de l'aire gapençaise se caractérisent par un **aménagement au « coup par coup »**, générant des effets de superpositions et juxtapositions de développement, sans parvenir à générer de logiques d'ensemble. En découle des **espaces peu lisibles**, à la fois pour les usagers (actifs, clients...) mais également pour les entreprises susceptibles de s'implanter (effet vitrine limité).

Renforcés localement par **une signalétique inexistante**, le plus souvent complétée d'une **publicité sauvage** en bordure de voies, ces espaces dédiés sont en outre pénalisés par leur **forte hétérogénéité urbaine et visuelle** (stockage en vitrine de parcelle, clôture hétérogène et non systématique, dissémination des parcelles non occupées, recul et alignements bâtis non homogènes...).

Au-delà des critères d'aménagement urbain, la lisibilité des espaces économiques du territoire est également entamée par une **mixité urbaine et économique particulièrement mal maîtrisée**. On relève ainsi sur de nombreux sites la co-existence de multiples fonctions (commerces, services, activités médicales, activités touristiques, équipements et services publics...). En découle de **nombreux conflits d'usages**, questionnant tout à la fois la **présence ponctuelle de logements** au sein d'espaces périphériques (gestion complexe des nuisances), et la carence de spécialisation des sites mêlant **usages « B to B »** (destinés aux professionnels) et

**usages « B to C »** (destinés au grand public), le plus souvent sans aménagement urbain adapté et anticipé.



Zone de Grande Ile – Mixité commerce et économie – Publicité « sauvage »

#### Des sites conditionnés par un usage automobile exclusif

Localisés **le long des principales infrastructures** routières du territoire, les zones d'activités économiques de l'aire gapençaise font le plus souvent l'objet d'un **accès automobile individualisé**. Notons par ailleurs, qu'en dépit d'un haut niveau de fréquentation motorisée, la plupart des sites périphériques de l'aire gapençaise ne dispose **pas de schémas de circulation adaptés** (assurant le partage intelligent de l'espace entre piétons, cycles, automobiles, poids lourds...). En découle d'importants **conflits d'usages** issus en partie d'une armature viaire le plus souvent organisée en « arête de poisson » (ex : voie centrale desservant des impasses).

De même, on relève une **quasi absence d'initiatives de mutualisations de voies d'accès ou d'espaces de stationnement** entre activités économiques, démultipliant les surfaces imperméabilisées.

### Une identité urbaine et visuelle pénalisante

Les zones d'activités économiques de l'aire gapençaise présentent une **qualité urbaine et paysagère insuffisante au regard du cadre de vie que propose le territoire et du niveau d'exigence auquel se doit de répondre un territoire bénéficiant d'une forte empreinte touristique.**

On relève dans ce cadre une **qualité bâtie et architecturale très hétérogène**, et globalement insuffisante au regard de l'effet vitrine induit par la localisation de nombreux sites en bordure d'axes de desserte.

De même, **assez peu de sites bénéficient d'un traitement urbain adapté et homogène**. Ont notamment été pointés sur différents sites économiques : l'absence de trottoirs, la présence de clôtures hétérogènes et non systématisées, une signalétique absente ou vétuste, des revêtements de voirie abimés, une absence de cheminements piétons, l'inexistence de bandes végétalisées ou d'espaces paysagers...

Cette absence de traitement des espaces publics et l'absence quasi générale de traitement paysager (espaces enherbés ou plantés) concerne la quasi majorité des sites économiques de l'aire Gapençaise ; et ce, quelques soit la dimension qualitative véhiculée par les activités implantées.

### Une prise en compte encore limitée de la problématique environnementale

Les zones d'activités de l'aire gapençaise **ne présentent pas réellement d'empreinte environnementale affirmée**. On relève toutefois la **présence d'initiatives ponctuelles** telles que le développement de panneaux solaires sur le toit de quelques surfaces commerciales et entrepôts. L'absence de mutualisation d'infrastructures entre activités questionne en outre la consommation d'espace lié au développement de l'activité économique. On peut notamment regretter l'absence de dispositifs innovants en matière de stationnement, co-voiturage, gestion collective des déchets...

## 3.6. Perspectives : la nécessité de préparer le territoire à l'accueil de nouveaux emplois

A travers l'estimation d'un supplément d'emploi théorique à horizon + 20 ans, la démarche prospective engagée s'est fixée comme objectif final de quantifier une enveloppe maximale de foncier économique pouvant être inscrite dans les documents d'urbanisme locaux.

### *La réponse aux ambitions démographiques du territoire.*

#### **Se préparer à l'accueil d'un minimum de 6 000 à 6 500 emplois supplémentaires au cours de ces 20 prochaines années**

Partant du principe que l'accueil de nouveaux habitants peut induire le développement de nouveaux emplois sur le territoire, la démarche prospective retenue en matière d'économie repose sur une **transposition économique des objectifs démographiques validés sur le territoire.**

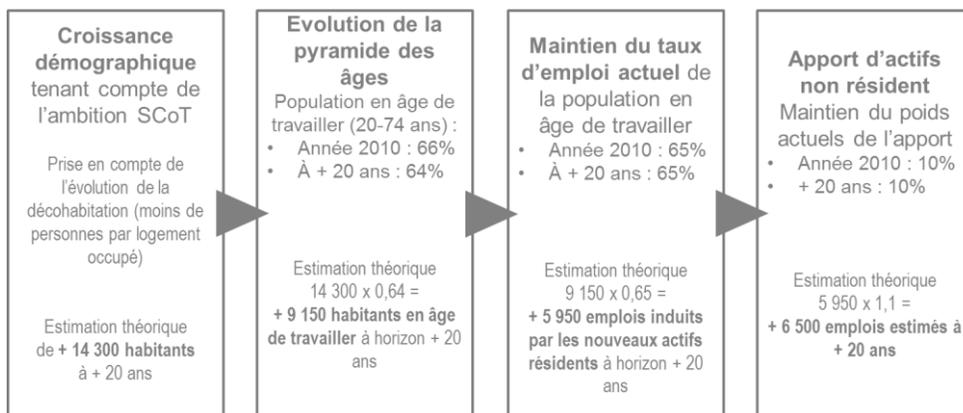
Exposés au sein du schéma ci-après, **plusieurs postulats** ont été posés afin d'affiner progressivement les estimations produites :

- Postulat n°1 : prise en compte d'une **ambition de croissance démographique** supérieure aux projections effectuées par l'Insee (modèle Omphale) et en phase avec les objectifs définis par le SCOT en matière d'habitat,
- Postulat n°2 : prise en compte d'un **vieillesse prononcé de la population**, conformément aux projections de pyramide des âges de l'Insee et limitant par conséquent l'apport d'actifs résidents issus de la croissance démographique,
- Postulat n°3 : **maintien du taux d'emploi** de la population en âge de travailler (absence de détérioration ou d'embellie économique projetée à + 20 ans),

- Postulat n°4 : **maintien du niveau d'attractivité économique** du territoire, notamment dans sa capacité à attirer des emplois externes au territoire et à fixer sur place ses actifs résidents.

En résumé, à **conjoncture et rayonnement économique équivalent** et en réponse aux **fortes ambitions démographiques** du territoire, on estime les perspectives économiques de l'aire gapençaise à un **apport minimal de 6 000 et 6 500 emplois supplémentaires sur les 20 prochaines années.**

#### Schéma méthodologique retenu pour l'estimation du surplus d'emploi + 20 ans



Etant donné qu'elle répond aux perspectives démographiques du territoire, sans viser d'amélioration significative de la performance économique de l'aire gapençaise, cette estimation doit être considérée comme un seuil minimal. Les politiques sectorielles locales de développement économique pourront venir préciser comment se répartissent ces emplois selon les secteurs filières économiques locales.

#### Assurer le développement « endogène » du territoire en définissant une enveloppe maximale de foncier économique pouvant être inscrite au sein des documents d'urbanisme

Sur la base des estimations d'emplois effectuées à l'horizon + 20 ans, une enveloppe de foncier économique maximale a été définie pour les documents d'urbanisme locaux.

Cette **enveloppe estimée à près de 95 ha** correspond au **surplus maximum de foncier économique pouvant être consommé au cours des 20 prochaines années**, à modalités d'aménagement économique constant.

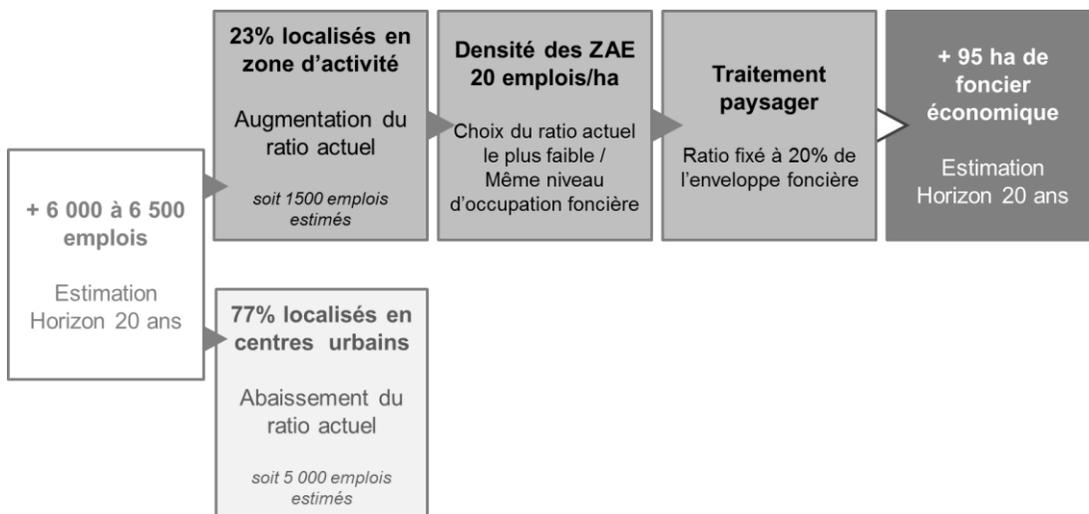
Assurant la poursuite du développement territorial (à situation économique équivalente), cette enveloppe constitue en quelle que sorte un **socle de développement « endogène »**, assurant à minima le **maintien de l'attractivité économique** du territoire et **répondant au besoin d'emploi issu de la croissance démographique** envisagée.

Partant du supplément d'emploi estimé à + 20 ans, la méthode retenue, a fixé trois postulats de départ :

- maintien du poids actuel de l'emploi concentré en zones d'activités** (20 à 25%). Ce ratio relativement bien maîtrisé sur le territoire constitue un véritable « coup d'avance territorial » en matière d'aménagement économique, permettant de favoriser le rapprochement emploi-habitat et la réduction des déplacements contraints en périphérie des villes.

2. **très légère amélioration du niveau de densité des zones d'activités** (20 à 25 emplois par hectare). Ce ratio, largement perfectible au regard des moyennes usuelles, constituent néanmoins un objectif de densification important, visant tout particulièrement l'amélioration des seuils observés sur les secteurs externes à la Ville de Gap (10 à 15 emplois par hectare).
3. **intégration d'un objectif de traitement paysager qualitatif à hauteur de 20% de l'enveloppe foncière mobilisée.** Ce ratio s'applique à l'ensemble des sites dédiés du territoire et constitue un minimum à atteindre pour le territoire de l'aire Gapençaise.

**Schéma méthodologique retenu pour l'estimation de l'enveloppe de foncier économique (hors projets exceptionnels)**



**La prise en compte des ambitions économiques du territoire**

**Se préparer à l'accueil d'événements économiques imprévus**

Afin de ne pas figer le territoire dans une continuité économique linéaire, la problématique du **développement exogène** de l'aire gapençaise s'est traduite par l'octroi d'une **enveloppe de foncier économique supplémentaire de 20 hectares** (à horizon + 20 ans). Cette enveloppe se destine préférentiellement à l'accueil d'entreprise externes au territoire, présentant de par leur envergure ou caractère innovant une nouvelle ressource d'attractivité économique pour le territoire.

Rappelons dans ce cadre que les ratios usuels positionnent préférentiellement le poids exogène du développement économique à hauteur de 15 à 20% du foncier économique mobilisé.

**Au total, pour ces 20 prochaines années, 115 hectares de foncier économique disponibles ont été estimés pour assurer la continuité et l'ambition du développement économique du territoire.**

## Anticiper les évolutions sectorielles pour adapter l'aménagement et la consommation de foncier économique

Les besoins foncier fluctuent fortement selon les types d'activités et secteurs économiques. A titre d'illustration, on peut rappeler qu'à volume d'emploi équivalent, le développement d'une activité logistique ne mobilisera pas la même enveloppe foncière qu'une activité tertiaire. De même, une activité artisanale ne recherchera pas les mêmes caractéristiques foncières qu'une industrie (dimensionnement de la parcelle, prix d'acquisition, conditions de location, accessibilité...).

Proposant de **premiers éléments d'anticipation des évolutions sectorielles**, le tableau ci-après expose pour chaque secteur d'activités les évolutions récentes et passées observées en matière d'emplois.

### Evolutions économiques sectorielles – évolutions récentes

Source : Insee 2008, Insee1999, Unedic

	Emploi TOTAL 1999 (%) <small>Insee 1999</small>	Emploi TOTAL 2008 (%) <small>Insee 2008</small>	TCAM* Emploi Salarie 1999-2010 <small>UNISTATIS 1999-2010</small>	TCAM* Nb ETAB. 1999-2010 <small>UNISTATIS 1999-2010</small>	Tendance 2008-2010 Emploi Sal. <small>UNISTATIS 2008-2010</small>
Agriculture	5,5%	4,5%	2,4%	-3,6%	<i>Forte baisse</i>
Construction / BTP	8%	9,5%	1,8%	2%	<i>Baisse</i>
Fabrication / Industrie	5%	4%	-1,1%	-0,6%	<i>Baisse</i>
Commerce de gros Transport / Logistique	11%	9,5%	-0,3%	0,2%	<i>Baisse</i>
Entretien / Réparation	8%	7,5%	1,3%	0,8%	<i>Baisse</i>
Conception - Recherche Prestation intellectuelle	2%	3,5%	1,9%	3,6%	<i>Baisse</i>
Gestion	12%	11,5%	1,4%	2,7%	<i>Baisse</i>
Commerce et restauration	8,5%	8,5%	1,5%	1,2%	<i>Stabilité</i>
Culture Loisirs Sport Services de proximité	12%	12,5%	2,1%	1,1%	<i>Hausse</i>
Santé / Action sociale	9%	11%	3,3%	1,4%	<i>Baisse</i>
Education / Formation Administration publique	19%	18%	2,5%	3,4%	<i>Stabilité</i>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1,65%</b>	<b>1,4%</b>	<b>Baisse</b>

\*TCAM : taux de croissance annuel moyen

A la lecture de ces quelques éléments, on constate la **stagnation économique (voire le recul progressif) de secteurs d'activités couvrant le plus souvent d'importantes emprises foncières et localisés de manière préférentielle au sein d'espaces périphériques** déconnectés de toute proximité avec l'habitat (ex : industrie, commerce de gros, transport, logistique). A l'inverse, les secteurs s'intégrant très facilement en tissu urbain présentent les plus forts taux de croissance observés au cours de ces dernières années (éducation, formation, administration, gestion, prestation intellectuelle...).

Si ces éléments ne reflètent que des tendances passées, ils témoignent néanmoins d'une mutation progressive du modèle d'aménagement économique de l'aire gapençaise, pointant tout l'enjeu de régulation et de maîtrise de la consommation de foncier dédié à l'économie.

Autrement dit, au-delà de la quantification d'une enveloppe maximale de foncier économique, la **maîtrise du rythme de consommation foncière** et les **caractéristiques de son aménagement** (dimensionnement des parcelles, fonctionnalité et qualité urbaine...) constitue une clé de réussite fondamentale pour l'aménagement économique futur du territoire.

## 4. Aménagement commercial : une attractivité et des atouts relativisés par d'importants déséquilibres

Le diagnostic commercial du territoire s'appuie sur l'exploitation et l'actualisation des données issues du Diagnostic du Schéma Départemental d'Équipement Commercial de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes (SDEC 2008), de l'analyse des autorisations CDAC et CNAC 2009 à 2011 et de l'exploitation du fichier d'inventaire commercial de la DDCCRF. Elles ont été complétées par des entretiens conduits auprès d'acteurs locaux et par une expertise urbaine et paysagère des différents sites commerciaux.

### 4.1. Un territoire commercialement attractif

Le territoire de l'aire gapençaise dispose d'un **équipement commercial dense et diversifié**, concentrant à lui seul près de **60% du chiffre d'affaires commercial total du département** des Hautes-Alpes (Source : SDEC2008).

Accueillant près de **1400 établissements** marchands au total (Source BPE 2010 – Établissements de plus et moins de 300 m<sup>2</sup>), le territoire regroupe par ailleurs un **important volume de grandes surfaces commerciales** estimé à près de **95 000 m<sup>2</sup>** de surface de vente (Source DDCCRF au 31-12-2008 et CDAC 2009-2011).

#### Un rayonnement commercial structurant

Fort de son équipement commercial structurant, l'aire gapençaise jouit d'un environnement concurrentiel relativement peu dense (en directe proximité), lui offrant un bassin de consommation dépassant largement les limites de son périmètre.

- **Une clientèle locale « acquise »** : le commerce local exerce une très forte attractivité auprès de la population locale, limitant les évactions commerciales à des seuils quasi incompressibles (+/- 10%) et majoritairement orientés vers des sites commerciaux métropolitains localisés à plus d'une heure de route du territoire (Grenoble, Aix en Provence, Marseille).

*Repères : Une réelle attractivité auprès de la population locale*

*En 2008, les habitants de l'aire gapençaise effectuaient 90 à 95% de leurs dépenses alimentaires au sein des commerces du territoire (non alimentaire : 85 à 90%).*

- **Un apport externe non négligeable** : les commerces du territoire exercent également leur attractivité auprès d'une clientèle locale non résidente, issus des territoires frontaliers de l'aire gapençaise (Haut Buech notamment – cf. carte-ci-après) ; clientèle générant néanmoins en contrepartie d'importants déplacements motorisés en direction du territoire (et notamment de la ville de Gap). Le territoire bénéficie également de l'apport d'une clientèle touristique et/ou de passage significatif, générant des compléments de chiffre d'affaires significatifs mais très localisés.
- **Un rôle moteur et central assuré par la ville de Gap** : le rayonnement commercial de l'aire gapençaise repose en grande partie sur la coexistence d'une ville centre concentrant l'essentiel de l'activité commerciale du territoire, et d'un environnement concurrentiel de proximité peu dense, ne disposant pas d'une masse critique suffisante pour concurrencer réellement la ville centre. Ainsi, les principales communes externes au territoire disposent d'un équipement commercial significatif en directe proximité de l'aire gapençaise accueillant entre 6 et 10 000 m<sup>2</sup> de grandes surfaces (soit près de 10 fois moins que la Ville de Gap).

**Repères : Le rôle commercial incontournable de la ville de Gap**

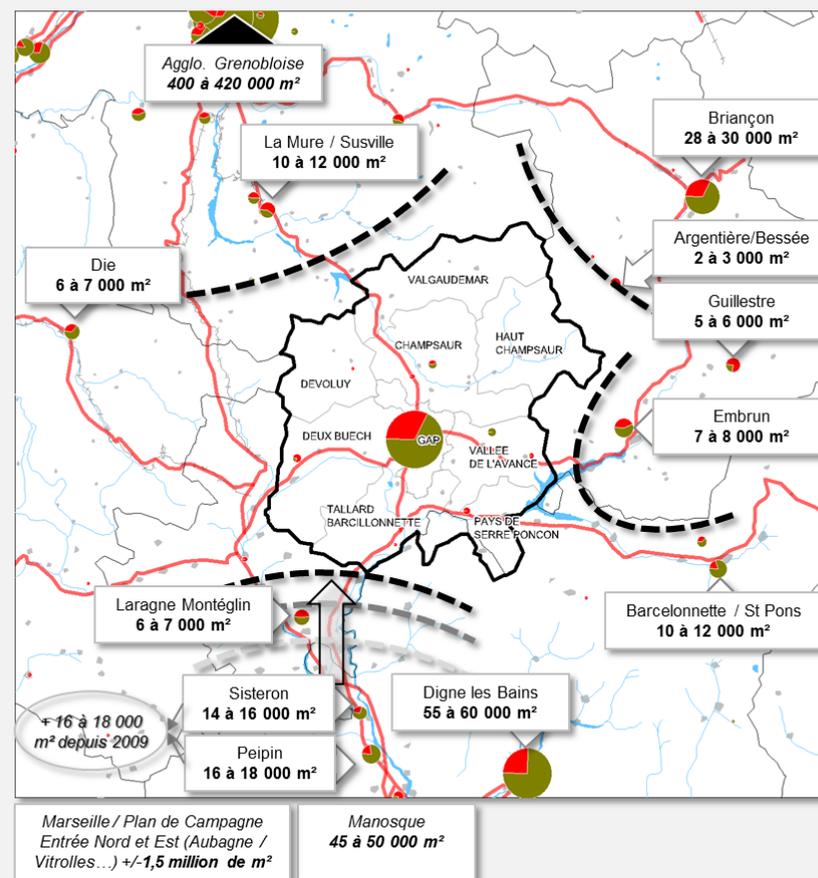
La commune de Gap accueille à elle seule entre 75 et 80 000 m<sup>2</sup> de grandes surfaces, soit 20 000 m<sup>2</sup> de plus que Digne-les-Bains, 45 000 m<sup>2</sup> de plus que le binôme Sisteron-Peipin et 50 000 m<sup>2</sup> de plus que Briançon.

- **Un environnement concurrentiel qui évolue** : ces dernières années, certaines polarités commerciales concurrentielles ont enregistré de forts développements. On relève notamment de nombreuses autorisations commerciales recensées sur le secteur de Sisteron-Peipin, ayant repoussé progressivement le périmètre d'influence de l'aire gapençaise aux limites de son propre territoire (cf. carte ci-contre).

La carte ci-contre matérialise les espaces de chevauchement marchands observés entre l'aire gapençaise et son environnement concurrentiel proche, représenté ici par le cumul des surfaces de vente de grandes surfaces commerciales des principaux pôles marchands voisins. Les limites de partage d'influence montrent l'attractivité de l'ensemble des secteurs de l'aire gapençaise.

**Surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> par commune (2008-2011)**

Source : DDCCRF au 31-12-2008 (seuils > 300m<sup>2</sup>) - Actualisation 2011 : CDAC à juin 2011 (seuils > 1000 m<sup>2</sup>)



**LEGENDE**

**SURFACES DE VENTE**

Source : DDCCRF au 31-12-2008

- Alimentaire
- Non alimentaire

X m<sup>2</sup> Surfaces de vente cumulée de grandes surfaces (alimentaire et non alimentaire) ajustée des CDAC-CNAC 2009-2001

**RAYONNEMENT COMMERCIAL**

Partage d'influence commerciale entre l'aire Gapençaise et les pôles commerciaux extérieurs

### Une densité commerciale élevée...

Au regard de sa population, le territoire dispose d'un équipement commercial dense, où grandes surfaces et commerces traditionnels présentent des volumétries par habitant supérieures aux ratios usuels.

#### Repères : une densité commerciale élevée

1 000 à 1 200 m<sup>2</sup> de surface de vente de grandes surfaces pour 1 000 habitants, pour des ratios usuels évoluant entre 800 et 1 000 m<sup>2</sup> (moyennes départementales à l'échelle nationale).

+/- 20 établissements commerciaux pour 1 000 habitants, pour des ratios usuels évoluant entre 10 et 15 établissements (moyennes départementales à l'échelle nationale).

### ... marquée par une forte saisonnalité.

Si l'on peut se satisfaire à première vue des bons niveaux de densité observés en commerces traditionnels (comparativement à la plupart des territoires où « surdensité de grandes surfaces » équivaut le plus souvent à « sous densité de commerces traditionnels »), il convient néanmoins de **souligner « l'effet de halo » lié à la forte attractivité et à la saisonnalité commerciale des secteurs touristiques.**

A titre d'illustration, **si l'on retire des calculs de densité les communes accueillant des stations, le niveau de densité commerciale du territoire s'abaisse à près de 15 établissements pour 1000 habitants.** Autrement dit, la comptabilisation des activités commerciales présentes sur les stations génèrent une erreur d'analyse (effet de halo) masquant sur ces territoires l'existence de carences commerciales (particulièrement marquée en période creuse).

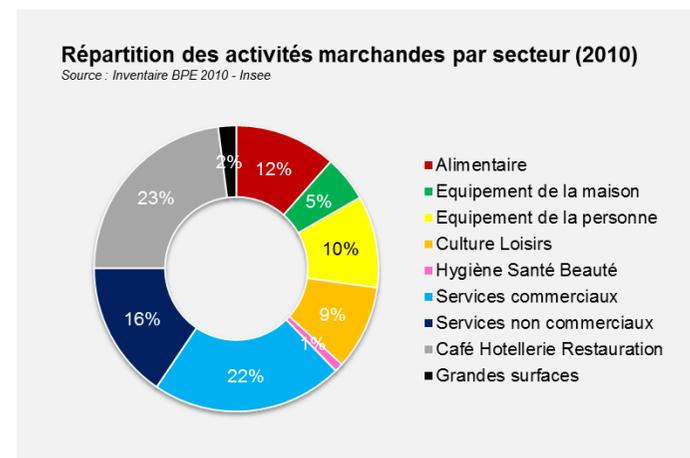
#### Repères : l'importance du tourisme de montagne

Alors qu'elles ne concentrent que 4% de la population du territoire, les communes accueillant les stations de montagne regroupent à elles seules : 29% des commerces spécialisés en sport-loisir, 26%

des activités d'hôtellerie-restauration et 15% des commerces alimentaires.

### Une diversité commerciale ne présentant pas de déséquilibre majeur

L'analyse de la diversité commerciale par secteur d'activité (cf. graphique ci-dessous) ne révèle pas de distorsions majeures par rapport aux moyennes observées à l'échelle nationale.



Le graphique ci-dessus présente la répartition du nombre d'établissements des activités commerciales (grandes surfaces et commerces traditionnels) par grands secteurs d'activités pour 2010.

A la lecture de ces éléments chiffrés, on relève :

- **le bon niveau de commercialité** observé sur le territoire, avec près de 40% d'activités marchandes relevant d'une fonction de commerce « purs »,
- **le poids contenu des activités de services**, soit 37% contre 41% en moyenne, notamment pour les activités de services non commerciaux (banque, assurance, agence d'intérim...), toutefois nécessaires au fonctionnement territorial (mais susceptible de fragiliser les emplacements stratégiques des centres villes),

- la **représentation marquée des activités de restauration et d'hôtellerie**, qui reste cependant proche des moyennes nationales (23% contre 21% en moyenne).

### Des grandes surfaces concentrant l'essentiel des dépenses

L'analyse de la répartition de la consommation des ménages par forme de vente (Source : SDEC 2008), souligne l'existence d'un rapport de force entre « commerces traditionnels » et « grandes surfaces », opposant le plus souvent « centre-ville » et « périphérie ».

#### Attractivité des formes de vente et évolutions (2008)

Source : Schéma de développement commercial HAUTES ALPES – 2008

Répartition de la dépense commercialisable par formes de vente – Année 2008	Alimentaire	Non alimentaire
Moins de 300m <sup>2</sup>	16 %	32 %
<b>Grandes surfaces</b>	<b>77%</b>	<b>58 %</b>
Hypermarché	41%	18 %
Supermarché	26%	5 %
Hard discount	9%	1 %
Grandes surfaces spécialisées	1%	34 %
Marchés	4 %	1 %
Vente à distance / Internet	1,5%	8 %
Autre (vente directe...)	1,5%	1 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le tableau ci-dessus présente la répartition de la dépense commercialisable des ménages résidents à l'année sur le territoire, répartie par formes de vente, en distinguant les produits alimentaires des produits non alimentaires. Ces données, produites en 2008 dans le cadre du SDEC des Hautes-Alpes, constituent des moyennes départementales et doivent donc être interprétées en tant que telles.

A la lecture de ces éléments chiffrés, on relève :

- **un poids limité des commerces de moins de 300m<sup>2</sup>** (commerces traditionnels) dans la répartition du budget de **consommation alimentaire**

(16%), d'une part au regard des bons niveaux de densité et de diversité observés localement et d'autre part au regard des niveaux d'emprises observées pour les grandes surfaces (soulignant la moindre performance commerciale du commerce traditionnel de centre-ville face aux importantes concentrations de grande surfaces généralistes au sein d'espaces périphériques),

- **le bon niveau d'emprise des commerces de moins de 300m<sup>2</sup>** (commerces traditionnels) dans la répartition du budget de **consommation non alimentaire** (32% de parts de marchés pour des moyennes gravitant entre 28 et 30%). Cela atteste de l'atout local d'un tissu de commerces indépendants particulièrement soutenu (centre-ville de Gap notamment), source de complémentarités et d'équilibre entre centre-ville et périphérie,
- **un poids limité des achats effectués au sein des marchés, activités ambulantes et formes de distributions alternatives** (circuits courts, AMAP...), notamment pour les achats alimentaires (4% du budget de consommation contre 6 à 8% en moyenne), en dépit de prédispositions locales intéressantes (agriculture et productions agro-alimentaires locales),
- **les parts de marché significatives générées par le commerce dématérialisé sur les achats non alimentaires**, qui, pour une mesure effectuée en 2008, présentait des ratios supérieurs aux moyennes (8% contre 5 à 6% en moyenne nationale 2008) ; un phénomène tout particulièrement marqué au sein de la ville centre et des territoires les plus isolés.

#### Repères : le poids des grandes surfaces

En 2008, les grandes surfaces concentraient 77% du budget de consommation alimentaire et 58% du budget de consommation non alimentaire des ménages du département des Hautes-Alpes.

## 4.2. Un équipement commercial polarisé, générant de nombreux déplacements contraints en direction de la ville de Gap

Le territoire de l'aire gapençaise se caractérise par une concentration importante de l'activité commerciale sur la ville de Gap, positionnant certains secteurs du territoire dans une situation de dépendance commerciale et de déplacements contraints vis-à-vis de la ville centre.

### Un équipement marchand polarisé sur la ville de Gap

L'analyse de la répartition territoriale de l'équipement commercial entre les secteurs de l'aire gapençaise révèle l'existence d'importantes **distorsions entre localisation de l'activité commerciale et localisation de la population** (et donc de la clientèle locale) – cf. tableau ci-dessous.

#### Répartition territoriale des activités marchandes par secteurs

Source : Insee, DDCCRF, Préfecture, BPE

Source : Insee RPP 2008, DDCCRF 2008 et CDAC 2009 à juin 2011, BPE 2010	Population	Grandes surfaces	Total Etb.
Champsaur	9%	3%	9%
Deux Buech	8%	2%	6%
Devoluy	1%	1%	6%
<b>Gap</b>	<b>53%</b>	<b>83%</b>	<b>54%</b>
Haut Champsaur	3%	-	9%
Pays de Serre Ponçon	3%	7%	2%
Tallard Barceilonnette	10%	-	6%
Valgaudemar	2%	-	2%
Vallée de l'Avance	9%	4%	6%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le tableau ci-dessus propose une lecture territoriale comparée de différents ratios de répartition : population, m<sup>2</sup> de surfaces de vente de grandes surfaces et nombre d'établissements marchands.

A la lecture de ces éléments chiffrés, on relève :

- **une importante concentration des surfaces de vente des grandes surfaces sur la ville de Gap** (près de 80% des m<sup>2</sup>), alors que la ville ne regroupe que 53% de la population de l'aire gapençaise,
- **une répartition un peu plus équilibrée du nombre total d'établissements commerciaux** (plus et moins de 300m<sup>2</sup>), témoignant de la réalité d'un maillage commercial local, à modérer toutefois au regard des plus faibles parts de marché couvertes par ce format et du fort impact de la saisonnalité (10 à 15% des établissements commerciaux recensés sur l'aire gapençaise sont localisés dans des communes accueillant des stations de montagne).

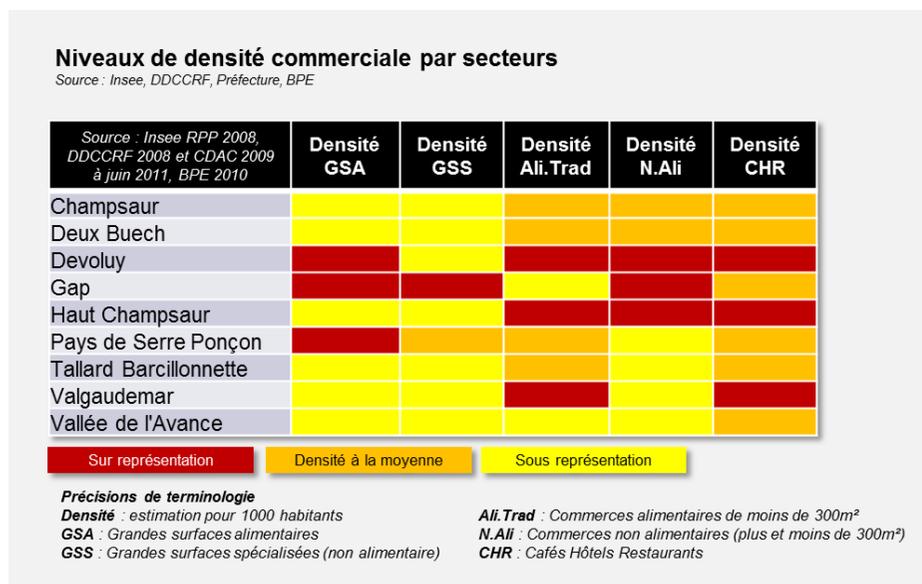
#### Repères : la polarisation de la Ville de Gap

A l'échelle de l'aire gapençaise, la ville de Gap concentre 83% des m<sup>2</sup> de grandes surfaces, alors qu'elle n'accueille « que » 53% de la population.

## Une couverture commerciale territoriale très hétérogène

L'analyse complémentaire des niveaux de densités commerciales permet de mettre en exergue l'existence de disparités de couverture commerciale importantes entre les territoires.

On observe ainsi que **de nombreux secteurs de l'aire gapençaise ne disposent pas d'un équipement commercial suffisant pour répondre aux besoins courants des habitants qu'ils accueillent**. Cette carence de maillage territorial génère par conséquent une évasion commerciale contrainte, impliquant des temps et distances de déplacements importants pour la population locale - cf. tableau ci-dessous.



Le tableau ci-dessus propose une lecture territoriale comparée de ratios de densités commerciales par type de commerce. Pour des raisons statistiques, et dans le but de faciliter la lecture des données, les chiffres ont été remplacés par un positionnement à la moyenne.

A la lecture de ces éléments graphiques, on relève :

- **une polarisation importante du format grande surface alimentaire ou spécialisée sur la ville centre**, positionnant la plupart des autres secteurs dans une situation de sous-densité et donc de dépendance contrainte,
- **l'existence d'un maillage commercial minimal, assuré par le commerce alimentaire traditionnel** (à modérer selon l'impact touristique), présentant une sous-représentation notable sur la ville centre (impact probable de la surdensité observée en grandes surfaces alimentaires),
- **une concentration significative du commerce traditionnel non alimentaire** au sein de la ville centre et des territoires accueillant les stations-village (commerces spécialisées saisonniers de matériels de montagne, sport, habillement...),
- **la réalité d'un maillage territorial assuré par les nombreuses activités de café hôtel restaurant**, vecteur d'attractivité touristique et de lien social sur les territoires les plus isolés.

## Des secteurs aux dépendances commerciales différenciées

L'analyse des modes de consommation des différents secteurs d'habitat de l'aire gapençaise en fonction des principaux lieux d'achats révèle l'existence de disparités voir d'iniquités territoriales autour de la satisfaction des besoins de consommation courante. En effet, à la lecture du tableau ci-dessous, on observe que **tous les secteurs ne sont pas soumis aux mêmes degrés de dépendances territoriales vis-à-vis de la ville de Gap** ou de pôles concurrentiels externes.

**Synthèse des flux de consommation du Gapençais** : Maintien, Emprise et Evasion de l'aire Gapençaise  
Source : x Schéma de développement commercial HAUTES ALPES – 2008

Données estimées Base de référence : Année 2008	Dépenses commercialisables	Sur secteur Maintien	Reste SCoT Emprise SCoT → Gap	Hors SCoT Evasion	Principaux pôles fréquentés Alimentaire	Principaux pôles fréquentés N. Alimentaire
Champsaur Haut Champsaur Valgaudemar	30 à 40 M <sup>€</sup> (8%)	40 à 45 %	45 à 50 %	5 à 10%	La Fare / St Bonnet Gap TOKORO St Jean St. N.	Gap TOKORO La Fare / St Bonnet Gap CENTRE
Deux Buech	50 à 60 M <sup>€</sup> (15%)	<b>60 à 65 %</b>	25 à 30%	5 à 10 %	Veynes Gap TOKORO Gap CENTRE	Gap TOKORO Veynes Gap CENTRE Gap SUD
Gap	200 à 225 M <sup>€</sup> (59%)	<b>90 à 95 %</b>	< 5%	< 10%	Gap TOKORO Gap PATAc Gap CENTRE	Gap TOKORO Gap CENTRE Gap PATAc
Vallée de l'Avance Pays du Serre Ponçon	40 à 50 M <sup>€</sup> (12%)	<b>15 à 20 %</b>	75 à 80%	< 5%	Gap TOKORO Remollon,Chorges Gap CENTRE	Gap TOKORO Gap CENTRE Gap SUD Remollon,Chorges
Tallard Barceilonnette	20 à 30 M <sup>€</sup> (6%)	<b>30 à 35 %</b>	55 à 60%	5 à 10%	Gap PATAc Remollon Gap TOKORO Tallard	Gap TOKORO Gap CENTRE Gap PATAc Remollon
<b>TOTAL SCoT</b>	<b>350 à 400 M<sup>€</sup> (100%)</b>	/	/	5 à 10%		

*Précisions :*  
-Données agrégées par secteur pour raisons de fiabilité statistique  
-Dévoluy – Données non disponibles

Le tableau ci-dessus présente la répartition du budget de consommation des ménages par secteur d'habitat et lieux d'achats (données produites dans le cadre du SDEC – Année 2008). Les regroupements territoriaux proposés ont été effectués pour des raisons de fiabilité statistique.

### Vallée de l'Avance / Pays de Serre-Ponçon : une dépendance exacerbée

Les territoires de la Vallée de l'Avance et de Serre-Ponçon enregistrent **la plus forte dépendance commerciale** observée sur l'aire gapençaise. **Le secteur agrégé ne parvient à maintenir que 15 à 20% des dépenses de ses habitants** au sein de ses

propres commerces. Ce taux de maintien génère des déplacements contraints vers l'extérieur, quasi exclusivement dirigés vers la ville de Gap, concentrant à elle seule 75 à 80% des dépenses des habitants du secteur (soit une emprise marchande 4 fois supérieure à celle observée pour les commerces du secteur lui-même).

Il convient néanmoins de nuancer ces propos par une analyse différenciée des armatures commerciales des deux territoires (cf. analyse des densités exposées précédemment). Ainsi, en dépit d'un équipement commercial structuré autour de **Chorges** et dans une moindre mesure sur **la Bâtie Neuve**, le territoire de la **Vallée de l'Avance reste commercialement sous-équipé** (comparativement à la population qu'il accueille), impliquant des phénomènes d'évasions marqués en direction de Gap. Evasions facilitées par le « branchement » direct du territoire aux zones commerciales Tokoro-Fauvins située au Nord-Est de Gap et renforcées par des temps d'accès particulièrement réduits, positionnant l'ensemble de la Vallée de l'Avance à moins de 20 minutes de voiture du centre-ville de Gap (cf. carte isochrone ci-après). Notons dans ce contexte, l'engagement significatif de la collectivité dans la dynamisation du commerce local à travers la mise en place d'une démarche FISAC sur l'ensemble de la Vallée.

Le Pays de **Serre Ponçon** présente quant à lui un équipement commercial organisé autour d'une **bipolarité « Remollon-Espinasses »**, assurant une **desserte plus confortable** (comparativement à la population qu'il accueille). Ayant enregistré un **renfort récent** de son équipement commercial, le territoire parvient à mieux maintenir les dépenses des ménages de son propre territoire, jusqu'à générer de manière localisée des emprises sur les territoires extérieurs (Tallard Barceilonnette notamment).

### Tallard Barceilonnette : une dépendance dispersée

Le territoire de Tallard Barceilonnette est, à l'échelle de l'aire gapençaise, **le secteur le plus exposé aux phénomènes concurrentiels**, d'une part en direction de Gap (renforcés par les projets de rééquilibrages commerciaux successifs sur le sud de la commune – Zone Gap-Sud) et d'autre part en direction de sites commerciaux externes au territoire (Laragne, Sisteron, Peipin...) ayant en outre enregistrés les plus forts développements commerciaux observés au sein de l'environnement concurrentiel de

proximité. Dans ce contexte, le territoire propose **une offre structurée autour de deux polarités (Tallard et La Saulce) dont Tallard constitue le point central** au regard de l'équipement commercial proposé sur la commune, pour un niveau de maintien de dépenses sur place dépassant difficilement le tiers des dépenses des ménages du secteur, laissant s'échapper plus de la moitié des dépenses sur Gap.

#### ***Champsaur, Haut Champsaur et Valgaudemar : une dépendance limitée***

Géographiquement étendu, le territoire dispose d'un **pivot commercial structurant autour de St Bonnet / La Fare-en-Champsaur** (premier pôle commercial fréquenté par la population locale pour des achats alimentaires) lui permettant d'alimenter les deux vallées essentiellement en denrées alimentaires et produits du quotidien. Complété de **relais commerciaux locaux** bénéficiant pour certains d'une **empreinte touristique** affirmée (St Firmin, St Jean St Nicolas, Orcières, Ancelle...), **le territoire parvient à maintenir 40 à 45% des dépenses de ses habitants** au sein de ses propres commerces, laissant s'échapper 45 à 50% sur la ville de Gap (majoritairement Tokoro / Fauvins) et 5 à 10% en dehors de l'aire gapençaise (effets de franges territoriales et recours plus marqué aux achats dématérialisés du fait de temps d'accès plus long en direction de Gap – cf. carte isochrone ci-après).

#### ***Deux Buech : une autonomie affirmée***

Le territoire des Deux Buech est, après la commune de Gap, le **territoire commercialement le plus attractif** de l'aire gapençaise. **Organisé autour de Veynes** (premier pôle d'achat fréquenté par la population locale pour des achats alimentaires), et dans une moindre mesure de **la Roche des Arnauds**, le territoire draine une clientèle au-delà des limites du secteur.

Le territoire présente ainsi un **taux de maintien d'un bon niveau** (60 à 65% des dépenses des ménages du secteur sont effectuées dans les commerces du secteur), repositionnant de fait la **ville de Gap en pôle d'achat secondaire** avec 25 à 30% des dépenses des ménages du secteur.

Comparativement à la Vallée de l'Avance présentant une armature et une organisation commerciale relativement similaire, le territoire des Deux Buech apparaît nettement

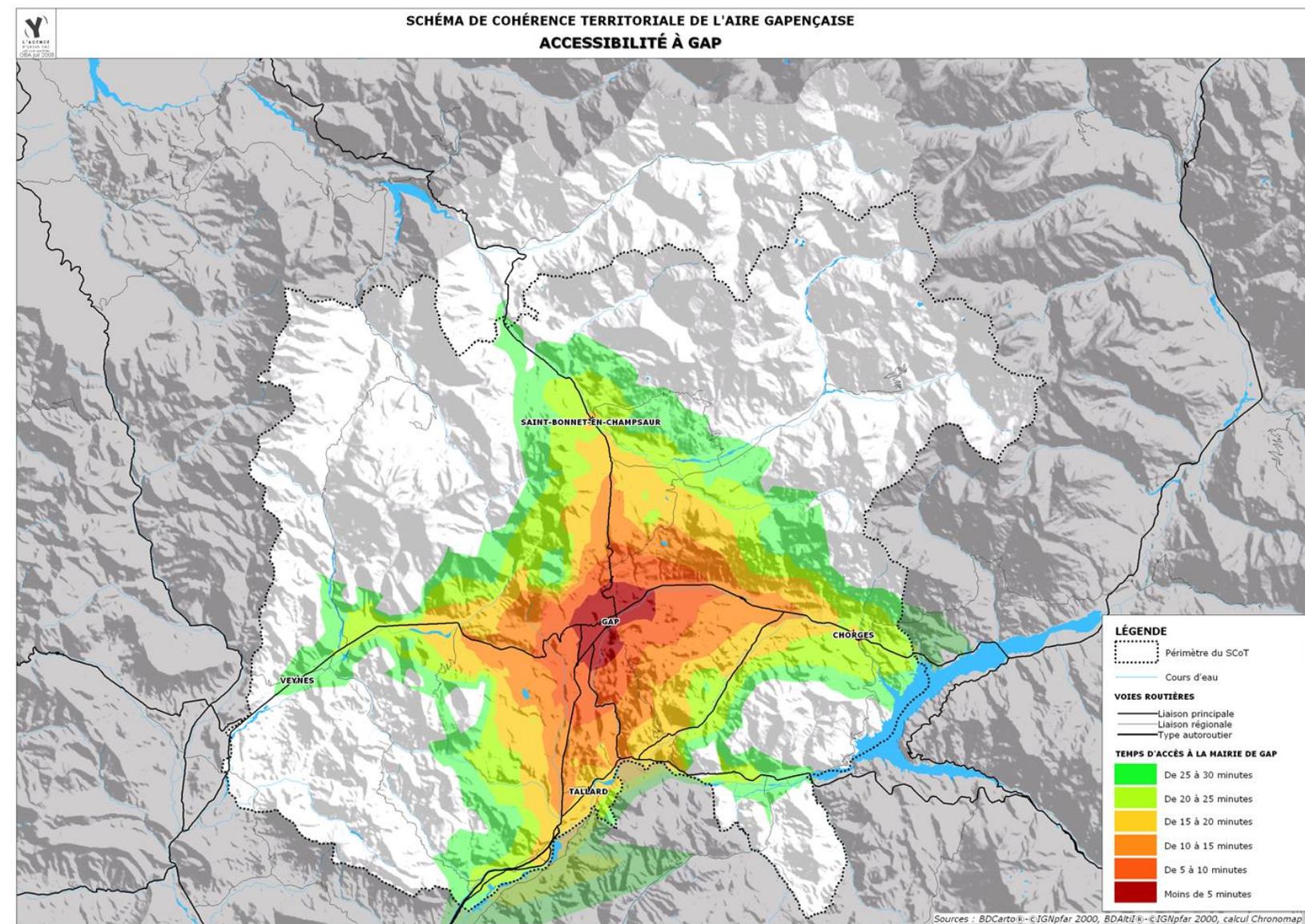
moins soumis aux influences commerciales de la ville de Gap. On peut rappeler dans ce cadre que le territoire ne présente pas les mêmes conditions d'accès aux espaces commerciaux de la ville centre (cf. carte isochrone ci-après).

#### ***Dévoluy : un territoire insulaire***

Peu dense en matière de population, le Dévoluy présente **un équipement commercial essentiellement porté par la forte saisonnalité touristique qui l'anime**. Le territoire présente en réponse des évasions très dispersées (Deux Buech, Gap, Champsaur, Isère..) suivant le plus souvent l'optimisation des temps d'accès aux pôles commerciaux les plus proches et plus ou moins impactées par la forte variabilité de la saisonnalité commerciale du territoire.

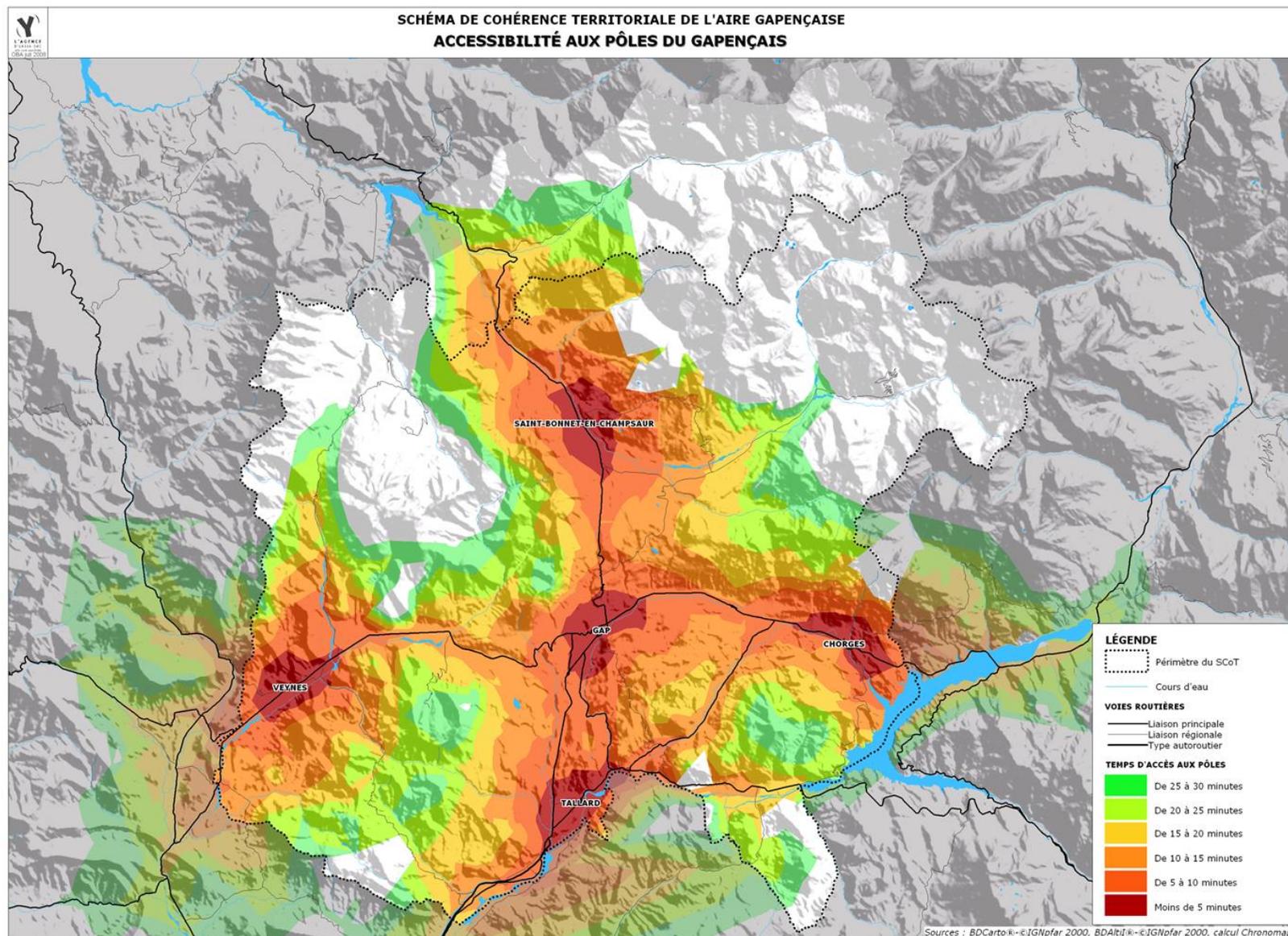
### Carte isochrone des temps d'accès à la Ville de Gap

Source : AURG



### Carte isochrone des temps d'accès aux Bourgs Principaux

Source : AURG



## Une armature commerciale multipolaire

L'analyse croisée des densités commerciales et flux de consommation révèle l'existence d'une **armature commerciale multi polarisée**, où la localisation des principaux sites commerciaux sur le territoire limite à minima l'exposition de la population locale aux phénomènes de désertification commerciale (hors secteur de montagne les plus isolés).

Illustrée ci-contre, cette armature repose sur **une trentaine de sites commerciaux structurants (aux envergures hétérogènes)**, dont plus d'une dizaine de sites commerciaux périphériques ou zones commerciales. Elle présente **un nombre de sites suffisants et géographiquement bien répartis** pour assurer une lisibilité commerciale performante du territoire (sous condition de rééquilibrage localisé). **On peut dès lors s'interroger sur la localisation des développements futurs, et notamment la volonté de créer de nouveaux espaces commerciaux ex-nihilo, plutôt que de venir conforter la pertinence du maillage existant.**

Si cette armature présente des atouts pour répondre aux besoins de rééquilibrage des territoires, rappelons néanmoins l'importante domination exercée par Gap, dont les commerces génèrent entre **80 et 90% du chiffre d'affaires de l'aire gapençaise** (hors hôtellerie / restauration) ; jouant d'une **attractivité** marquée :

- auprès de la **population communale**, à travers un niveau de **maintien optimal** de dépenses sur site (90 à 95% des dépenses de consommation);
- auprès d'une **clientèle externe** à la commune, qui contribue à plus de la **moitié du chiffre d'affaires** communal, et qui fréquente notamment les zones commerciales **Tokoro-Fauvins et Gap-Sud**.

### Repères : principaux pôles commerciaux du territoire

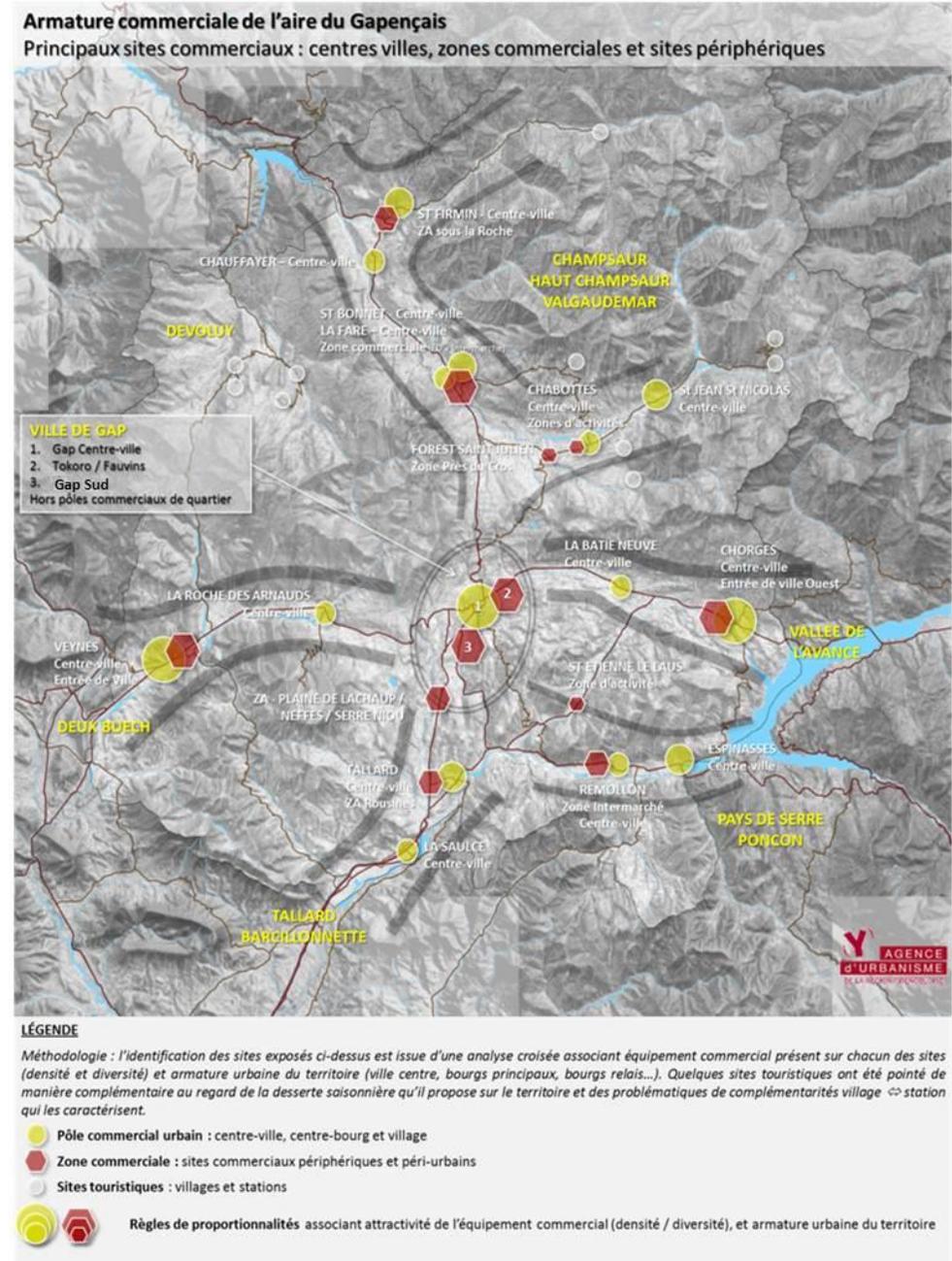
Ville de Gap : 80 à 90% du chiffre d'affaires du territoire

N°1 - Zone commerciale Tokoro-Fauvins + Gap-Sud

N°2 - Centre-ville de Gap

Autres pôles : Veynes, St Bonnet / La Fare en Ch., Chorges,

Remollon / Espinasses



### 4.3. Des zones commerciales périphériques accueillant la plupart des générateurs de déplacements commerciaux du territoire

Comme beaucoup de territoires, l'aire gapençaise se caractérise par **une importante concentration de surfaces commerciales au sein de zones commerciales localisées en périphérie des villes.**

Source de déplacements (le plus souvent individuels et motorisés), cette concentration de générateurs de flux commerciaux contribue en outre à fragiliser progressivement le dynamisme commercial des centres villes, comme en témoigne **l'érosion progressive des parts de marché du commerce traditionnel face à l'évolution croissantes des m<sup>2</sup> de grandes surfaces** autorisés sur le territoire entre 2002 et 2008.

L'analyse proposée ci-dessous fait état de l'organisation commerciale des principales polarités marchandes du territoire, soulignant la relation de complémentarité-concurrence entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie. Pour des raisons de « masse commerciale critique », seule la ville de Gap et les 4 bourgs principaux ont fait l'objet d'un développement spécifique.

#### Ville de Gap :

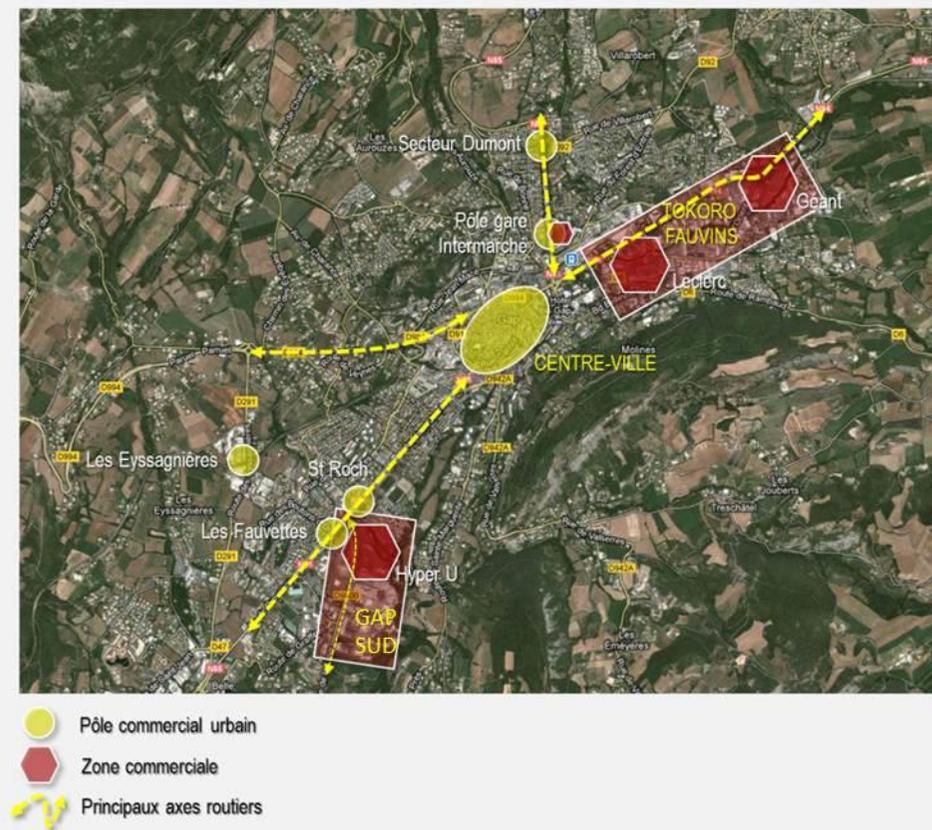
##### Un fonctionnement marchand dominé par les zones commerciales

La ville de Gap s'organise classiquement autour d'un centre-ville marchand, complété de deux zones commerciales périphériques et de quelques pôles commerciaux de quartier (cf. carte ci-après).

De manière synthétique, il est important de souligner que **l'attractivité de la ville de Gap repose essentiellement sur ses zones commerciales périphériques** (70% du chiffre d'affaires générés par les commerces de la commune), positionnant son centre-ville et ses pôles de quartier en pôles commerciaux spécialisés et/ou secondaires, engendrant de fait des **déplacements contraints en périphérie depuis les espaces habités de la commune et depuis les territoires extérieurs.**

#### Organisation commerciale de la ville de Gap

Source : AURG



- **Premier pôle commercial** de la commune (et de l'ensemble de l'aire gapençaise), la « double » zone commerciale **Tokoro-Fauvins**, regroupe **deux hypermarchés** (Leclerc et Géant) et un ensemble de **grandes surfaces spécialisées** autour d'une offre fortement diversifiée (équipement de la personne, équipement de la maison, sport-loisirs, automobile...). La zone accueille plus des **2/3 des grandes surfaces de la commune** (50 à 55 000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente) et concentre plus de **50% du chiffre d'affaire**

**communal.** Le site s'organise en deux séquences principales regroupées autour des deux hypermarchés, pour des **configurations urbaines très différenciées**, positionnant l'espace commercial Leclerc en connexion directe du centre-ville et de la gare de Gap, et l'espace Géant en site périphérique d'entrée de Ville. Les deux zones présentent par ailleurs un **niveau de mixité économique affirmée** (coexistence d'activités économiques et commerciales, et lien direct aux zones d'activités économiques des FAUVINS 2 et JUSTICE), générant en contrepartie une **carence de lisibilité** fonctionnelle et des **conflits d'usages** localisés.



Zone commerciale Tokoro-Fauvins – Enseigne Leclerc

- **Deuxième pôle commercial** de la commune (et de l'aire gapençaise), le **centre-ville de Gap** accueille un volume important d'activités marchandes (400 à 450 activités estimées). Si le centre-ville bénéficie d'une **offre dense et diversifiée**, on peut toutefois regretter sa moindre contribution au rayonnement commercial de la ville de Gap (25% du chiffre d'affaires de la

commune, soit près de 2 fois moins que le chiffre d'affaires générés par Tokoro-Fauvins). Le centre-ville de Gap revêt en réponse une **vocation de site spécialisé**, orientée sur des achats non alimentaire et/ou de produits spécialisés (niveau de gamme). Il se distingue notamment par son **identité commerciale** (poids important des indépendants en dépit d'une hausse constante d'enseignes nationales, poids contenu des activités de services et bon niveau de représentation des différents secteurs d'activité) et son **dynamisme** (taux de vacance relativement maîtrisé, traitement urbain qualitatif, présence de générateurs de vie commerciale : marché, activités de restauration...)



Centre-ville de Gap – Espace piéton

- **Troisième pôle commercial** de la ville de Gap cumulant près de 15% du chiffre d'affaires de la commune (estimation année 2007-2008), la **zone Gap-sud** a connu au cours de ces dernières années de multiples développements en réponse aux **objectifs de rattrapage commercial** visés par la ville de Gap sur la moitié sud de la commune. Il convient dans ce cadre de s'interroger sur

la réalité du rayonnement commercial de Gap-Sud, où les projets récents et à venir élargissent progressivement l'attractivité commerciale du site, au risque de faire basculer la zone au deuxième rang des pôles commerciaux du territoire (reléguant ainsi le centre-ville à la troisième place). Localisée en **entrée de ville**, à près de 2 km du centre-ville de Gap, la zone s'est construite autour d'une première séquence accueillant, en proximité d'un quartier pavillonnaire, **le troisième hypermarché de la commune** (Hyper U). Complété de **grandes surfaces spécialisées** et d'activités de proximité, le site souffre d'un **manque de lisibilité** commerciale du fait d'un développement successif de « **poches** » **commerciales peu connectées** entre elles sur le plan urbain, générant des déplacements complémentaires (le plus souvent motorisés).

En 2012 et 2013, Gap-Sud connaît un renforcement significatif de son équipement marchand : développement d'un espace commercial de 7 000 m<sup>2</sup> sur l'extrême Sud du secteur (équipement de la personne, équipement de la maison, culture loisirs et alimentaire), extension de l'enseigne BUT et d'Hyper U. A partir de 2013, Gap Sud accueille le plus grand hypermarché de l'aire Gapençaise.

**Les pôles de quartier** de la ville de Gap présentent quant à eux une **offre relativement restreinte** en nombre d'activités et chiffre d'affaires générés, le plus souvent limitée à des **activités de proximité** répondant à des logiques de dépannage. **Localisés de manière générale sur des axes routiers** structurants de la commune, ces pôles de quartier jouissent en outre d'un apport significatif d'une clientèle de passage, renvoyant à un fonctionnement commercial motorisé, peu propice à l'émergence d'identités commerciales de proximité. Nuançons néanmoins ces quelques propos au regard de l'intégration urbaine très intéressante de l'Intermarché localisé en proximité de la gare et le développement de nouvelles enseignes alimentaires de proximité sur le boulevard Pompidou ; projets s'inscrivant en ligne directe des nouveaux formats « urbains » généralistes développés par la plupart des groupes de distribution.



Zone commerciale GAP-SUD – Enseigne Hyper U

### Bourgs Principaux :

#### Des grandes surfaces généralistes localisées le plus souvent en périphérie des villes et le long d'axes de passage structurants

L'analyse commerciale des bourgs principaux du territoire a permis de constater l'**existence de dynamiques contrastées entre centres villes et périphérie**.

En effet, au regard de la localisation des développements commerciaux récents et de l'organisation marchande qui en découle, **la plupart des bourgs principaux du territoire associe au « dynamisme » commercial de leur entrée de ville ou zone commerciale périphérique, la « fragilisation » marchande croissante des centres villes**.

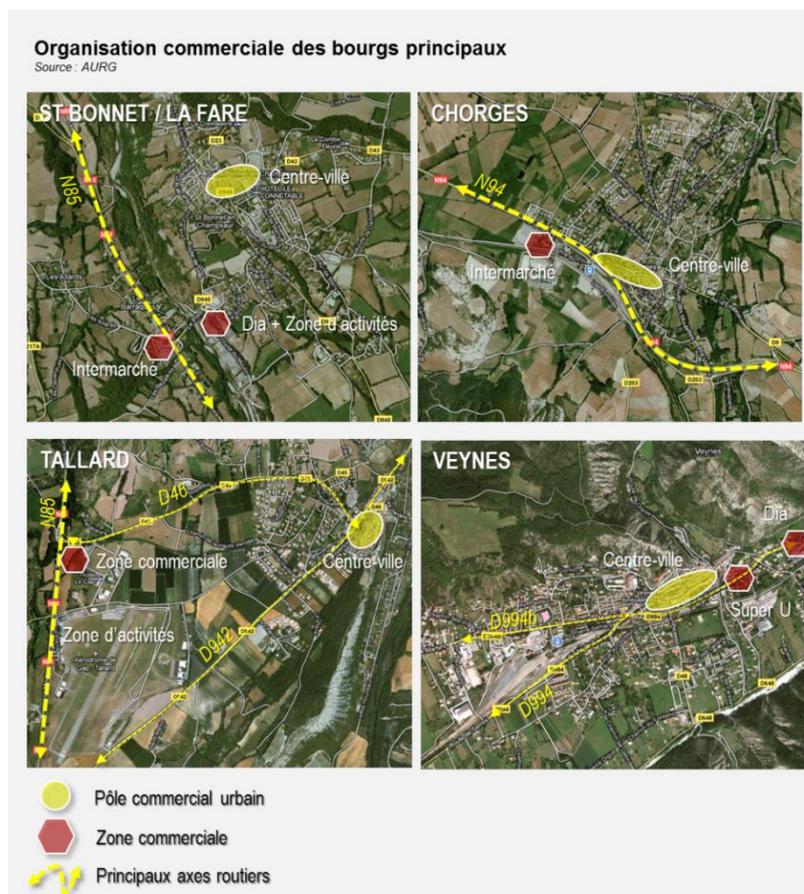
En témoigne, les **nombreux transferts commerciaux** observés depuis les centres villes vers la périphérie, où le non renouvellement des activités transférées (le plus souvent de proximité) entame fortement la pérennité économique des activités restantes (effet boule de neige). Ce phénomène est d'autant plus impactant que les collectivités mobilisent régulièrement d'importants financements pour l'amélioration du cadre urbain et commercial de leurs cœurs de ville.

### Veynes

La commune présente un équipement commercial **particulièrement fragilisé sur son centre-ville** (14% de vacance commerciale estimée en 2008 - ratios moyens compris entre 8 et 10%) **pour des locomotives commerciales** (enseignes généralistes) **regroupées en entrée de ville le long de la RD994**. On peut néanmoins relever la relative proximité de la principale séquence commerciale d'entrée de ville (regroupant « Super U, Twinner et Gitem ») vis-à-vis du centre-ville et des espaces habités de la commune (susceptible de limiter l'usage automobile de la clientèle locale sous condition d'aménagement et de sécurisation des cheminements piétons). En opposition, l'enseigne Ed (Dia), localisée de manière isolée en entrée de commune, distante de près de 2km du centre-ville ne présente pas d'autres alternatives qu'une fréquentation automobile sans aucune synergie avec des commerces, équipements ou services proposés en proximité.

### Chorges

Le centre-ville de Chorges propose une offre diversifiée, bénéficiant de l'attractivité et notoriété de son marché, mais s'étirant progressivement en direction de la gare pour mieux bénéficier de l'attrait du passage de la RN94 et de l'attractivité générée par l'enseigne alimentaire **Intermarché localisée en entrée de ville** (enseigne n'ayant pu trouver place en cœur de ville du fait d'une densité bâtie élevée). Ce glissement spatial de l'activité commerciale (d'une logique « cœur de ville » vers une logique « village rue ») témoigne d'une **fragilisation progressive de la dynamique commerciale du centre-ville**.



Repositionnant chaque activité dans une logique de recherche de clientèle individualisée, ce phénomène ne permet pas par conséquent de consolider une clientèle captive commune et suffisante pour assurer le fonctionnement commercial du site. **La commune s'est par ailleurs engagée dans une réflexion urbaine de refonte de son entrée de ville, intégrant la création d'un éco-quartier**, et visant à générer des effets de complémentarités entre activités commerciales d'entrée de ville et commerces de centre-ville.

#### **St Bonnet / La Fare en Champsaure**

La polarité regroupe deux communes, articulant son organisation commerciale autour d'un **centre-ville principal** (St Bonnet) **et de « locomotives » commerciales** (grandes surfaces généralistes) **localisées le long de la RN85** (Intermarché) **ou en directe proximité de la RN85** au sein de zones d'activités (ED - Dia). Isolé des axes de passage, distant de près d'1,5 km des principales enseignes commerciales des deux communes, **le centre-ville de St Bonnet présente une offre diversifiée mais fragilisée par une réduction progressive de l'offre proposée** (renouvellement d'activité difficile, transformation de locaux commerciaux en habitation, vacance commerciale).

#### **Tallard**

Polarité commerciale qui regroupe **une offre dense et diversifiée au sein d'un centre-ville bénéficiant d'un environnement urbain qualitatif**. La commune de Tallard constitue (à l'échelle de l'aire gapençaise) le seul bourg principal à ne pas accueillir de grande surface commerciale en périphérie. Il convient néanmoins de nuancer ce propos au regard des **forts niveaux d'évasions observés** sur le territoire, témoignant de l'incapacité de l'offre locale à satisfaire les besoins de la population résidente. En réponse, **la commune s'est engagée dans la création d'une zone commerciale en connexion directe de la zone d'activité de l'aérodrome**. Cette zone, localisée le long de la RN85, à près de 2km des premiers espaces habités environnants, impliquera par conséquent un fonctionnement basé sur des

déplacements motorisés qu'il conviendra d'anticiper (véhicule individuel et système de transport collectif et modes doux).

## **4.4. L'apport complémentaire d'une clientèle externe au territoire de l'aire gapençaise**

### **Une clientèle touristique générant un apport localisé et saisonnier**

L'aire gapençaise se caractérise par son fort attrait touristique (cf. volet touristique du rapport de présentation).

Néanmoins, à l'échelle du territoire, l'apport touristique annuel ne représenterait que **10 à 12% du chiffre d'affaires annuel du commerce local** - hors dépenses de restauration et hôtellerie (cf. données produites dans le cadre du SDEC – année 2008). Ces ratios doivent cependant être manipulés avec précaution, du fait des **fortes variations observées sur le territoire selon les saisons et la localisation des sites touristiques**.

On peut cependant rappeler à titre d'illustration que si le commerce des stations de montagne génèrent plus des 3/4 de leur chiffre d'affaires auprès de la clientèle touristique, leur apport au sein du chiffre d'affaire de l'ensemble de l'aire gapençaise (hors restauration et hôtellerie) reste minoritaire.

Rappelons également que l'apport touristique estimé rejoint les ratios usuels observés sur les territoires bénéficiant d'une réelle empreinte touristique, sans qu'elle ne constitue pour autant le principal moteur économique du territoire. En effet, il convient ici de préciser que **19% de l'ensemble de la richesse économique généré sur le territoire de l'aire gapençaise est issue du tourisme** (contre 31% à l'échelle du département – cf. rapport de présentation Volet Economie – Source DDT05).

### **Une clientèle de passage générant un apport non négligeable**

Le territoire bénéficie par ailleurs d'une **localisation stratégique**, véritable interface entre la région Rhône-Alpes et la région Provence Alpes Côte d'Azur, **point central d'un vaste territoire qualifié d'« euro-région »** (territoire rejoignant les

agglomérations de Lyon, Aix-Marseille et Turin). De ce positionnement découle un apport significatif d'une clientèle dite de « passage », contribuant de manière significative au chiffre d'affaires commercial généré sur l'aire gapençaise.



*Marché artisanal – Maison du Tourisme - St Jean St Nicolas*

## 4.5. Une qualité et fonctionnalité urbaine hétérogène et globalement perfectible

A l'image de nombreux territoires, l'aménagement des sites commerciaux de l'aire gapençaise a conduit à une **banalisation progressive des paysages, au sein des centres-bourgs, comme en périphérie des villes et villages.**

Or, les entrées des villes et villages, ainsi que leurs traversées jouent un rôle éminemment stratégique dans la perception des communes et l'image qu'elles véhiculent. Emanant de constats partagés entre aménagement économique et aménagement commercial, certaines analyses précisées ci-dessous renvoient directement au volet « Aménagement économique » du rapport de présentation.

### Des entrées et traversées de villes et villages banalisées

#### *Entrées de villes et villages*

cf. volet Aménagement économique du rapport de présentation

#### *Traversées de villes et villages*

cf. volet Aménagement économique du rapport de présentation

### Des centres villes et centres-bourgs en carence de fonctionnalité urbaine

Au-delà des phénomènes de perte d'attractivité commerciale (transferts d'activités vers la périphérie, tertiarisation du commerce, reconversion de locaux en habitat, vacance localisée...), les centres villes et centres bourgs de l'aire gapençaise présentent une fonctionnalité et qualité urbaine largement perfectible.

### *Une identité urbaine peu adaptée aux usages piétons*

L'environnement urbain de nombreux centres villes et centres bourgs du territoire présente d'importants **conflits d'usages entre pratiques piétonnes et pratiques automobiles**, repositionnant la plupart du temps le piéton dans une situation d'infériorité (abondance des espaces de voiries et de stationnement au regard des trottoirs et espaces piétons), **voire d'insécurité** lorsqu'il s'agit de cheminements ou de traversées.

Rappelons également que **le choix d'un mobilier urbain de qualité et l'emploi de revêtements de voiries adaptés assurent une meilleure lisibilité** des espaces publics au sein des centres villes (espace piétons, espaces mixtes) et concourent plus largement à la perception d'une identité urbaine locale, relais d'attractivité incontournable pour un territoire marqué par une forte empreinte touristique.

Véritable outil de promotion locale, le territoire bénéficie par ailleurs d'une **qualité patrimoniale hétérogène**, d'ores et déjà **valorisée dans certains centres villes** (centre-ville de Gap notamment), mais restant globalement **sous exploitée**.

Rappelons dans ce cadre **l'impact potentiellement positif des projets de réaménagement urbain** engagés récemment sur certains villages du territoire (St Firmin, La Saulce, St Jean Saint Nicolas...).



Saint Firmin – réaménagement récent du centre-bourg

**Des conditions d'accessibilité favorisant l'usage de la voiture**

En dehors de l'existence d'une desserte en transport en commun sur la ville centre, les territoires du gapençais ne présentent **pas ou peu de dispositifs de déplacements** adaptés à leur envergure territoriale, **conditionnant le plus souvent l'acte d'achat à l'usage préalable de l'automobile**. On peut ainsi s'interroger sur le **nombre limité de liaisons cyclables** permettant de rejoindre les sites et vallées, de **cheminements doux sécurisés** permettant de rejoindre les espaces périphériques depuis les centres villes, ou encore de services de **navettes à la demande**. L'accessibilité à l'activité commerciale ne se limitant pas uniquement à l'utilisation d'un mode de déplacement, il convient par ailleurs de souligner l'enjeu majeur auquel seront confrontés le commerce traditionnel local et les collectivités dans **l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite**, où la réglementation imposera une **mise aux normes obligatoire des locaux à partir de 2015**.

**Un poids significatif de l'économie sociale et solidaire dans l'aménagement commercial de l'aire Gapençaise**

Dans de nombreuses communes, les quelques commerces en activité constituent le plus souvent le **dernier espace de vie, d'échange et de lien entre habitants et générations**. Comme de nombreux territoires, l'aire gapençaise a enregistré au cours de ces dernières années une **érosion progressive de ce type d'activités sur les villages** (marchés non sédentaires, cafés-restaurants, tabac-presses, multiservices). Sans pour autant disparaître complètement du paysage local, ces activités bénéficient à l'apport essentiel d'une **Economie Sociale et Solidaire particulièrement dynamique** sur le territoire.

**Des zones d'activités économiques et commerciales peu qualitatives et peu fonctionnelles**

cf. volet Aménagement économique du rapport de présentation

**Une prise en compte encore limitée de la problématique environnementale**

Les sites commerciaux périphériques de l'aire gapençaise **ne présentent pas réellement d'empreinte environnementale affirmée**. On relève toutefois la **présence d'initiatives ponctuelles** telles que le développement de panneaux solaires sur le toit de quelques surfaces commerciales (cf. exemple ci-dessous). Liés à l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme commercial, ces critères environnementaux sont le plus souvent observés sur de récents projets, questionnant par conséquent les capacités de « renouvellement environnemental » des sites existants.

L'absence de mutualisation d'infrastructures entre activités questionne en outre la consommation d'espace lié au développement de l'activité commerciale. **L'analyse des projets récemment autorisés et des intentions de développements à venir ne laissent pas apparaître de réel engagement pour un développement commercial plus économe en espace**. On peut notamment regretter l'absence de dispositifs innovants en matière de stationnement, où les mutualisations entre activités restent trop ponctuelles et l'imperméabilisation complète des sols constitue la norme.

Remollon – Intermarché – Panneaux solaires et qualité bâti



## 4.6. Un développement commercial mal maîtrisé, fragilisant fortement les équilibres territoriaux et spatiaux

### 2008-2011 : Une accélération significative du développement des grandes surfaces commerciales

En 2008, la **Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes** a arrêté un **Schéma Départemental d'Équipement Commercial (SDEC)** précisant un ensemble d'orientations générales et territorialisées en matière de développement et d'aménagement commercial sur le département des Hautes-Alpes.

Ce document politique, ne disposant pas de pouvoir réglementaire, a notamment pointé la **nécessité de planifier les développements** commerciaux futurs dans une perspective de **confortement de l'armature** commerciale multipolaire du territoire et **d'autonomisation des bassins de vie**, en veillant notamment à calibrer le dimensionnement des projets commerciaux à l'aide d'indicateurs économiques fiables et d'outils de gouvernance territoriale adaptés.

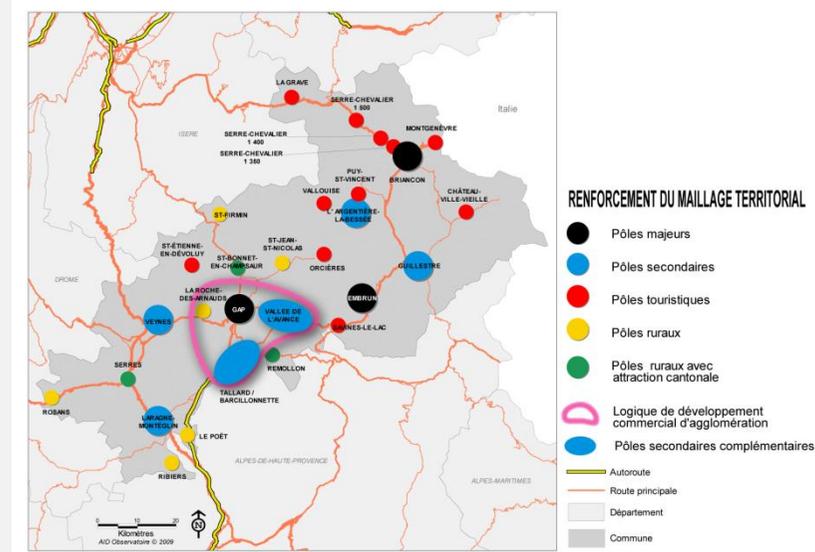
#### Orientations du Schéma Départemental d'Équipement Commercial

##### **Conforter la multipolarité à l'échelle du département**

- Renforcer le rééquilibrage territorial en permettant notamment, à chaque bassin de vie, de disposer d'un équipement commercial minimum ;
- Organiser le développement commercial au niveau de chaque bassin de vie en passant d'une échelle communale à une échelle intercommunale ;
- Donner à chaque bassin de vie une fonction commerciale à la hauteur de ses potentialités en valorisant son développement à partir de données économiques fiables.

**Créer les conditions d'un équipement commercial durable sur chaque bassin de vie**

- Intégrer la politique de développement commercial dans les outils de gouvernance des territoires ;
- Rapprocher les lieux de résidence des lieux de consommation dans la perspective de limiter les déplacements et de contribuer à la préservation de l'environnement ;
- Conforter les centres villes et centres bourgs par un travail approfondi d'aménagement et de requalification des espaces ;
- Améliorer la qualité environnementale des pôles périphériques dans la perspective d'une régulation du développement commercial basé sur une meilleure qualité architecturale et environnementale ;
- Favoriser et accompagner les initiatives transversales de nature à dynamiser le tissu commercial des Hautes-Alpes dans son ensemble et sur chaque bassin de vie.



Source : CCI Haute Alpes

En dépit de l'adoption du SDEC, le territoire de l'aire gapençaise a connu une **accélération soutenue du nombre de m<sup>2</sup> de grandes surfaces autorisés**. Sur la période 2009-2011, on dénombre ainsi entre 20 et 25 000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente supplémentaires autorisées.

Mis en perspective des ratios observés sur la période 2001-2007 (+14 à 16 000 m<sup>2</sup>), **le territoire a plus que triplé sa croissance annuelle de m<sup>2</sup> de grandes surfaces autorisées**, alors que le Schéma Départemental d'Équipement Commercial avait souligné dès 2008 l'atteinte de niveaux plafonds en matière de densité commerciale en grandes surfaces.

Il convient par ailleurs de s'interroger sur l'impact supposé (mais non connu) du relèvement des seuils de surfaces de vente soumis à autorisation préalable. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, seuls les établissements commerciaux de 1000 m<sup>2</sup> ou plus sont soumis à autorisation et peuvent par conséquent faire l'objet d'une observation (contre 300 m<sup>2</sup> auparavant). Par conséquent, au 20 à 25 000 m<sup>2</sup> de grandes surfaces autorisées entre 2009 et 2011 sur l'aire gapençaise, viennent s'ajouter un volume probable de m<sup>2</sup> de surfaces de vente supplémentaires issues d'extension ou création de surfaces de vente de moins de 1 000 m<sup>2</sup>.

#### **Repères : bilan des autorisations commerciales**

##### 2001 – 2007 :

*Etablissements > 300m<sup>2</sup> : + 14 à 16 000 m<sup>2</sup>*

*Croissance annuelle : + 2 à 3 000 m<sup>2</sup> / an*

##### 2009 – 2011

*Etablissements > 1000m<sup>2</sup> : + 20 à 25 000 m<sup>2</sup>*

*Croissance annuelle : + 10 à 12 000 m<sup>2</sup> / an*

*Ville de Gap : 80% des surfaces autorisées*

### **Des développements accentuant les déséquilibres territoriaux**

**Concentrant près de 80% des surfaces autorisées sur la période 2009-2011, la ville de Gap conforte son rôle commercial dominant sur le territoire**, en maintenant sa forte influence commerciale sur les autres secteurs de l'aire gapençaise. Bien évidemment, il ne s'agit pas de remettre en cause les projets commerciaux ayant récemment vu le jour sur la ville de Gap, d'autant que de nombreux projets ont permis de diversifier l'offre locale en produits non alimentaires, autour de création et d'extension de formats commerciaux ne pouvant trouver d'autre localisation que celle de la ville centre (pour des raisons de masse critique). En revanche, on peut s'interroger sur les **extensions progressives et successives des trois hypermarchés de la commune, dont les dimensionnements dépassent largement les besoins de la population résidente** et génèrent par définition des déplacements réguliers de clientèle depuis les autres secteurs du territoire, pour des besoins de consommation de l'ordre du quotidien (répondant à des logiques de proximité).

### **Des développements accentuant les déséquilibres spatiaux**

Si le développement de grandes surfaces commerciales peut s'avérer bénéfique dans la constitution d'une offre locale « prix-produit » compétitive (mise en concurrence de plusieurs groupes de distribution sur un même territoire), il est également vecteur de fragilisation du commerce traditionnel lorsqu'il se localise en périphérie des villes. Ainsi, les études de consommation produites sur le territoire en 2002 et 2008 dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental d'Équipement Commercial soulignaient la **perte progressive d'attractivité du commerce traditionnel (moins de 300m<sup>2</sup>) face au renfort régulier des grandes surfaces localisées pour la plupart au sein de zones commerciales périphériques** (phénomène particulièrement marqué sur le segment non alimentaire – cf. tableau ci-dessous).

### Attractivité des formes de vente et évolutions (2002-2008)

Source : Schéma de développement commercial HAUTES ALPES – 2008-2002

Evolution de la répartition de la dépense commercialisable par formes de vente	Alimentaire	Non alimentaire
Moins de 300m <sup>2</sup>	↓	↓
Grandes surfaces Hypermarché Supermarché Hard discount Grandes surfaces spécialisées	↑	↑
Marchés	→	→
Vente à distance / Internet	→	→
Autre (vente directe...)	→	→

Le tableau ci-dessus présente les principales évolutions de parts de marchés des formes de distributions sollicitées sur le département des Hautes-Alpes entre les années 2002 et 2008.

Mis en perspective de la localisation et typologie des projets autorisés sur la période 2009-2011, on peut s'attendre à une accentuation significative de ces phénomènes de vases communicant entre commerces traditionnels (le plus souvent localisés en centre-ville) et grandes surfaces (localisées le plus souvent en périphérie), éloignant de plus en plus l'activité commerciale des espaces habités.

## 4.7. Des projets et intentions de développement ne répondant pas aux besoins de rééquilibrage du territoire

La phase de diagnostic et les rencontres individualisées avec les secteurs de l'aire gapençaise ont permis de répertorier un ensemble de projets ou intentions de développement de surfaces commerciales. Si ces projets sont pour certains toujours en cours, d'autres en revanche ont été autorisés, modifiés ou abandonnés. L'analyse de ces projets et intentions restent néanmoins pertinente, car elle révèle la capacité du territoire à constituer des projets contribuant plus ou moins au besoin de rééquilibrage du territoire à un instant « T ».

Principaux constats relevés :

- **plus d'une 15aine de projets de grandes surfaces** (création / extension) identifiés, dont certains proposant la **création de zones commerciales au sein d'espaces dépourvus actuellement de fonction commerciale et de proximité avec l'habitat**, posant question de l'impact de ces projets sur l'équipement existant et notamment le commerce traditionnel de centre-ville,
- **une focalisation massive des projets de développement sur des espaces périphériques**, quelques projets questionnant le renouvellement urbain et commercial d'entrées de ville, une quasi absence de projet de centre-ville structurant...
- **d'importants projets et intentions visant un objectif commun de rééquilibrage des secteurs sud** de l'aire gapençaise (Plaine de Lachaup, Zone Aéroport/Rousines, Zone de Gandière) soulevant la question de la compatibilité et réalité « économique » de la superposition de ces projets,
- **des volontés locales de rééquilibrages et de maillage commercial sur les secteurs peu pourvus** ou soumis à une forte influence extérieure, en questionnant tout particulièrement le lien entre village et station sur les secteurs touristiques.

Synthèse des projets et intentions identifiés en phase de diagnostic**Ville de Gap**

- **Centre-ville:** projet de développement de surfaces spécialisées à effet « locomotive » en élargissement du centre-ville :
  - abandon du projet sur le secteur Pompidou-Carnot,
  - projet d'extension du centre-ville en direction du site de la gare (projet de renouvellement urbain et commercial, dont îlot Vapincum).
- **Zone commerciale Tokoro-Fauvins :**
  - projet de relocalisation des enseignes automobiles au sein du site dédié de la Plaine de Lachaup,
  - volonté de faire évoluer progressivement le site en espace urbain mixte (reconstruire un quartier de ville).
- **Zone Gap-Sud :**
  - site identifié comme axe de rééquilibrage du développement commercial de la commune (PLU),
  - récents projets de développements (extension Hyper U et BUT) et développement de 7 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales le long de la route de la Luye : équipement de la personne, équipement de maison, culture loisir et alimentaire....
- **Les Eyssagnières :** projet d'éco-quartier susceptible de mixer activités commerciales et habitat ; site présentant d'importantes disponibilités foncières pour l'accueil d'activités en connexion de la future voie de contournement.

**Champsaur / Haut Champsaur / Valgaudemar :**

- intention de développement proche du hard discount de St Bonnet,
- intention de création d'une moyenne surface alimentaire sur le canton d'Orcières,
- intention de création de surfaces commerciales sur Forest-Saint-Julien (zone Pont de Frappe).

**Vallée De l'Avance :**

- projet de zone commerciale non alimentaire sur La Bâtie Neuve,
- intention de création d'un hard discount à Montgardin,
- projet d'extension d'Intermarché à Chorges dans le cadre de requalification urbaine de l'entrée de ville.

**Pays de Serre-Ponçon :**

- récente autorisation d'une surface spécialisée (Eq. de la maison),
- récente extension d'Intermarché sur la commune de Remollon.

**Secteur de Tallard Barillonnette :**

**Nombreux projets de surfaces commerciales (5 sites identifiés) dont notamment**

- création récente d'une zone commerciale sur la zone de l'Aéropole
- projet de création d'une zone commerciale sur la zone de Gandière

**Les Deux Buech :**

- projet d'implantation d'une surface de bricolage à proximité de Dia
- intention de développements complémentaires dans le cadre du projet Gare et des travaux d'aménagements en centre-bourg.

**Dévoluy :**

*Absence de projets identifiés, mais volonté affirmée d'améliorer la coexistence entre village et commerces de station.*

**Exercice de prospective quantitative**

*Afin d'alimenter les échanges et débats autour des projets et intention de développement, il est apparu opportun de se projeter à horizon + 20 ans afin de quantifier les perspectives de développement marchand pour l'ensemble de l'aire gapençaise. Bien évidemment, cette approche ne constitue pas un élément*

*d'orientation ou d'objectif étant donné qu'il fait référence à des critères d'étude marché exclus de la réglementation en matière d'urbanisme commercial, et que son horizon lointain (+20 ans) génère une relative incertitude quant à la capacité d'anticiper l'évolution des modes de consommation.*

*Mis en perspective de l'important volume de projets et intentions de développement recensés, ces estimations ont néanmoins contribué à une prise de conscience collective de la nécessité d'entamer un travail de régulation des projets de développement commerciaux sur le territoire de l'aire gapençaise.*

## 4.8. Perspectives : la nécessaire anticipation de l'évolution des modes de consommation

**Ces dernières décennies ont été le témoin d'une mutation profonde des modes de consommation** : dématérialisation croissante des achats, émergence d'une conscience environnementale du consommateur, recherche de valeurs d'appartenance dans une consommation réorientée vers la proximité...

Force est de constater que de nombreux groupes de distribution ont au cours de ces dernières années, démultipliés leurs concepts commerciaux à la recherche d'une formule adaptée, espérant concevoir un idéal permettant de faire écho au modèle d'aménagement commercial français du « tout sous le même toit » - héritage des années 70.

**Pluriel, contradictoire, expert, exigeant...le consommateur d'aujourd'hui et vraisemblablement de demain se veut de moins en moins captif et plus en plus complexe à appréhender.**

Plusieurs phénomènes méritent d'être pointés au regard des questionnements qu'ils peuvent soulever sur le territoire de l'aire gapençaise :

- **L'explosion du e-commerce et des achats dématérialisés** (77% des français achètent à distance – Source Fevad 2012), a contribué à l'émergence d'un consommateur « expert » dissociant de plus en plus l'acte d'achat de sa consommation effective, et identifiant dans le commerce traditionnel un espace de matérialisation « produit », de conseil et de haut niveau de service. Les récentes études prospectives en matière de e-commerce laissent à penser que le secteur serait à l'aube d'un 2ème « BigBang », se traduisant par un élargissement progressif de la palette de produits couverts et le déploiement de nouveaux supports de télé-consommation (téléphone portable / M-Commerce, réseaux sociaux / S-Commerce) - Etude McKinsey-Fevad 2012.

- **La démultiplication des canaux de distribution**, à travers l'émergence grandissante de relais de distributions alternatifs, à la fois complémentaires et contradictoires tels que l'accroissement des achats dématérialisés et la recherche de liens et de proximité (retour observé de la clientèle vers le commerce traditionnel, développement des circuits courts...).
- **Le décloisonnement de la consommation par niveaux de gamme**, où des consommateurs de plus en plus décomplexés associent selon leurs humeurs, envies et moyens... « achat plaisir / haut de gamme » et « achat demarketé à bas prix ».
- **L'accélération des effets de modes**, où l'exposition croissante des consommateurs aux évolutions techniques et technologiques (via Internet notamment) alimente un zapping accéléré des innovations commerciales et concepts commerciaux.
- **La recherche d'optimisation du temps**, pour des consommateurs privilégiant de plus en plus leur « consommation loisirs » au détriment de leur « consommation contrainte » visant à assurer le fonctionnement quotidien du foyer, pour laquelle le gain de temps et la praticité sont recherchés. Résultant de ce phénomène, le Drive (dont la clientèle française représente actuellement près de 8,5% de la population), pourrait connaître un développement très importants au cours des prochaines années (prévision de multiplication par 4 du format pour ces 4 prochaines années - Etude BIPE 2012).
- **La recherche d'une consommation « durable »**, où la préservation de la ressource locale constitue pour le consommateur un levier visant d'une part à réduire son empreinte environnementale et d'autre part contribue à l'économie locale. En résulte le développement croissant de formats de consommation alternatifs : produits Bio, circuits courts, paniers AMAP, jardins familiaux, consommation collaborative, décroissance... constituant en outre un gisement de développement et de valorisation économique très intéressant pour le territoire et l'agriculture locale.

## 5. L'agriculture, au cœur du projet de territoire de l'aire gapençaise

**L'aire gapençaise bénéficie d'une agriculture de montagne alliant principalement élevage, production laitière, cultures et arboriculture.**

Comme dans la plupart des territoires, l'agriculture doit faire face à de nombreuses évolutions. Son poids au sein de l'économie de l'aire gapençaise est en baisse continue depuis plusieurs décennies et elle ne représente qu'environ 5% de l'emploi en 2009. Elle demeure toutefois un des secteurs d'activités les plus exportateurs et reste un des moteurs de l'aire gapençaise.

**Si une lecture économique du rôle et des apports de l'agriculture est nécessaire, elle n'est pas suffisante tant ses fonctions et bénéfices sont variés et déterminantes dans l'occupation de l'espace, la qualité du cadre de vie et donc l'attractivité du territoire.**

Sans perdre de vue sa vocation première de production, l'agriculture de l'aire gapençaise doit continuer de tenir une place essentielle dans le projet du territoire, et être reconnue en tant que telle.

**Les Hautes Alpes présentent toutes les caractéristiques de l'agriculture de montagne** : des handicaps physiques importants, une couverture élevée de surfaces fourragères, des productions animales variées (bovins lait et viande, porcins, caprins, ovins, apiculture), et plus que les Alpes du Nord, des productions végétales multiples (arboriculture, vignes...).

Sur le territoire du SCOT, la **diversité des espaces agricoles permet la complémentarité des productions** :

- prédominance de l'élevage ovin viande dans le Dévoluy ;
- prédominance polyculture-élevage dans le Champsaur-Valgaudemar et le Gapençais (bovins-lait, bovins-viande, ovins) ;
- présence de vergers sur le Val de Durance, le Veynois et le Gapençais ;
- présence de la majorité des surfaces de vignes départementales sur le Gapençais (Val de Durance – Vallée de l'Avance).

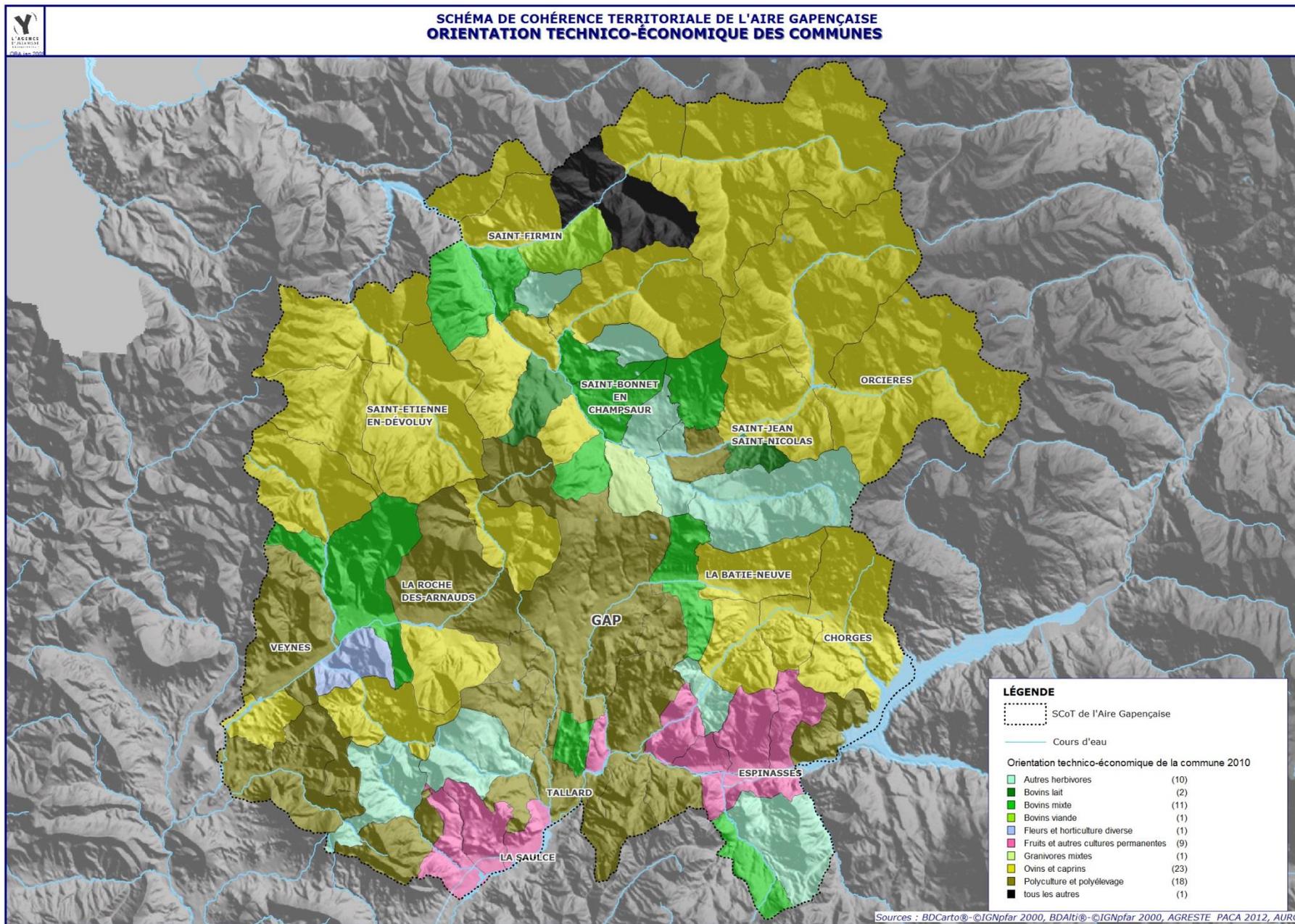
### 5.1. Des productions agricoles diversifiées dominées par l'élevage et l'arboriculture

#### *Un potentiel de production inférieur aux moyennes nationales*

La production brute standard (PBS) décrit le potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations. **Sur l'ensemble de l'aire gapençaise, le potentiel économique est de 43 millions d'euros** (source : Agreste 2012).

Ramenée à chaque unité de travail annuel (UTA - mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole), **le potentiel de production de l'aire gapençaise est de 32 000 euros/UTA en 2010** (source : Agreste 2012). Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne départementale (31 000 euros/UTA) mais moitié moins que la moyenne nationale (66 000 euros/UTA).

**A noter que 42% des exploitations sont considérées comme petites car elles ont un potentiel de production inférieur à 25 000 euros/UTA.** La part des petites exploitations est très variable selon les cantons de l'aire gapençaise : 10% dans le Dévoluy, 24% à Barillonnette alors qu'elle concerne plus de la moitié des exploitations des cantons d'Orcières, Gap ou Chorges.



**L'élevage bovin : une filière lait menacée, qui se recentre progressivement sur la production de viande**

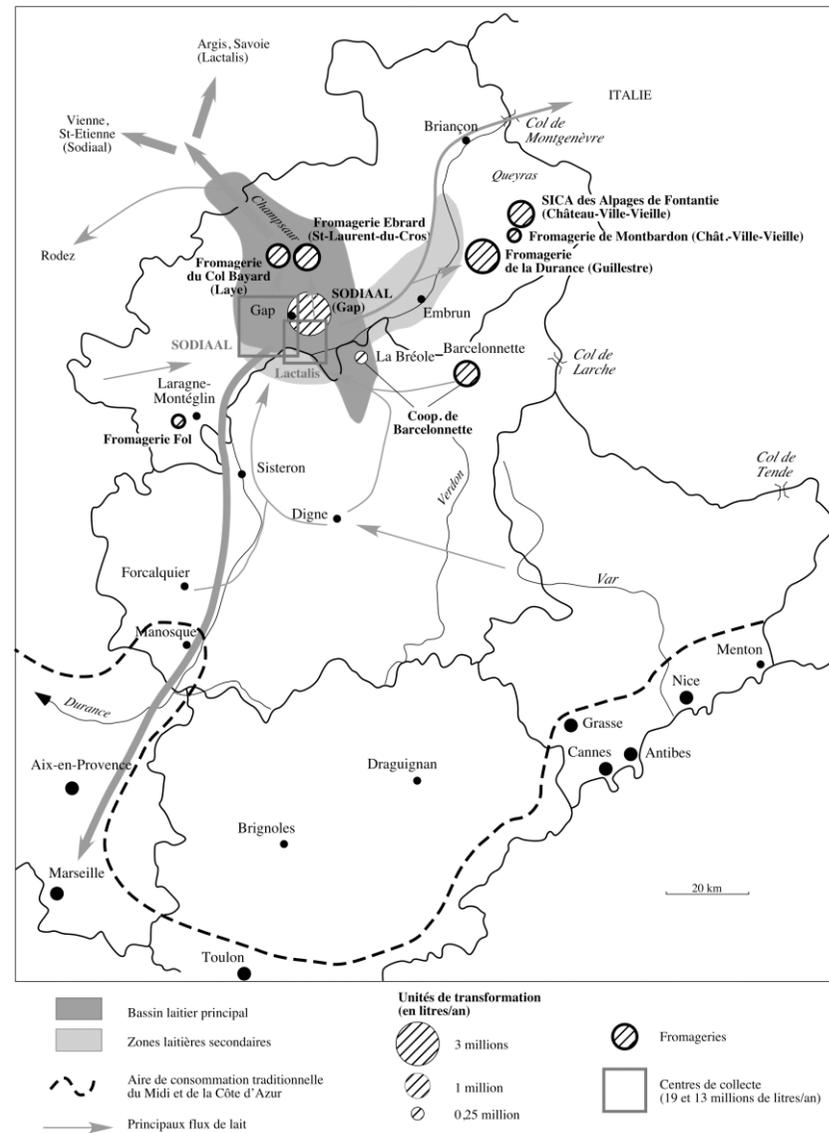
La filière bovine représente les 3/4 du cheptel départemental avec près de 23 000 têtes, et près du tiers de celui de la région PACA. La filière est en baisse, tant en production qu'en nombre d'exploitations et elle subit les difficultés rencontrées par l'ensemble de la production nationale, difficultés accrues avec la crise laitière de 2008. Toutefois, la bonne structuration locale, issue d'importantes évolutions locales dans les années 80-90 lui permet de résister (installations modernes, exploitants agricoles jeunes, ...). Le Champsaur et le Gapençais constituent un bassin laitier compétitif et solide, bien que limité au regard des Alpes du Nord.

En termes de production laitière, l'aire gapençaise regroupe près de la moitié des exploitations laitières de la région PACA et plus de 50% du cheptel. Les exploitations sont concentrées dans le Champsaur et le Gapençais. La collecte est assurée par 4 entreprises dont deux grands groupes basés à Gap (ORLAC-Sodiaal : 14 000 t ; Lactalis : 10 000 t). 34 % de la production est transformée localement (env. 8 500 t).

La filière bovin viande était peu présente il y a quelques décennies ; elle se développe actuellement principalement en raison de l'arrêt de la production laitière sur certaines exploitations. Les principaux cheptels sont localisés dans le Champsaur et le Gapençais.

La production de jeunes bovins maigres (broutards), vendus pour être engraisés en Italie, représente le premier débouché, bien avant la production d'animaux finis destinés à la consommation locale. Les abattoirs de Gap, et de St Bonnet dans une moindre mesure, assurent la transformation locale. La production reste assez limitée bien que des démarches de circuits courts soient initiées.

Les filières laitières des Alpes du Sud en 2009



Source : « Réflexion prospective sur la filière laitière bovine dans la région PACA » CERAMAC 2010

### ***La filière ovine : un cheptel important essentiellement tourné vers la production de viande labellisée***

La filière ovine présente 55% du cheptel départemental, 8<sup>e</sup> rang du cheptel ovin national avec 145 000 ovins environ. Elle est essentiellement tournée vers la production de viande, dont une part importante (plus du 1/3) sous signe officiel de qualité (Label Rouge IGP de Sisteron) L'essentiel de la viande est abattu à Sisteron. Les exploitations professionnelles spécialisées disposent de 86% du cheptel, avec en moyenne 480 ovins par troupeau (50% de plus que la moyenne nationale), sur 74 ha de SAU. Les élevages ovins constituent la grande majorité de la production de certains cantons (ex : Dévoluy).

La filière ovine reste fragile et elle dépend essentiellement de l'accompagnement public au travers d'aides ciblées (prime à la brebis, mesures agro-environnementales). Elle joue cependant un rôle indéniable dans l'entretien des espaces, des paysages et pour la préservation des risques naturels et la gestion de feux de forêt.

### ***Une production d'échelle locale pour la filière caprine***

Avec environ 3 200 têtes de caprins, soit 60% du cheptel départemental, la filière caprine produit environ 600 tonnes de lait de chèvre (2008), avec une prédominance de la production fermière.

### ***La filière porcine : un ancrage territorial marqué autour d'une production limitée***

A noter que l'aire gapençaise regroupe la quasi-totalité des élevages de porcs des Hautes-Alpes, notamment dans le Champsaur. Mais cette filière reste limitée par rapport aux autres régions avec environ 10 000 têtes de porcins. L'organisation de cette filière est ciblée sur le commerce de détail.

### ***L'arboriculture recouvre une production localisée et spécialisée***

L'arboriculture représente environ 700 ha de SAU, (source Agreste 2010). Elle est présente principalement au sud (vallée de la Durance – 550 ha), dans l'ouest de l'aire gapençaise (Val d'Oze – 70 ha) et sur le canton de Gap-Campagne (40 ha environ).

Une soixantaine d'exploitations arboricoles sont installées sur l'aire gapençaise, soit le 1/3 des arboriculteurs haut-alpins. La production concerne essentiellement les pommes et les poires. Des démarches qualité (labels, IGP<sup>13</sup>) sont développées afin de compenser les pertes quantitatives.

### ***Le maraîchage génère une production destinée à la consommation locale***

Le maraîchage regroupe une quarantaine de producteurs (maraîchage et petits fruits), soit la moitié des exploitations haut-alpines. En termes de surface, cela représente environ 60 ha de légumes, pommes de terre et petits fruits. Il s'agit d'exploitations de taille limitée, fidèles à l'image des maraîchers des "ceintures vertes" qui alimentent les agglomérations. Les exploitations sont, de ce fait, proches des centres urbains ou villageois, les ventes se réalisant fréquemment sur les marchés locaux et petits magasins. Le maraîchage répond à une forte demande locale, notamment pour les productions issues de l'agriculture biologique (près du tiers de la production).

### ***La viticulture : le renouveau d'une production locale historique***

La viticulture est une production historique de l'aire gapençaise, qui avait quasiment disparue au début des années 80. Des efforts importants menés sur la qualité et la commercialisation permettent la production de 6000 hectolitres de vin produits par an. Cette démarche a été reconnue par une IGP (Indication

<sup>13</sup> L'aire gapençaise est concernée par une appellation d'origine contrôlée : l'AOC des « Huile essentielle de lavande de Haute-Provence »

Géographique Protégée) « Vin de pays des Hautes-Alpes », réaffirmée par un nouveau cahier des charges en 2011. **Tallard, Valserrès, Théüs** sont les trois principales communes viticoles de l'aire gapençaise.

## 5.2. Des profils en changement pour les exploitations agricoles de l'aire gapençaise

**La baisse de l'activité agricole depuis 30 ans est importante.** En 1982, l'agriculture représentait 13% des emplois du Gapençais. En 2009, elle n'en représentait plus que 5%.

### *Des exploitations de plus en plus grandes et de moins en moins nombreuses...*

Le **nombre d'exploitations** est de **932 en 2010**. Il s'agit à 79% des exploitations sous forme individuelle (moyenne : Hautes-Alpes : 81%, France 71%), GAEC et EARL étant les deux principales autres formes d'exploitations.

Sur les dix dernières années, **la baisse du nombre d'exploitations est de 25 %**, plus de 300 ayant disparu (**30 disparitions par an en moyenne**). Cette baisse est légèrement plus rapide dans l'aire gapençaise qu'en moyenne sur le reste du département (- 20% depuis 2 000), Le recul n'est pas identique selon les cantons : ceux de Saint-Firmin (plus de 45% de baisse), de Chorges (baisse d'1/3) et de Gap (baisse de 29%) sont les plus touchés (source : Agreste PACA 2012).

### *...combinées à une légère baisse de la SAU...*

La **surface agricole utile est de 47 400 ha en 2010** (source : Agreste PACA 2012) soit environ 25 %. Elle est **en légère baisse (-5%)** entre 2000 et 2010, ce qui représente une perte de 2 700 ha environ. Cependant, la SAU départementale est stable : la perte de SAU de l'aire gapençaise est compensée par une hausse de 2 650

ha sur le reste du département (notamment de surfaces toujours en herbe, peu productives).

La SAU de l'aire gapençaise représente près de la moitié de celle des Hautes-Alpes et se répartit notamment de la façon suivante :

- **19 600 ha de terres labourables** (43% de la SAU contre 34% en moyenne dans les Hautes-Alpes) ;
- **900 ha de cultures** (2% de la SAU contre 3% dans le département) ;
- **25 000 ha de surfaces toujours en herbe** (55% de la SAU contre 63% en moyenne dans les Hautes-Alpes).

Le **Registre Parcellaire Graphique** (RPG) qui est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles. Ce dispositif, est utilisé pour la gestion des aides européennes à la surface, après déclaration par les agriculteurs. Cette donnée permet d'avoir une bonne connaissance de l'utilisation des terres agricoles.

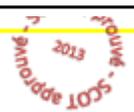
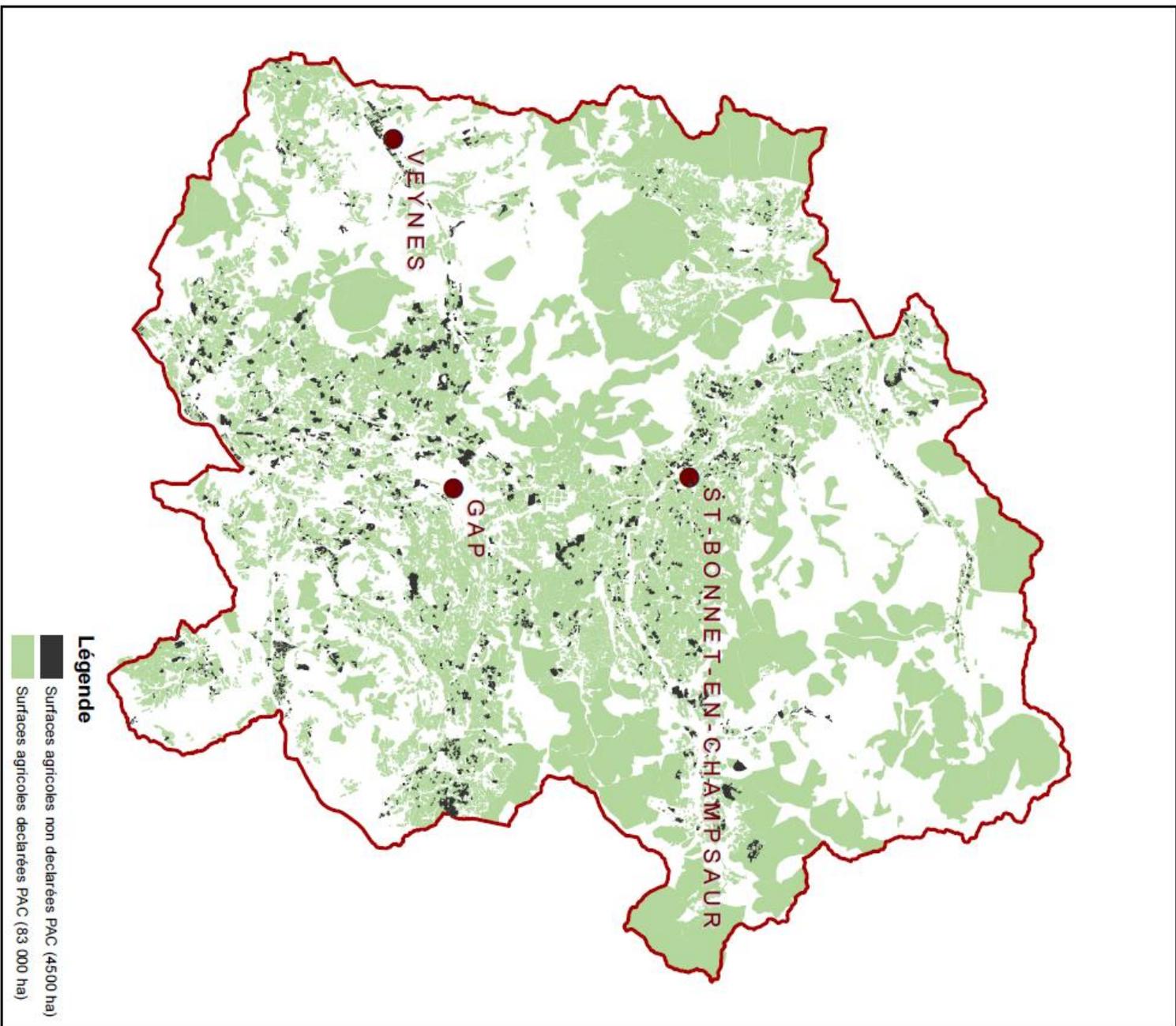
Deux biais sont identifiés : l'absence de certaines parcelles (environ 4 500 ha, soit 5%, d'après la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes) et le fait de généraliser le mode de culture à l'ensemble de la parcelle déclarée alors que les îlots de déclaration sont souvent hétérogènes en type de cultures.

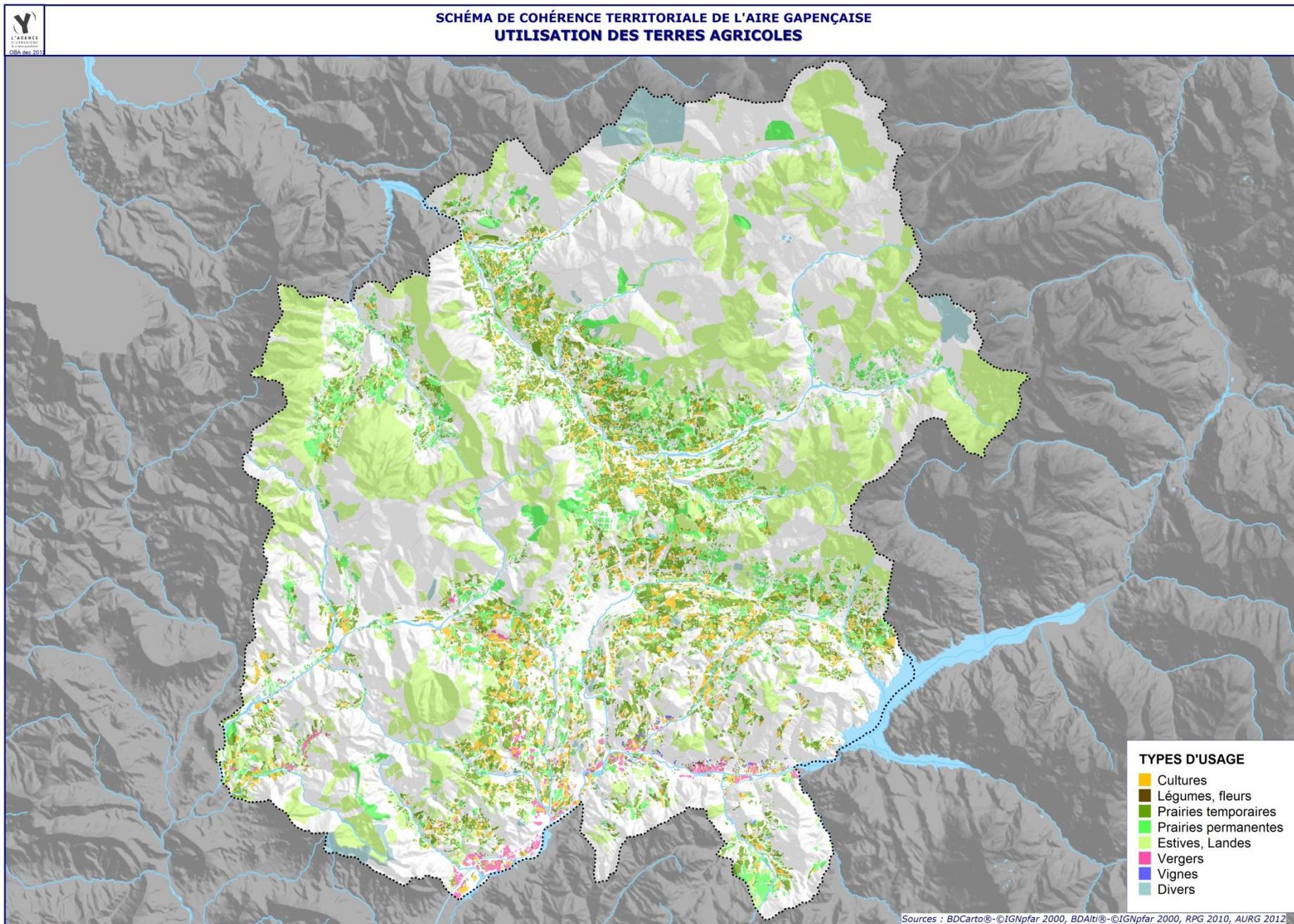
Sur l'ensemble du territoire du SCOT, environ 83 000 ha de terres sont recensées par le RGP 2010. 95 % des cultures se répartissent dans les **quatre usages** :

- Les estives et les landes : 48 830 ha environ ;
- Les prairies temporaires : 13 530 ha environ ;
- Les prairies permanentes : 10 295 ha environ ;
- Les cultures : 5 820 ha environ.

Ces chiffres sont à rapprocher de la **SAU de l'aire gapençaise, qui s'élève à près de 48 000 ha.**

## SCOT GAPENCAIS TERRES AGRICOLES TRAVAILLEES





**Près de la moitié de la SAU se concentre sur les cantons** de Saint-Bonnet (22%), La Bâtie Neuve (13%) et Tallard (11%), et les deux cantons de Gap et Gap Campagne (7 communes).

**La baisse de SAU n'est quant à elle pas équivalente sur tous les cantons.** Les cantons de Veynes et de Saint-Bonnet enregistrent les plus importantes baisses avec la réduction d'1/5<sup>è</sup> de leur SAU respective.

**La taille moyenne des exploitations est d'environ 50 ha sur l'aire gapençaise** (source : Agreste PACA 2012). Les exploitations sont en moyenne plus grandes dans le Dévoluy (82 ha), le canton de Gap Campagne (75 ha) et Saint-Firmin (73 ha). A l'opposé, les exploitations sont, en moyenne, plus réduites sur les cantons de Chorges (37 ha) et de Tallard (39 ha). Globalement, **la concentration des exploitations se poursuit à un rythme soutenu**, la taille moyenne des exploitations étant de 40 ha en 2000 (+25% en 10 ans).

### ***...gènèrent des phénomènes de déprise agricole et de tension foncière***

**La baisse générale du nombre d'agriculteurs a été compensée par des hausses de productivité dans les exploitations.** Toutefois, **l'agrandissement des exploitations entraîne aussi l'abandon des terres les moins accessibles ou les moins productives. On assiste à une déprise qui favorise alors la progression de la forêt ou, lorsque les terres sont bien situées, l'implantation de nouvelles constructions.**

**L'agrandissement des exploitations entraîne une tension sur le marché foncier agricole de l'aire gapençaise.** Les terres labourables de valeurs se faisant un peu plus rares, une concurrence se crée pour le foncier entre agriculteurs avec beaucoup de demandes sur les terres libres. En 2007, le prix des terres labourables du bassin gapençais atteignait 9 000 euros l'hectare, soit 50% de plus que la moyenne des Hautes-Alpes et le niveau moyen des Bouches-du-Rhône.

### ***Des chefs d'exploitation jeunes***

**24% des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans**, soit un taux plus élevé qu'au niveau national (19%). Les zones de montagne du Dévoluy (37% de chefs d'exploitations ont moins de 40 ans) et du Valgaudemar (31%) sont les cantons où les chefs d'exploitations jeunes sont les plus représentés contrairement à celui de Barcelonnette (16%).

**En 2009, et sur l'ensemble du département, la Chambre d'Agriculture compte 450 agriculteurs de plus de 55 ans dont près de la moitié (215) n'ont pas de repreneur connu.** Ils représentent 7 000 hectares d'exploitation dans les Hautes Alpes.

### ***Des débouchés locaux sous-exploités***

**En termes de débouché des productions, si plus de 30% des exploitations produisent sous un des signes de qualité, elles restent globalement dépendantes de filières longues**, en termes de distance et d'intermédiaires, et donc de concurrence sur les marchés nationaux, voir internationaux. Sur ce territoire marqué par la montagne et ses contraintes, où l'accessibilité est difficile, **les filières courtes et de qualité, présentent un potentiel qui reste largement à développer.**

En matière de **transformation**, la filière agroalimentaire occupe une place importante sur les Hautes-Alpes, avec plus de 800 emplois privés. Le département des Hautes-Alpes a également une histoire et un vrai savoir-faire pour l'utilisation des **plantes sauvages** (lavande, argousier, gènepi, edelweiss).

### 5.3. Des espaces agricoles soumis à des évolutions fortes

#### *Des espaces agricoles sous pression*

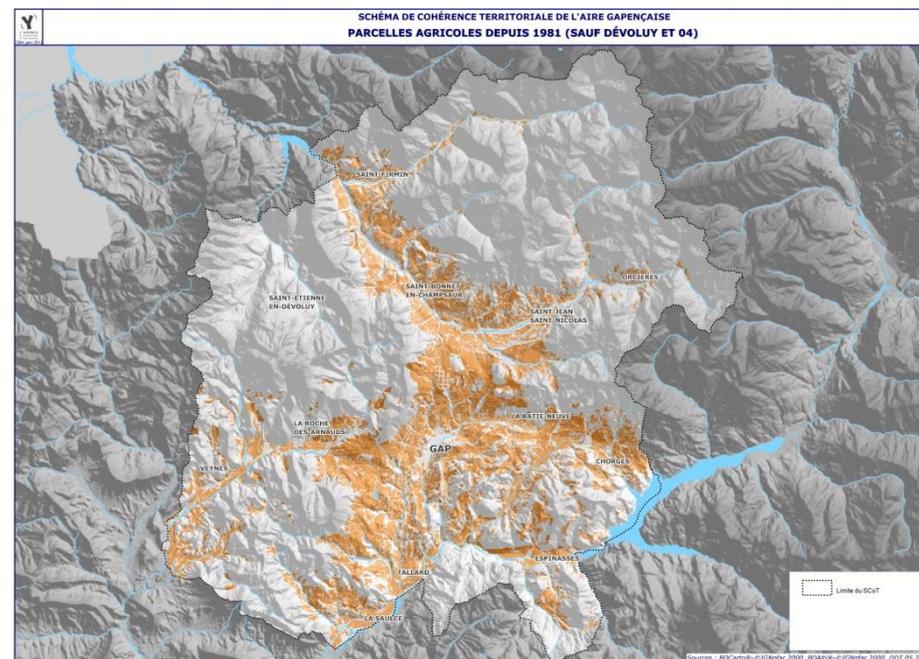
Plusieurs définitions des espaces agricoles coexistent : SAU (Surface Agricole Utile), RPG, informations fiscales (source MAJIC), parcelles classées zones agricoles dans les documents d'urbanisme locaux, observation via photo aérienne ou photo interprétation satellitaire... **Les données et analyses issues de ces définitions peuvent être très différentes.**

La DDT (Direction Départementale des territoires) des Hautes-Alpes a mené une étude en 2010 afin d'observer l'évolution, aux dates de 2003 et 2009, des terres qui avait été identifiées comme agricoles en 1981. Cette étude ne concerne pas les quatre communes du Dévoluy, ni les trois communes des Alpes-de-Haute-Provence.

**Il en ressort qu'en moyenne chaque année, depuis 1981, 85 ha d'espaces agricoles ont été perdus<sup>14</sup>.** Les pertes sont dues à l'**urbanisation** (constructions d'habitations, d'espaces économiques, d'infrastructures...) mais, aussi et surtout, à l'**abandon** ou à la **déprise** de certains terrains précédemment cultivés. Dans certains secteurs de l'aire gapençaise, il s'agit même de la première cause de perte d'espaces agricoles, avant l'artificialisation et l'urbanisation.

**Concernant l'urbanisation**, les tènements les plus éloignés, les plus pentus, mais aussi les plus proches des espaces desservis par les routes (ou des espaces déjà urbanisés), sont les espaces agricoles qui évoluent le plus. L'accélération et l'intensification du développement urbain dans le Gapençais provoquent **une tension foncière touchant en premier lieu les terres agricoles.**

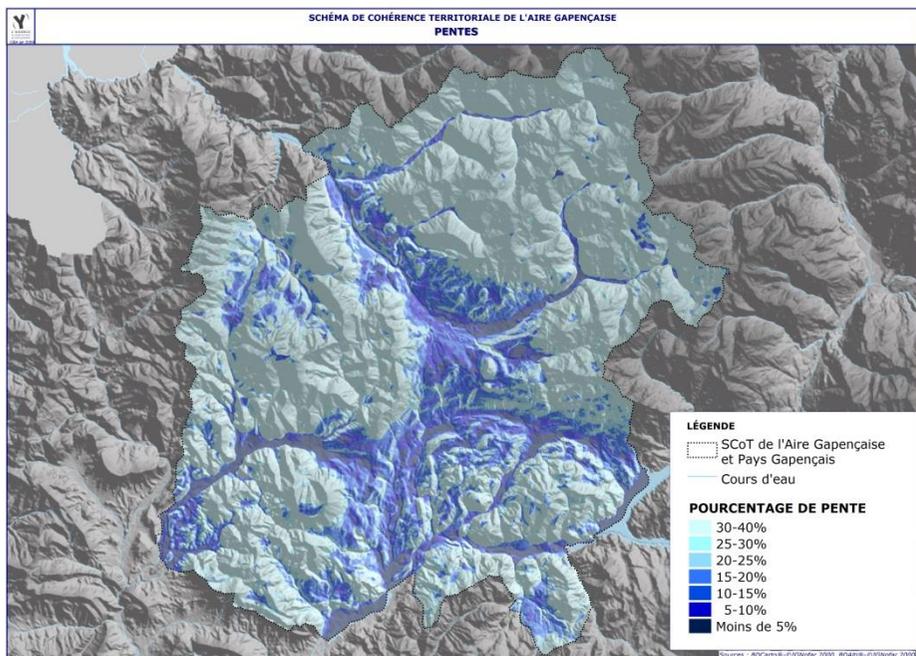
<sup>14</sup> Voir partie 9 : « Analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers depuis 10 ans »



**Les espaces de culture et d'élevage à fort potentiel de production pour l'agriculture sont souvent situés en plaine et sur les espaces plats à proximité des pôles urbains.** Ces espaces sont également recherchés pour l'implantation de nouvelles constructions (dont plus des 2/3 s'installent dans les **secteurs à pentes faibles**, inférieures à 20 % apparaissant en bleu foncé sur la carte ci-dessous) et sont, dans ce contexte, sources de conflits d'usages.

Or, **ce foncier apparaît vital pour la cohérence et le fonctionnement des exploitations agricoles** : le risque pour ces terres agricoles très convoitées est de disparaître au profit d'une urbanisation dont le mode de développement, en diffus, créé un encerclement, un enfermement des terres agricoles qui restent en activité.

Ce phénomène de mitage impacte de manière directe le système de fonctionnement des exploitations qui se retrouvent étouffées par l'avancée de l'urbanisation. La circulation des engins agricoles ou des troupeaux est rendue plus difficile et les espaces de stockage peuvent être isolés.



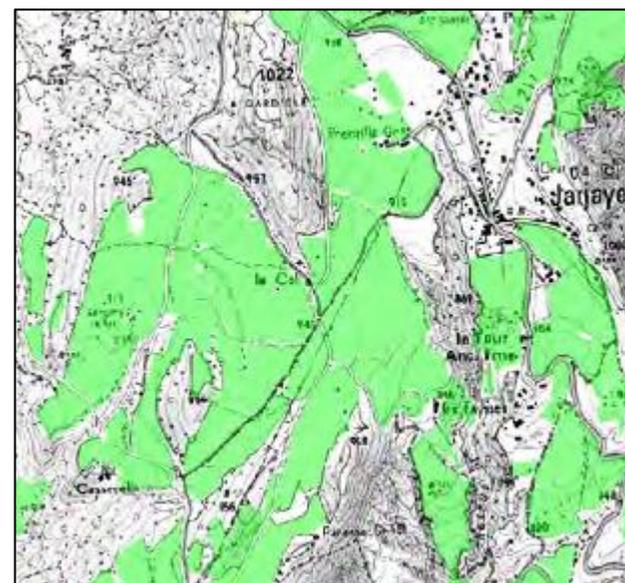
Au cours des années 2000, un nouvel usage est venu concurrencer l'activité agricole : les **installations solaires au sol**. Dans la lignée d'une directive ministérielle de 2009 et face à la multiplication alors des projets (ce qui n'est plus de cas depuis quelques années), la DDT des Hautes-Alpes a établi une **cartographie des terres agricoles de bonne valeur agronomique, n'ayant pas vocation à accueillir des centrales solaires au sol**. Il porte sur la moitié sud du territoire du SCOT (et le sud du département), zone la plus concernée par les demandes d'installation.

Cet atlas cartographique constitue un signe fort du Préfet en direction des porteurs de projets et des collectivités, montrant d'une part son intérêt pour la préservation sur le

long terme des terres agricoles du département et d'autre part son souhait de favoriser le développement des énergies renouvelables.

Le principe retenu est que tant que la parcelle ne fait pas l'objet d'un travail agricole spécifique (labour, plantation, ...), elle est susceptible de changer de destination sans réduire de manière significative le potentiel agricole local. Ainsi, les terres déclarées au niveau de la PAC comme des landes, des alpages ou des prairies permanentes font partie des parcelles susceptibles d'accepter, d'un point de vue agricole, des centrales solaires au sol.

*Exemple de parcelles agricoles identifiées comme incompatibles avec l'implantation de centrales photovoltaïques au sol - DDT 05 2010.*



Sur la zone concernée par l'atlas, plus de la moitié des terres agricoles est jugée incompatible pour recevoir des installations solaires au sol. D'autres critères (paysages, risques naturels, ...) peuvent s'additionner au cas par cas pour donner un avis sur les demandes d'implantation.

### **Des espaces agricoles insuffisamment protégés par les documents d'urbanisme locaux**

Dans les 50 communes disposant d'un POS ou d'un PLU en juillet 2011, 43 000 ha étaient classés en zone agricole. Ces surfaces comprennent l'ensemble des espaces agricoles, dont les alpages et parfois les landes. Il est également totalisé 1 300 ha environ (chiffre 2011) de terres agricoles, prévues à l'urbanisation à court (zones U) ou moyen termes (zones NA ou AU).

Les 27 communes appliquant soit une carte communale, soit le règlement national de l'urbanisme (RNU) représentent près de 40% de la superficie totale du SCOT et regroupent plus de 11 500 ha d'espaces agricoles. Si les zones urbanisables sont généralement très limitées, la protection des surfaces agricoles est incertaine car leur usage n'est pas reconnu en tant que tel. Les exemples récents de mitage confirment le degré limité de protection.

Le niveau de protection par les documents d'urbanisme locaux interroge soit en raison d'une absence de reconnaissance (cas des communes en RNU notamment), soit en raison de capacités importantes de développement affichées dans les POS / PLU. Or il s'agit d'un critère très important pour permettre aux agriculteurs d'exploiter dans la durée ses terres ou celles qu'il loue.

A partir de plusieurs types de données (documents d'urbanisme numérisés, étude de la consommation des espaces agricoles depuis 1981, localisation des bâtiments principaux d'exploitation, pentes, distances aux bâtis et au route, tailles des tènements, périmètre d'irrigation collective, données RGP), et après concertation avec les socio-professionnels agricoles, il a été classé les terres selon plusieurs critères :

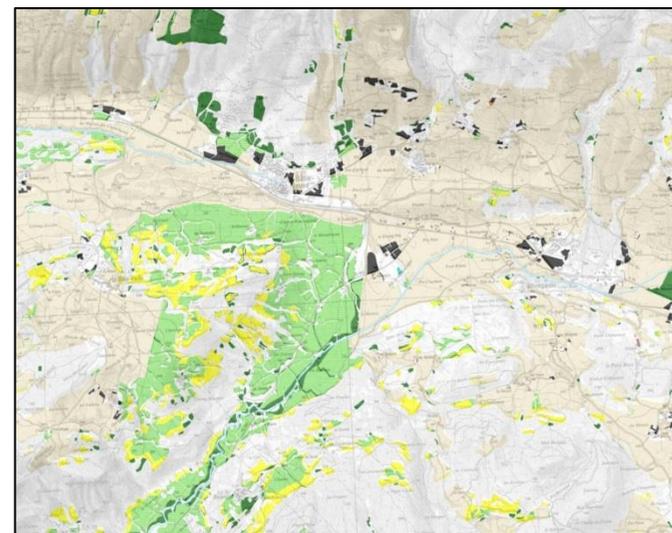
- les terres jouant un grand rôle dans le **fonctionnement agricole** : il s'agit des tènements de plus de 5 000 m<sup>2</sup>, des terres ayant fait l'objet d'investissements individuels et collectifs (irrigation notamment), des tènements attenants à un bâtiment principal d'exploitation ;

- les terres ayant les **mêmes caractéristiques** de pentes ou de distance par rapport au bâti ou aux infrastructures **que les terres récemment perdues** par l'agriculture (urbanisation et déprise) ;
- les terres exploitées mais qui sont classées comme **urbanisables, ou prochainement urbanisables**, dans les POS PLU.

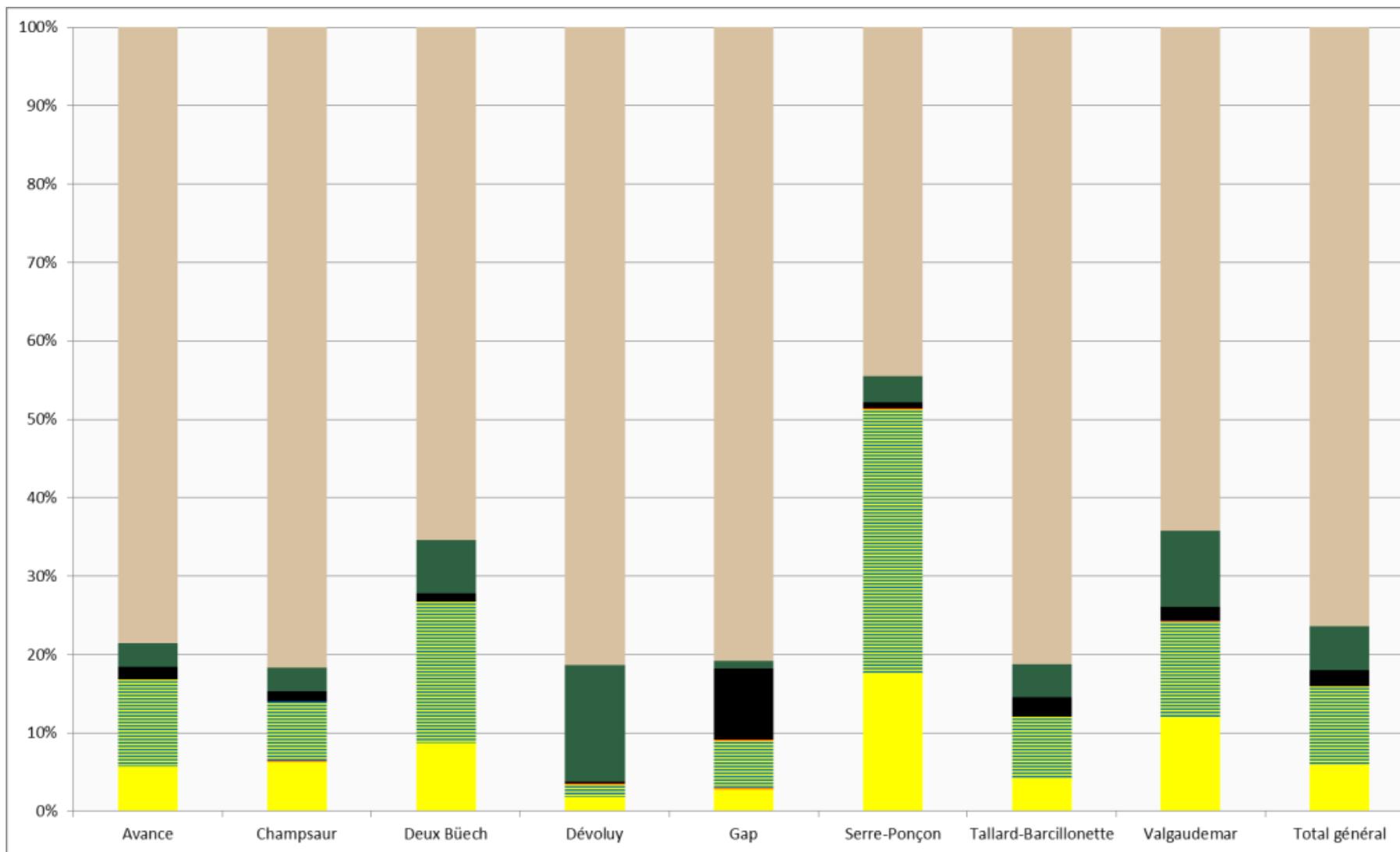
Chaque critère peut être combiné, les trois critères pouvant être cumulés.

Les terres agricoles concernées par des risques naturels ou des protections au titre de l'environnement sont considérées comme protégées de l'urbanisation.

Exemple de carte montrant la sensibilité des terres agricoles – AURG 2012



Les analyses montrent que près de 10 000 ha d'espaces agricoles (en dehors des alpages) ne sont pas protégés. Parmi eux, 3 300 ha sont reconnus comme importants pour le fonctionnement agricole. De plus, 1 100 ha environ de terres jugées comme importantes pour le fonctionnement agricole sont potentiellement urbanisables dans les documents d'urbanisme locaux.

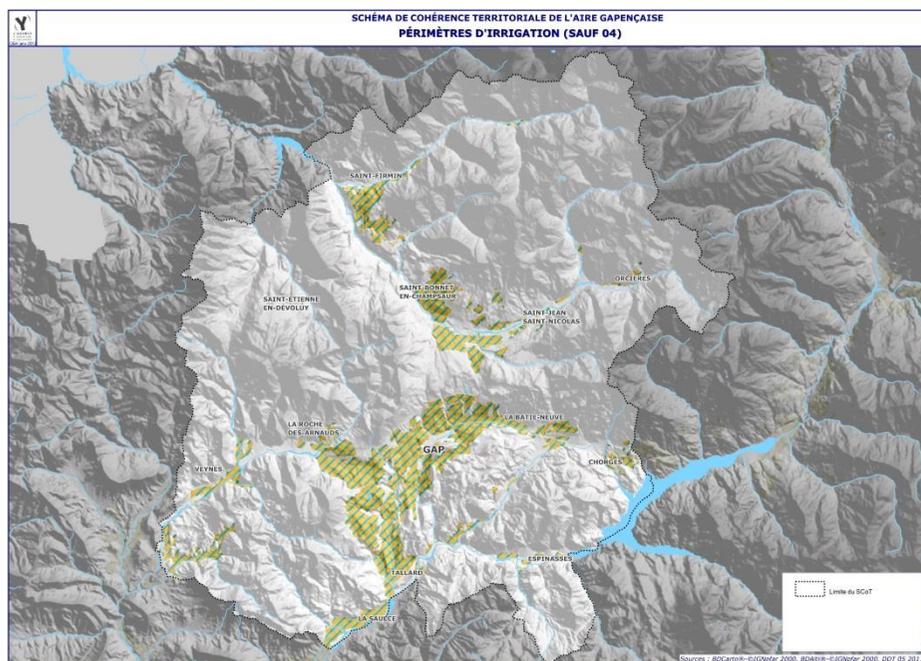


- Zone A des POS/PLU
- Protégée par Risques ou Prot. Env.
- Cumul des critères
- Fonctionnalité Agricole & Urbanisable
- Fonctionnalité Agricole & BâtiPente
- BâtiPente & Urbanisable
- Fonctionnalité Agricole
- BâtiPente
- Urbanisable

### Une ressource en eau incontournable

Un lien fort existe entre irrigation / élevage / entretien de l'espace : l'irrigation est une pratique incontournable pour l'agriculture. Il y a un **besoin de sécurisation de l'accès à l'eau** en quantité et en qualité, indispensable pour la diversification végétale et l'autonomie fourragère en montagne. De fait, **l'irrigation contribue à l'entretien de l'espace** : 1 hectare irrigué permet, par la production fourragère qu'il induit, l'entretien de 15 hectares.

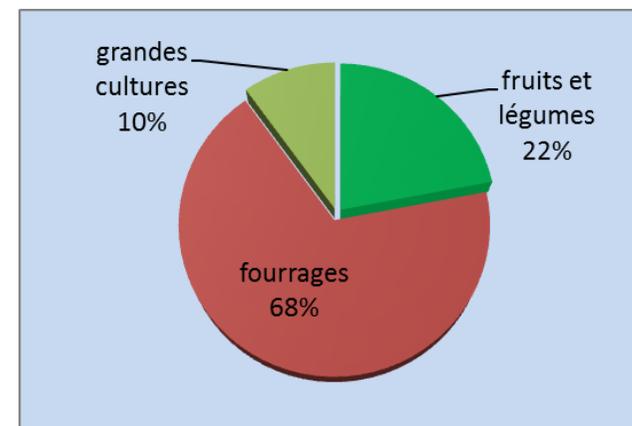
L'agriculture de l'aire gapençaise est largement concernée avec **17 000 ha irrigables** souscrits. Les **équipements d'irrigation** représentent donc un critère fort dans la valeur des terres agricoles.



A cet égard, l'application future des débits réservés (issue de la LEMA - Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) risque de poser des problèmes d'application pour les cours d'eau de montagne. Elle risque de mettre à mal la nécessaire sécurisation de l'accès à

l'eau évoquée précédemment. La multiplication de réservoirs d'eau sera certainement une solution pour y parvenir.

Répartition des surfaces irriguées dans les Hautes-Alpes



Source : chambre d'agriculture 05 – 2010

### Des bâtiments principaux d'exploitation inégalement protégés

Les **860 bâtiments principaux agricoles de l'aire gapençaise** (chiffres différents du nombre d'exploitations agricoles recensés par le RGA 2010) ont été recensés et géospatialisés. **Si 60% de ces bâtiments, situés sur des communes qui ont un POS/PLU sont en zone agricole, ¼ sont en zone urbaine.** C'est-à-dire que leur capacité de développement est très réduite, voire nulle, et que les conditions d'exploitation sont rendues plus difficiles par des conflits d'usage potentiels et des difficultés de fonctionnement. La stricte application des règles de réciprocité est indispensable. Au-delà, la définition d'un périmètre « vital », prenant en compte les parcelles attenantes de ces bâtiments, est une étape nécessaire pour protéger, à long terme, les outils de base pour l'activité agricole.

### **Une agriculture de montagne composant avec les risques naturels**

Largement impactée par les différents types de risques naturels, l'agriculture de l'aire gapençaise a su composer avec cette particularité. Ainsi, 3 200 ha de terres agricoles (hors alpages) sont identifiés en **aléa fort**, sur lesquels les constructions, même agricoles, ne sont pas autorisées. Si cela peut poser ponctuellement des difficultés à une exploitation, cette situation assure une **protection à long terme** de l'agriculture.

### **Un rôle essentiel pour la qualité des paysages et du cadre de vie**

Par les espaces qu'elle entretient et façonne, l'agriculture joue un rôle déterminant dans la qualité des paysages et plus largement du cadre de vie. L'alternance d'espaces ouverts et d'espaces boisés, le maillage fin du bocage dans le Champsaur et le Valgaudemar, les structures paysagères de certains espaces agricoles à très forte valeur identitaire<sup>15</sup> (vergers de la Durance, vignes, ...) sont autant de micro-paysages témoins que **l'agriculture est une activité essentielle à l'attractivité et à la reconnaissance de l'aire gapençaise**.

Les nombreux espaces ouverts constituent également une base déterminante pour la circulation de la faune et donc pour la traduction de la Trame verte et bleue.

## **5.4. Perspectives pour l'agriculture de l'aire gapençaise**

**Les difficultés récurrentes du monde agricole, souvent exprimées à travers les politiques nationales ou européennes, ne doivent pas masquer que c'est aussi localement, à travers un projet de territoire, que les solutions locales se dessineront.**

<sup>15</sup> Voir Livret 2 – Etat initial de l'environnement volet Paysage

### **L'agriculture a besoin d'être reconnue et soutenue dans toutes ses dimensions.**

Elle doit pouvoir disposer à long terme de son premier outil de travail : le **foncier**. Dans l'aire gapençaise, elle dispose encore de cette ressource en quantité. Il s'agit d'un atout indéniable mais non assuré sur le long terme. Il serait dangereux de considérer que la ressource est illimitée. Car si l'aménagement et le développement de l'aire gapençaise nécessite l'artificialisation de terres, cet acte est généralement irréversible et doit être bien pensé. Ici, plus qu'ailleurs, **la réduction de la consommation des espaces agricoles est un enjeu majeur**.

Les productions agricoles d'aujourd'hui ne sont certainement pas celles de demain. La diversité des productions (politiques de label et filières biologiques), la capacité de transformations locales et la recherche de nouveaux marchés, à travers des politiques de niches, imposent de **maintenir des capacités d'évolution**. Cela passe par le maintien du foncier et la capacité à accueillir de nouvelles formes d'agriculture.

L'augmentation de la fréquence des périodes de sécheresse, notamment en été et en automne, risque d'impliquer une **irrigation** plus intense dans les exploitations agricoles. Cette solution est envisageable tant qu'elle n'entre pas en conflit avec la demande en eau potable et avec le fonctionnement des écosystèmes, notamment les zones humides. Des palliatifs peuvent être proposés tels que des réservoirs d'eau, l'irrigation au goutte-à-goutte, l'utilisation de nouvelles cultures ou de nouveaux modes d'élevage.

Enfin, la recherche permanente de **diversification**, qui concerne déjà un nombre important d'exploitations, est à poursuivre. **L'attractivité touristique et résidentielle** du territoire est dans cette logique une manne importante pour le monde agricole, qui peut trouver là un modèle de développement spécifique. Les fortes **ambitions démographiques** affichées permettent d'envisager une agriculture de destination locale avec des circuits courts pour les futurs habitants. De même, les fortes **ambitions économiques** peuvent mener à un développement agroalimentaire pour développer l'emploi local.

## 6. Aménagement et développement touristique

Selon l'INSEE, le tourisme comprend « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité. ».

Cette définition sous-entend que les activités touristiques concernées sont multiples. Dans un territoire montagnard et rural attractif comme l'aire gapençaise, les formes traditionnelles de tourisme se recomposent et se mêlent aujourd'hui avec des pratiques quotidiennes et de courts séjours. Nous évoquerons donc dans cette partie « le tourisme et les loisirs » pour faire référence à toutes les activités qui se déploient dans l'aire gapençaise en tant que territoire de destination mais aussi en tant que lieu de vie.

### 6.1. Un département à fort caractère touristique

#### Clientèle et fréquentation : un département attractif

Sources : CRT PACA, CDT05, Ministère du Tourisme.

**Les Hautes-Alpes représentent environ 10% des nuitées régionales** en 2011, avec une estimation de 20.5 millions de nuitées / an (moyenne des 5 dernières années). Le nombre de touristes estimés s'élève à 3 millions.

Concernant la fréquentation, **la répartition des nuitées par saison montre une fréquentation plus importante l'été que l'hiver**. Les pics sont en été le 15 août (jour le plus fréquenté de l'année avec 255 000 personnes en 2009) et en hiver le 31

décembre. On note sur les dernières années une **progression de la saison d'hiver** et une stabilité de celle d'été.

#### Variation mensuelle de la population pendant l'année 2005 dans les Hautes Alpes

		Pop. Présente - pop. résidente
Population présente au mois de :		
janvier	176 900	49 000
février	224 800	96 900
mars	216 300	24 400
avril	152 300	11 300
mai	139 200	11 300
juin	179 700	51 800
juillet	286 800	158 900
août	274 200	146 300
septembre	168 000	40 100
octobre	135 800	7 900
novembre	135 300	7 400
décembre	174 800	46 900
Population résidente (INSEE)	127 900	

Source : Ministère du Tourisme, 2005

**Les flux entre population présente (population résidente + touristes) et population résidente nous montrent un département attractif, avec une forte sensibilité à la fréquentation extérieure** : la population présente est toujours supérieure à la population résidente, en particulier lors des saisons hautes d'hiver et d'été, avec des conséquences fortes en termes d'accueil et d'équipements. En été, le département accueille plus du double de sa population résidente.

**Concernant la clientèle d'été**, 9 sur 10 sont français, 1 client sur 4 vient de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, plus d'1 étranger sur 3 vient de Belgique et 1 sur 4 d'Italie. Près des 2/3 viennent en famille pour des séjours de près de 2 semaines, majoritairement en hébergement marchand.

**Concernant la clientèle d'hiver**, 9 sur 10 sont français, 1 client sur 3 vient de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, plus d'1 étranger sur 3 vient de Belgique. Près des 2/3 viennent en famille pour des séjours de près d'une semaine en moyenne. 1 touriste sur 3 séjourne en locations – meublés.

**Le tourisme est un important générateur d'emplois saisonniers et d'emplois induits**

Sources : CRT, Etat 05.

**Le poids du tourisme dans l'emploi départemental salarié et non salarié représente 15,6 %**, avec 9 100 emplois liés au tourisme en 2007, contre 7,5 % en moyenne régionale et 4% au niveau de la France métropolitaine. En lien avec la fréquentation, le département présente une double saisonnalité, hivernale et estivale, avec des pics d'emploi de niveaux proches en janvier-février-mars et en juillet-août. Cette part prépondérante de l'activité touristique a un impact également sur l'emploi d'autres secteurs, comme celui du BTP (bâtiment et travaux publics).

**Emplois touristiques départementaux par activité touristique en PACA en 2007**

	Départements						Région
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Restauration	920	1 300	14 250	9 690	9 150	3 580	38 890
Hôtels	950	1 220	13 640	6 290	5 790	2 690	30 580
Autres commerces de proximité et agences bancaires	510	670	3 210	3 110	2 990	980	11 470
Commerces de détail non alimentaires	130	190	3 320	4 510	2 630	690	11 470
Autres hébergements touristiques	910	1 900	1 930	1 440	3 820	820	10 820
Cafés, tabac	290	240	1 110	1 050	1 170	450	4 310
Supermarchés et hypermarchés	200	300	940	150	1 640	1 030	4 260
Activités sportives et récréatives	200	770	950	1 170	480	250	3 820
Parcs d'attractions, casinos	50	60	1 840	930	720	0	3 600
Remontées mécaniques	310	1 050	240	0	10	10	1 620
Gestion du patrimoine naturel et culturel	0	200	470	100	120	0	890
Offices de tourisme	60	80	310	40	80	30	600
Thermes et thalassothérapie	240	0	80	220	40	0	580
Transports côtiers et fluviaux	0	0	40	110	120	50	320
Autres activités touristiques	600	1 170	6 470	11 520	3 130	1 550	24 440
<b>Total</b>	<b>5 370</b>	<b>9 150</b>	<b>48 800</b>	<b>40 330</b>	<b>31 890</b>	<b>12 130</b>	<b>147 670</b>

Source : Insee, DADS 2007 et RP 2007

Dans les Hautes-Alpes, les principales activités pourvoyeuses d'emplois touristiques sont **l'hébergement** (centres de vacances, tourisme social, résidences de vacances), **l'hôtellerie, la restauration, les remontées mécaniques et les activités récréatives et sportives**.

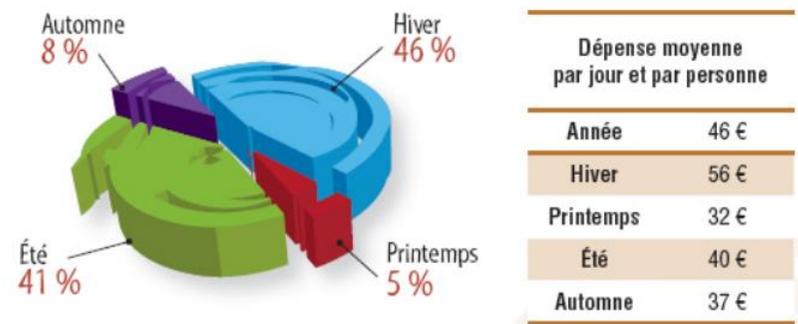
**L'emploi saisonnier**, souvent précaire, concerne 45% des salariés des activités touristiques du département. Ce type d'emploi concerne une plus forte proportion de jeunes, souvent pour une période de transition et dans une logique financière de court terme.

**Le tourisme et les loisirs contribuent à la richesse de l'Aire gapençaise**

Source : CDT05.

La consommation touristique est estimée à près de 982 millions d'euros en 2009. **La dépense touristique est plus importante en hiver qu'en été**

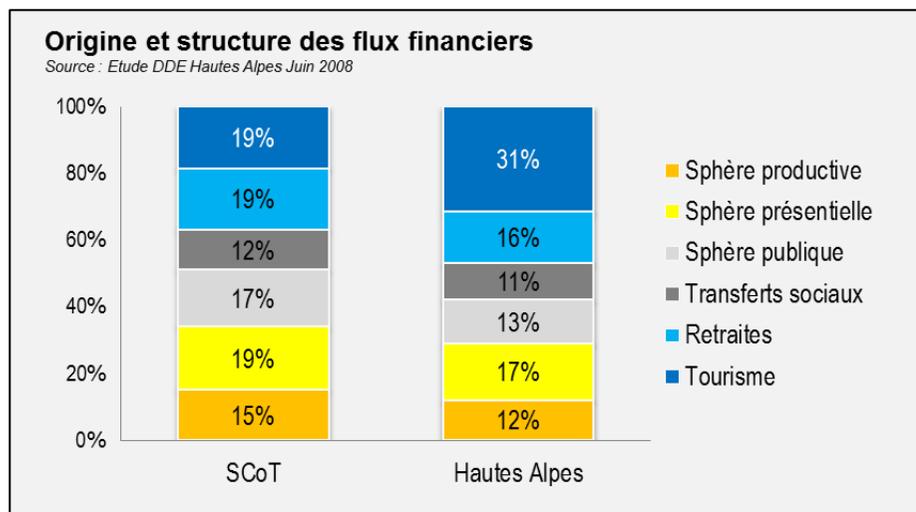
Emplois touristiques départementaux par activité touristique en PACA en 2007  
Répartition par saison de la consommation touristique



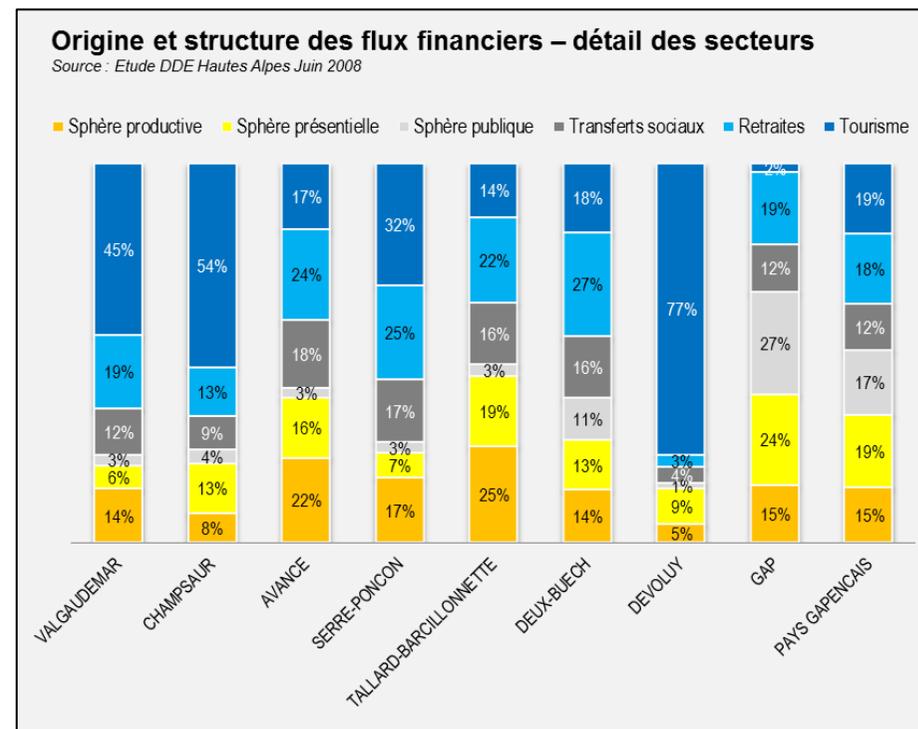
Source : CDT05.

Même si l'Aire gapençaise est globalement moins dépendante de l'économie touristique que d'autres parties du département (Briançonnais), **l'analyse des flux financiers produits et captés par le territoire met en exergue l'importance des revenus liés à l'attractivité territoriale (dépenses touristiques et retraites).**

**En moyenne sur l'aire gapençaise, les revenus liés à l'attractivité touristique génèrent 2 fois plus de richesses que celles issues des activités de productions implantées sur le territoire (38% contre 15%).**



Le graphique ci-dessus montre que **certains secteurs de l'aire gapençaise dépendent fortement de l'économie touristique** avec des revenus liés au tourisme supérieurs à la moyenne des Hautes-Alpes (31%), en particulier le **Dévoluy (77%)**, le **Champsaur (54%)** et le **Valgaudemar (45%)**,



## 6.2. Les secteurs de l'échelle de l'Aire gapençaise ont des vocations touristiques affirmées et complémentaires

L'offre touristique de l'aire gapençaise est à l'image de sa composante topographique : riche et variée, ne se réduisant pas à une seule vocation et un positionnement unique ou transversal. Le territoire se caractérise par un ensemble de secteurs qui n'ont pas tous suivi le même rythme de développement touristique et économique. On constate trois grands types d'espaces touristiques :

### *Des espaces touristiques et de loisirs « diffus »*

Ce sont les secteurs de l'aire gapençaise qui se caractérisent par une offre touristique et de loisirs très localisée, fragmentée et de dimension limitée.

- **Les Deux Buëch et le Veynois**

Si administrativement le Veynois « appartient » à l'aire gapençaise, son contexte territorial et touristique le porte davantage vers la vallée du Buëch : c'est un **territoire pivot**. Son développement touristique est hétérogène et est essentiellement dynamisé par des **sites reconnus** (massif de Céüse) ou des démarches innovantes (Retrouvance). Le **Petit Buëch** en est sa principale « colonne vertébrale » (offre nautique combinée à un plan d'eau très fréquenté) et le paysage est une composante à forte valeur ajoutée. Ce territoire pivot est également desservi par une voie ferroviaire.

Les 8 secteurs de l'Aire gapençaise



- **Le Pays de Serre-Ponçon**

C'est un des secteurs les moins touristiques du territoire (pour cette partie de Serre-Ponçon comprise dans le périmètre du SCOT), qui de plus subit une influence liée au Val de Durance. Serre-Ponçon est naturellement la porte d'entrée « nautique » de l'aire gapençaise, mais l'offre y reste très limitée sur certains sites à Rousset et Chorges (compris dans le secteur de l'Avance). Seuls quelques « spots » sont présents (notamment le barrage avec plus de 30 000 visites annuelles).

- **La vallée de l'Avance**

Ce secteur se distingue par un **tourisme religieux et culturel** (Sanctuaire de Notre Dame du Laus) et l'accueil majoritaire de résidents permanents (faible offre d'hébergement locatif hormis l'accueil en centres de vacances sur Chorges). Son offre d'activités touristiques et de loisirs est diversifiée mais limitée et de faible dimension, exceptée pour la commune de **Chorges** et ses aménagements en équipements et hébergements sur les **berges du Lac de Serre Ponçon**.

- **Le secteur de Tallard Barcillonnette**

Dans ce secteur à la proximité immédiate de Gap, avec une accessibilité aisée depuis le sud (A51), le tourisme est relativement récent et s'appuie sur le **patrimoine** reconnu du château de Tallard et sur la notoriété et le poids de la **filière aérienne** en lien avec l'aérodrome de Gap-Tallard. Il bénéficie également de plusieurs éléments identitaires : le massif de Céüse et l'escalade, la Durance et l'arboriculture.

- **Le Valgaudemar**

Comprise dans le Parc National des Ecrins, cette vallée étroite est la plus « **montagnarde** » de l'aire gapençaise et se structure autour de la route qui s'enfonce jusqu'à La Chapelle en Valgaudemar. Elle est comprise dans le Parc National des Ecrins, destination haute montagne, et comprend plusieurs itinéraires de **grande randonnée** de notoriété nationale et des **haut-lieux** reconnus : le Gioberney, chalet-hôtel situé dans un vaste cirque glaciaire qui surplombe la vallée, **les Oulles du**

**Diabie**, le **lac du Lauzon**, **Vallonpierre**, avec son lac, son refuge et les paysages d'altitude qui l'entourent.

### *Des espaces touristiques et de loisirs « équipés » et aménagés*

Les secteurs du Dévoluy et du Champsaur ont une dynamique qui repose essentiellement sur le maillage d'une mono-activité saisonnière et localisée (Super Dévoluy, Orcières, Ancelle...), complétée par des activités de diversification croissante sur les dernières années portée par des schémas de développement touristique et des programmes contractuels avec la Région PACA.

- **Le Champsaur**

La mise en tourisme des sites du Champsaur a été une réponse d'opportunité à un **marché des sports d'hiver** accessible à tous au milieu des années 50. Le développement touristique du territoire a été réalisé de manière indépendante sur chaque site, sans réflexion globale à l'échelle de la vallée. Aujourd'hui, dans ce secteur qui est compris dans le **Parc National des Ecrins**, l'offre d'été permet de commencer à regrouper le territoire en une destination touristique "Champsaur" mais sur une offre peu valorisée économiquement.

Le développement indépendant des stations et l'organisation "communale" du développement touristique des stations a généré une dispersion des moyens qui n'assure pas une capacité d'investissements et de fonctionnement, à cette échelle, capable d'assurer le renouvellement et l'adaptation de l'offre, sa promotion et sa commercialisation.

Seule **Orcières 1850**, « locomotive » du territoire, détient la taille critique pour une capacité d'investissements permettant entre autre de développer une ingénierie, de renouveler et de sécuriser l'offre sur les modes actuels de fonctionnement. Le syndicat

mixte des « **stations - villages** » du **Champsaur** rassemble les stations de Chaillol, Saint Léger les mélèzes et Laye ; la station d'Ancelle n'en fait pas partie.

#### ▪ Le Dévoluy

Le Dévoluy a connu un développement touristique « classique », celui des années 60 (forte concentration des services autour d'un **pôle hivernal d'altitude**, Superdévoluy caractérisé par l'innovation architecturale et urbanistique) puis des années 90 (dispersion des offres d'hébergements « alternatives » en périphérie des deux pôles hivernaux). Il existe une certaine **complémentarité entre Super Dévoluy et La Joue du Loup**, aussi bien sur l'offre que sur la clientèle accueillie (respectivement plus jeune et plus aisée). L'organisation touristique est fortement concentrée autour des stations d'altitude et de l'office de tourisme du Dévoluy.

### Des espaces urbains avec une fonction touristique

La ville de Gap n'est pas une « ville touristique » mais son attrait réside dans son **animation commerciale** et la présence de **nombreux équipements** et de services à hauteur de son rayonnement à l'échelle des Alpes du sud. Son offre touristique est essentiellement périphérique sur certains **sites identifiés** : Gap Bayard, Domaine de Charance... Elle joue également le rôle de « **diffuseur** » en direction de l'offre des territoires environnants. De même, Veynes, Tallard, Chorges et Saint Bonnet sont des pôles de services importants desservant les espaces touristiques périphériques

## 6.3. Des capacités d'accueil et d'hébergement importantes mais fortement polarisées

Sources : CDT, INSEE, AURG.

### L'hébergement touristique : aperçu général

**En 2009, les Hautes-Alpes comptent près de 360 000 lits touristiques, soit 12% du parc d'hébergement de la région PACA (770 000 lits marchands, et 2,95 millions lits en 2008). A titre de comparaison :**

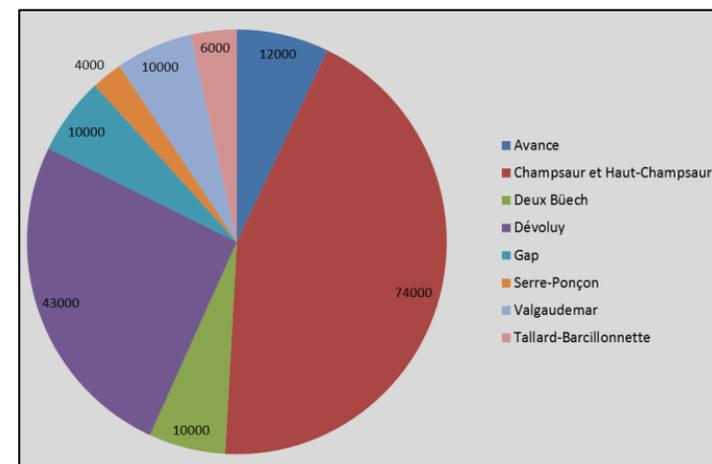
- les Alpes de Haute-Provence comptent 180 000 lits ;
- la Haute-Savoie : 612 000 lits ;
- la Savoie : 674 000 lits ;
- l'Isère : 292 000 lits.

**64 % de l'offre du département se trouve en stations de ski.** Par rapport à 1998, la capacité d'accueil touristique en station marque une évolution de +20%.

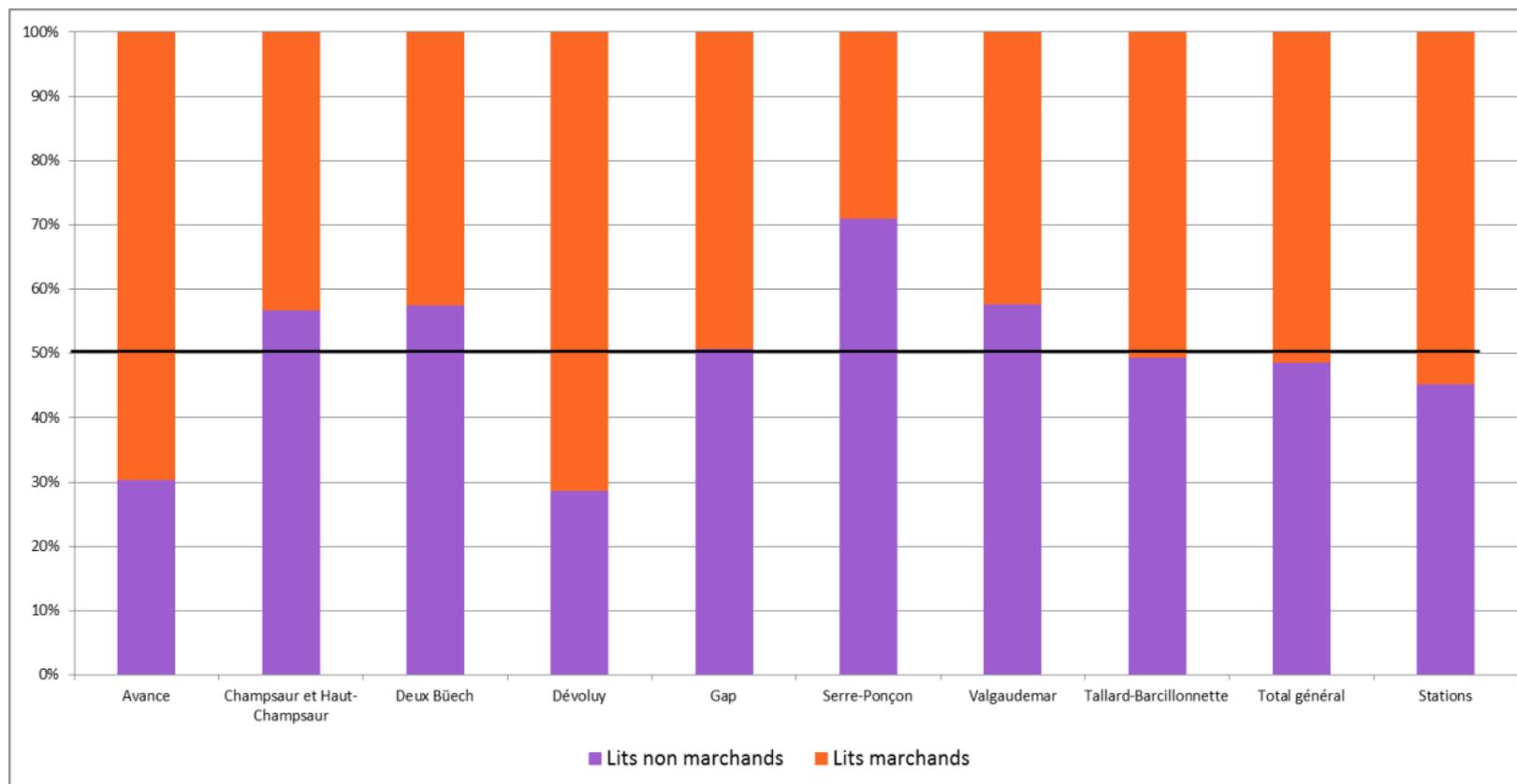
- Les lits des résidences de tourisme et «hôtelières» ont été multipliés par plus de 5,2 soit 29 900 lits en 2009 contre 5 713 en 1998 ;
- 23% de lits en plus dans les résidences secondaires ;
- Hausse de 2% des lits dans les meublés ;
- Les autres types d'hébergement sont en baisse.

Pour l'aire gapençaise, les secteurs qui comptent le plus de lits touristiques sont le **Champsaur** et le **Dévoluy**.

Nombre de lits touristiques par secteur de l'aire gapençaise



Répartition des lits marchands et non marchands par secteur de l'Aire gapençaise.

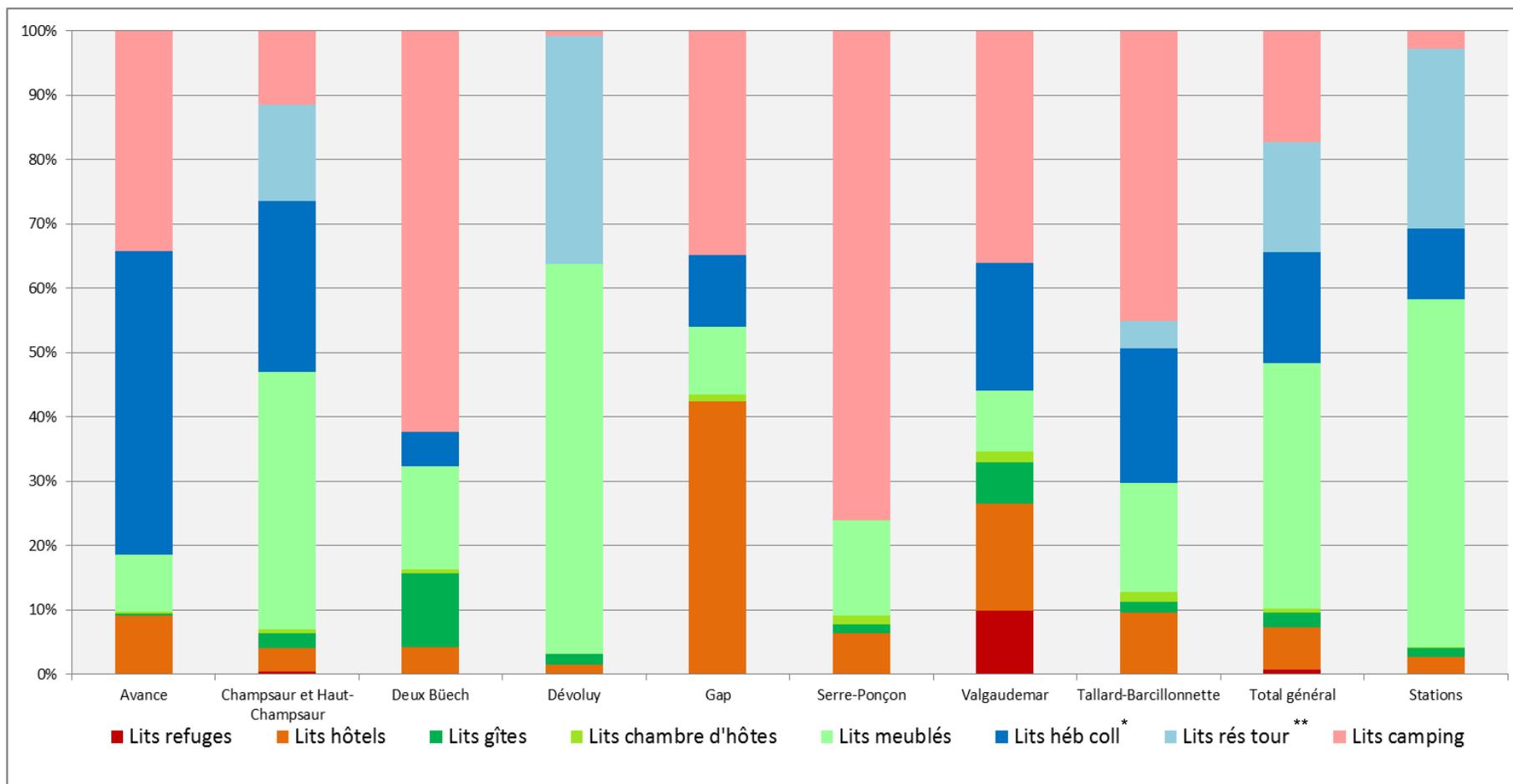


Les Hautes-Alpes sont un des départements avec le plus fort taux de résidences secondaires de France, même si ce n'est pas sur l'Aire gapençaise que ces chiffres sont les plus élevés.

Le décompte des **lits non marchands** se fait par défaut en déduisant les meublés, gîtes et chambres d'hôtes du nombre de résidences secondaires de l'INSEE. Ce calcul fait apparaître les **secteurs avec une capacité marchande plus importante** dont le Dévoluy.

Sur le total général de l'aire gapençaise, **les stations comprennent plus de la moitié des lits marchands**, alors que celles-ci présentent des conditions d'accueil peu attractives l'été et l'intersaison

Répartition des lits marchands par type et par secteur de l'Aire gapençaise.

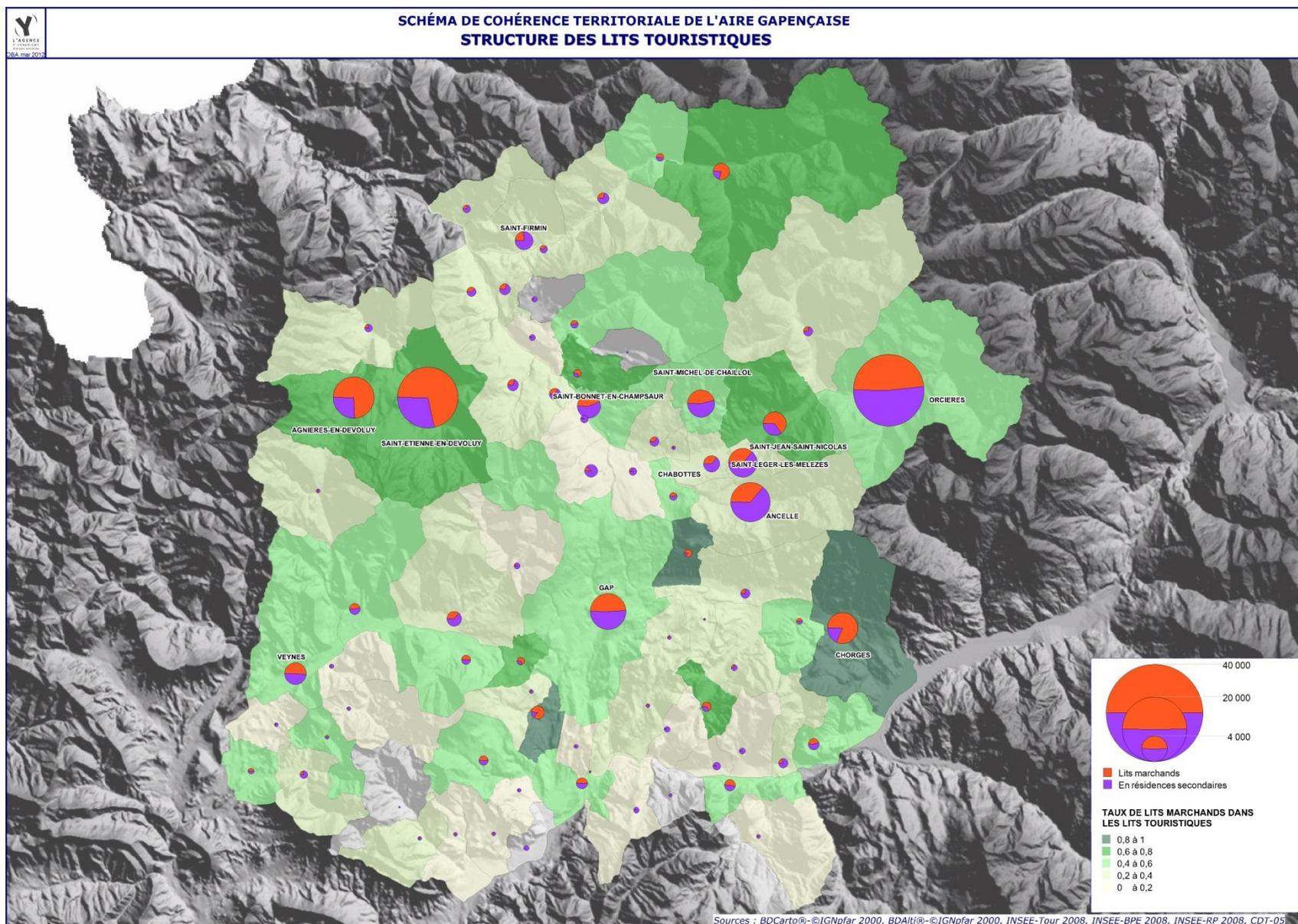


**L'analyse des lits marchands laisse apparaître le poids des différentes catégories dans chaque secteur de l'Aire gapençaise :**

- les meublés, chambres d'hôtes et gîtes se trouvent majoritairement dans le Champsaur, le Dévoluy, et en stations ;
- les hébergements collectifs : dans l'Avance, le Champsaur, le Valgaudemar et à Tallard Barcillonnette ;

- les résidences touristiques : en stations ;
- les hôtels : à Gap et dans le Valgaudemar ;
- les campings : à Serre Ponçon, Deux Buëch, Avance, Gap, Valgaudemar et à Tallard Barcillonnette.

\* Hébergements collectifs / \*\* Résidences touristiques



## Zooms sur certains segments d'hébergement

### Les gîtes et chambres d'hôtes

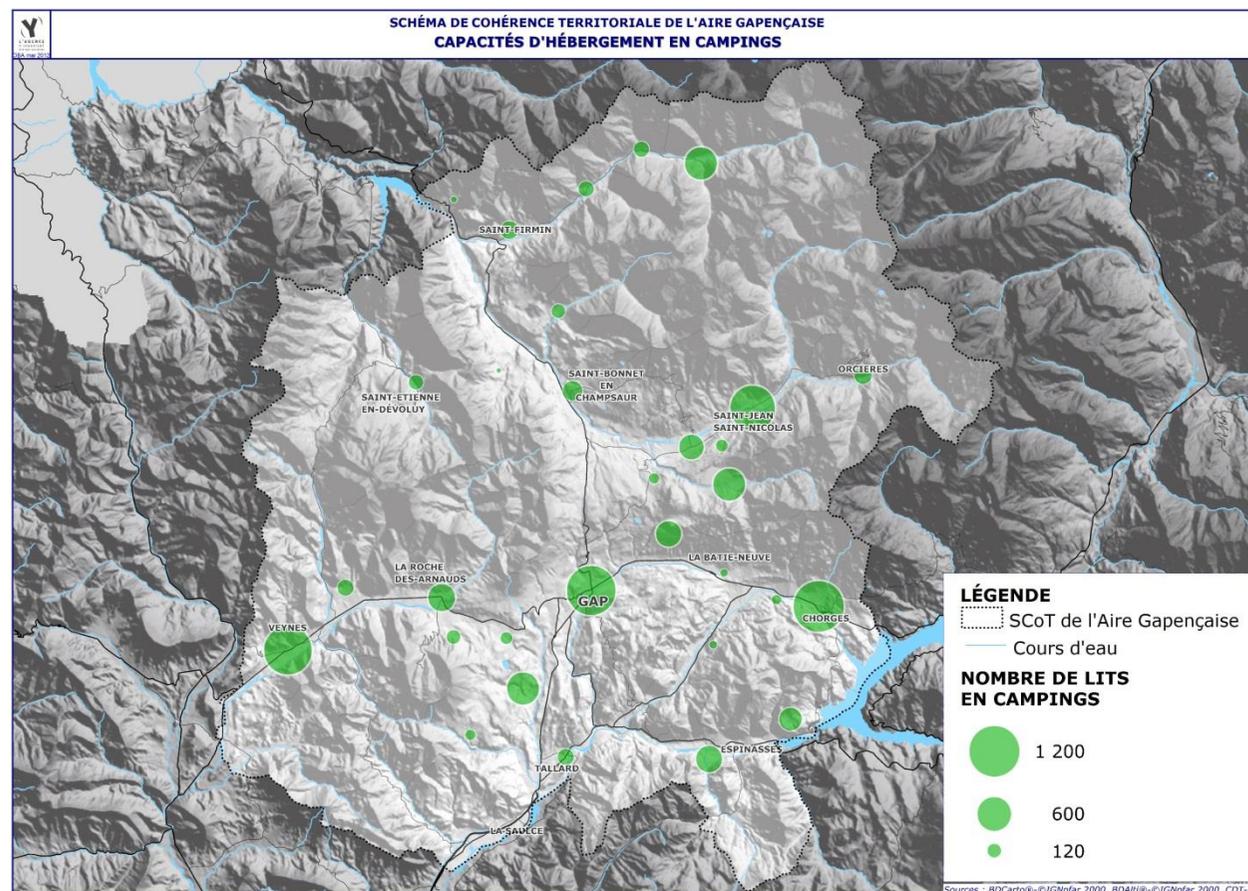
Les gîtes ruraux sont des logements détenus et aménagés par des agriculteurs, des artisans ruraux ou des communes (dans ce cas appelé gîte communal) et loués pour une ou plusieurs semaines ou pour le week-end. L'activité de location de chambres d'hôtes propose quant à elle une fourniture groupée de la nuitée ainsi que du petit-déjeuner chez l'habitant. Elle est limitée à un nombre maximal de cinq chambres pour une capacité maximale de quinze personnes. **L'offre en chambres d'hôtes et gîtes est importante** dans l'aire gapençaise qui accueille 50% de l'offre départementale.

### Les campings et hébergements de plein air

L'offre est **en diminution constante** depuis plusieurs années et la fréquentation en baisse. Cette fréquentation, dans les Hautes-Alpes en particulier, reste essentiellement estivale et partiellement liée à l'évolution des conditions climatiques, et dépendante de la qualité des campings : les 3 et 4 étoiles sont ceux qui attirent le plus de clientèle. Sur ce registre, les Hautes-Alpes comptent moins d'emplacements en catégorie 3 et 4 (42%) que l'Isère (64%) et la Haute-Savoie (54%) par exemple.

Une **montée en gamme** semble aujourd'hui nécessaire notamment dans les bassins à forte fréquentation estivale (ex : Ecrins...). Les campings ont amélioré leur offre en emplacements locatifs équipés d'un hébergement léger, qui permet de faire face aux caprices de la météo, profiter des intersaisons et mieux répondre aux exigences de la clientèle en matière de confort.

Une attention semble importante à porter sur une meilleure prise en compte des risques naturels, des impacts paysagers et de la réglementation des espaces naturels sensibles (ex : présence de campings « quasi sauvages » autour de Serre-Ponçon). A noter en effet que les campings les plus attractifs sont souvent les plus exposés...



### Les résidences secondaires et meublés de tourisme

Le parc de meublés haut-alpin est plutôt de **moyenne gamme** ; il vieillit et la qualité de l'offre est globalement insuffisante (78% des meublés sont en dessous de 3 étoiles). Ce type d'hébergement représente près d'un tiers des nuitées alors que le **taux d'occupation marchand est très bas** (11%).

Ces résidences ou meublés touristiques constituent le plus souvent **des lits « froids » vieillissants et inadaptés** aux exigences de la clientèle à la recherche de plus de confort et d'espace. Le **déclassement progressif** de ces résidences secondaires ou meublés en stations par rapport aux résidences de tourisme risque (en dépit du dispositif ORIL mis en place) de conduire à des friches « d'hébergement touristique », ce qui nuit à l'économie locale et à l'attractivité du département. Les secteurs les plus concernés de l'aire gapençaise sont le Champsaur et le Dévoluy.

### L'hôtellerie

On note une **déqualification de l'hôtellerie traditionnelle** et une désaffection de la clientèle pour ce type d'hébergement. C'est aujourd'hui la **viabilité économique de l'hôtellerie de montagne qui est en question**. Certains établissements se sont orientés vers la clientèle de groupes (adolescents) face à l'érosion de leur marché classique.

Pour s'adapter à une **demande de courts séjours** (qui est une tendance lourde), et offrir un accueil de qualité et des services adaptés, il semble souhaitable que les collectivités recherchent une maîtrise des choix d'aménagement sur le territoire afin d'accorder une nouvelle place à l'hôtellerie dans la chaîne d'accueil. Le risque est d'autant plus grave que ces hôtels ont aussi des échéances à respecter pour se mettre aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité.

### Les résidences de tourisme

Il y a eu une **forte croissance du nombre de lits depuis 2000** dans les Hautes-Alpes (14 en 1998, 26 en 2005, 53 en 2007). Ce type d'hébergement est surtout présent

autour de l'activité ski. La fréquentation est bonne, grâce à un concept original à mi-chemin entre les services de l'hôtellerie et la location d'appartements classiques surtout sur les résidences de standing.

Si les résidences de tourisme contribuent à améliorer la qualité des hébergements dans les stations, leur développement non maîtrisé risque d'exacerber **un marché déjà saturé** (rendant la location voire la revente plus difficiles à l'expiration du bail des 9 ans) et d'accélérer la perte (en commercialisation, en nuitées) des meublés anciens.

Le **modèle de développement** récent, entretenu par un contexte national, est déséquilibré et pose des vraies questions pour les stations du Dévoluy et du Champsaur :

- le neuf est plus performant que la rénovation (pourtant indispensable) des meublés. Les opérateurs considèrent qu'il faut rénover 2 à 3 appartements pour atteindre les mêmes retombées économiques qu'un appartement neuf ;
- ces projets « neufs » captent une part importante de l'investissement public (par le biais des avantages fiscaux offerts). Ils se développent pour contrer le vieillissement du parc de lits « froids », à faible rentabilité économique, qui ne dégage pas la capacité d'investissement suffisante pour financer son renouvellement.

### Les hébergements collectifs

Malgré la **vocation affirmée de « tourisme social et associatif »** pour le territoire, on constate une **légère baisse du nombre de lits** depuis 2000 (auberges de jeunesse, villages de vacances, centres sportifs, maisons familiales de vacances...). La baisse de la capacité d'accueil de ces hébergements collectifs (liée à la fermeture d'établissements vétustes ou inadaptés et à l'effort de restructuration du parc) a un impact négatif sur l'aménagement du territoire (surtout dans les zones rurales à faible densité de population où les activités liées à cette forme d'accueil sont une source d'emplois et d'animation) et sur la fréquentation future de la montagne. Il s'agit

aujourd'hui de promouvoir (notamment par des aides publiques pérennes) la rénovation et la mise aux normes de sécurité de ces structures

### Le cas des centres de vacances

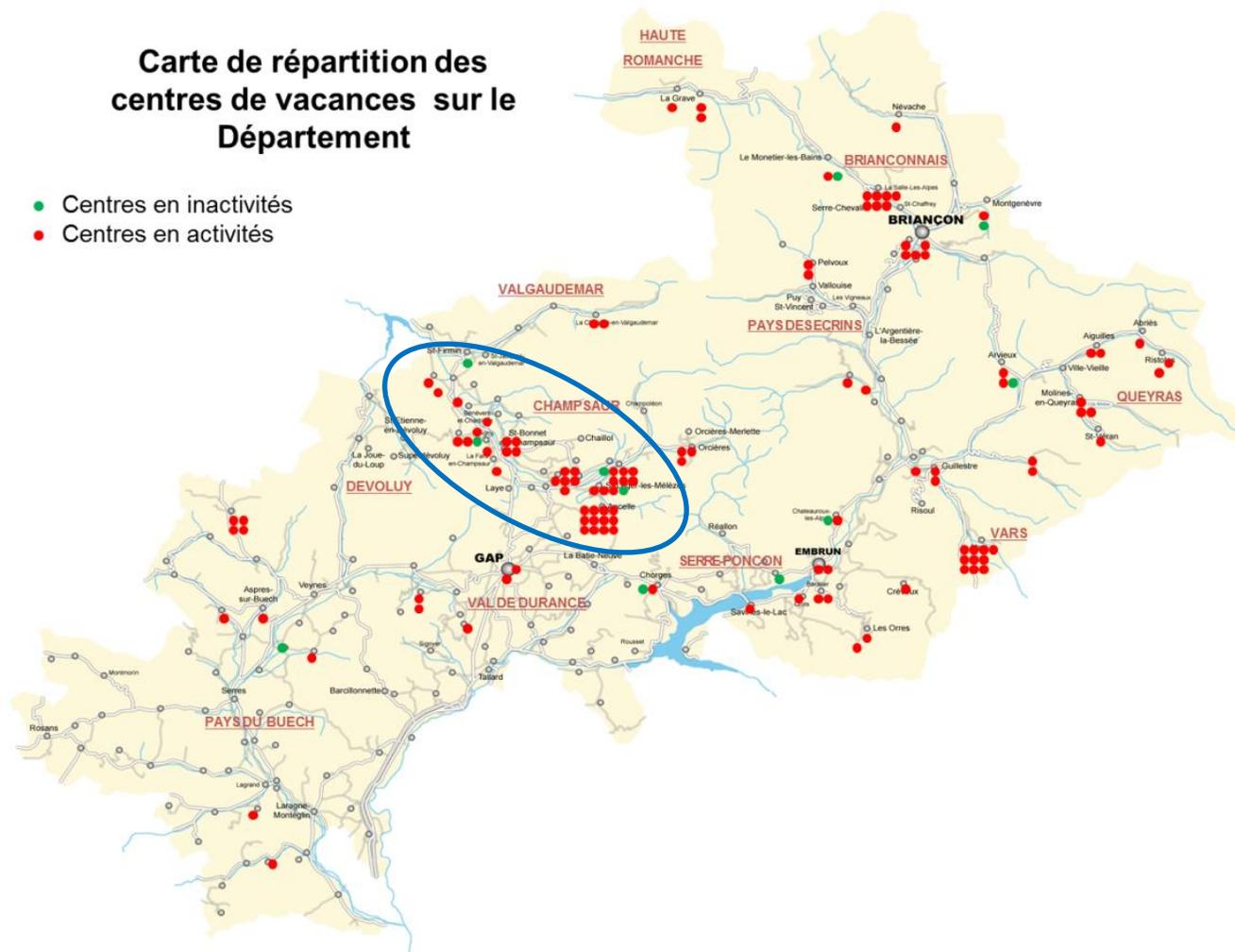
Source : *Etude sur les centres de vacances des Hautes Alpes, CG05, 2010.*

La situation de ces hébergements collectifs favorise la redistribution sociale et l'aménagement du territoire, en particulier dans les zones rurales à faible densité de population. Comme le montre la carte ci-contre, ils sont assez bien répartis sur le département, en particulier dans les zones écartées des stations. A noter toutefois que 40% des centres de vacances des Hautes-Alpes se situent dans l'aire gapençaise (Buëch, Valgaudemar, Champsaur). **Le Champsaur notamment concentre 77% des lits et 70% des centres**, avec une forte interdépendance entre les stations et ces hébergements.

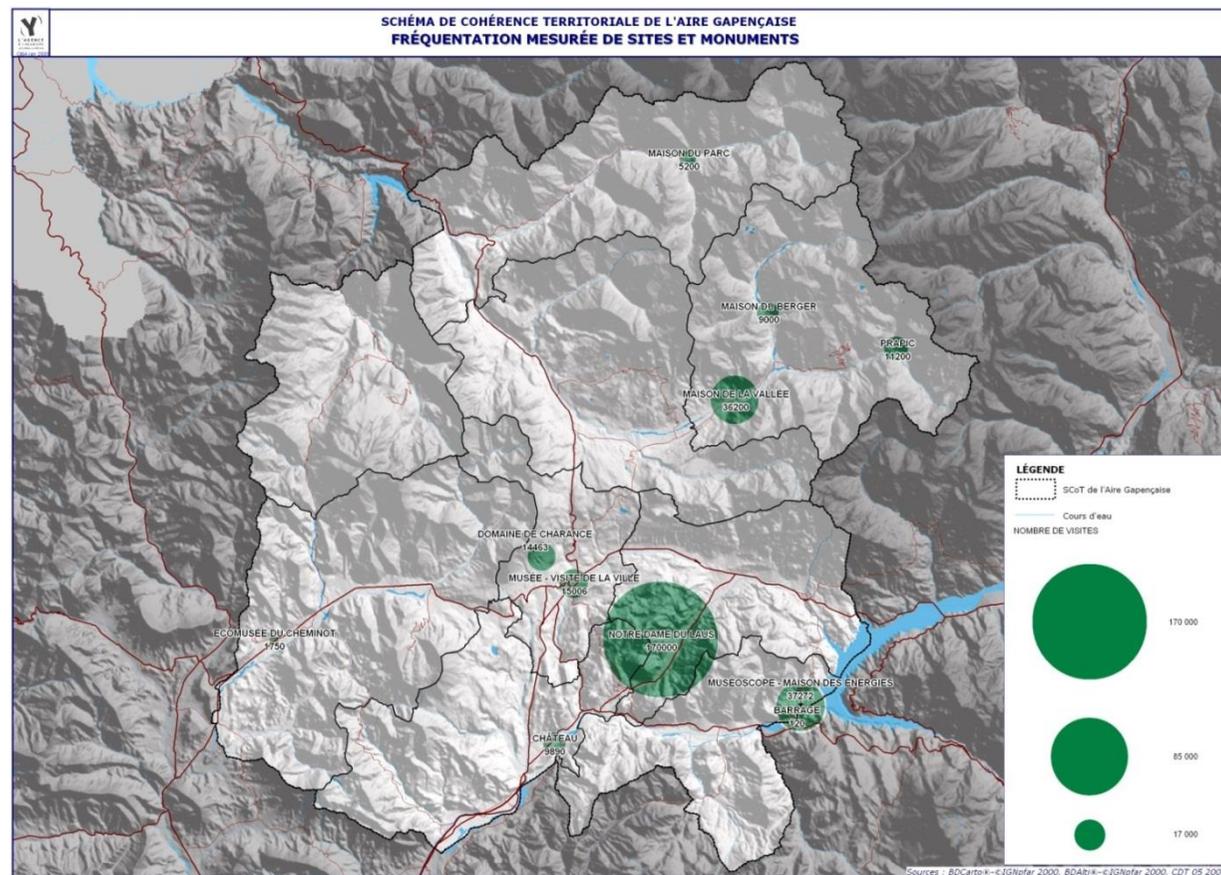
Ils ont toutefois perdu 23 % de leurs établissements entre 1998 et 2005 et le nombre de lits des établissements restant s'est réduit dans le cadre de leur remise aux normes. Au total, ce sont près de 6 000 lits d'hébergement collectif qui ont disparu sur cette période.

**L'activité est en effet en perte de vitesse, le parc d'hébergement est vétuste** et a besoin d'être rénové mais ces travaux requièrent de lourds investissements que ne pourront pas engager les gestionnaires des centres de vacances sans aides publiques.

Cette activité a également besoin d'être structurée pour une offre plus visible et **pour revaloriser l'image de centres de vacances.**



## 6.4. Hauts lieux, fréquentation et activités de pleine nature



### *Des hauts-lieux et des sites de forte fréquentation*

La nature des lieux les plus fréquentés de l'aire gapençaise reflètent bien la diversité de l'offre touristique du territoire : sanctuaires, musées, maisons du Parc des Ecrins, châteaux...

**Le sanctuaire de Notre-Dame du Laus**, haut-lieu touristique situé sur la commune de Saint-Etienne du Laus, **est le premier site visité de l'Aire gapençaise**, largement devant les autres, avec **170 000 visiteurs par an** ces dernières décennies.

Le site se caractérise par son cadre naturel et une offre hôtelière importante (avec 480 lits, il est le premier complexe hôtelier des Hautes-Alpes). Mais aujourd'hui le site ne permet plus de recevoir le nombre important et croissant de pèlerins se rendant au sanctuaire pour des événements particuliers ou en haute saison. On constate en effet un fort développement depuis quelques années de visiteurs éloignés de la pratique religieuse mais néanmoins en quête spirituelle. La nécessité de rendre l'ensemble du site plus modulable, plus accueillant et plus fonctionnel se fait également de plus en plus ressentir.

## Des activités de pleine nature diversifiées

A l'instar des Hautes Alpes, l'aire gapençaise présente, en dehors des grands sites touristiques et des stations, une grande diversité d'activités de pleine nature et de nombreuses filières reconnues, génératrices d'emplois et de chiffres d'affaires :

- **Les activités à corde :**

Elles regroupent des sports et activités symboliques de la montagne tels que l'escalade, le canyoning, la via ferrata, les parcours dans les arbres, la spéléologie. Praticables 8 mois par an, ces activités s'adaptent à une grande variété de publics grâce à la diversité des sites et des niveaux de difficulté. L'aire gapençaise présente notamment un spot d'escalade de renommée internationale : la falaise de Céüse.

- **Sports d'eau vive :**

Les sports d'eau vive comprennent le canoë-kayak, le canoë, le rafting et le canyoning. Ces sports symboliques de l'eau et de la montagne, sont également praticables 8 mois par an et accessibles à tout public.

- **Activités nautiques et aquatiques (voile, plaisance) :**

Les activités nautiques et aquatiques, symboliques de l'eau, bénéficient de la notoriété du lac de Serre-Ponçon.

- **Activités liées aux lacs et plans d'eau :**

Si elles ne génèrent pas de chiffres d'affaires ni d'emplois directs comme les activités nautiques et aquatiques, ces activités, praticables toute l'année, participent à l'attractivité du territoire

### Activités aériennes :

Les activités aériennes, comprenant le parachutisme et le vol libre, sont praticables toute l'année. Bénéficiant de la notoriété de l'aérodrome de Gap – Tallard, ces activités sont symboles d'innovation et de technologie.

- **VTT et cyclotourisme :**

Dans le département, le vélo bénéficie de la notoriété historique des cols, de l'histoire des Hautes Alpes et du Tour de France et d'une véritable politique départementale d'aménagement du territoire (PDIPR, schéma des routes itinéraires partagés ...). Praticables une grande partie de l'année, le VTT et le cyclotourisme offrent une grande diversité de paysages et de circuits à un large public.

- **Randonnée pédestre :**

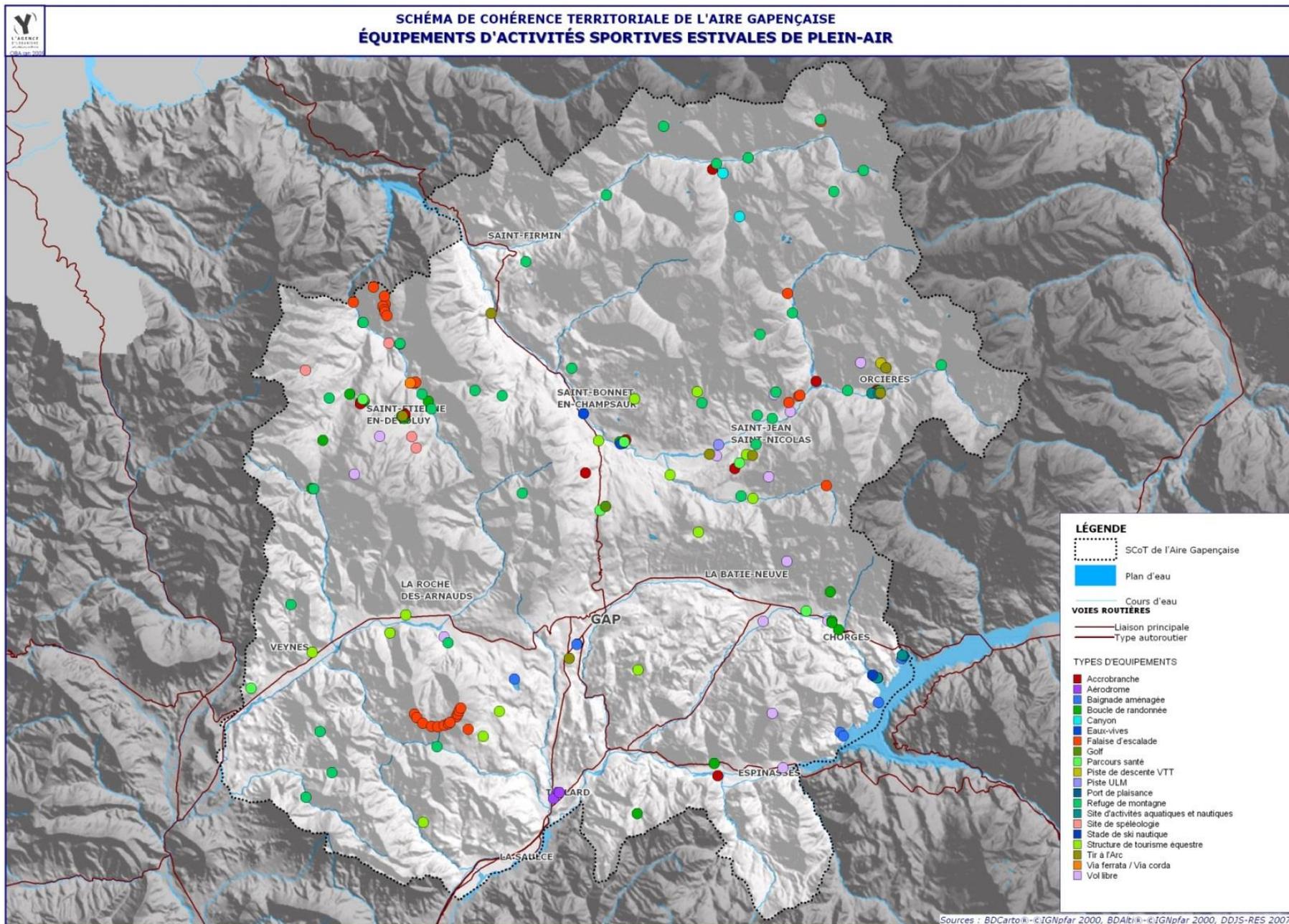
A pied ou en raquette, la randonnée est praticable toute l'année et présente de bonnes conditions de pratiques (nombreux circuits et niveaux de difficulté). Principalement liée au parcours des sentiers de montagne, elle offre à un large public une grande diversité de paysages.

- **Haute montagne :**

Réservée à une catégorie de pratiquants plus restreinte, la haute montagne, qui ne concerne que les massifs les plus hauts, bénéficie d'une forte notoriété historique (les Ecrins).

- **Activités équestres :**

Relativement bien représentées sur le territoire et accessibles à un large public une grande partie de l'année, les activités équestres bénéficient des paysages variés de l'aire gapençaise.



## 6.5. La spécificité du tourisme de station de ski : des activités « neige » motrices du développement du territoire

### Historique et perspectives

L'aire gapençaise affiche une complémentarité entre les grandes stations, les stations villages (Ancelle, Saint Léger les mélèzes, Chaillol, Laye), les petites stations et les stations de découverte (Céuze, Serre-Eyraud, les Guérins).

Le développement touristique de l'Aire gapençaise a jusqu'à récemment principalement été concentré sur les stations de ski, sur la base d'une économie hivernale encore largement « mono-produit ». Si l'implantation de stations de renommée (Super Dévoluy, Orcières 1850) - ainsi que des petites stations - avait permis la mise en place d'une économie relativement vigoureuse mais localisée, celle-ci reste cependant très saisonnière, en s'appuyant sur deux piliers principaux : les remontées mécaniques et l'hébergement de loisirs.

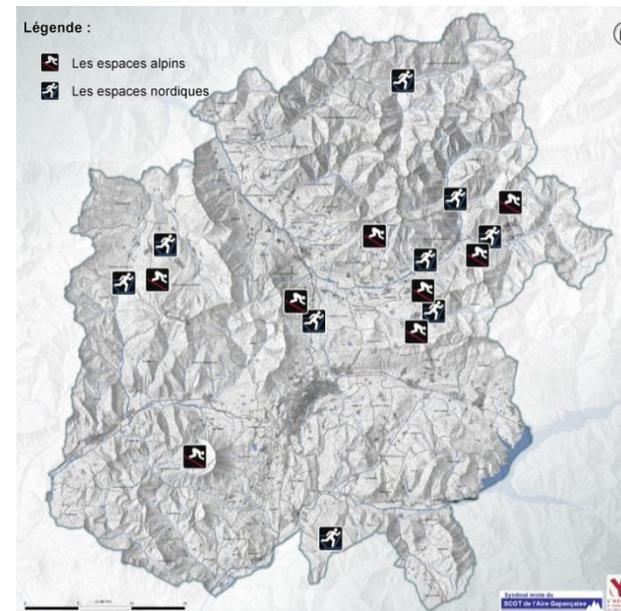
Depuis un demi-siècle, cette offre hivernale est la principale pourvoyeuse d'emplois touristiques. Ayant progressivement établi un **modèle économique de type « alpin »**, elle est aujourd'hui progressivement fragilisée par des conjonctures difficiles (climat, concurrence européenne et internationale, crise...) requérant souvent l'apport financier des collectivités territoriales (modernisation, rénovation et renouvellement de l'offre en place).

### Les grandes stations de l'Aire gapençaise dans les Alpes du sud

Des éléments de cadrage sur la clientèle touristique permettent de mieux positionner les **grandes stations de ski de l'aire gapençaise** : Orcières 1850, Super Dévoluy et La Joue du Loup. **Concernant les clientèles**, les stations d'Orcières et du Champsaur

connaissent pour moitié une clientèle intra-régionale, à la différence du Dévoluy dont environ les 2/3 des clients sont extra-régionaux, avec une part d'étrangers plus importante. Pour les clients étrangers, les pays du Nord de l'Europe sont très présents (Grande Bretagne, Bénélux). Les types de groupe font ressortir un positionnement famille (39% pour Orcières, 47% pour le Dévoluy).

### Les domaines skiables alpins et espaces nordiques



**Les séjours** dans les stations de l'aire gapençaise sont plutôt de l'ordre de la semaine, et se font majoritairement en **hébergement marchand** pour environ 70%. Ceci pose clairement la question de l'adaptation de l'hébergement face à des nouvelles exigences de confort et de qualité, dans un contexte national où il est toujours plus facile de construire des nouveaux lits que de traiter la réhabilitation des anciens déqualifiés.

Les activités pratiquées en station montrent que **le ski reste le moteur de la venue** mais la pratique quotidienne est plus courte, avec plus de temps pour l'**après-ski** et /ou des **pratiques hors-ski** en progression : activités de pleine nature, détente, patinoire, piscine, shopping...

## Zoom sur Super Dévoluy et la Joue du Loup

### Le modèle économique et le positionnement touristique

Les 2 stations fonctionnent avec le même **gestionnaire privé** : le groupe Maulin. Il faut considérer **un seul domaine skiable pour l'ensemble du Dévoluy**, avec 2 stations. Les cibles de clientèle sont les familles, groupes, et clients étrangers. La labellisation « Famille plus » existe pour les 2 stations.

### Les activités, l'équipement et l'aménagement touristique

Le domaine skiable des stations du Dévoluy est l'un des plus vastes des Alpes du Sud avec plus de 2000 ha, près de 140 km de pistes balisées de ski alpin, situées entre 1500 m et 2500 m d'altitude, plus de 20 remontées mécaniques, des espaces freeride, des snowparks, 2 jardins des neiges.

La station de la Joue du Loup a été créée en 1978. La commune d'Agnières en Dévoluy a conduit sa politique de développement touristique dans le cadre d'un dossier **UTN** dont les objectifs ont été validés par arrêté du Préfet de région en date du 22 mars 2001. Ces objectifs visaient principalement à augmenter la **capacité d'accueil et d'hébergement** de la station pour la porter à environ 7000 lits, aujourd'hui atteints. D'autres projets immobiliers sont possibles dans le périmètre des deux UTN en cours :

- 5 173 m<sup>2</sup> de SHON restant concernant l'UTN de la Joue du Loup (autorisée par l'arrêté préfectoral n°2001-81 du .22 mars 2001)
- 28 000 m<sup>2</sup> de SHON restant pour l'UTN SuperDévoluy 2 (autorisée par l'arrêté préfectoral n°2007-280 du .12 juillet 2007)

Les objectifs de développement pour la Joue du Loup concernent principalement l'après ski :

- renforcer l'image de la station ;
- développer les loisirs après ski ;

Plan des pistes de Super Dévoluy et la Joue du Loup



- créer les conditions de vie sur la station débordant du seul ski ;
- élargir la vie de la station sur l'ensemble de l'année.

La station de Super Dévoluy a été construite dans les années 60 suivant une procédure U.T.N. et le concept de station intégrée. En 2002, un dossier **UTN** a été autorisé afin d'offrir un nouveau développement à la station vieillissante. Elle avait pour objectifs principaux l'augmentation des **capacités d'hébergements** et le réaménagement de la station ainsi que la **restructuration du domaine skiable**. Bâtiments plus modestes dans leur taille, diversification des hébergements, amélioration de l'accueil et de l'offre, nouveaux équipements publics, rénovation des infrastructures représentent alors un renouveau pour cette station qui n'avait connu que très peu de modifications depuis sa création. **Les objectifs de développement pour Super Dévoluy concernent aujourd'hui l'amélioration du domaine skiable et la diversification des activités offertes.**

**En matière d'hébergement**, les enjeux portent sur la vitalité et la diversification du parc d'hébergement sur l'ensemble du massif (réhabilitation des hébergements plus que construction importante de nouvelles résidences).

Les autres activités pour la **saison hivernale** sont les suivantes : ski de randonnée, 30 km de pistes pour raquettes et piétons et 35 km de pistes de ski de fond et nordique avec 3 portes d'entrée (le col du Festre, la Joue du Loup et Super Dévoluy), snowkite, cascade de glace, ...

Les autres activités pour la **saison estivale** sont les suivantes : 250 km de sentiers balisés VTT (labellisés FFC) et VTT de descente sur le domaine skiable, randonnée (GR 93 et 94), équitation, avec un souhait d'augmenter le nombre de circuits balisés, escalade et via ferrata, spéléologie, base de loisirs et piscine à Super Dévoluy, base de loisirs à la Joue du Loup, parcs accrobranche et centres équestres.

Le col du Festre joue le rôle de porte d'entrée du Dévoluy. Plusieurs opportunités d'aménagement existent : création de stationnements, dynamisation de la maison du Col du Festre avec reconversion possible du centre technique du département pour une salle hors sac, des hébergements supplémentaires à faire figurer sur le GR, ...

### **Le tissu économique local : appareil commercial, services, équipements publics**

**De nombreux commerces sont présents en stations** : boulangeries, boucheries, restaurants, superettes, locations de ski, salons de coiffure, discothèques, bars, presses... Tous ces commerces fonctionnent en saison (juillet / août et mi-décembre / mi-avril) mais sont **difficiles à faire vivre à l'année**, avec une forte concurrence des destinations commerciales et de Gap. A noter également la création des maisons d'accueil de Super Dévoluy (office de tourisme, salle polyvalente, bibliothèque, agence postale, garderie et club junior) et celle de la Joue du Loup (office de tourisme, salle polyvalente, bibliothèque, agence postale, garderie et club junior, dab).

**Dans les villages** existent également : banque, poste, Maison des services publics à St Etienne, bibliothèque intercommunale à St Disdier. Pour les villages et la vallée, **l'ancrage territorial des stations** est primordial afin de maintenir l'équilibre des activités entre les sites toute l'année. Le rôle futur des stations comme locomotives du développement toute saison sera essentielle pour la future commune unique du Dévoluy.

### **Les mobilités et l'accessibilité interne et externe**

En hiver, la mobilité est inversement proportionnelle à l'enneigement. Si la neige est là, les besoins concernent alors essentiellement l'arrivée et le départ de la station au début et à la fin du séjour. **L'offre TC en hiver est la suivante :**

- les navettes interstations mises en place par les communes : 4 à 6 rotations par jour, fonctionnent bien ;
- les navettes du CG05 (05 voyageurs), en lien avec la gare de Veynes ;
- les lignes de transports scolaires du CG, ouvertes au public ;
- les navettes blanches mises en place par la Région, à l'arrivée des avions et des trains, qui desservent les stations du 05 tous les samedis en saison ;
- le train des neiges (tous les dimanches de l'hiver) qui dessert les gares de Marseille, Sisteron, Manosque, avec arrivée par bus dans les stations.

**En été, l'offre TC est la suivante :**

- les navettes thématiques desservent au départ des stations tous les hameaux, les sites touristiques importants (plan d'eau de Veynes, col du Festre, Mère Eglise...) et les marchés. Elles fonctionnent bien de mi-juillet à mi-août ;
- les navettes du CG05, en lien avec la gare de Veynes (2 aller/retour par jour, toute l'année).

### Zoom sur Orcières 1850

#### Le modèle économique et le positionnement touristique

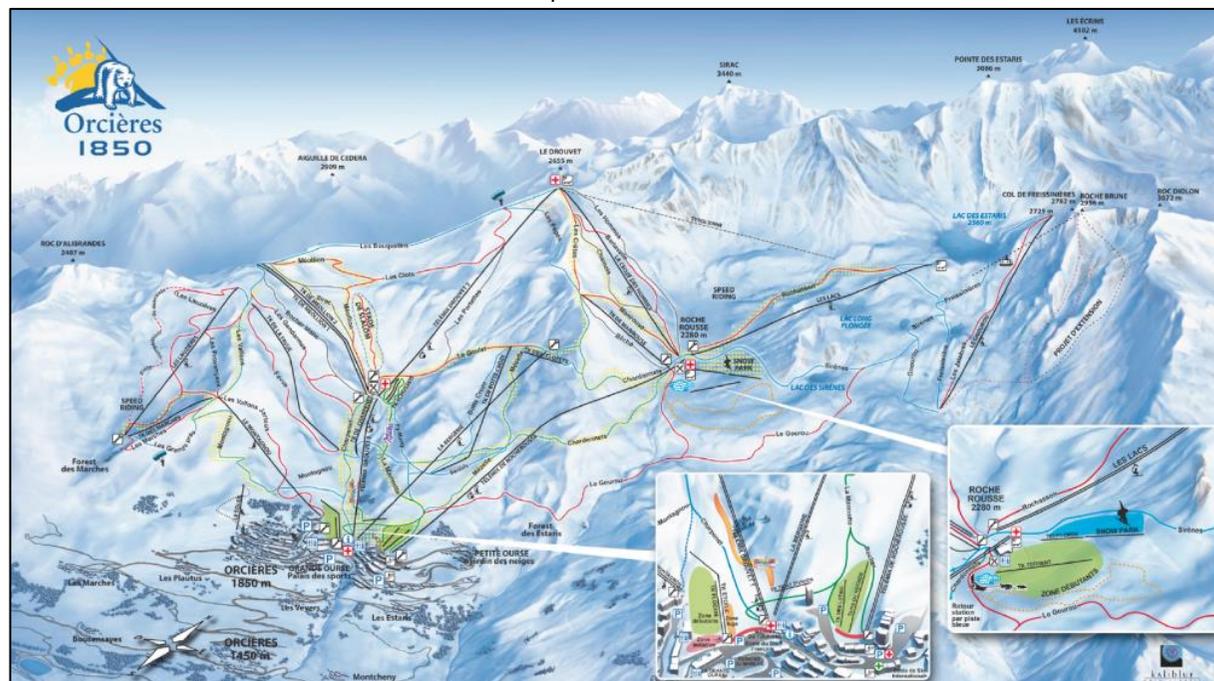
Inaugurée en janvier 1962, la station d'Orcières 1850 avait pour objectif de redynamiser l'économie locale afin d'éviter une désertification à laquelle était vouée la commune d'Orcières (le nombre d'habitants était en effet passé de plus de 1800 à 520 au recensement de 1960). La station, qui fonctionne aujourd'hui avec le Groupe Labellemontagne anciennement Remy Loisirs, présente un positionnement « famille » et intergénérationnel affirmé comme en atteste son label « Famille Plus ».

#### Les activités, l'équipement et l'aménagement touristique

Les activités et équipements / aménagements d'hiver comprennent :

- 100 km de pistes de ski alpin (6 noires, 18 rouges et 20 bleus et vertes et pistes de liaison), situées entre 1850 m et 2725 m d'altitude ;
- 3 zones débutants, 1 stade de slalom, 1 snowpark ;
- 31 remontées mécaniques ;
- 50 km de pistes de ski de fond ;
- Des sentiers raquettes et chiens de traîneaux ;
- Des descentes en VTT rando neige ;
- Du ski Joëring ;
- Un village d'igloos ;
- Des cascades de glace ;
- Des baptêmes de plongée sous glace et de speedriding ;
- ...

Plan des pistes d'Orcières 1850



Les activités et équipements / aménagements d'été comprennent :

- Des pistes de VTT et un « Bike Park » sur le domaine skiable ;
- Des départs de randonnée ;
- Une base de loisirs à 8 km de la station proposant : équitation, plan d'eau, beach-volley, mini-golf, paint-ball, accrobranche...).

Les activités et équipements / aménagements toutes saisons comprennent :

- Une tyrolienne, la plus grande d'Europe, longue de 1,8 km et tendue entre le sommet du Drouvet (2650m) et le Lac Long (2500m) ;
- Une ferme pédagogique ;
- Un centre indoor ;
- Un bowling, une salle de cinéma, une patinoire, une piscine, une salle de jeux et multimédia ...

**En matière d'hébergement touristique**, la station a atteint 20 015 lits touristiques en 2008. La commune bénéficie par ailleurs d'un arrêté autorisant la création d'une UTN (arrêté préfectoral n°2000.22 du 10 février 2000) comprenant :

- La réalisation de 40 000 m<sup>2</sup> de SHON dans le secteur de Merlette II, la restructuration des voiries de la station et la création d'emplacements pour le stationnement ;
- Une extension du domaine skiable par la construction du téléphérique de Roche Brune et du télésiège de Gnourou ;
- Un renforcement du débit au départ de la station par la construction du télésiège débrayable de Casse Blanche.

La mise en œuvre de cette UTN s'est poursuivie jusqu'en 2009, ne reste à réaliser à ce jour que le téléphérique de Roche Brune ainsi que la construction de 5 076 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

### **Le tissu économique local : appareil commercial, services, équipements publics**

**De nombreux commerces sont présents dans la station, dont la plupart dépendent de l'activité touristique :**

- 13 locations ski et VTT, 2 écoles de ski ;
- 21 restaurants, 4 boulangeries et 4 épicerie ;
- 1 pharmacie, 1 cabinet médical et 1 cabinet de soins infirmiers ;
- 1 espace bébé, 1 crèche et 1 halte-garderie ;
- 1 salle « hors-sac » et 1 salle Famille Plus (jeux et livres en libre accès) ;
- 1 institut de beauté et 1 espace détente.

### **Les mobilités et l'accessibilité interne et externe**

En hiver, plusieurs systèmes de navettes et lignes de car permettent :

- des liaisons internes à la station (service de navette gratuit) ;
- des liaisons entre la station, le village et la base de loisirs d'Orcières (service de navette gratuit) ;
- des liaisons Orcières / Serre-Eyraud (navette tous les jeudis) ;
- des liaisons Orcières / Champoléon (navette tous les mercredis) ;
- des liaisons vers la gare TGV d'Aix et l'aéroport de Marseille (navette blanche seulement les samedis) ;
- des liaisons régulières Grenoble / Gap (car Transisère) ;
- des liaisons régulières par car, Gap / Orcières.

En été, l'offre est réduite à :

- La ligne régulière de car Grenoble / Gap (Transisère) ;
- La ligne régulière de car Gap / Orcières ;
- Les navettes Orcières / Prapic (tous les mercredis) ;
- Les navettes Orcières / Champoléon (tous les mardis, vendredis et dimanches) ;
- La navette inter-villages gratuite, entre la station, le village et la base de loisirs d'Orcières.

### Zoom sur les stations village du Champsaur

Le Conseil général (CG) des Hautes Alpes a monté trois **Syndicats mixtes** (SM) pour le Champsaur, le Queyras, la Haute Romanche, pour des interventions sur le domaine skiable alpin (pas sur ski nordique et ski de fond). Chaque syndicat a une régie qui gère directement les remontées mécaniques (RM). Au SM : le gros investissement et la politique tarifaire ; à la régie : le fonctionnement et le petit investissement (remise aux normes, parc dameuses...). Le Conseil général est majoritaire dans chacun des syndicats mixtes.

#### Historique du Syndicat mixte des stations village du Champsaur

Il a été créé en 2006 car les communes n'avaient plus les moyens de renouveler les porteurs et télésièges qui arrivaient à terme (30 ans), avec comme objectifs de :

- rénover les remontées mécaniques ;
- permettre aux communes de se délester financièrement des régies de RM ;
- créer des produits touristiques à l'échelle de la vallée et vendre un produit global afin qu'il y ait une unité pour le client.

Les modalités d'intervention du CG évoluent progressivement. Entre 2006 et 2008, le CG intervient sur l'investissement à hauteur de 90%, avec 10% pour les communes. En 2008, le CG intervient sur l'investissement à 50%, 10% pour les communes, et le reste relève de l'autofinancement (emprunts, recettes provenant des taxes sur les RM, redevances...). Le PPI (plan pluriannuel d'investissement) est défini jusqu'en 2014 (1,9 millions d'euros / ans sont prévus pour les 3 SM et les petites stations).

Le syndicat mixte du Champsaur est principalement un outil économique (qui répond à une nécessité d'investissement) et qui participe aussi d'une logique d'aménagement du territoire à l'échelle de la vallée. Les investissements réalisés aujourd'hui ou à venir pourraient insuffler de manière complémentaire une dynamique en termes de :

- reconfiguration des espaces publics par les communes ;
- émergence d'initiatives et projets privés.

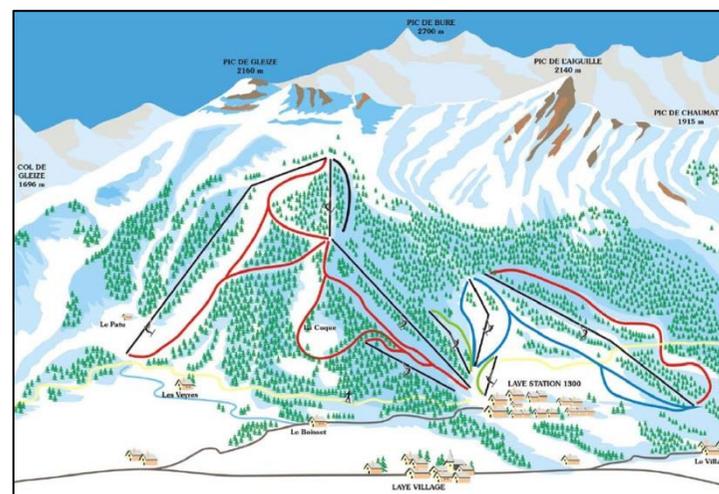
### Le modèle économique et le positionnement touristique

Les 3 stations ont pour principal public les familles, groupes et scolaires. Le syndicat mixte œuvre pour une vision territoriale du développement touristique hivernal à l'échelle du Champsaur, s'affranchissant progressivement des exigences communales, et qui doit permettre de considérer un seul domaine skiable pour l'ensemble de la vallée, avec **3 stations complémentaires** :

- St Léger : à caractère sportif ;
- Chaillol : mettant en avant le soleil et le paysage ;
- Laye : à caractère ludique et d'apprentissage, à proximité de Gap et de Bayard.

### Les activités, l'équipement et l'aménagement touristique

Plan des pistes de Laye



Les caractéristiques principales de la station de **Laye** sont les suivantes:

- situé entre 1300 et 1950 mètres d'altitude ;

- 7 km de ski alpin, pas d'école de ski et pas d'accueil sur le site ;
- autres activités pour la saison hivernale : 31 km de pistes de ski de fond, itinéraires piétons et raquettes.
- autres activités pour la saison estivale : parc accrobranche, paintball parc, randonnée ;
- quelques commerces (boutique de location, restaurant panoramique, hôtel, restauration rapide)

Plan des pistes de Chaillol



La station de Chaillol 1600 bénéficie d'une image culturelle, avec déjà une notoriété et des animations diversifiées. Ses caractéristiques principales sont :

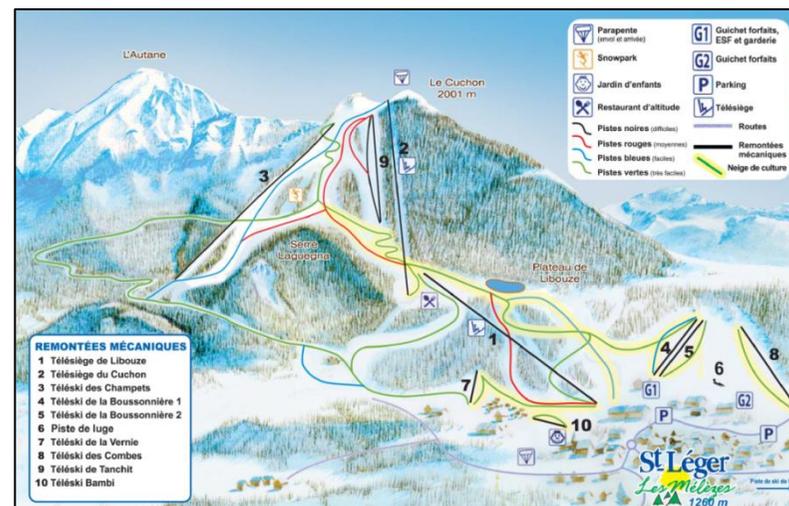
- une situation entre 1450 et 1990 mètres d'altitude, exposé plein sud ;
- 13 km de ski alpin, avec une école de ski ;
- autres activités pour la saison hivernale : 31 km de pistes de ski de fond, itinéraires piétons et raquettes ;
- autres activités pour la saison estivale : ferme équestre, randonnée, mini-golf, tennis...

- commerces et services : garderie (service essentiel pour une station « famille »), locations de ski, restaurants, boulangerie, épicerie.

La station de Saint Léger les Mélèzes affiche le slogan : « village vacances hiver été ». Ses caractéristiques principales sont :

- domaine skiable avec du dénivelé situé entre 1260 et 2000 mètres d'altitude ;
- 25 km de ski alpin, et école de ski ;
- autres activités pour la saison hivernale : 30 km de pistes de ski de fond, itinéraires piétons et raquettes, ski joering ;
- autres activités pour la saison estivale : écomusée, escalade, centre équestre, randonnée, piscine (au camping) ;
- commerces et services : garderie (service essentiel pour une station « famille »), qui sert aussi à la population locale. locations ski + VTT, restaurants, boulangerie, épicerie.

Plan des pistes de St Léger les Mélèzes



## Zoom sur la station d'Ancelle

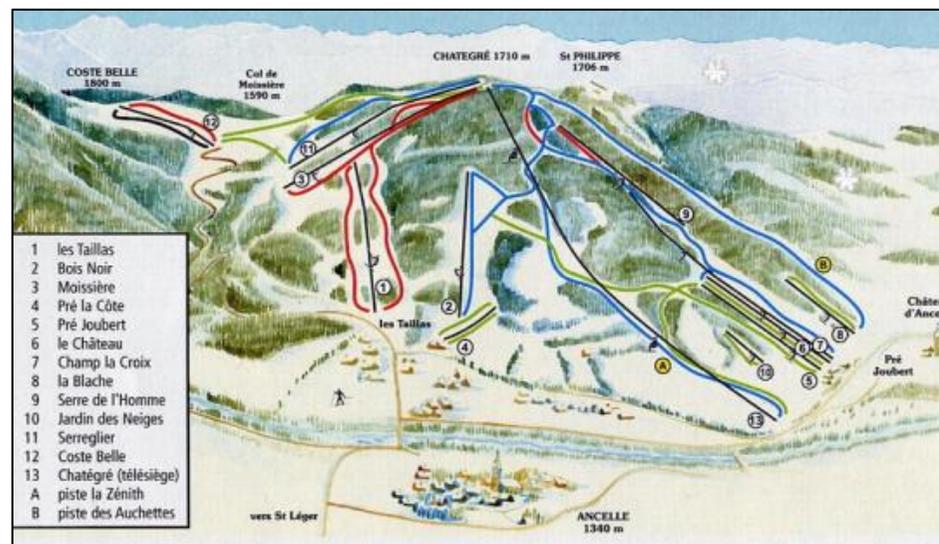
### Le modèle économique et le positionnement touristique

La commune a racheté de la station à un privé en 1986. La station fonctionne en régie municipale. Les choix de développement sont guidés par les choix des élus communaux, qui arbitrent les investissements selon leurs capacités d'autofinancement et d'emprunt. La station fonctionne aujourd'hui car l'investissement dans l'enneigement artificiel a permis de sécuriser l'activité ski.

Ancelle est une station village pour familles et groupes, avec un profil de domaine skiable identifié. La clientèle est locale ou originaire de PACA (notamment des Bouches-du-Rhône et du Var), Languedoc-Roussillon, et Région Parisienne. Un bilan récent de la fréquentation montre moins de clients le week-end, tandis que les clients de la semaine sont là.

### Les activités, l'équipement et l'aménagement touristique

Plan des pistes d'Ancelle



Les caractéristiques principales du domaine skiable sont les suivantes :

- situé entre 1340 et 1800 mètres d'altitude ;
- 26 km de pistes de ski alpin, 2 télésièges et 11 téléskis ;
- 80 % du domaine recouvert par de la neige de culture ;
- snowpark et stade de slalom, jardin des neiges.

Les autres activités pour la **saison hivernale** sont les suivantes :

- 18 km de pistes tracées en alternatif et en skating ;
- 20 km d'itinéraires nordiques; raquettes, ski de randonnée, ski Joëring, chiens de traîneau.

Les autres activités pour la **saison estivale** sont : la randonnée, le VTT et les balades équestres. Les principaux manques identifiés concernent l'**après-ski**.

**11 centres de vacances sont présents sur le territoire communal**, offrant une capacité totale de 1064 places. Ils fonctionnent en forte synergie avec la station et apportent de la fréquentation et des clients pour le domaine skiable.

La commune bénéficie d'un **potentiel de commerces et services** intéressant qu'elle souhaite dynamiser, réparti sur 2 pôles commerciaux bien identifiés : Pré Joubert, et Les Taillas. **Au total, sont présents sur l'ensemble de la commune** : épicerie, boucherie (saisonnière), tabac – presse, restaurants ouverts toute l'année ; 3 hôtels à l'année + 5 hôtels saisonniers, boulangerie + dépôt de pain, 2 crêperies, pharmacie, médecin, distributeur, La Poste.

Il y a des problèmes concernant l'alimentation en **eau potable** de la commune, qui connaît une turbidité à la limite de ce qui est autorisé.

Existe un **plan de restructuration qualitative du domaine skiable** qui repose sur une amélioration du domaine skiable par plusieurs réalisations (6 millions d'euros investis et d'autres en prévision) :

- la rénovation et la création de remontées mécaniques ;
- une optimisation de l'enneigement artificiel.

Afin de soutenir son offre touristique, la commune souhaite également développer une **offre d'hébergement** diversifiée. Parallèlement, aux nombreuses résidences secondaires déjà présentes (dont le taux de remplissage dépend des conditions de neige), elle a prévu le passage de 7000-8000 à environ 10000 lits touristiques, en privilégiant secteur hôtelier et résidence de tourisme.

Une **recherche de diversification** des activités est affichée : il s'agit d'un projet de plan d'eau, en réponse à la demande estivale de la part des résidents secondaires et des centres de vacances.

### Zoom sur les stations « découverte » : Céüze, Serre-Eyraud...

La station de Gap – Céüze 2000 (sur la commune de Manteyer) a été créée en 1934 grâce aux « skieurs marseillais » ; le site était proche de la Roche des Arnauds, avec une volonté de desserte par un autocariste local. 1 télésiège artisanal est alors monté. En 1951 est créé le SIVU Gap - Céüze regroupant les communes de Gap et Manteyer. En 1952 le 1er télésiège Marseillaise est monté (reconstruit dans les années 60 et refait en 1986). Le SIVU s'élargit à la Roche des Arnauds en 1986, avec la répartition suivante : Gap 60% ./ Manteyer 20 % / La Roche 20 %.

En 1994, Gap se retire et donne ses parts à Manteyer, considérant que la commune n'a pas à s'occuper d'une station de ski. Le SIVU Manteyer / La Roche des Arnauds a récemment délibéré afin de ne plus s'occuper de la gestion de la station, avec en

complément la relance d'une délégation de service public (DSP) afin de laisser la gestion à un investisseur privé.

**Céüze est une petite station familiale**, pour habitués, avec un rôle de proximité. La clientèle est d'origine locale principalement, avec une clientèle de proximité la semaine, et une clientèle qui vient de plus loin le week-end (résidents secondaires en provenance de PACA, touristes en week-end).



Plan des pistes de Céüze

Le coût de l'ouverture de la station à chaque saison s'élève entre 70 et 80 000 euros. Souvent, des subventions exceptionnelles du Conseil Général sont venues renflouer le budget.

Le **domaine skiable** est situé entre 1550 et 2020 mètres d'altitude, avec 17 pistes, 8 télésièges. Les **autres activités** pour la sont les suivantes :

- en hiver : domaine nordique, ski de randonnée, raquettes ;
- en été : falaises pour l'escalade (sur la commune de Sigoyer), randonnée, parapente.

On note une absence générale d'hôtellerie et de gîte sur le territoire communal. Un **camping** estival est présent, avec également des chalets de tourisme de 35 m<sup>2</sup> (« les jardins de Céüze »).

**Sur la station, l'hébergement présent est à revaloriser et requalifier** (un centre de vacances de 50 places appartenant à la ville de Noisy le sec, et un hôtel de 40 chambres).

Le potentiel de desserte touristique est intéressant avec la présence de la **gare de Veynes** dans la vallée.

**La station de Serre Eyraud** est située sur la commune d'Orcières, à proximité du Parc National des Ecrins. C'est la plus petite des stations de ski du Champsaur.

Son domaine skiable s'élève entre 1500 et 2100 m d'altitude et comprend 3 téléskis, 8 pistes. Le site est complété également par des sentiers raquette.

Cette station est actuellement exploitée par les gestionnaires de la station d'Orcières.

Existent également des installations gérées par la commune de **Sigoyer, au col des Guérins**, à 1300 m d'altitude. Il s'agit d'une petite station familiale pour les enfants et les débutants. Elle comprend 2 téléskis, 4 pistes et 2 km de pistes.

Plan des pistes de Serre-Eyraud

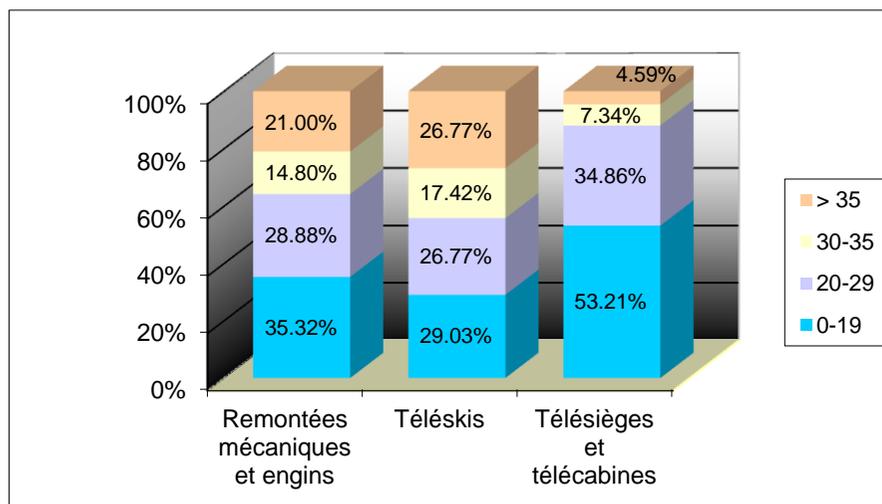


## L'importance des investissements dans les remontées mécaniques

Sources : Etat 05 – 2008.

Au regard de son poids dans l'emploi touristique, et dans les dépenses des clients, l'exploitation des remontées mécaniques apparaît comme un **facteur clé de la croissance économique** des Hautes-Alpes. Et aujourd'hui les stations de ski des Hautes Alpes exploitent un parc de remontées mécaniques ancien et potentiellement très coûteux.

Répartition des remontées mécaniques par catégories d'âge



**Les installations ont un âge moyen de 23.5 ans** contre 18 ans en moyenne en France. Au-delà de 20 ans, l'entretien coûte cher, et au-delà de 30 ans, l'obsolescence est caractérisée (même si cette appréciation doit aussi être qualitative). L'obsolescence est ici plus concentrée sur les téléskis.

## 6.6. Perspectives et défis

### Maintenir les facteurs d'attractivité

L'offre touristique et de loisirs de l'aire gapençaise, hivernale et estivale, dépend aussi à l'avenir des **complémentarités que ces activités établissent avec d'autres domaines** :

- diversité de l'environnement et valorisation des sites et des paysages ;
- préservation de l'agriculture et des espaces naturels ;
- aménagement numérique du territoire ;
- offre en commerces et services.

### Maintenir la capacité d'accueil

Afin de continuer à accueillir des touristes sur le territoire, l'offre d'accueil passe par un hébergement rénové et diversifié sur le territoire et des équipements touristiques adaptés. Tous les segments d'hébergement sont concernés : hébergement de plein air, hébergements collectifs de type centre de vacances, hôtels, refuges, gîtes de séjours... Les développements futurs en matière d'hébergement et d'équipements touristiques appelleront des aménagements relevant de la procédure UTN (unité touristique nouvelle).

### Moderniser les parcs de remontées mécaniques

Les stations de l'aire gapençaise ont récemment engagé, ou souhaitent le faire, des programmes de modernisation de leurs remontées mécaniques, souvent dans une logique de maintien ou de légère augmentation de leur domaine skiable plus que d'extension massive.

Un nombre significatif de remontées est obsolète, nuisant notamment aux performances. Les investissements de remplacement ne seront pas forcément très nombreux mais souvent très lourds financièrement et c'est surtout le coût des

investissements qui menace l'équilibre financier des exploitants et la rentabilité des équipements (lesquels doivent être régulièrement remplacés pour lutter contre l'obsolescence et la concurrence). Au mieux, l'exploitation est équilibrée mais nécessite d'avoir recours à un financement externe pour les investissements.

Il en résulte des risques financiers directs (dégradation de l'équilibre d'exploitation, perte de rentabilité, rupture de trésorerie). Etant donné le mode de gestion de certaines stations (syndicats mixtes impliquant fortement les communes), le risque indirect est que les finances publiques locales se dégradent.

### ***S'adapter au changement climatique***

Les incertitudes du climat sont aussi à prendre en compte concernant l'enneigement. En l'état actuel des connaissances, à 1500 m d'altitude, la diminution de l'enneigement serait sensible (passage de 3 à 2 mois dans les Alpes du sud), avec une baisse du chiffre d'affaire de 25%. Néanmoins, l'orientation des domaines skiables et certains micro-climats de vallées permettent de nuancer fortement ce scénario, à moyen terme du moins. Le développement de la neige de culture représente une solution pour sécuriser l'enneigement des pistes mais peut poser certains problèmes techniques et environnementaux (pollution et conflits d'usages dans la gestion collective de l'eau).

Dans ce contexte, la diversification des activités « hors ski », déjà largement engagée sur le territoire, et notamment les activités « 4 saisons » et de plein air, devient une nécessité.

### ***Anticiper les mobilités touristiques***

Dans un contexte d'incertitudes concernant les prix des énergies, les possibilités de financement public des infrastructures et services de transports collectifs, les conditions d'accessibilité aux sites touristiques et de loisirs de l'aire gapençaise sont un sujet majeur de mobilisation pour les collectivités de l'aire gapençaise, afin que ces dernières puissent maintenir l'attractivité touristique du territoire.

## 7. Mobilité et déplacements

Ce chapitre « mobilités et déplacements » cherche à identifier les besoins liés à l'amélioration des déplacements (infrastructures et services) qui serviront de base à l'élaboration du volet « déplacements » du PADD et du DOO.

Il s'organise autour de deux échelles de réflexion : la grande accessibilité (déplacements entre l'aire gapençaise et les autres territoires) et les déplacements internes à l'aire gapençaise. Ces éléments seront complétés par un éclairage sur la question des transports de marchandises.

**Ces éléments descriptifs viennent compléter les éléments sur l'articulation entre « déplacements », « territoire » et « environnement »** qui figurent dans le chapitre « organisation territoriale et dynamiques de développement » du diagnostic territorial de l'aire gapençaise ainsi que dans les chapitres consacrés à l'énergie, aux émissions de gaz à effet de serre, aux nuisances sonores et à la pollution de l'air de l'état initial de l'environnement de l'aire gapençaise.

### 7.1. Relations avec les territoires voisins : une grande accessibilité perfectible

#### *La grande accessibilité : un enjeu important notamment pour Gap et les principaux espaces touristiques*

Si l'aire gapençaise se situe à l'écart des grands axes de communication (Vallée du Rhône, littoral méditerranéen), son mode de développement repose entre autres sur le tourisme et sur l'attractivité de Gap comme pôle urbain majeur des Alpes du Sud. Par ailleurs, elle est productrice et « exportatrice » de produits agricoles et agro-alimentaires (arboriculture du Val de Durance, élevage, ...)

De ce fait, la qualité des relations entre l'aire gapençaise et l'extérieur sont stratégiques. Celles-ci englobent à la fois :

- Les relations entre Gap et les territoires situés dans son aire d'influence (secteurs de Barcelonnette, Embrun, Briançon, Laragne, Manosque, ...)
- Les relations vers les principaux sites et espaces touristiques de l'aire gapençaise que sont notamment le Champsaur, le Dévoluy, le Valgaudemar, le littoral du Lac de Serre Ponçon, le site de Notre Dame du Laus, ...
- Les relations avec les grandes villes voisines (Aix-Marseille, Grenoble, Lyon ...) d'une part pour permettre l'accès à leurs services « supérieurs » (universités par exemple) et d'autre part en raison du poids de la clientèle régionale dans la fréquentation touristique des Hautes-Alpes (ainsi, en 2010-2011, 38,6% des nuitées enregistrées dans le département sont liées à des

clients issus de la région PACA et 13,8% des nuitées sont liées à des clients issus de la région Rhône-Alpes)<sup>16</sup>.

- Les connexions avec les principaux nœuds de communication : gares desservies par les TGV (Aix, Marseille, Valence, Grenoble, Oulx<sup>17</sup>), aéroports de Marseille Provence et de Lyon Saint-Exupéry, axes autoroutiers de la Vallée du Rhône, du littoral méditerranéen et de la traversée des Alpes (liaison France Italie par le Tunnel du Fréjus), plateformes logistiques des Bouches-du-Rhône, ...

### *Des liaisons routières perfectibles vers l'extérieur*

**Gap se situe environ à 1h45 de route d'Aix-en-Provence (152 km) et à 2h15 de Grenoble (105 km)**

L'aire gapençaise est reliée par la route :

- A Aix-en-Provence et Marseille par la RN85 et l'A51 (échangeur de La Saulce) ou par la RD1075 et l'A51 (échangeur de Sisteron).
- A Grenoble par la RN85 ou par la RD1075 (à laquelle on accède par la RD 994).
- A Embrun, Briançon et à l'Italie (col du Montgenèvre) par la RN94 (depuis Gap) et par la RD942 (qui relie directement l'A51 à la RN94 en passant par la Vallée de l'Avance).
- A Barcelonnette et à l'Italie (Col de Larche) par la RD900b

**En termes de distance-temps, la grande ville la plus proche est Aix-en-Provence, à environ 1h45 de Gap.**

Alors que la construction de l'A51 jusqu'à La Saulce a permis de réduire le temps de trajet vers Aix et Marseille, les liaisons vers Grenoble, Briançon ou Valence restent longue et surtout inconfortables (routes de montagne sinueuses, absence de créneaux de dépassement).

De ce fait, il faut presque 2h15 pour parcourir les 105 km qui séparent Gap de la capitale des Alpes et plus d'1h30 pour rejoindre Briançon (86 km).

**Distance kilométrique et temps de parcours (en heure creuse) entre Gap et quelques villes limitrophes**

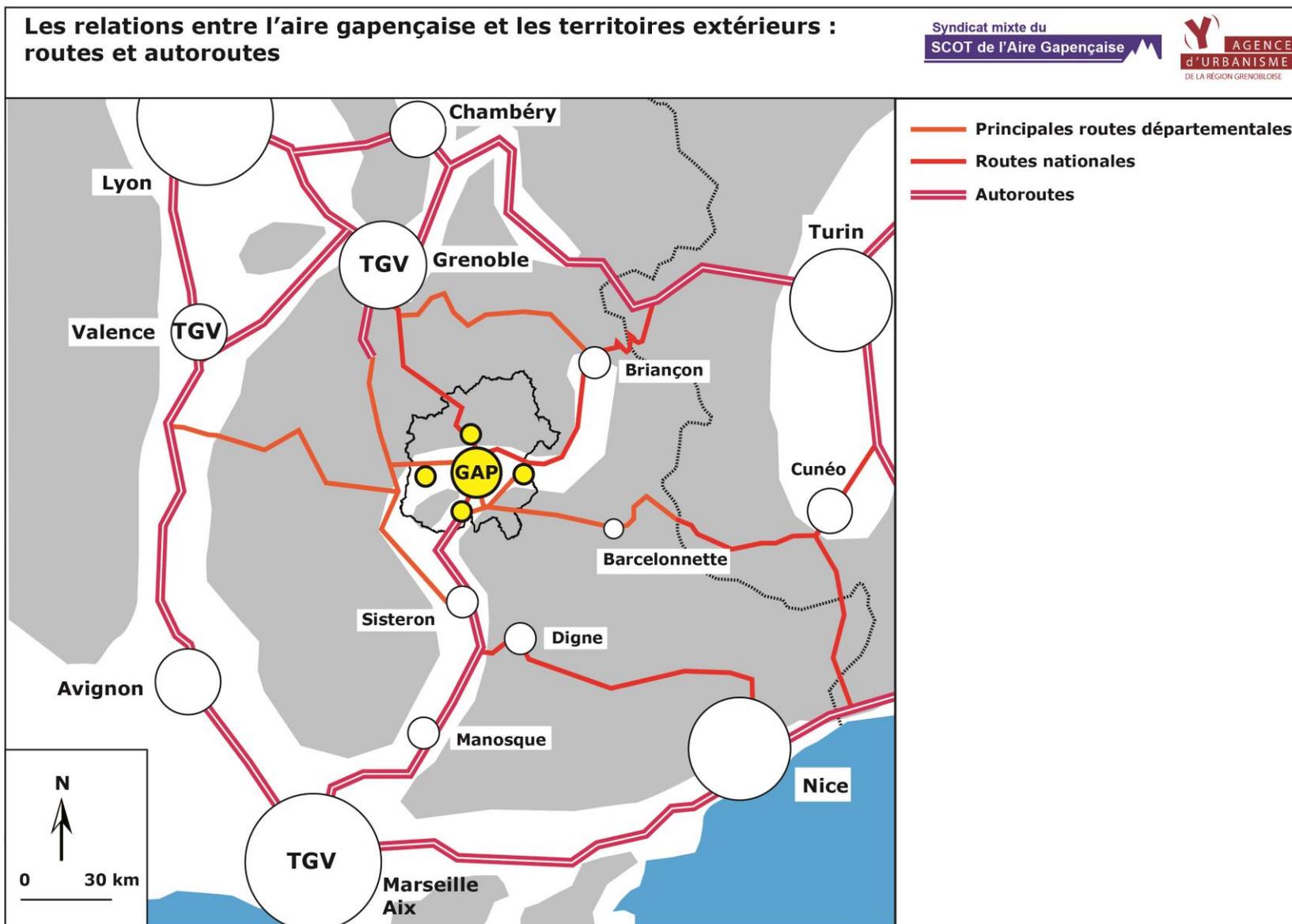
Liaison entre Gap et ...	Distance	Temps de parcours routier
<b>Grenoble par RN85</b>	105 km	2h11
<b>Grenoble par RD1075</b>	131 km	2h16
<b>Aix-en-Provence</b>	152 km	1h45
<b>Marseille</b>	180 km	1h58
<b>Briançon</b>	86 km	1h36
<b>Turin</b>	197 km	3h43
<b>Valence</b>	160 km	3h09

Source : site Internet « Via Michelin ». <http://www.viamichelin.fr/>

<sup>16</sup> Comité départemental du tourisme des Hautes-Alpes, *Les clientèles touristiques des Hautes-Alpes en 2010-2011*, avril 2012, p.15, <http://observatoire.hautes-alpes.net/wp-content/uploads/2012/04/Les-clientèles-touristiques-des-les-Hautes-Alpes1.pdf>

<sup>17</sup> Gare italienne offrant des connexions TGV vers Paris, Chambéry, Turin et Milan.

Les relations routières entre l'aire gapençaise et l'extérieur



## Un trafic de transit limité

**Le trafic transit qui traverse l'aire gapençaise est faible tout en connaissant d'importantes variations saisonnières** liées notamment au poids des flux touristiques (rôle de la RN85 et de la RD1075 comme itinéraire bis par rapport à la vallée du Rhône, accès au briançonnais, ...).

**Ce transit correspond à deux types de flux.**

**1. Des déplacements entre d'une part, la façade méditerranéenne et les Alpes du Sud et, d'autre part, les Alpes du Nord et, plus largement, le nord et l'Est de la France.** Ceux-ci étaient estimés à 5 200 véhicules / jour en 2006 dont près de la moitié (2 100 véhicules / jour) sont liés aux départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute Savoie<sup>18</sup>. Ce trafic se répartit entre la RD 1075 (itinéraire principal car plus direct vers la Méditerranée et plus rapide notamment depuis la réalisation de l'A51 entre Grenoble et le Col du Fau) et la RN 85.

**2. Des déplacements entre d'une part, la façade méditerranéenne (secteur d'Aix-Marseille notamment) et d'autre part la partie Nord des Hautes-Alpes (Briançon, Embrun) ainsi que le secteur de Barcelonnette et l'Italie (col du Montgenèvre).** Il peut être estimé à environ 4 000 véhicules/jour<sup>19</sup>.

Ce trafic passe principalement par la RN94 jusqu'à La Bâtie Neuve puis emprunte la vallée de l'Avance (RD942) pour rejoindre directement l'A51 en évitant la traversée de Gap.

<sup>18</sup> République française, Vallée du Rhône et Arc Languedocien, débat public sur la politique de transport, dossier du débat, mars 2006, p.28,

<sup>19</sup> Le trafic sur la RN85 est de 16 200 véhicules/jour entre l'autoroute A51 et la bifurcation RN85/RD942. Ce trafic baisse à 11 900 véhicules/jour au nord de Tallard. Si on fait l'hypothèse que la totalité de cette différence de trafic est liée à l'apport de la RD942, cela permet d'estimer le trafic de transit lié à la partie nord des Hautes-Alpes à environ 4 000 véhicules/jour.

Les acteurs locaux soulignent par ailleurs une recrudescence du nombre de poids-lourds en transit qui cherchent ainsi à économiser les péages pour se rendre en Italie en passant par le Col de Larche ou le Col du Montgenèvre.

## Des échanges principalement tournés vers le Sud (Aix-Marseille) et vers l'Est (Embrun, Briançon)

**Les trafics d'échange liés à l'aire gapençaise connaissent d'importantes variations saisonnières liées au poids des déplacements touristiques.**

**Ils sont principalement tournés vers le Sud** (attractivité de l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille) **et vers l'Est** (flux d'échange locaux entre Gap et les territoires d'Embrun et de Briançon). **Les échanges vers le Nord** (région grenobloise notamment) sont moindres notamment en raison d'une distance-temps importante et du rattachement administratif de l'aire gapençaise à la région PACA.

**Zoom sur ...****... Les trafics routiers aux limites de l'aire gapençaise (moyennes journalières annuelles 2010) ...**

- 2 900 véhicules / jour sur la RN85 entre Corps et Saint-Firmin
- 4 800 véhicules / jour sur la RD1075 au Col de Lus la Croix-Haute
- 13 900 véhicules / jour sur la RN94 à l'Est de Chorges
- 16 200 véhicules / jour sur la RN85 entre l'A51 et le carrefour RN85-RD942 (Tallard).
- 1 100 véhicules / jour sur la RD93 (liaisons vers Die et Valence) aux limites de la Drôme
- 3 300 véhicules / jour sur la RD 900b (liaison vers Barcelonnette) aux limites des Alpes-de-Haute-Provence.

Ces trafics moyens journaliers annuels masquent d'importants pics de fréquentation en été et pendant les week-ends de sport d'hiver. Ainsi, sur la RN85 entre Corps et Saint-Firmin, le trafic moyen dépasse les 6 000 véhicules/jour au mois d'Août alors qu'il est à peine supérieur à 2 000 véhicules/jour en novembre.

**Les projets d'amélioration des grandes liaisons routière**

**Jusqu'à la fin des années 2000, l'Etat souhaitait achever l'A51** (liaison Grenoble – Aix-Marseille) pour délester la vallée du Rhône et désenclaver les Alpes du Sud. Suite au débat public organisé en 2005, il décide de faire passer l'A51 à l'Est de Gap.

**Au début des années 2010, le projet d'achèvement de l'autoroute A51 est abandonné dans le projet de SNIT** (schéma national des infrastructures de transport) pour plusieurs raisons dont notamment :

- Les nouveaux principes fondateurs de la politique de déplacement définis suite au Grenelle de l'Environnement.
- Le coût élevé de réalisation de la future liaison et ses difficultés d'insertion dans un relief et des milieux naturels et humains contraignants.
- L'impact de la future liaison sur le fonctionnement du nœud autoroutier grenoblois déjà fortement congestionné.

**En contrepartie de l'abandon de l'achèvement de l'autoroute A51, l'Etat propose deux projets** pour améliorer la desserte des Hautes-Alpes et de l'aire gapençaise :

- **L'amélioration sur place de la RN85** entre l'A51, Gap et Grenoble.
- **La réalisation d'une liaison entre la RN94 et l'A51 en passant par la Vallée de l'Avance** afin d'améliorer la desserte du Briançonnais (selon des modalités qui restent à définir : tracé neuf ou amélioration de l'axe existant – RD942).

**En 2012, les élus des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et de l'Isère se mobilisent pour que l'Etat réintroduise l'A51 dans le futur schéma national des mobilités durables qui succèdera au SNIT.**

En 2013, suite au « rapport Duron<sup>20</sup> » (destiné à réévaluer les choix opérés dans le projet de SNIT), l'Etat décide de classer l'A51 en « projet à horizon plus lointain, à engager au-delà de 2050 » notamment en raison de son coût élevé (2,5 milliards d'euros), de ses difficultés de réalisation techniques et de ses impacts environnementaux pour un trafic prévisionnel faible. Le projet de barreau autoroutier entre La Saulce et la Bâtie Neuve est classé également en « projet à horizon plus lointain à engager au-delà de 2050 ».

L'Etat reconnaît par contre l'enjeu d'améliorer à plus court terme la desserte des Hautes-Alpes et du Gapençais. Le « rapport Duron » recommande ainsi d'engager une modernisation de la RN85 afin d'y fiabiliser les temps de parcours et d'y inclure le cas échéant une modernisation de l'ancienne RN75 (actuelle RD1075). Elle souligne que ces aménagements devraient constituer une priorité des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) des régions concernées.

## *La grande accessibilité en transports collectifs : une offre peu performante et mal coordonnée*

### **Trains et autocars vers les territoires voisins : des temps de parcours élevés et des fréquences faibles**

L'aire gapençaise est reliée par trains à Grenoble, Valence (gare TGV et gare centrale), Marseille, Briançon et Paris (par train de nuit). L'ensemble des trains desservent Gap et Veynes. Les trains qui vont vers / proviennent de Briançon desservent en outre Chorges.

L'offre ferroviaire est complétée par des lignes d'autocar organisées par la région PACA sous la marque commerciale LER. Ces lignes relient Gap à Aix-en-Provence, Marseille, Nice, Briançon et Barcelonnette. Il faut y ajouter la ligne Gap – Grenoble (ligne interdépartementale intégrée au réseau « Transisère »).

On peut noter qu'il n'existe pas de liaisons directes en transports collectifs entre Gap et Lyon, entre Gap et la gare TGV d'Aix-en-Provence, entre Gap et l'aéroport de Marseille-Provence et entre Gap et l'Italie<sup>21</sup>.

Les dessertes ferroviaires et par autocar vers les territoires voisins souffrent de plusieurs dysfonctionnements :

- Les fréquences sont faibles et les temps de parcours sont importants. Le train est ainsi moins rapide que la voiture entre Gap et Aix ou Marseille. Il est par

<sup>20</sup> Commission présidée par Philippe Duron, *Mobilité 21 « Pour un schéma national de mobilité durable »*, rapport au ministre chargé des transports, de l'agriculture et de la pêche, 27 juin 2013. Voir notamment les pp.66 et 67 pour une analyse des projets A51 et barreau autoroutier entre La Saulce et La Bâtie Neuve.

<sup>21</sup> Une ligne de car départementale existe entre Briançon et Oulx (5 A/R jour) mais ses horaires ne sont pas coordonnées avec les trains reliant Gap à Briançon. De plus, elle ne circule que sur réservation (au plus tard 36h à l'avance).

contre plus rapide que l'automobile entre Gap et Briançon et Gap et Valence et (presque) aussi rapide que la voiture entre Gap et Grenoble.

- Entre Gap et Marseille, le train et le car par autoroute se font concurrence (les 2 A/R quotidiens en car par autoroute circulent dans le même créneau horaire que les trains).

#### Temps de parcours et fréquence des liaisons entre Gap et quelques villes voisines en train et en car

Liaison entre Gap et ...	Fréquence (nombre d'A/R jour en semaine)	Temps de parcours
<b>Grenoble (train)</b>	5 A/R (+ 1 A/R Grenoble – Veynes)	2H15
<b>Grenoble (car)</b>	2A/R jour	2h50
<b>Aix-en-Provence (train)</b>	4 aller (+ 1 aller au départ de Veynes) / 6 retours	2h40
<b>Aix-en-Provence (car)</b>	4 A/R dont 2 A/R par autoroute	de 2h20 à 2h25 par autoroute, 3h10 par RD 1085
<b>Marseille (train)</b>	4 aller (+ 1 aller au départ de Veynes) / 6 retours	3h10
<b>Marseille (car)</b>	4A/R dont 2A/R par autoroute	De 3h à 3h10 par autoroute, 3h45 par RD1085
<b>Briançon (train)</b>	10 A/R	1h15
<b>Briançon (car)</b>	7 A/R	Entre 1h55 et 2h10
<b>Barcelonnette</b>	3 A/R	1h25
<b>Nice</b>	1 A/R direct (+ 1 A/R avec correspondance à Sisteron)	4h50 (direct)
<b>Valence (train)</b>	3 A/R	2h30
<b>Paris (train de nuit)</b>	1 A/R	8h30

Source : horaires SNCF, LER et Transisère, septembre 2012



## Des correspondances limitées avec les dessertes locales y compris pour la desserte des principaux sites touristiques

Les trains et les cars qui permettent d'accéder à l'aire gapençaise sont relayées localement par le réseau « 05 Voyageurs ». Organisé par le Conseil Général des Hautes-Alpes, il permet notamment l'accès aux principales stations du Dévoluy et du Champsaur depuis Gap et Veynes avec en moyenne deux allers / retours par jour en semaine (et des fréquences supplémentaires en saisons d'été et d'hiver).

Cependant, même pour se rendre « en station », les correspondances avec les trains ou les cars LER ne sont pas toujours assurées ou imposent des délais d'attente importants. En outre, il est nécessaire de réserver son déplacement 36 heures à l'avance sur l'essentiel des services. Enfin, le manque d'interconnexion entre les systèmes d'information voyageur fait que l'offre 05 voyageurs reste confidentielle pour les usagers extérieurs. Ainsi, les sites Internet de la SNCF, des TER ou des LER PACA ne mentionnent pas son existence.

A l'intérieur de Gap, le réseau urbain LINEA permet de rejoindre l'essentiel des centres d'intérêt de la commune depuis les arrêts situés à proximité de la gare SNCF.

### Le projet de pôle d'échange multimodal de la gare de Gap.

Ce pôle d'échange facilitera les correspondances entre les trains, les cars (TER, LER, Voyageurs 05) et les bus urbains LINEA. Il intégrera un parking et des aires de stationnement pour les cars. Il permettra également d'améliorer le confort d'attente des voyageurs en correspondance.

## Les projets d'amélioration de la desserte ferroviaire des Hautes-Alpes

127 millions d'euros ont été prévus au CPER 2007-2013 pour moderniser la ligne Aix-Gap-Briançon. Ces financements concernent :

- Des opérations de rénovation lourde des voies,
- L'augmentation de capacité de la ligne entre Aix-en-Provence et Manosque (qui permettra d'offrir un train par heure en pointe entre Gap et Marseille).

Ces projets permettront d'améliorer et de fiabiliser les dessertes vers Aix-en-Provence et Marseille.

A plus long terme, le projet de percée ferroviaire du Montgenèvre est soutenue par de nombreuses collectivités et acteurs économiques de la région PACA et des Alpes. Il consiste en la réalisation d'un tunnel reliant le secteur d'Oulx et le secteur de Briançon pour permettre des liaisons ferroviaires entre l'Italie du Nord (Turin) et la Méditerranée (Marseille) en passant par la ligne des Alpes qui ferait l'objet d'une modernisation lourde (électrification, ...).

Même si des crédits d'étude ont été inscrits au « contrat de projet Etat Région 2007-2013 », **ce projet ne fait pour l'instant l'objet d'aucune inscription dans les projets de schéma nationaux d'infrastructure et ne dispose d'aucune maîtrise d'ouvrage.**

## 7.2. Déplacements internes à l'aire gapençaise : comment atténuer la dépendance vis-à-vis de l'automobile et résoudre les problèmes de circulation dans Gap ?

*Les limites d'un mode de développement qui repose trop largement sur l'automobile : vulnérabilités énergétique et sociale et impacts environnementaux*

### L'enjeu d'une meilleure articulation entre urbanisme et déplacements

L'analyse des dynamiques territoriales et du mode de développement de l'aire gapençaise (cf. rapport de présentation partie 1.1) souligne que la généralisation de l'automobile a été une « condition nécessaire » à l'essor de la périurbanisation et de l'étalement urbain depuis la fin des années 1960.

En retour, ces processus entraînent un accroissement des besoins de déplacement motorisés et du trafic, ainsi qu'une dépendance croissante vis-à-vis de l'usage de l'automobile. Cela s'explique notamment par la déconnexion croissante entre la localisation des emplois, de l'habitat, des commerces et des services ainsi que par la dispersion croissante de l'habitat et des activités en dehors des noyaux urbains et villageois.

A ce titre, le PDU (plan de déplacement urbain) de la Ville de Gap propose d'agir sur l'articulation entre mobilité et développement urbain, grâce à une « *politique intercommunale de lutte contre l'étalement urbain*<sup>22</sup> » pour agir sur les causes de la croissance du trafic automobile.

<sup>22</sup> Ville de Gap, Plan de déplacements urbains, 2007, p33

**Jeunes, chômeurs, personnes âgées : une intégration sociale pénalisée par les difficultés d'accès à la mobilité motorisée notamment en milieu rural et périurbain**

Les diagnostics territoriaux<sup>23</sup> et les études thématiques<sup>24</sup> réalisés par la « maison de l'emploi des Hautes-Alpes » soulignent que **les difficultés de mobilité sont un frein majeur pour l'accès à la formation, à l'emploi, aux services, notamment en milieu rural et périurbain.**

Elles concernent notamment les personnes qui n'ont pas de voiture ou qui ne sont plus en capacité de conduire (en lien notamment avec la problématique du vieillissement de la population). Elles touchent aussi de plus en plus les personnes en situation de précarité financière (coût d'usage de l'automobile et vulnérabilité à la hausse du prix des carburants).

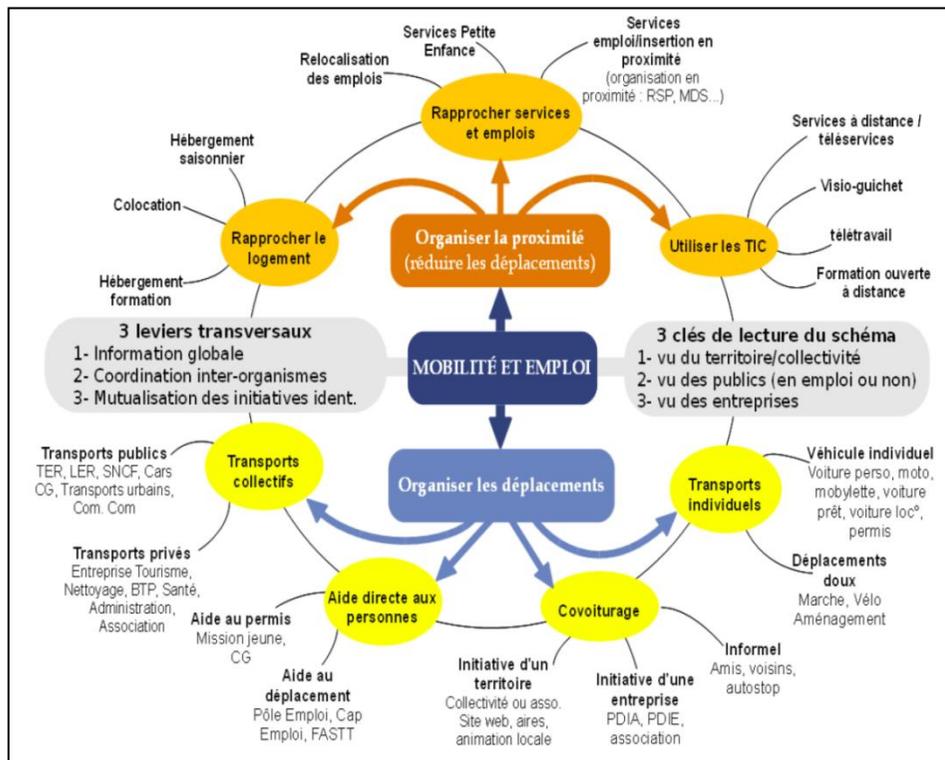
**En effet, l'offre de transport public est souvent absente ou inadaptées aux besoins** (notamment en milieu rural ou périurbain l'offre se limite souvent à du transport scolaire).

<sup>23</sup> Maison de l'emploi des Hautes-Alpes, *diagnostic territorial de l'emploi* (Ville de Gap, Champsaur – Valgaudemar, Tallard, Deux-Buëch, Dévoluy), 2008

<sup>24</sup> Maison de l'emploi des Hautes-Alpes, *Etude mobilité vers l'emploi dans les Hautes-Alpes : organiser les déplacements ou proposer des solutions de proximité ? Etat des lieux et propositions d'action*, juin 2010.

**Mobilité, emploi, intégration sociale : la nécessité d'une vision globale, qui ne se limite pas aux déplacements et aux transports publics**

**Les transports : une contribution majeure à la consommation d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre dans l'aire gapençaise**



Source : Maison de l'emploi des Hautes-Alpes, *Etude mobilité vers l'emploi dans les Hautes-Alpes : organiser les déplacements ou proposer des solutions de proximité ? Etat des lieux et propositions d'action*, juin 2010, p.8

L'état initial de l'environnement souligne que les déplacements représentent 29% de la consommation d'énergie de l'aire gapençaise (part en hausse de 6 points par rapport à 2002) et 59% de ses émissions de gaz à effet de serre (avec des émissions liées aux transports en hausse de 14,4% par rapport à 2002). Ces aspects sont à mettre en relation avec la croissance des besoins de déplacement motorisés liée à la périurbanisation et à l'étalement urbain.

L'état initial de l'environnement souligne également que les déplacements routiers contribuent sensiblement aux nuisances sonores et à la pollution de l'air notamment à Gap, en raison de la convergence des trafics vers la ville centre et de sa configuration en cuvette.

## Des problématiques spécifiques pour la ville-centre, les communes périurbaines et les territoires ruraux et touristiques

### Gap : une double problématique de gestion des flux d'échanges (qui reflètent l'attractivité de la ville centre) et de gestion des flux internes

Gap est à la fois marqué par :

- **Une forte attractivité** : de nombreuses personnes viennent chaque jour à Gap pour travailler, consommer, ... ce qui reflète les conséquences de la périurbanisation et du rôle de Gap comme ville-centre des Alpes du Sud. En 2007, l'INSEE estimait que 7 000 actifs qui n'habitent pas Gap viennent chaque jour y travailler.
- **Une forte autonomie** : les habitants de Gap font l'essentiel de leurs activités à l'intérieur de la commune.

De ce fait, Gap enregistre à la fois :

- **D'importants flux d'échanges avec l'extérieur** qui se font essentiellement en voiture en raison des faiblesses de l'offre de transport collectifs. Ils sont estimés dans le PDU à environ 45 000 véhicules / jour.
- **De nombreux déplacements internes** qui se font à pieds, en vélo, en bus mais aussi et surtout en voiture. L'enquête du plan de déplacement « inter-administration » du centre-ville de Gap montre ainsi que 63% des employés qui habitent à Gap et qui travaillent au centre-ville utilisent la voiture ou un deux roues motorisé pour aller travailler.<sup>25</sup> Le PDU de Gap estime que 55 000

véhicules / jour effectuent des déplacements internes à la commune. Cette importance de l'usage de l'automobile s'explique notamment par :

- les contraintes de pente ;
- l'étendue géographique de la commune ;
- la fréquence assez faible des transports collectifs ;
- la relative dispersion des pôles d'emploi, d'activité et de commerce (centre-ville, Fauvins / Tokoro, zone Sud, Eyssagnières, nouveau site de Polyclinique des Alpes ou du Conseil Général à proximité du futur boulevard urbain de contournement, etc. ...) ;
- la forte présence de l'habitat diffus (environ le tiers des habitants de Gap soit environ 13 000 personnes, résident en dehors de la partie dense de la commune<sup>26</sup>).

### Les communes périurbaines : une double dépendance vis-à-vis de la ville centre et de l'usage de l'automobile

Les territoires intégrés dans l'aire urbaine de Gap sont marqués par une forte dépendance à l'égard des emplois, des commerces et des services offerts dans la ville-centre. Les habitants de ces territoires périurbains sont très dépendants de l'usage de la voiture en raison de la forte prédominance de l'habitat dispersé ou diffus ainsi que de la faiblesse de l'offre en transports collectifs pour se rendre à Gap ou dans les centres secondaires. Cette situation traduit plus largement les conséquences de la périurbanisation (les nouveaux habitants de ces territoires ont généralement un

<sup>25</sup> Ville de Gap, Un PDU volontariste pour la ville de Gap, présentation aux journées d'information et d'échanges AGIR, janvier 2010, p.36. Ce plan de déplacement inter-administration concerne la Ville de Gap, les services de l'Etat et du Conseil Général ainsi que le centre hospitalier. 700 employés habitant Gap ont

répondu à l'enquête. Plus précisément, 55% des personnes interrogées utilisent leur voiture, 5% utilisent leur voiture + les modes doux, 3% utilisent un deux-roues motorisé.

<sup>26</sup> Calcul réalisé sur la base des estimations de population 2008 produites par l'INSEE sur la base d'un « carroyage » de 200mx200m.

emploi à Gap) et le faible niveau d'équipement des communes (à l'exception des centres secondaires de premier niveau voire de second niveau).

### Les espaces ruraux et touristiques : entre autonomie et dépendance

**Les territoires plus ruraux** sont marqués par un fonctionnement plus autonome même s'ils sont de plus en plus concernés par le développement des échanges avec Gap (notamment pour les flux liés au travail) en lien avec la diffusion croissante de la périurbanisation et les difficultés à trouver un emploi sur place pour de nombreux résidents. Au sein de ces territoires, on peut distinguer trois situations :

- **Les centres secondaires de premier niveau** (Veynes, Saint-Bonnet / La Fare) bénéficient d'un bon niveau d'équipement et connaissent une certaine autonomie de fonctionnement interne facilitant le recours aux modes « actifs » (marche, vélo) pour les déplacements locaux
- **Les espaces de montagne à très forte composante touristique** (Dévoluy, partie Est du Champsaur) ont également un fonctionnement très autonome (sur le plan de l'emploi et des commerces). La relative dispersion de l'habitat (dans le Champsaur) et la déconnexion entre les villages et les principales stations y induisent cependant une forte dépendance vis-à-vis de l'automobile.
- **Les autres communes rurales ou de montagne** souffrent généralement d'une absence ou d'un très faible niveau d'équipement et dépendent fortement de l'offre existante dans les centres secondaires ou à Gap. La dépendance à l'égard de l'automobile y est très importante.

### Circulation automobile et stationnement : les difficultés se concentrent principalement à Gap

#### Une convergence des trafics vers la partie centrale de Gap

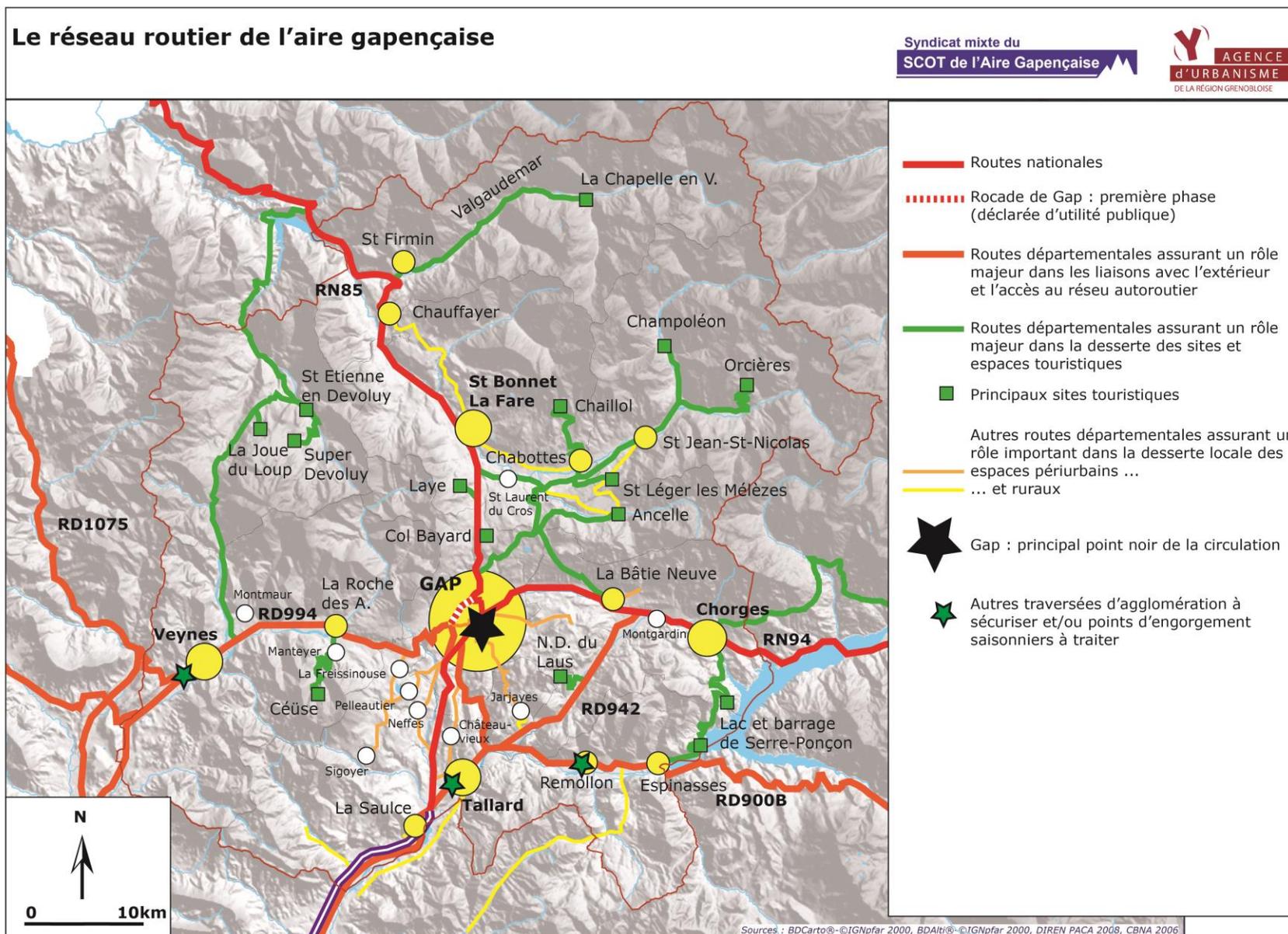
La partie centrale de Gap (zone urbaine dense), fortement contrainte par le relief, s'étend en longueur sur près de 7 km en étant desservie par un seul axe (RN85/RN94). Quatre voies principales convergent vers cette partie centrale et supportent l'essentiel des flux d'échanges liés à la ville-centre :

- La RN85 « sud » (liaisons vers Tallard et l'autoroute A51) avec 12 000 véhicules / jour en limite sud de la commune,
- La RN85 « nord » (liaison vers le Champsaur et Grenoble) avec 6 500 véhicules / jour en limite Nord de la commune,
- La RN94 à l'Est (liaisons vers Chorges et Briançon) avec 12 300 véhicules / jour à la limite Est de la commune,
- La RD994 à l'Ouest (liaison vers Veynes et la RD 1075) avec 9 200 véhicules / jour à l'entrée Ouest de Gap.

Ces axes supportent également une part importante des flux internes à la commune de Gap. Ainsi, dans sa partie centrale, les flux sur la RN85 et la RD994 dépassent les 25 000 véhicules / jour avec un maximum de plus de 30 000 véhicules / jour sur l'Avenue Jean-Jaurès aux abords de l'hypercentre.

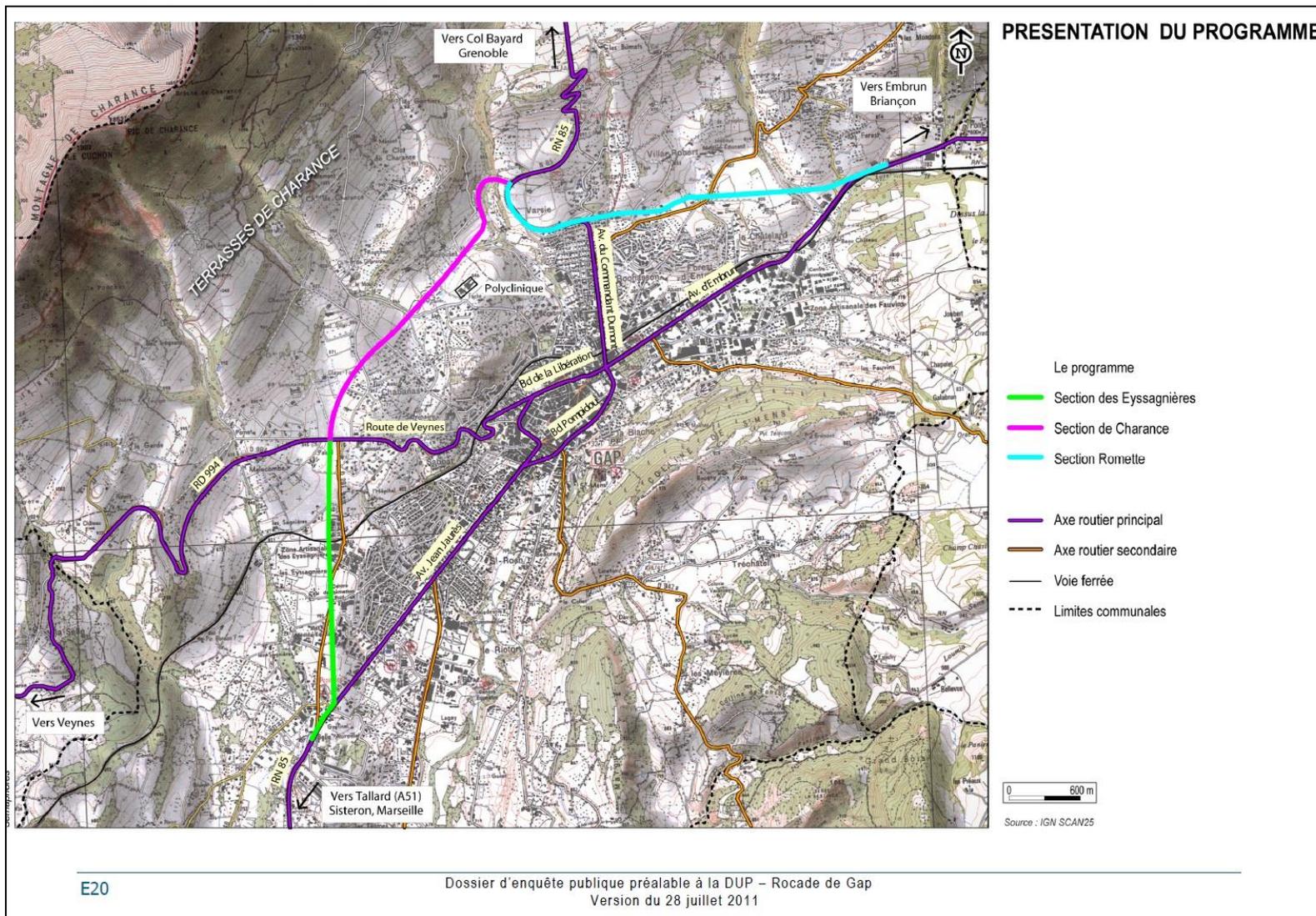
Cette convergence de flux se traduit par d'importantes difficultés de circulation notamment aux heures de pointe quotidiennes et pendant les pics de trafic touristiques. Celles-ci sont qualifiées « d'inhabituelles pour une ville de cette importance » dans le diagnostic du PDU. Aux entrées de l'hypercentre, les carrefours du Cèdre et de l'Europe posent particulièrement problème.

Les principaux axes routiers de l'aire gapençaise



### La convergence des trafics vers le centre de Gap et le projet de rocade

Source : DREAL PACA, Rocade de Gap, section Charance, dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, étude d'impact, 2011, p.E20



## Le stationnement à Gap : des difficultés liés notamment au déficit d'attractivité des parkings en ouvrage par rapport au stationnement sur voirie

En matière de stationnement, le diagnostic du PDU<sup>27</sup> souligne qu'au début des années 2000, Gap proposait environ 7 000 places publiques dont 4 000 dans le centre-ville. 30% de l'offre se situe dans des parkings et 30% est payante.

Le PDU souligne que « *si on compare ce nombre de places avec d'autres villes (...), l'offre est globalement satisfaisante, ni trop généreuse, ni trop restrictive* ».

Par contre, les places sur voiries sont sur-fréquentées (avec environ 30% de stationnement illicite) alors que les parkings en ouvrage disposent d'une réserve de capacité plus que suffisante pour absorber cette demande excédentaire.

La sur-occupation du stationnement sur voirie (combinée avec le fait que les usagers n'ont pas systématiquement le « réflexe » d'aller dans les parkings en ouvrage) se traduit par des délais importants de recherche d'une place qui renforce la saturation de la circulation dans le centre (voitures qui « tournent » à la recherche d'un stationnement).

Au cours des années 2000, la Ville de Gap a aménagé de nouveaux parkings aux portes du centre-ville et d'autres projets sont actuellement à l'étude. Elle a également créé quatre parkings relais (180 places au total) aux entrées principales de la commune. Mais leur usage est pénalisé par la faible fréquence des bus qui les desservent (20 à 30' en moyenne).

<sup>27</sup> Ville de Gap, Plan de déplacement urbain, rapport technique, septembre 2004, pp. 6-8.

## Le projet de rocade constitue le point d'appui majeur d'une politique multimodale pour résoudre les difficultés de circulation et de stationnement dans la partie centrale de Gap

Portée par l'Etat (DREAL PACA), la future rocade de Gap permettra de relier la RN94, la RN85 « Nord », la RD994 et la RN85 « Sud ». Il s'agira d'une route à 2x1 voies limitées à 70 km/h avec des carrefours giratoires à niveau.

Une première tranche de cette rocade, dite « section de Charance » a été déclarée d'utilité publique en 2012. Elle reliera la RN85 « Nord » et la RD994. La continuité du contournement vers la RN85 « Sud » sera assurée par l'actuelle RD291 (route des Eyssagnières). Le financement des travaux est prévu dans le « programme de modernisation des itinéraires » 2009-2014.

Le programme comporte deux autres tranches qui n'ont pas encore fait l'objet d'études préalables à une déclaration d'utilité publique : la « section de Romette » (liaison RN95 – RN85 « nord ») et la « section des Eyssagnières » (liaison RD994 – RN85 « sud », actuellement assurée par la RD291).

L'analyse du dossier d'enquête publique de la « section de Charance » par l'autorité environnementale souligne que le projet aura un impact limité sur la réduction des encombrements au centre-ville<sup>28</sup>. En effet, l'essentiel du trafic est lié aux déplacements internes ou en échange avec Gap.

Par contre, **la section de Charance libérera la zone centrale de Gap de l'essentiel de ses flux du transit et de certains déplacements inter-quartier. Il sera alors possible d'y maîtriser l'usage de la voiture sans pénaliser les flux automobiles de transit qui passent par Gap.**

<sup>28</sup> DREAL PACA / Autorité Environnementale (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable), Rocade de Gap, section Charance, Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, avis de l'autorité environnementale et mémoire en réponse du maître d'ouvrage, 2011, p.8

Le PDU propose ainsi plusieurs mesures qui permettront de résoudre les problèmes de déplacement dans la partie centrale de Gap en misant sur la réduction des flux automobiles<sup>29</sup> :

- Renforcer l'offre bus et développer des aménagements de priorité pour les transports en commun sur l'axe principal de la zone centrale de Gap (liaison entre l'entrée sud, le centre-ville et le secteur de Tokoro / Les Fauvins).
- Renforcer les parkings relais et les connecter à des lignes de bus offrant une bonne fréquence de passage.
- Etendre l'espace public dédié aux modes actifs (marche et vélo) notamment dans la partie centrale de la commune (espaces urbains denses et plats). Cela nécessite notamment de transférer une partie du stationnement sur voirie vers des parkings en ouvrage existants ou à créer.
- Mettre en place un système de régulation d'accès à la partie centrale de Gap en jouant sur le réglage et l'implantation des feux de circulation.
- Ralentir l'entrée des voitures dans la partie centrale de Gap aux heures de pointe afin d'éviter la formation des bouchons dans l'hypercentre. Cette régulation du trafic passe par l'implantation et le réglage des feux de circulation. Elle facilitera la mise en place et augmentera l'efficacité des mesures proposées précédemment.

<sup>29</sup> Ville de Gap, Plan de déplacement urbain, 2007, pp.25-32

En dehors de Gap, le réseau routier est globalement adapté aux besoins même si la traversée de certaines agglomérations peut être difficile ou pénalisante pour la vie locale

En dehors de Gap, les routes nationales et départementales assurent l'essentiel des déplacements de transit et d'échanges liés aux différents secteurs.

Le schéma directeur routier départemental des Hautes-Alpes<sup>30</sup> propose une classification des axes en trois grandes catégories dont les principes peuvent être étendus aux communes de l'aire du SCOT situées en dehors de ce département :

- **Les itinéraires stratégiques :**
  - **Grands axes économiques :** essentiels pour la grande accessibilité au territoire et la desserte des pôles touristiques et économiques majeurs, ils accueillent l'essentiel du trafic de transit et d'échanges lié à l'aire gapençaise ainsi que les trafics poids lourds les plus importants : RD994, RD291, RD900b, RD942, RD1085. On peut y ajouter les routes nationales RN85 et RN94 et l'autoroute A51.
  - **Itinéraires d'intérêt touristiques majeurs :** voies d'accès aux stations de sport d'hiver et aux grands sites touristiques, fortement marqués par la circulation des autocars et les phénomènes de pointe touristique.
- **Le réseau structurant :**
  - **Réseau primaire périurbain :** axe fortement sollicité par les migrations domicile / travail aux abords de Gap.
  - **Réseau de désenclavement rural** et de délestage des grands axes économiques : principales voies d'accès et de desserte des communes rurales.

<sup>30</sup> Conseil Général des Hautes-Alpes, schéma directeur routier départemental, 2007

- **Le réseau secondaire ... :**
  - ... **à vocation touristiques** : routes saisonnières et voies d'accès aux sites touristiques moins marqués par les phénomènes de pointe et la circulation des cars.
  - ... **de desserte locale** qui assure une diffusion fine des trafics.

**Pour les routes nationales**, les enjeux de modernisation identifiés portent principalement sur :

- Le traitement de certains carrefours accidentogènes ou générateurs de congestion (carrefour RN85/RD942/RD46 à Tallard, carrefour d'accès au village de Chorges sur la RN94, ...) <sup>31</sup>
- La protection et la pérennisation de l'infrastructure par rapport aux risques naturels (confortement des berges du Drac sur la RN85) <sup>32</sup>.
- L'amélioration du confort de conduite et d'usage (créneaux de dépassement notamment).
- Le traitement des abords et de l'intégration urbaine et paysagère de la voie, notamment sur la RN85 entre l'A51 et Gap <sup>33</sup> : traitement des accès riverains et des carrefours d'accès aux espaces d'activités et aux voies départementales qui se branchent sur la nationale, intégration des modes actifs (piétons, vélos), aménagement des arrêts de cars et de bus, aménagement de sécurité et de maîtrise des vitesses, ...

<sup>31</sup> MEEDM / Conseil Régional PACA, convention relative au programme de modernisation des itinéraires, période 2009 – 2014, annexe à la délibération N°9-241 du Conseil Régional PACA

<sup>32</sup> Ibidem

<sup>33</sup> Communauté de communes de Tallard-Barcillonnette, *étude urbanistique d'entrée de ville RN85 aéroport* – Gap, 2005

**Pour les routes départementales**, le schéma directeur routier départemental des Hautes-Alpes souligne que les enjeux d'amélioration du réseau portent notamment sur :

- La sécurité avec l'enjeu de donner à l'automobiliste une perception homogène d'un même itinéraire et de traiter les secteurs accidentogènes.
- La suppression des points d'engorgement, qui doivent être traités « *mais pas systématiquement par des déviations* » car généralement, « *ce ne sont pas des problèmes permanents, ils sont liés aux migrations touristiques (...). Des itinéraires de délestage aménagés et donc une gestion du trafic peut satisfaire et résoudre certains problèmes* <sup>34</sup> ».
- Les travaux de calibrage et de modernisation en particulier sur les grands axes économiques et les routes d'accès aux stations (notamment pour permettre des croisements en toute sécurité avec les poids lourds et les cars).
- La sécurité et le confort des cyclistes et des piétons.
- La protection et la pérennisation de l'infrastructure par rapport aux risques naturels.

**Les travaux conduits avec les acteurs locaux ont par ailleurs permis d'identifier trois traversées d'agglomération difficiles** : **Remollon** (problèmes de sécurité en raison du caractère étroit de la traversée du village par la RD900b), **Tallard** (traversée du village par la RD942 qui constitue l'axe fort de liaison entre l'A51 et la partie Nord des Hautes-Alpes) et **Veynes** (traversée de l'agglomération par la RD994 et carrefour RD994 / RD994b).

**La RD214** (liaison entre La Bâtie-Neuve et Ancelle) a également été pointée comme fortement fréquentée en période touristique.

<sup>34</sup> Conseil Général des Hautes-Alpes, schéma directeur routier départemental, 2007, p.11

## Transports collectifs : une offre perfectible sur l'ensemble du territoire

### Un territoire desservi par cinq réseaux, avec une offre peu coordonnée

Cinq réseaux de transports collectifs principaux contribuent à la desserte de l'aire gapençaise :

- **05 Voyageurs** (réseau d'autocars organisé par Conseil Général des Hautes Alpes).
- **TER** (trains et cars régionaux organisés par le Conseil Régional PACA et exploités ou coordonnés par la SNCF).
- **LER** (cars régionaux organisés par le Conseil Régional PACA mais non coordonnés par la SNCF).
- **TRANSISERE** (cars Grenoble-Gap organisés par le Conseil Général de l'Isère)
- **Autocars départementaux organisés par le Conseil Général des Alpes de Hautes-Provence** (desserte de la commune de Bellaffaire vers Sisteron et Turriers).
- **LINEA** (bus urbain organisés par la commune de Gap).

Ces réseaux sont peu coordonnés entre eux en termes d'horaires, de correspondances, de tarifications ou de conditions d'accès. Sur ce dernier point, le réseau 05 voyageurs fonctionne largement sur réservation (service régulier à la demande : le car ne circule que si une réservation a été effectuée au-moins 36 heures avant l'horaire prévu de départ) alors que les autres réseaux fonctionnent dans une logique de service régulier classique (le car ou le train circule systématiquement aux horaires indiqués).

### A l'intérieur de Gap, le réseau urbain LINEA offre un bon maillage mais avec des fréquences limitées et une vitesse commerciale faible

Le réseau urbain de la ville de Gap est gratuit. Il propose 12 lignes régulières (dont deux navettes internes au centre-ville et une navette « parc relais express »). Elles sont complétées par des dessertes scolaires et par 8 lignes de « taxi-bus » (transport à la demande pour la desserte des « campagnes »).

Le réseau offre un très bon maillage de la commune (la quasi-totalité du territoire habité se situe à moins de 300 m d'un arrêt) avec une offre kilométrique importante par rapport aux villes de taille comparable (850 000 km parcourus en 2008).

Par contre, en raison du grand nombre de lignes, les fréquences sont faibles (un bus toutes les 20 à 30 minutes sur les lignes principales). Par ailleurs, les temps de parcours sont pénalisés par les difficultés de circulation sur les axes principaux ainsi que par le tracé de certaines lignes (détours pour desservir des quartiers).

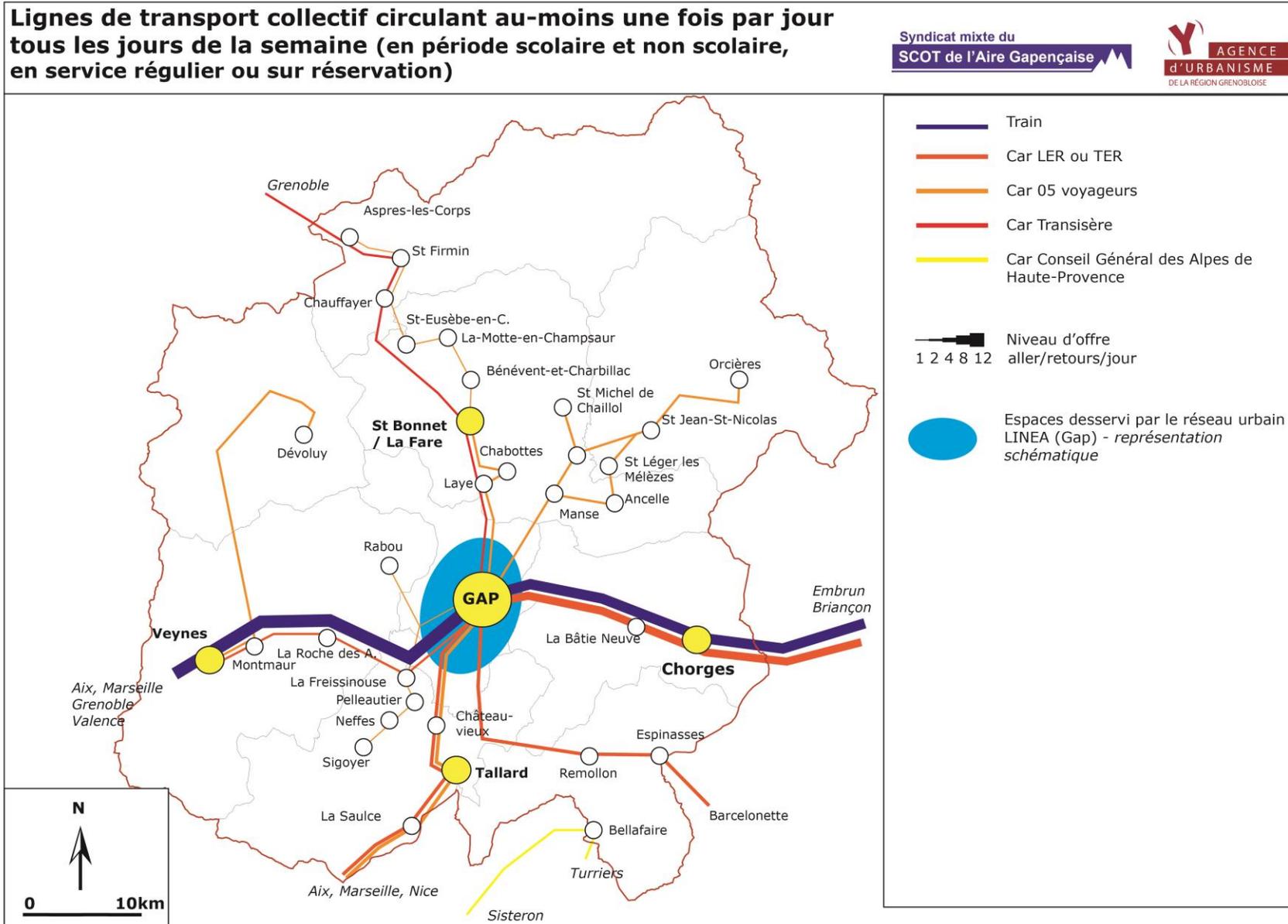
Ces éléments nuisent à l'attractivité du réseau notamment pour les déplacements domicile – travail. Ainsi, l'enquête « déplacements » du plan de déplacements inter-administration du centre-ville de Gap indique que les transports en commun ne sont utilisés que par 7% des 700 salariés habitant Gap<sup>35</sup>

Pour améliorer l'attractivité du réseau, le PDU de la ville de Gap (approuvé en 2007) prévoit la création d'un axe structurant bus entre la zone d'activité de Tokoro, le centre-ville et les quartiers sud de Gap. Il bénéficierait d'aménagements de priorités et d'une desserte renforcée (fréquence de 10 à 15 minutes toute la journée)<sup>36</sup>.

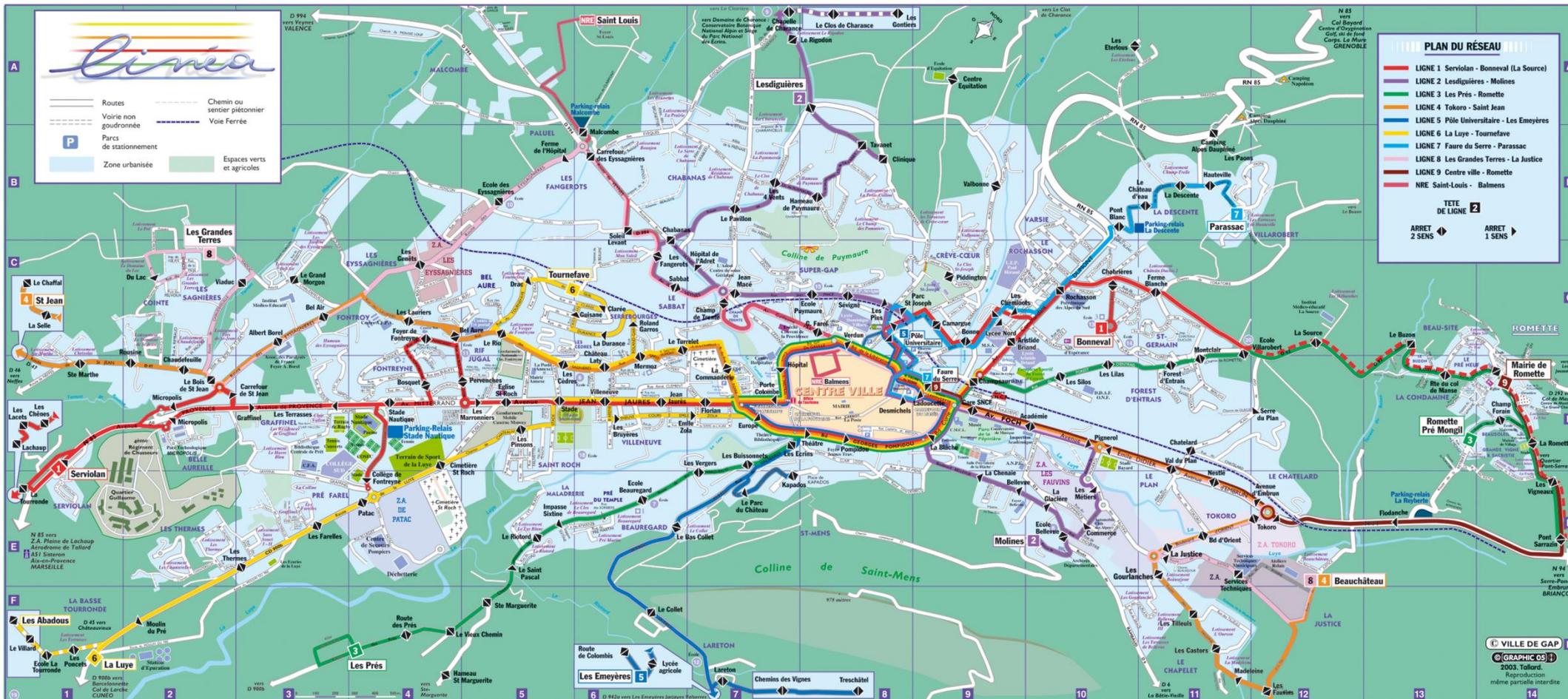
<sup>35</sup> Ville de Gap, Un PDU volontariste pour la ville de Gap, présentation aux journées d'information et d'échanges AGIR, janvier 2010, p.36.

<sup>36</sup> Ville de Gap, *Plan de déplacements urbains*, 2007, pp.24-25

L'offre de transports collectifs sur le territoire de l'aire gapençaise



Le réseau urbain LINEA en septembre 2012



## En dehors de Gap : une offre très limitée

Environ la moitié des communes de l'aire gapençaise n'ont aucune desserte en transports collectifs « réellement régulière » (services qui circulent tous les jours en semaine y compris hors période scolaire). Elles sont au-mieux desservies par des cars scolaires qui ne circulent pas pendant les vacances.

Entre Veynes, Gap et Chorges, le train offre une desserte intéressante en termes de temps de parcours voire de fréquence avec une dizaine d'aller-retour par jour.

Les autres communes sont desservies par des cars, y compris celles qui sont traversées par la voie ferrée en raison de la fermeture des gares intermédiaires de Montmaur, La Roche des Arnauds, La Freissinouse et La Bâtie Neuve.

L'offre « car » est disparate sur certaines liaisons en raison de la coexistence de lignes assurées par différents réseaux (ex. de la liaison Gap – Tallard). Dans tous les cas, les fréquences sont faibles et les temps de parcours longs notamment pour les cars en liaison avec Gap qui pâtissent des difficultés de circulation dans la ville-centre.

Les tableaux suivants présentent les principales caractéristiques des dessertes en transports collectifs « réellement régulières » existant dans l'aire gapençaise à l'automne 2012.

On peut souligner que la perspective de création d'une « communauté d'agglomération » autour de Gap (dotée obligatoirement d'une compétence d'autorité organisatrice de transport collectifs) permettra d'améliorer les liaisons en transports collectifs entre Gap et les communes qui seront intégrées dans cette future intercommunalité.

### L'offre de transports collectifs entre Gap et Veynes – automne 2012

Desserte	Mode / réseau	Fréquence (*)	Temps de parcours
Gap – Veynes sans arrêt intermédiaire	Train TER	11 allers / 12 retours	20 minutes
Gap - Veynes avec desserte de La Freissinouse, La Roche des Arnaud et Montmaur	Car TER	1 aller / 2 retours	30 à 35 minutes
	Car LER	1 aller (**)	
	Car 05 Voyageurs	2 aller / 1 retour	

### L'offre de transports collectifs entre Gap et Chorges – automne 2012

Desserte	Mode / réseau	Fréquence (*)	Temps de parcours
Gap – Chorges sans arrêt intermédiaire	Train TER	10 allers / 9 retours	15 minutes
Gap – Chorges avec desserte de La Bâtie Neuve	Car TER / LER	7 allers / retours	20 à 25 minutes

(\*) Seuls sont comptés les services réguliers ou sur réservation (05 Voyageurs) qui circulent du lundi au vendredi, y compris en période de petites vacances scolaires.

(\*\*) Les autres services LER sont mutualisés avec les cars TER

## L'offre de transports collectifs entre Gap, Tallard et La Saulce – automne 2012

Desserte	Mode / réseau	Fréquence (*)	Temps de parcours
Gap – Tallard sans arrêt intermédiaire	Car LER	1 A/R jour	20 minutes
Gap – Tallard – La Saulce – Vitrolles (Le Vivas)	Car LER	3 A/R jour	35 minutes (jusqu'à La Saulce).
	Car 05 voyageurs	3 A/R jour	

## L'offre de transports collectifs entre Gap et Remollon – automne 2012

Desserte	Mode / réseau	Fréquence (*)	Temps de parcours
Gap – La Luye – Espinasse - Remollon	Car LER	3 A/R jour	45 minutes

## L'offre de transports collectifs entre Veynes et Sigoyer – automne 2012

Desserte	Mode / réseau	Fréquence	Temps de parcours
Gap – La Freissinouse – Pelleautier - Sigoyer	Car 05 voyageurs	1 A/R jour	45 minutes

(\*) Seuls sont comptés les services réguliers ou sur réservation (05 Voyageurs) qui circulent du lundi au vendredi, y compris en période de petites vacances scolaires.

## L'offre de transports collectifs entre Gap, Saint-Bonnet et Saint-Firmin – automne 2012

Desserte	Mode / réseau	Fréquence	Temps de parcours
Gap – Saint-Bonnet – Saint-Firmin – Aspres les Corps par RN85	Car TRANSISERE	2 A/R jour	45 minutes
	Car 05 voyageurs	1 aller (limité à Saint-Bonnet) / 1 retour (depuis Aspres)	
Gap – Saint-Bonnet – Saint-Eusèbe Saint-Firmin – Aspres les Corps par RN85 et RD23	Car 05 voyageurs	1 A/R jour	1h05

## L'offre de transports collectifs entre Gap et Orcières – automne 2012

Desserte	Mode / réseau	Fréquence	Temps de parcours
Gap - Orcières	Car 05 voyageurs	2 A/R jour	1 heure

## L'offre de transports collectifs entre Veynes et Superdévoluy – automne 2012

Desserte	Mode / réseau	Fréquence	Temps de parcours
Veynes - Superdévoluy	Car 05 voyageurs	2 A/R jour	50 minutes

(\*) Seuls sont comptés les services réguliers ou sur réservation (05 Voyageurs) qui circulent du lundi au vendredi, y compris en période de petites vacances scolaires.

### Services locaux de covoiturage et de transport à la demande : des solutions à développer et à rendre plus lisibles

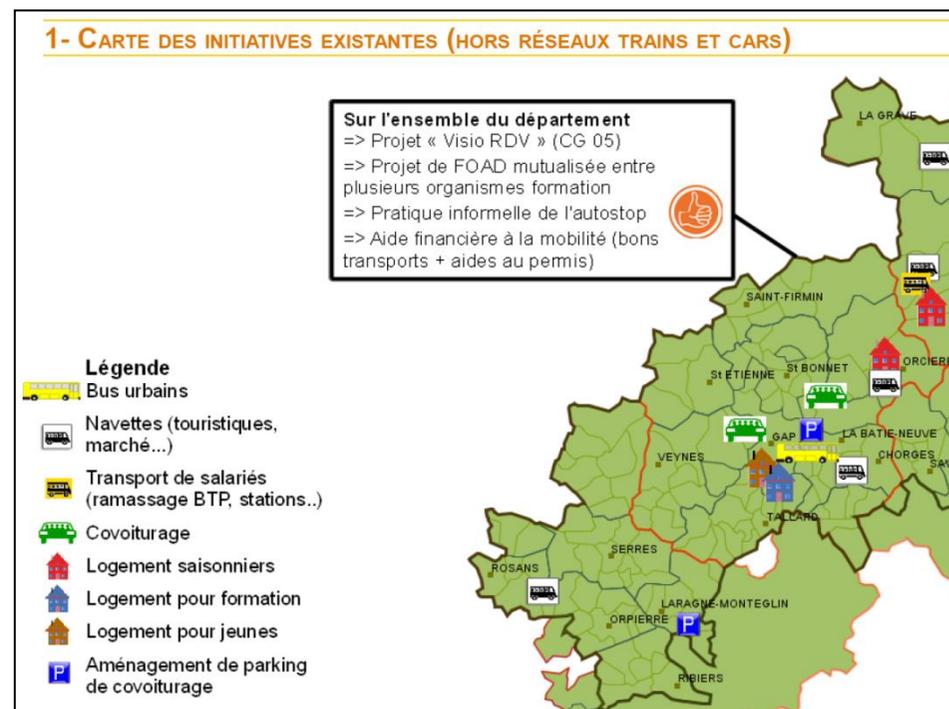
Pour compenser les limites de l'offre de transport public, certains territoires ont développé des systèmes locaux de navettes ou de transport à la demande à vocation touristique (par exemple dans les stations de ski) ou à vocation sociale (pour permettre aux personnes non-motorisées ou dépendantes de pouvoir accéder aux pôles de services).

Ainsi, la communauté de communes de la Vallée de l'Avance a par exemple mis en place une navette de transport à la demande permettant aux personnes non motorisées d'accéder aux centres secondaires.

Il existe par ailleurs plusieurs initiatives locales de développement de plateformes de mise en relation pour faciliter le covoiturage.

Mais ces initiatives ne sont globalement pas coordonnées et restent souvent trop confidentielles.

### Recensement des initiatives de services à la mobilité dans les Hautes-Alpes en 2008



Source : Maison de l'emploi des Hautes-Alpes, *Etude mobilité vers l'emploi dans les Hautes-Alpes : organiser les déplacements ou proposer des solutions de proximité ? Etat des lieux et propositions d'action*, juin 2010, p.24

### **Marche et vélo : des modes à mieux prendre en compte notamment pour les déplacements quotidiens**

Dans la zone d'emploi de Gap, 25% des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence se déplacent à pied. Par ailleurs, l'enquête « déplacements » du « plan de déplacements inter-administrations » du centre-ville de Gap indique que la marche est utilisée par 24% et que le vélo est utilisé par 5% des 700 salariés habitant Gap<sup>37</sup>

Pour autant, l'usage quotidien de la marche ou du vélo tend à être disqualifiés par l'étalement urbain (augmentation des distances à parcourir, dispersion de l'habitat, des équipements, des commerces et des activités) ainsi que par le manque de prise en compte des modes actifs le long de certains axes (exemple de la RN85 entre Gap et Tallard<sup>38</sup>) ou dans certains espaces (exemple des zones d'activités économiques et commerciales).

Le PDU de la Ville de Gap et le schéma directeur des aménagements cyclables du Conseil Général des Hautes-Alpes soulignent le potentiel de développement de l'usage des modes actifs tant pour les déplacements quotidiens que pour les déplacements liés au tourisme et aux loisirs (cyclotourisme).

**A Gap**, le potentiel de développement des modes actifs est particulièrement important dans la partie centrale de la commune (partie la plus dense et la plus plate de la commune). A ce titre, le PDU propose notamment de<sup>39</sup> :

- Etendre le secteur piétonnier au centre-ville,

- Sécuriser la traversée des boulevards,
- Créer un axe vélo en fond de vallée,

**Le schéma directeur des aménagements cyclables du Conseil Général des Hautes-Alpes<sup>40</sup>** souligne notamment les enjeux de sécurisation de la pratique du vélo (notamment sur les axes routiers principaux, en agglomération, ou aux abords des établissements scolaires) et de promotion de son usage. Il propose notamment :

- Des aménagements cyclables sur les principaux axes qui convergent vers la partie centrale de Gap et des accotements cyclables le long des principales routes départementales et nationales.
- Des « voies vertes » (axes exclusivement ou principalement réservé à la pratique des modes actifs) entre Gap et le Lac de Serre-Ponçon (baie Saint-Michel), entre Gap et le Champsaur (en réutilisant l'emprise de l'ancienne voie ferrée), entre Gap et Tallard et entre Sisteron et Tallard.
- Des aménagements cyclables pour faciliter l'accès aux collèges (dans un rayon de 3km environ).

<sup>37</sup> Ville de Gap, Un PDU volontariste pour la ville de Gap, présentation aux journées d'information et d'échanges AGIR, janvier 2010, p.36.

<sup>38</sup> Communauté de communes de Tallard-Barcelonnette, *étude urbanistique d'entrée de ville RN85 aéroport* – Gap, 2005

<sup>39</sup> Ville de Gap, *Plan de déplacements urbains*, 2007, pp.27-28

<sup>40</sup> Conseil Général des Hautes-Alpes, *Schéma directeur des aménagements cyclables*, propositions d'aménagement, 2009

### 7.3. Transports de marchandise : la prédominance de la route

#### *Des flux essentiellement liés aux besoins locaux*

Les Hautes Alpes et l'aire gapençaise se situent à l'écart des grands axes de passage pour le transport de fret qui se concentrent dans la Vallée du Rhône, sur le littoral méditerranéen et au droit du tunnel de Fréjus<sup>41</sup>.

Dans les Hautes-Alpes, les flux de marchandises s'écoulent presque exclusivement par la route. Ils sont largement internes au département ou en échange avec les départements limitrophes et les Bouches-du-Rhône. Ces flux d'échanges répondent d'une part à l'approvisionnement du département et d'autre part à l'exportation de ses productions (produits agricoles notamment)<sup>42</sup>.

#### *Des trafics poids lourds principalement orientés vers le Sud*

L'analyse des trafics routiers<sup>43</sup> corrobore les constats précédents.

Dans l'aire gapençaise, **les trafics PL les plus élevés sont observés sur la RN85 Sud** (accès à l'A51) : en MJA 2005, on dénombrait 1 100 PL entre La Saulce et Tallard et 750 PL entre Tallard et Gap (environ 600 en MJA 2008).

**Le trafic est également significatif sur la RN94** : en MJA 2008, environ 600 PL entre Gap et La Bâtie Neuve et environ 1 200 PL au droit d'Embrun.

**Inversement, le trafic est faible sur la RN85 « Nord »** (environ 300 PL en MJA 2008 et 200 en MJA 2010 sur la RN85 au niveau de Corps en Isère). En raison de l'obstacle de la côte de Laffrey, **l'essentiel des trafics PL qui circulent entre les Alpes du Sud et Rhône-Alpes emprunte la RD 1075** (environ 500 PL en MJA 2010 à la limite Sud de l'Isère) ce qui explique un **niveau de trafic assez important sur la RD 994** (environ 500 PL en MJA 2004).

<sup>41</sup> Association de la conférence des Alpes franco-italienne, observatoire transfrontalier des trafics transalpins de marchandises et de voyageurs 1986 – 2007, septembre 2008

<sup>42</sup> DRE PACA / Région PACA, Etude multimodale d'orientation sur l'amélioration des déplacements dans les Alpes du Sud, rapport de phase 1 (diagnostic), mars 2003, pp.71-84.

<sup>43</sup> Les trafics sont exprimés en moyenne journalière annuelle (MJA). La notion de « poids lourd » (PL) intègre les camions et les autocars mais aussi la plupart des camionnettes et des attelages. Peu de données récentes sont disponibles. Les trafics sont issus des études suivantes :

-DREAL PACA, *Observatoire des trafics à travers les Alpes, 2008*, carte des trafics carte p.2 (données MJA 2008)

-Conseil Général de l'Isère, *comptages routiers 2010* (données MJA 2010),

-Communauté de communes de Tallard-Barcelonnette, Etude urbanistique d'entrée de ville, RN85 aéroport – Gap, phase 1 : diagnostic et enjeux, p.29 (données MJA 2005)

-CETE Méditerranée / DRE PACA / Région PACA, Niveau de service des réseaux routiers en PACA, état en 2004 et évolution estimée à l'horizon 2020, septembre 2004, p.7 (données MJA 2004)

### *Un transit faible, mais en hausse depuis quelques années*

Les trafics poids lourds restent faibles sur les cols alpins du Montgenèvre (environ 300 PL en MJA 2008) et de Larche (environ 100 PL en MJA 2008).

Les acteurs locaux soulignent cependant que le trafic de transit tend à augmenter car de plus en plus de chauffeurs cherchent à éviter les itinéraires à péage (Vintimille, Fréjus, Mont-Blanc, mais aussi Vallée du Rhône). Il en résulte des difficultés croissantes de cohabitation entre poids lourds (souvent étrangers) et automobilistes sur des routes qui ne sont pas toujours dimensionnées pour accueillir un trafic important (exemple de la RD900b vers Barcelonnette et le Col de Larche).

## 7.4. Récapitulatif des besoins en matière de déplacement identifié dans le diagnostic

### *Les besoins liés à la grande accessibilité de l'aire gapençaise*

- Améliorer les axes routiers notamment vers Grenoble, mais aussi vers le Briançonnais.
- Améliorer le réseau et les services ferroviaires : modernisation de l'infrastructure, augmentation des fréquences de desserte (notamment vers Aix-Marseille), amélioration de la fiabilité des horaires et des temps de parcours.
- Réaliser le pôle d'échanges multimodal de Gap.
- Améliorer la coordination entre les services ferroviaires et les services d'autocars régionaux LER notamment pour les liaisons vers Aix et Marseille.

- Améliorer la coordination entre les services d'autocars locaux (05 voyageurs) et les services TER et LER, notamment pour la desserte des sites et stations touristiques.

### *Les besoins liés à la maîtrise et à l'organisation des déplacements internes à l'aire gapençaise*

#### **Cohérence urbanisme / transport**

- Maîtriser et organiser la périurbanisation et l'étalement urbain pour « agir à la source » sur les causes de la croissance du trafic automobile,
- Limiter la dispersion de l'habitat, des commerces et des équipements autour des villes et des villages afin de créer des conditions plus favorables à l'usage des modes actifs et des transports publics.

#### **Circulation automobile et stationnement**

- Réaliser la rocade de Gap et accompagner cet investissement par un schéma multimodal d'organisation des déplacements pour résoudre durablement la congestion du trafic dans la partie centrale de Gap,
- Développer les parkings relais et améliorer l'offre et l'attractivité des parkings en ouvrage afin de réduire l'espace occupé par le stationnement sur voirie dans le centre-ville de Gap,
- Améliorer le confort de conduite et la sécurité sur les principaux axes routiers,
- Atténuer les conflits entre vie locale et trafic routier et sécuriser la traversée des agglomérations de Veynes, Tallard et Remollon.

#### **Transports collectifs**

- Développer l'offre et coordonner les réseaux pour mieux répondre :

- Aux besoins de déplacements quotidiens (notamment domicile – travail), plus particulièrement dans Gap et entre Gap et les autres communes de l'aire urbaine,
- Aux besoins de déplacements entre Gap et les pôles secondaires qui structurent les bassins de vie ruraux et touristiques,
- Aux besoins de desserte des sites et stations touristiques.
- Améliorer la vitesse commerciale des transports collectifs notamment dans Gap.
- Valoriser l'offre ferroviaire et envisager son développement (renforcement des fréquences, réouverture des gares actuellement fermées au trafic voyageurs).

### Modes actifs

- Promouvoir et sécuriser l'usage de la marche et du vélo tant pour les déplacements de loisirs que pour les déplacements quotidiens,
- Accompagner l'aménagement des vélo routes et voies vertes.

### Covoiturage et navettes locales

- Développer l'offre et la rendre plus lisible notamment pour répondre :
  - A la desserte des zones à l'écart des axes principaux de transports collectifs ainsi que des secteurs de faible densité ou d'habitat dispersé,
  - Aux enjeux d'intégration sociale (personnes âgées isolées, personnes non motorisées en recherche d'emploi),
  - Aux enjeux d'adaptation à la hausse du coût des carburants.

### Les besoins liés à l'organisation des transports de marchandises

- Préserver la possibilité d'implanter des espaces logistiques près des gares ou des voies ferrées afin de faciliter un basculement de l'approvisionnement vers le rail en cas de hausse importante du prix des carburants et du transport routier,
- Maîtriser le trafic de transit poids-lourds.

## 8. Aménagement numérique du territoire

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 renforce le code de l'urbanisme en tant qu'outil de développement et d'aménagement des territoires, en introduisant un volet aménagement numérique dans les documents d'urbanisme dont les SCOT.

Cette nouveauté s'inscrit dans les récentes évolutions du cadre législatif et réglementaire qui ont redéfini les conditions d'action de la puissance publique et des collectivités territoriales en faveur de l'aménagement numérique du territoire.

En juin 2004, l'article L.1425-1 du CGCT prévoit que les collectivités ont désormais la possibilité d'investir dans les réseaux de communications électroniques en déployant ou en faisant déployer pour leur compte des infrastructures actives neutres et mutualisées. En cas d'insuffisance constatée de l'initiative privée, elles peuvent également assurer des fonctions d'opérateurs de services dans les zones concernées.

En février 2009, la mutualisation des infrastructures est encouragée car la réalisation de réseaux distincts ne constitue pas un modèle économique viable pour le déploiement des réseaux de communication. Ainsi, les opérateurs privés ont acquis le droit de déployer leurs réseaux « dans les réseaux publics relevant du domaine public routier et non routier, à l'exception des réseaux et infrastructures de communications électroniques ». Parallèlement, les détenteurs d'infrastructures mobilisables ont désormais l'obligation d'accueillir des réseaux de communications électroniques.

En décembre 2009, la loi Pintat impose aux maîtres d'ouvrage intervenant sur les infrastructures situées sur le domaine public d'en informer les collectivités afin de rendre possible des déploiements mutualisés d'infrastructures d'accueil dont elles supporteront le financement. Un autre moyen d'action consiste à utiliser les outils législatifs mis à la disposition des collectivités et de leurs groupements pour pallier l'insuffisance d'initiative privée sur leur territoire. C'est alors la collectivité qui porte le

projet de construction et d'exploitation du réseau de communications électroniques et participe à son financement.

Afin de développer les capacités de la France en matière d'économie numérique, le programme national très haut débit lancé en juin 2010 fixe l'objectif ambitieux de couvrir le territoire en très haut débit d'ici à 2025. Le seul déploiement par les opérateurs privés, limité en capacité d'investissement et orienté vers les zones les plus denses donc les plus rentables, ne permettra pas d'atteindre ce but.

En incitant opérateurs et fournisseurs d'accès internet à investir dans les zones moins denses, grâce notamment à la création de réseaux d'initiative publique (RIP) mutualisés, les collectivités locales se sont déjà fortement impliquées pour réduire la fracture numérique du haut débit apparue sur leurs territoires. Elles sont aujourd'hui confrontées à un enjeu beaucoup plus exigeant : le déploiement du très haut débit.

Pour les aider dans leur démarche, la loi Pintat introduit le **schéma directeur territorial d'aménagement numérique** (SDTAN), outil de cadrage qui favorise la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé et prend en compte le long terme. L'élaboration d'un SDTAN est une condition afin de bénéficier des financements du fonds d'aménagement numérique du territoire (FANT).

### 8.1. Les sources du volet aménagement numérique du SCOT de l'aire gapençaise

Le SDTAN des Hautes-Alpes a été porté par le Conseil général. Après une année de travail conséquent, animé par une concertation importante (acteurs publics et privés) un état des lieux et un diagnostic partagés ont été établis. Il a été choisi, début 2012, un scénario pour l'aménagement numérique des années à venir. Dans les Alpes-de-

Haute-Provence, le SDTAN a été finalisé en mars 2012 : pour le SCOT de l'aire gapençaise, il concerne les communes de Bellafaire, Piégut et Venterol.

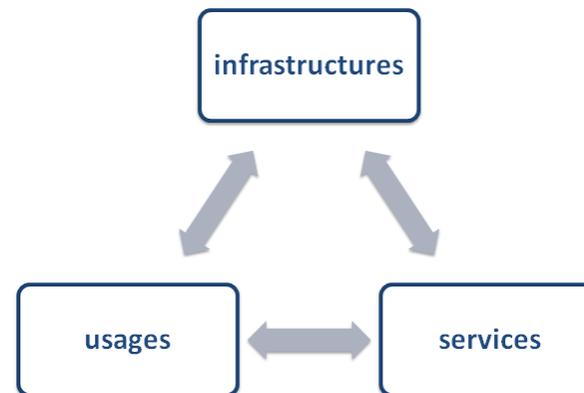
**Le rapport de présentation du SCOT s'appuie largement sur ces travaux (réalisés par le bureau d'études TACTIS pour les Hautes-Alpes et par le bureau d'études ON-X pour les Alpes-de-Haute-Provence), afin de les traduire dans le projet de territoire (dans le PADD puis le DOO) de l'aire gapençaise.**

Le volet aménagement numérique du territoire du SCOT de l'aire gapençaise s'inscrit dans la **Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) de la Région PACA**, validée fin 2011. Cette dernière vise un programme ambitieux pour lequel la Région prévoit de mobiliser une enveloppe de 10 M€ par an sur 15 ans, dans la perspective de concilier une vision de long terme et un plan d'action de court/moyen terme :

- A court terme, chaque habitant de Provence Alpes Côte d'Azur doit pouvoir disposer avant fin 2013 d'un accès au haut débit internet à 2Mbit/s minimum ;
- A moyen terme, 2020, déploiement massif de la fibre optique en complément des initiatives privées (au moins 70% des prises couvertes par département) et accès en « triple play haute définition » pour tous (soit 10 Mbits/s) ;
- A long terme l'accès au très haut débit pour tous en 2030.

### **Eclairage sur le concept d'aménagement numérique du territoire**

**L'aménagement numérique du territoire doit être perçu comme un triptyque : services / usages / infrastructures.** Il s'insère dans un cercle vertueux puisque le réseau d'infrastructures devient porteur du développement de services innovants et que les usages entraînent à leur tour une demande accrue de services.



Les **infrastructures** : ce sont les réseaux de haut et de très haut débit, à travers lesquels circulent les données. La technologie utilisée influence directement les possibilités du réseau en termes de débit et de qualité de service. Elle a donc un impact direct également sur les services offerts. Sont distinguées les infrastructures dites fixes (nécessitant des réseaux câblés en amont ou en aval – ex : Internet pour PC) et celles dites mobiles (disposant d'une réception sur un réseau mobile – ex : le téléphone portable). Les deux types de réseaux ont des performances différentes selon les technologies employées :

- Les réseaux d'accès fixes :
  - ADSL ;
  - Fibre optique ;
  - Câbles ;
  - Technologies radio terrestres.

- Les réseaux d'accès mobiles :
  - GSM (ou 2G) ;
  - UMTS (3G) ;
  - LTE Avanced (4G) *en cours de déploiement*.

Les **services** : ils sont proposés aux usagers à travers l'internet ou les outils multimédia, et sont de natures diverses : vidéo à la demande, réseaux sociaux, visioconférence, sauvegarde de données sur site distant sécurisé, cloud computing... Ils ne se développent que s'ils trouvent leur public, ce qui dépend de leur qualité mais aussi de la capacité des usagers à les utiliser, celle-ci étant directement liée aux performances de leur raccordement.

Les **usages** : il s'agit de l'utilisation des services proposés et des possibilités offertes par les outils multimédias individuels. Le développement des usages dépend certes de la richesse des services en ligne et de leur degré d'appropriation par les utilisateurs, mais aussi de la performance du réseau. Il permet de nouvelles formes d'activités ou de services à la personne, tels que : e-secrétariat pour les professions libérales, télémédecine, maintien à domicile des personnes âgées, téléchargement de films, partage de photographies par des albums en ligne, externalisation de services comme la paie, la comptabilité ou la téléphonie d'entreprise...

Ces trois aspects d'un projet haut débit - infrastructures, services et usages, sont complémentaires et indissociables. Au vu des évolutions très rapides du secteur, la rentabilité à court terme est le maître mot pour tous les acteurs de la filière. Aucun opérateur n'investira donc dans un réseau s'il estime le nombre de clients potentiels insuffisant, et ceux-ci à leur tour ne se montreront intéressés que si les services proposés sont attractifs.

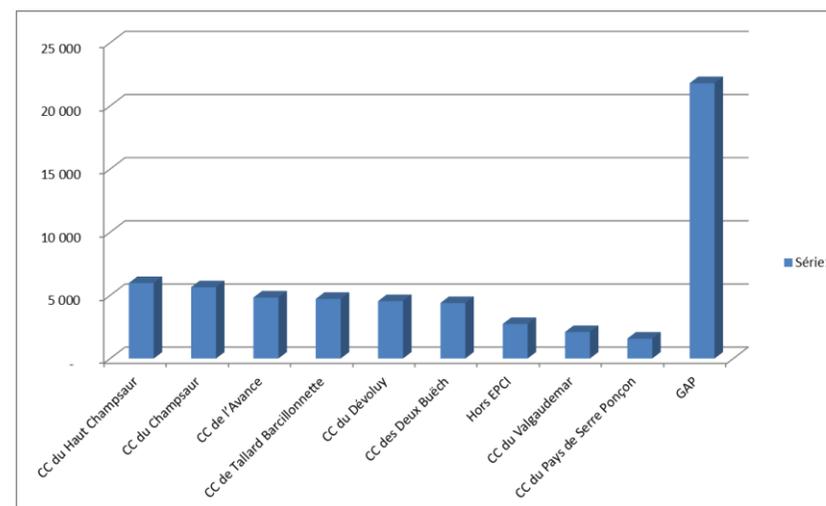
## 8.2. Etat des lieux des infrastructures sur l'aire gapençaise

### 8.2 a.- Les réseaux d'accès fixes

Dans le cadre du SDTAN, il a été procédé à une analyse quantitative et géomarketing des besoins au travers de la géolocalisation de l'ensemble des :

- Résidences principales
- Résidences secondaires
- Etablissements professionnels publics et privés

Sur l'ensemble des Hautes-Alpes, il a été comptabilisé environ 140 000 prises, dont près de 60 000 sur l'aire gapençaise. Le nombre de prise est proportionnel au nombre de logement, ce qui induit une représentativité importante des secteurs touristiques (Haut-Champsaur, Dévoluy).



Source : SDTAN des Hautes-Alpes – 07/02/2012

### Couverture ADSL de l'aire gapençaise

La technologie DSL (Digital Subscriber Liner) permet d'offrir des accès haut débit sur une ligne téléphonique classique (réseau cuivre), à partir du central téléphonique. La transmission DSL est établie entre un équipement (DSLAM) situé au central téléphonique (Nœud de Raccordement d'Abonnés - NRA) et un modem chez l'utilisateur.

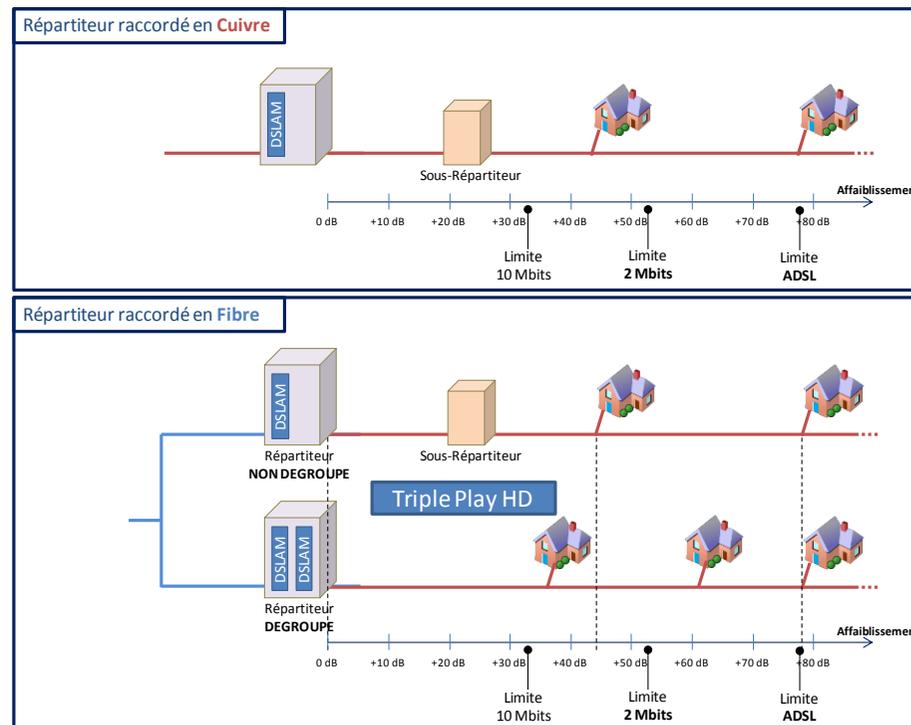
Les relations entre l'état du réseau téléphonique (affaiblissement, mode de raccordement du répartiteur, et dégroupage) et services proposés sont très déterminantes. Ainsi, le nombre et la répartition des NRA sont une donnée de base très essentielle car cela permet d'appréhender la couverture et le débit des lignes desservies.

L'affaiblissement d'une ligne dépend de la longueur de cuivre reliant l'abonné à son opérateur. Au-delà de 2,5 km les performances du ADSL tombent ... d'où une discrimination entre utilisateurs car plus l'affaiblissement est élevé, moins les débits disponibles seront conséquents.

Néanmoins, le débit disponible dépend tout particulièrement du mode de raccordement du répartiteur : cuivre ou fibre. Dans le cas d'un répartiteur cuivre, un débit élevé reste théorique, une collecte de quelques dizaines de Mbits étant partagée par l'ensemble des utilisateurs.

La collecte fibre lève ces contraintes mais ne permet de procurer des services complémentaires tels que le Triple Play HD uniquement dans le cas où ce répartiteur est dégroupé par plusieurs opérateurs.

**Le territoire de l'aire gapençaise compte 30 NRA, dont 18 fibrés.** Les trois communes des Alpes-de-Haute-Provence n'ont pas de NRA mais sont concernés par ceux de Turriers, Valsertres, Remollon et de Bréziers.



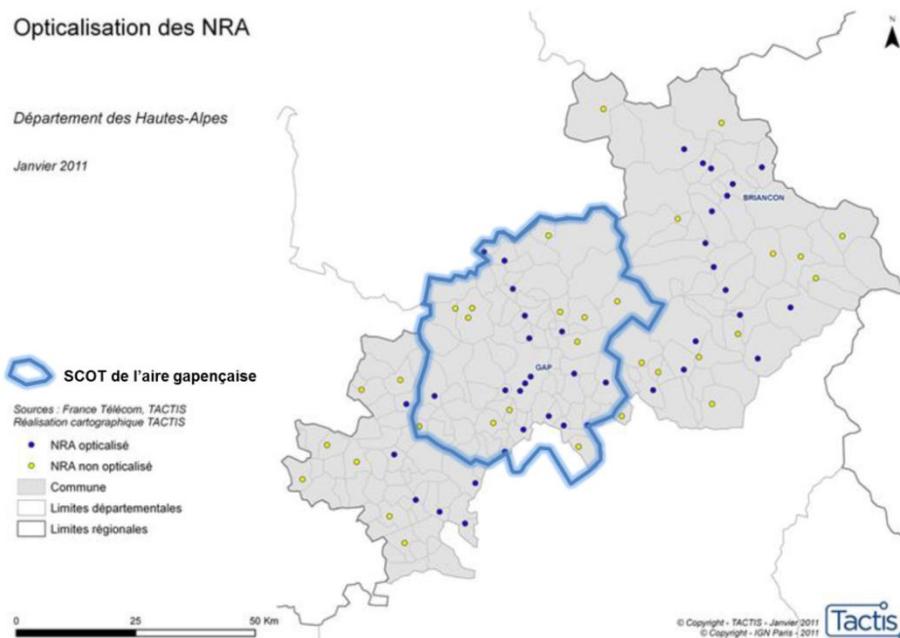
Source : SDTAN des Hautes-Alpes – 07/02/2012

Dans le cas de **raccordement en cuivre** (12 NRA), cela se traduit par des **contraintes en termes de niveaux de services proposés ainsi que l'impossibilité d'être dégroupés par des opérateurs alternatifs**. Cela concerne près de 4 500 lignes téléphoniques : la totalité de celles du Dévoluy, de la commune d'Ancelle et près de 80% de celles du Haut-Champsaur (regroupant les ¾ des lignes raccordées en cuivre). A noter à l'automne 2012, des travaux ont amélioré la situation dans la communauté de communes de Tallard Barcillonnette.

Opticalisation des NRA

Département des Hautes-Alpes

Janvier 2011



Source : SDTAN des Hautes-Alpes – 07/02/2012

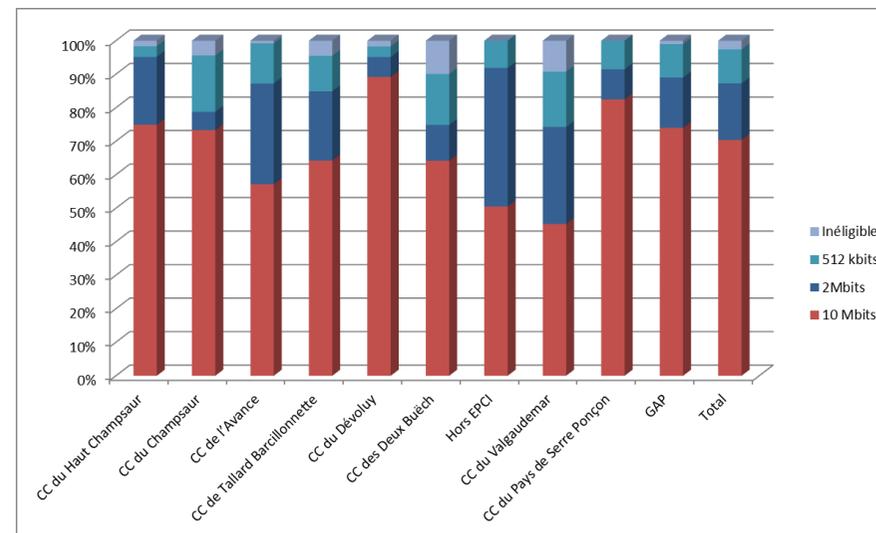
Si seuls les NRA optimalisés peuvent être dégroupés, soit 18, sept seulement disposent de plus d'un opérateur :

- 3 n'accueillent que deux opérateurs (Gap, La Bâtie-Neuve et Chorges) ;
- 4 disposent de trois opérateurs ou plus (2 à Gap, Saint-Firmin et Tallard).

Cette situation n'est pas satisfaisante sur l'ensemble du territoire : si, sur la commune de Gap et dans la vallée de l'Avance, la quasi-totalité des utilisateurs peuvent bénéficier de services d'opérateurs concurrents à France Télécom-Orange, cela est nettement moins acquis sur le reste de l'aire gapençaise, où en moyenne moins de 15% des lignes sont dégroupées. Dans les communautés de communes du Champsaur, Haut-Champsaur, Valgaudemar, Deux-Buech, Dévoluy et Pays de Serre-Ponçon, il n'y a aucune alternative ou presque (moins de 10% des lignes) à l'opérateur

historique. Le développement de services concurrentiels est source de tarifs plus compétitifs ainsi que de services enrichis, puisque les services de « triple play » par la ligne ADSL sont disponibles uniquement dans les zones dégroupées.

Les données issues du SDTAN de débit théorique des prises montrent qu'en moyenne, 70% des prises de l'aire gapençaise peuvent bénéficier de débits supérieurs à 2Mbits. Ce chiffre ne correspond malheureusement pas à la réalité en raison du faible dégroupage (peu de concurrence) et de la présence de nombreux NRA reliés au cuivre.



Source : SDTAN des Hautes-Alpes – 07/02/2012

Concernant l'ADSL, **l'enjeu pour le territoire est à la fois l'augmentation de la couverture et l'augmentation du débit dans les zones les plus éloignées.** Le nombre réduit de NRA pose question. Pour des raisons économiques, les opérateurs sont peu enclins à déployer des infrastructures sur ces secteurs et l'opérateur historique y enregistre de très forte part de marché, en raison d'un taux de dégroupage

plus faible. Le taux de pénétration Internet est freiné en raison d'une offre moins concurrentielle et des débits moyens limités.

Pourtant, les besoins de services en communication électroniques sont au moins aussi importants en zones rurales qu'en zones urbaines. Avec des débits plus rapides, le taux de pénétration d'Internet dans les zones rurales pourrait être beaucoup plus important.

	< 2 000 hab	2 000 à 5 000 hab	5 000 à 20 000 hab	20 000 à 100 000 hab	> 100 000 hab	Paris et région parisienne
Taux d'équipement en PC	72%		68%		75%	86%
Taux de pénétration internet	50%	51,7%	49,1%	48,6%	60,6%	67,1%

Sources : Credoc, Étude PMP pour l'ARCEP, 2010

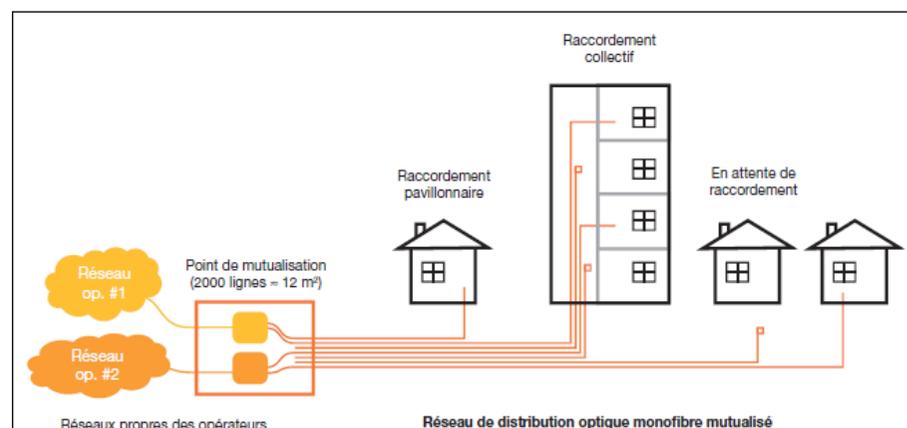
### Couverture fibre optique de l'aire gapençaise

La fibre optique est le support considéré comme le plus adapté pour le développement du très haut débit (THD - supérieur à 50 Mbits/s).

A l'heure actuelle, le raccordement des villes en fibre optique se fait très progressivement et le déploiement s'annonce long et coûteux, notamment dans les territoires ruraux et montagnards. Pour bien comprendre cette lente évolution, il faut raisonner immeuble par immeuble. Contrairement à l'ADSL, l'unité de base n'est plus le NRA. En effet, une liaison FTTH (Fiber To The Home : fibre optique à domicile) nécessite le déploiement de la fibre optique depuis un NRA (Nœud de Raccordement Optique) jusqu'à l'appartement de l'abonné. Le développement prend donc beaucoup plus de temps et, est plus onéreux.

**A l'heure actuelle, aucune offre ne permet l'accès aux particuliers à une offre THD dans l'aire gapençaise.** Une seule solution, assez coûteuse, est disponible sur la commune de Gap pour les entreprises, via l'offre de gros d'Orange : CE2O.

Dans le cadre de l'appel à manifestations d'intentions d'investissement (AMII) engagé par l'Etat jusqu'au 31 janvier 2011, France Télécom-Orange et SFR ont fait part de projets sur le département des Hautes-Alpes. Les entretiens menés dans le cadre de l'élaboration du SDTAN des Hautes-Alpes ont permis de confirmer ces intentions. France Télécom-Orange et SFR ont indiqués vouloir déployer le FTTH sur la **ville de Gap : premières études en 2013, déploiement entre 2014 et 2018.**



**Le déploiement de la fibre optique, permettant à la fois l'opticalisation des NRA et le développement d'une offre fibre optique pour les usagers, apparaît comme un élément indispensable de l'aménagement numérique des Hautes-Alpes. Mais aussi le plus élevé financièrement.**

## 8.2 b.- Les réseaux d'accès mobiles

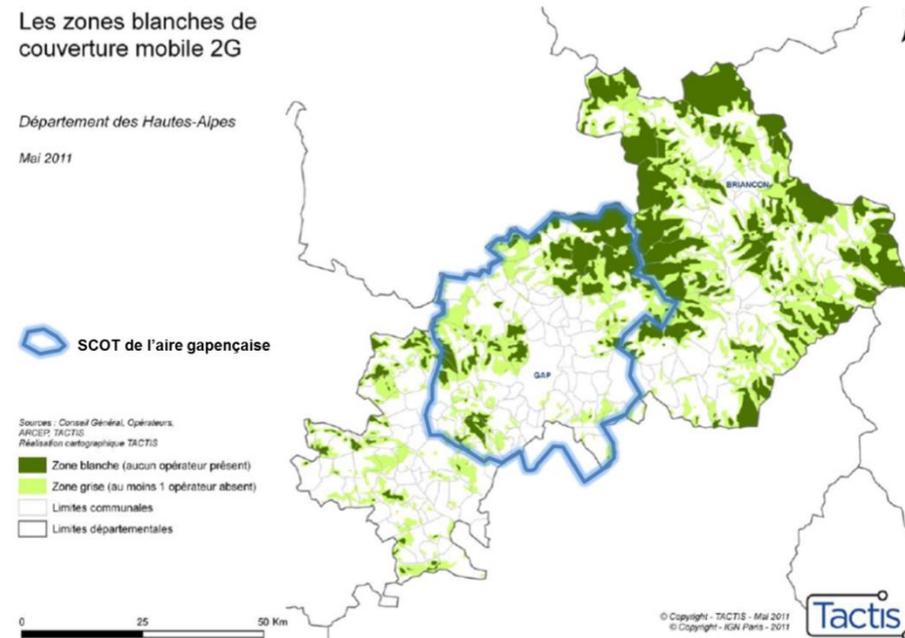
Le déploiement des réseaux mobiles s'inscrit dans un contexte d'évolution de l'accès mobile vers le haut puis le très haut débit engagé depuis plusieurs années. Cette évolution répond à une tendance plus générale d'abord engagée sur les réseaux fixes puis sur les réseaux mobiles, qui représente des enjeux économiques, culturels et sociétaux majeurs pour les prochaines années.

### La 2G (GSM)

Utiliser son téléphone mobile est désormais possible sur la plus grande partie du territoire. En complément des engagements de couverture inscrits dans les licences des opérateurs GSM, un plan de couverture des « zones blanches en téléphonie mobile » a été lancé en 2003, sous la forme d'une démarche de partenariat entre l'Etat, les collectivités locales, et les opérateurs de téléphonie mobile.

**Dans les zones couvertes<sup>44</sup> par le réseau 2G, l'offre concernent majoritairement les 3 opérateurs** (zones non colorées sur la carte), notamment dans les vallées. Le choix entre plusieurs opérateurs n'est pas possible dans certaines parties du Dévoluy, l'entrée du Valgaudemar et quelques zones dans le Pays de Serre-Ponçon et le Val d'Oze : ces zones sont donc sans concurrence.

<sup>44</sup> Une carte de couverture ne peut pas rendre compte à elle seule de toute la diversité des situations dans lesquelles la disponibilité du service est appréhendée couramment par les utilisateurs. La notion de couverture 2G représentée sur les cartes correspond pour l'ARCEP, à la possibilité de passer un appel téléphonique et de le maintenir une minute, depuis un téléphone portable, à l'extérieur des bâtiments, en situation statique. Enfin, des « trous » de couverture de taille inférieure à la résolution des cartes peuvent exister dans des zones déclarées couvertes.



Source : SDTAN des Hautes-Alpes – 07/02/2012

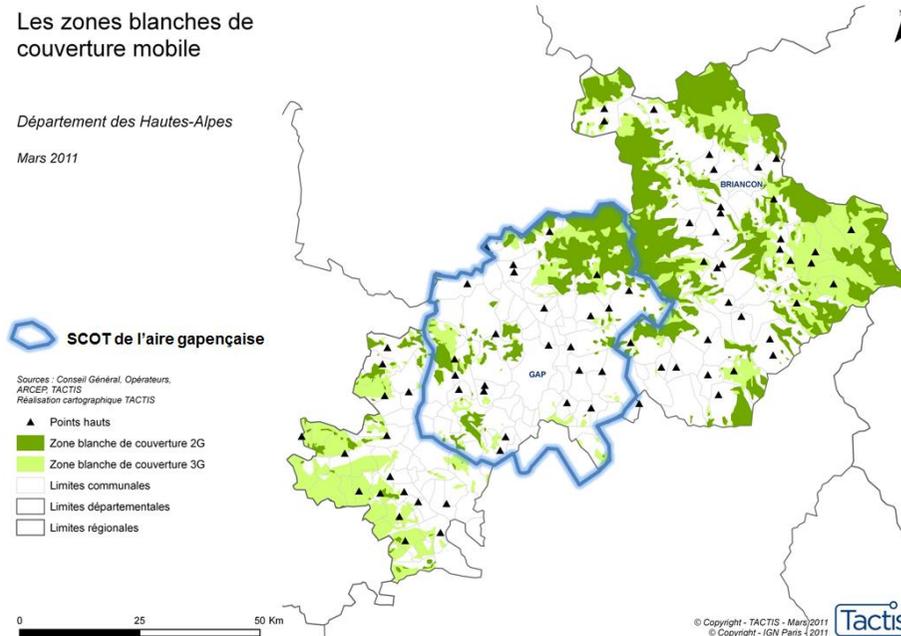
A noter, que d'après le dernier bilan de la couverture 2G fait par l'Arcep (qui remonte à 2009), la situation particulière du département des Hautes-Alpes : c'était le département le moins bien couvert de France, tant en terme de population desservie qu'en terme de superficie concernée. Cela s'explique aisément par le double facteur de population réduite et assez dispersée et du relief. Le SDTAN des Alpes-de-Haute-Provence ne fournit pas d'information concernant la couverture 2G des trois communes des Alpes-de-Haute-Provence.

### La 3G (UMTS ou HSPA)

Depuis fin 2004, l'ouverture commerciale des services de communication mobile de 3<sup>e</sup> génération (3G) à la norme UMTS marque le décollage du **haut débit mobile** :

- Des débits de plus en plus performants, notamment avec l'arrivée de nouvelles technologies (HSPA, couramment appelée la 3G+)
- Une couverture qui s'étend rapidement : 90% de la population française couverte par au moins un opérateur...
- Le développement rapide de services aux consommateurs, avec l'émergence des Smartphones (téléphone intelligent) : Internet mobile, accès mail...

La **quasi-totalité du territoire dispose d'accès 3G** (généralement sur le réseau Orange). Toutefois, l'étendue des zones en vert clair sur la carte montre que la **situation concurrentielle est rarement effective** dès qu'on s'éloigne dans les vallées. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, si Piégut et Venterol semble correctement couvert, la situation paraît moins satisfaisante pour Bellafaire. A noter également que dernière la norme 3G, des différences importantes de débit sont fréquentes selon la technologie employée (3G, 3,5G, 3G+...), pénalisant certains usages, notamment pour les professionnels.



Source : SDTAN des Hautes-Alpes – 07/02/2012

### La 4G (LTE)

Quatre licences concernant cette technologie ont été délivrées en 2012 autorisant les opérateurs Bouygues Telecom, Orange France, SFR et Free à utiliser les bandes de fréquences 800 MHz ou 2 600 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau mobile de 4<sup>ème</sup> génération (4G). Elle permet le « **très haut débit mobile** », soit des transmissions de données à des débits théoriques supérieurs à 100 Mb/s. Les débits seraient en pratique de l'ordre de quelques dizaines de Mb/s, suivant le nombre d'utilisateurs puisque la bande passante est partagée entre les terminaux actifs. Les titulaires sont soumis à des obligations formulées par des taux minimum de couverture de la population en termes d'accès mobile THD. Ces obligations de couverture sont fixées selon plusieurs périmètres et à des échéances de 5, 10, 12 ou 15 ans.

Le développement du réseau de téléphonie mobile de 4<sup>e</sup> génération est **source d'opportunités pour les collectivités des Hautes-Alpes** qu'il s'agira de bien suivre. Ainsi, d'après les documents publiés par l'ARCEP pour l'attribution des licences 4G, 37,5% de la population du département est située en zone prioritaire (26% de la population au niveau national). Ainsi, les objectifs pourraient être, une fois l'autorisation accordée aux opérateurs, de couvrir 50% de la population de la zone dans un délai de 4 ou 5 ans, puis 95% dans un délai de 8 ans.

### 8.3. Les enjeux du développement du numérique dans l'aire gapençaise

Au regard des objectifs du PADD et des orientations du DOO du SCOT, l'aménagement numérique constitue un enjeu important pour le territoire visant à la fois l'attractivité économique et résidentielle, la compétitivité des entreprises, la cohésion sociale et le désenclavement. Cela passe par l'évolution indispensable vers le Très Haut Débit.

#### Enjeux pour le développement économique

Le rapport d'information du Sénat du 6 juillet 2011, rappelle que deux études récentes ont permis de chiffrer, et d'ainsi mieux évaluer la contribution du secteur numérique à la croissance et aux perspectives de développement d'un pays comme la France. L'étude Coe-Rexecode fait ainsi état d'une contribution totale du secteur numérique à la croissance de 0,21 point en France sur la période 2000-2008, soit 26 % du taux de croissance moyen. Quant à l'étude McKinsey, elle met en avant la création nette de 700 000 emplois au cours des 15 dernières années - soit un quart du total des créations nettes d'emplois - par la filière numérique.

Mais pour que l'économie profite pleinement des technologies numériques, il faut toutefois un réseau d'infrastructures haut - et aujourd'hui très haut - débit, accessible à l'ensemble des entreprises du pays à un coût abordable sur l'intégralité du territoire.

Si l'apport macroéconomique de la filière numérique est incontestable, tel est également le cas de la contribution de ce secteur à l'échelle de chaque entreprise, et plus spécifiquement au niveau du réseau de PME irriguant les territoires, notamment ruraux. Ainsi comme le note dans une étude de 2009 le Conseil économique, social et environnemental (CESE), « *l'éloignement physique de grandes ou moyennes villes n'est plus ressenti comme aussi problématique lorsqu'il n'empêche pas le maintien d'un lien avec leurs centres d'activité. Telle entreprise de services, qui n'est pas astreinte à la production et livraison de matériels, mais à la mise au point de contenus immatériels, s'affranchira relativement facilement d'une situation isolée dès lors qu'elle pourra échanger avec sa clientèle des données et documents par le biais d'internet* ». Cet argument a une résonance particulière dans un département comme les Hautes-Alpes.

Ces innovations vont accélérer les transformations en cours de l'organisation du travail. Le très haut débit permet également une généralisation du travail en mode collaboratif et d'amplifier le développement du télétravail grâce à la simplicité de solutions performantes et sécurisées : échanges de fichiers lourds, téléconférence, web conférence, visioconférence, télé présence, etc. Par ailleurs, cela joue un rôle dans le développement d'outils de formation des salariés (e-learning performant : images en haute définition,...). Le très haut débit pour les entreprises, quelle que soit leur taille, est considéré comme l'un des facteurs fondamentaux de leur compétitivité dans un environnement mondialisé, mouvant et complexe (travail en réseau, augmentation des capacités de stockage, de traitement et de partage d'applications).

Le territoire du SCOT de l'aire gapençaise constitue le cœur économique des Hautes-Alpes. La plupart des entreprises regroupant un grand nombre de salariés y sont

localisés. Il accueille également les entreprises issues des activités phares du département :

- filière aérienne à Tallard au travers notamment du Pôle d'excellence rurale Excell'air porté par le Conseil Général ;
- filière agro-alimentaire avec notamment des spécialités dans le lait et les pommes ;
- filière bois : bois-énergie et bois-construction, au Boutariq, à Veynes ;
- filière TIC, notamment autour de Micropolis à Gap avec ARD ou de NetCeller à Veynes.

Par ailleurs, le département des Hautes-Alpes souhaitent développer l'accueil de téléactivités, et de télétravailleurs. Dans le cadre du programme Leader +, un projet spécifique sur les téléactivités a été porté par le comité d'expansion économique (CEE) Drac Buëch Durance, notamment dans le domaine médical.

**Pour favoriser le développement économique des Hautes-Alpes, il s'agit donc de permettre :**

- aux acteurs économiques de **disposer de solutions adaptées à la taille et au tissu économique** de l'aire gapençaise (solutions de type « Cloud computing ») ;
- le **développement de solutions techniques d'échanges et de visioconférence** pour pallier l'enclavement routier ;
- au territoire de **se doter d'outils de type « triple play » et couverture 3G** pour attirer les populations intéressées par le télétravail, dans le cadre d'une politique globale d'accueil.

### **Enjeux pour le tourisme**

Le tourisme constitue un secteur d'activité primordial pour le département des Hautes-Alpes. A l'échelle de l'aire gapençaise, si le poids de l'économie touristique est moins prégnant dans l'ensemble de l'économie, elle n'en demeure pas moins très importante.

Les objectifs des acteurs du tourisme sont à la fois d'allonger la durée des séjours, de prolonger les saisons « printemps/automne » et d'avoir une meilleure diffusion des retombées de l'économie touristique.

Les acteurs du tourisme souhaitent développer et mettre à disposition des populations touristiques un **ensemble d'informations et de données** y compris en mobilité. De fait, l'accès à ces contenus nécessite une couverture tant fixe que mobile de bonne qualité. C'est ainsi que pour des raisons également de sécurité, l'accès internet doit être disponible dans les refuges notamment dans le Parc National des Ecrins.

Enfin, les touristes souhaitent bénéficier sur leur lieu de résidence des mêmes services dont ils disposent au quotidien, notamment en ce qui concerne la téléphonie mobile 3G.

### **Enjeux pour les services (administration, santé, social, enseignement, culture,**

Les technologies de l'information et de la communication permettent de créer un nouveau canal de contact à distance entre les collectivités et les usagers (citoyens, associations, entreprises, partenaires) sur leur territoire. Elles présentent une opportunité pour les collectivités de faire évoluer cette relation vers une plus grande collaboration et une meilleure interactivité. Dans leur souci de mise à disposition d'informations d'utilité publique, les collectivités peuvent tirer parti de la modernisation en cours de l'administration. L'e-administration offre de nouveaux services comme le partage de documents d'information via un service web, de nouvelles plateformes d'échanges, l'utilisation des systèmes d'information géographique qui vont petit à petit intégrer la 3D, etc. Les collectivités ont l'opportunité de se moderniser grâce au réseau Très Haut Débit, et par là même, de renforcer l'attractivité de leur territoire.

Le Conseil Général des Hautes-Alpes porte plusieurs projets phares en matière de mise à disposition de **services et de relations à distance**. Le portail Internet

« mes.hautes-alpes.fr » permet au travers d'un identifiant unique à l'ensemble des habitants mais aussi à des touristes d'accéder et d'interagir avec un ensemble de services publics (téléprocédures, état des routes, environnement numérique de travail des collégiens, ...).

Le Conseil Général équipe les **15 relais de services publics** implantés sur le territoire des Hautes-Alpes de solutions dites de **points visio RDV**. Sur le territoire du SCOT, sont concernées les communes de Saint Bonnet, Saint Etienne en Dévoluy, Saint Jean Saint Nicolas, Tallard et Veynes. Ces solutions visent à permettre aux habitants isolés d'entrer en contact avec les services publics à proximité de leur domicile. Ces sites constitueront donc des **points névralgiques** de l'accès aux services publics.

Dans le domaine de la santé, les technologies de l'information et de la communication sont appelées à jouer un rôle de plus en plus essentiel. Le Très Haut Débit est un élément moteur du développement de l'E-santé. Le système de santé étant vaste (hôpitaux privés ou publics, cabinets médicaux, laboratoires pharmaceutiques, laboratoires d'analyses médicales,...) cette évolution accompagnera les acteurs de la santé avec pour objectif partagé de construire un système de santé connecté. La médecine de demain sera une médecine de réseau où la gestion de l'information est un enjeu capital. Le Très Haut Débit accompagne cette nouvelle vision du territoire de santé qui passe par le maillage des établissements et des professionnels. L'utilisation de ces technologies contribue également à l'amélioration de la prévention et du suivi d'un certain nombre de pathologies. Le Très Haut Débit favorise l'utilisation d'applications à haute valeur ajoutée telles que l'imagerie médicale, le télédiagnostic, etc. Il contribue ainsi au développement de la télémédecine.

L'Agence régionale de santé (ARS) PACA prend en charge actuellement l'élaboration d'un schéma directeur régional des Systèmes d'Information et de l'organisation de la santé en région PACA. **Le numérique est actuellement au cœur des politiques de Santé**. A titre d'exemple, un portail de santé régional, à l'initiative du groupement de coopération sanitaire (GCS) eSanté PACA, a été mis en place. Il intègre entre autre, un outil de messagerie cryptée, un annuaire des professionnels de la Région ou

encore un outil de l'état de soins (ressources en fonction de la localisation, des compétences...). Le GCS compte notamment parmi ses membres le centre hospitalier intercommunal des Alpes-du-Sud (CHICAS) à Gap.

Sur le plan de l'organisation de la santé, l'ARS souhaite développer en liaison avec les collectivités locales des maisons de santé. Les politiques de santé portées par le GCS eSanté PACA visent le **renforcement des coopérations entre établissements et professionnels de santé** intensifiant les échanges. Cela concerne notamment l'imagerie médicale (projet France Sans Films), mais aussi les projets de concertation pluridisciplinaire en visio pour la cancérologie.

Il convient de rappeler que le CEE Drach Buëch Durance a porté des initiatives de télémédecine dans le cadre du LETTI (Laboratoire pour l'Evaluation de la Télésanté en Territoire Isolé).

Par ailleurs, **les perspectives démographiques indiquent à moyen terme un vieillissement important de la population de l'aire gapençaise : les solutions d'hospitalisation à domicile devraient se renforcer ces prochaines années**. Elles nécessitent de plus en plus des connexions numériques performantes.

Le développement des politiques de santé conduit :

- A la nécessité de disposer d'un service THD dans les principaux établissements de santé, voire dans les maisons de santé à moyen terme
- Au besoin pour la médecine de ville et pour les patients de disposer de connexions minimum (flux vidéos pour la téléconsultation)

En matière de solidarités, le Conseil Général dispose de relations avec une soixantaine de structures dont les **neuf maisons des solidarités** (deux à Gap, une à Saint- Bonnet et une à Veynes sur l'aire gapençaise), mais aussi des partenaires

disséminés sur l'ensemble du département (maisons de retraite, foyers de vie, maisons enfance...) dont certains sont très isolés.

Les échanges sont très peu numérisés pour le moment avec les partenaires et allocataires, mais le besoin est croissant, notamment pour les travailleurs sociaux dans le cadre de leurs déplacements.

Concernant **l'enseignement**, l'aire gapençaise dispose de **huit lycées** (trois généraux, trois professionnels et un agricole) et de **huit collèges**.

La Région PACA a mis en place depuis 2007 une politique de contenus accessibles en ligne. Elle envisage d'enrichir cette politique par des outils de travail collaboratif. La Région PACA souhaite assurer le raccordement en fibre optique de l'ensemble des lycées d'ici 2015. Cela est nécessaire pour le développement des services envisagés. De même, dans les collèges, le Conseil Général assure le développement de l'environnement numérique de travail dans le cadre de son projet mes.hautes-alpes.fr.

Enfin, dans le **domaine culturel**, les Archives Départementales ont numérisé un grand nombre de contenus tant sur l'Etat civil que les plans cadastraux et une iconothèque. La Bibliothèque Départementale de Prêt travaille actuellement à la mise en réseau des bibliothèques pour partager le catalogue des ouvrages. Cela nécessitera une connexion confortable dans les établissements concernés, et tout particulièrement au niveau de chaque EPCI, dans lesquels une bibliothèque jouera un rôle de « relais ».

Département des Hautes-Alpes

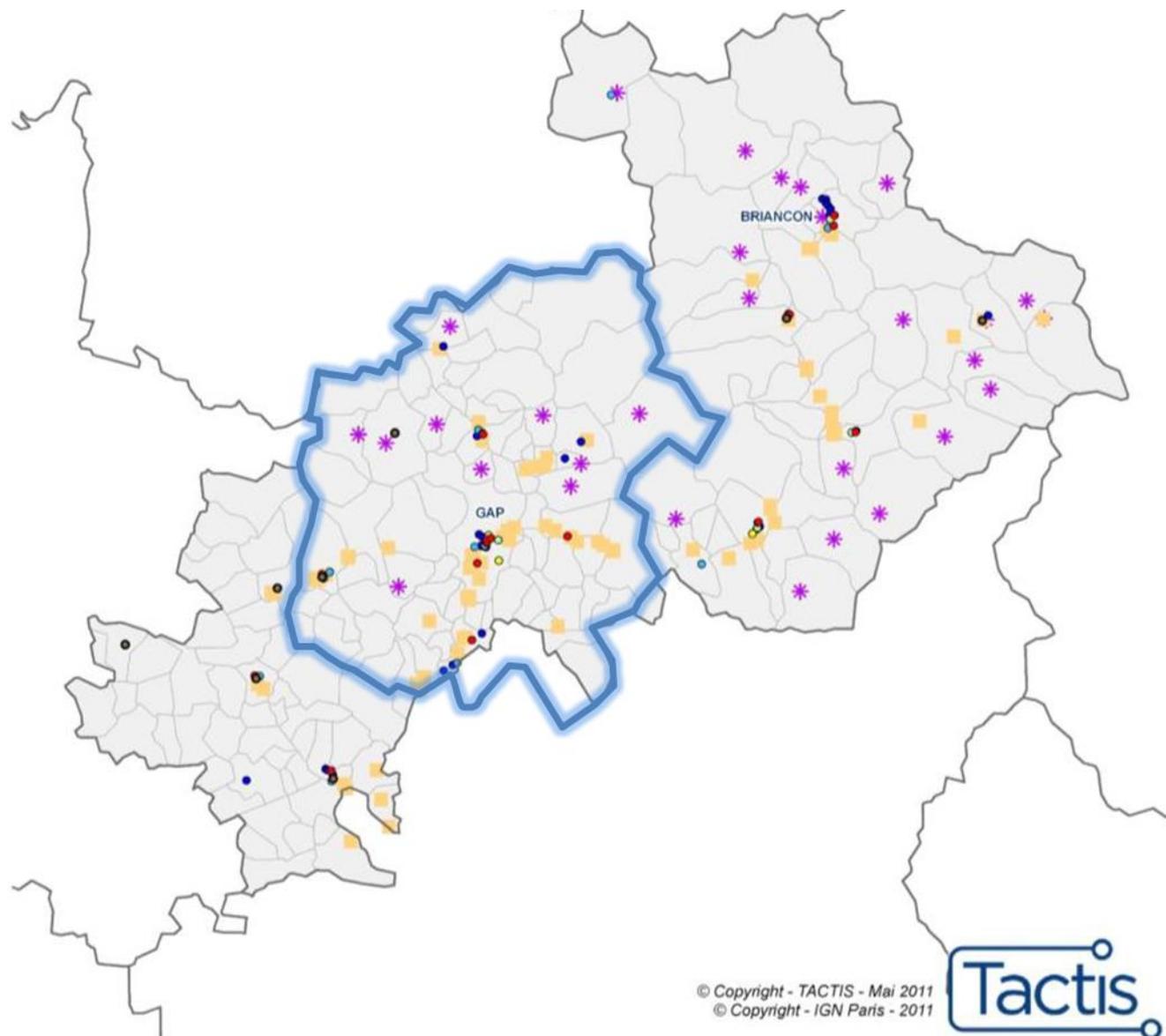
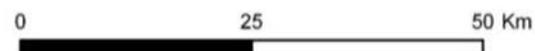
Mai 2011

 **SCOT de l'aire gapençaise**

Sources : Conseil Général, TACTIS  
Réalisation cartographique TACTIS

Typologie des sites :

-  Collège
-  Lycée
-  Maison des solidarités
-  Maison technique
-  Etablissement de santé
-  Relais de services publics
-  Zones d'activités
-  Station de ski
-  Limites communales
-  Limites départementales



© Copyright - TACTIS - Mai 2011  
© Copyright - IGN Paris - 2011



Source : SDTAN des Hautes-Alpes – 07/02/2012

### 8.4. Analyse quantitative des besoins

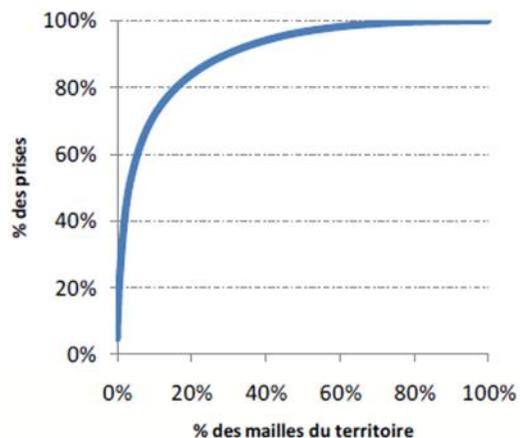
Toujours dans le cadre du SDTAN des Hautes-Alpes, il a été procédé à une analyse des besoins au travers de la géolocalisation de l'ensemble des :

- résidences principales ;
- résidences secondaires ;
- établissements professionnels publics et privés.

Par la suite, l'ensemble des utilisateurs potentiels ont été regroupés en mailles de 1 km par 1 km afin de constituer des poches de concentration de besoins sur le territoire des Hautes-Alpes.

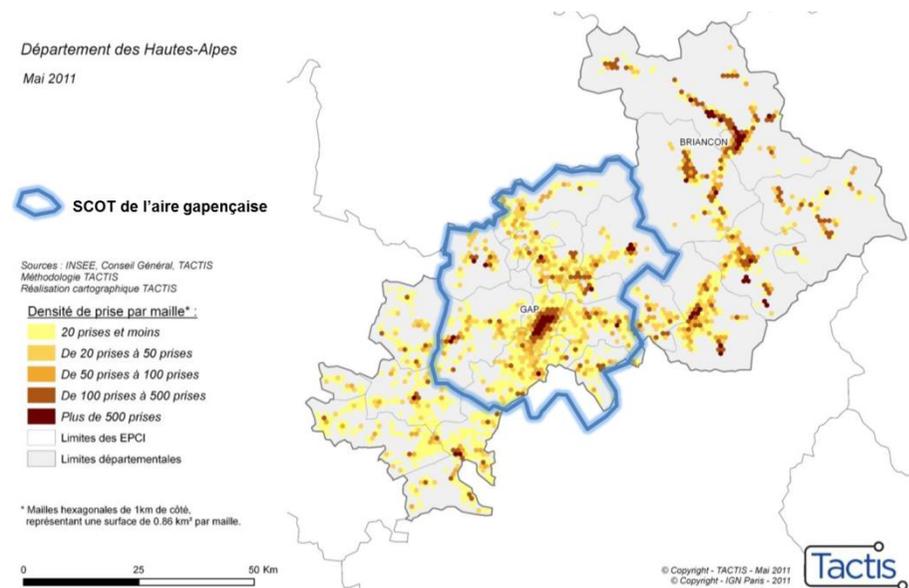
On obtient ainsi la répartition suivante des plus de 140 000 prises (établissements professionnels publics et privés, résidences principales, résidences secondaires) sur le département.

Ainsi, il faut noter que **la desserte des mailles les plus denses peut permettre une couverture efficace du territoire**. De l'ordre de 20% des mailles permet en effet une couverture de 80% de la demande.



Source : SDTAN des Hautes-Alpes – 07/02/2012

Cette analyse montre l'enjeu de la localisation des constructions (résidences principales ou secondaire, activités économiques) dans le cadre de la réalisation des infrastructures numériques. Les zones les plus densément peuplées / construites sont en effet beaucoup plus rentables à équiper. Dans l'aire gapençaise, le développement récent de l'urbanisation, dans les secteurs périphériques de Gap, constitue à ce titre, une difficulté importante.



Source : SDTAN des Hautes-Alpes – 07/02/2012

## 8.5. Synthèse

### *Le nécessaire investissement dans le déploiement des infrastructures*

La faible densité de population et du tissu économique, ainsi que l'enclavement physique de l'aire gapençaise freinent fortement le développement des infrastructures numériques. Le **territoire est peu attractif pour les opérateurs**, comparativement à d'autres en France.

Il apparaît pourtant clairement que l'aménagement numérique est un enjeu majeur pour l'aire gapençaise : s'il pouvait apparaître il y a quelques années comme un avantage comparatif vis-à-vis d'autres territoires, le retard accumulé dans le déploiement des réseaux fait ressortir une nouvelle **menace d'enclavement numérique**. Cette situation pourrait **contrarier la volonté forte du SCOT de poursuivre son attractivité résidentielle**, la qualité des infrastructures numériques devenant un critère important dans le choix d'installation, tant pour les habitants que pour les entreprises.

La politique de déploiement passe par l'ambitieux programme défini par le SDTAN des Hautes-Alpes, avec en ligne de mire, la fibre optique pour tous.

Il est important d'accompagner le déploiement de la technologie FTTH par l'augmentation des débits via l'ADSL également. La croissance de la demande de débit étant très importante, le fait que plus de 25% de prises en dehors de Gap ne soient reliées pas à un NRA opticalisé et que plus de ¼ des lignes hors Gap ne soient pas dégroupées posent de réelles difficultés sur la capacité de l'infrastructure à répondre à la demande. Une étude réalisée en 2010 pour l'ARCEP et le CGIET (Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies) démontre que l'insatisfaction des usagers de l'internet fixe va croissant. La raison en est simple : la

multiplication d'offres de services qui, pour un usage confortable, nécessitent toujours plus de débit. **Ce phénomène va engendrer des besoins inexorablement croissants dans les années à venir, comme observé depuis l'avènement de l'internet**. Ainsi, ne pas anticiper et ne pas déployer dès à présent les infrastructures de réseaux de communications électroniques propres à supporter de manière pérenne les usages et services de demain mènerait à l'apparition d'une fracture numérique bien plus importante que celle qui est apparue avec l'arrivée du haut débit, l'écart entre ceux qui auront le bon débit et les autres étant démultiplié.

Les réseaux ont pour essence de répondre à de nouveaux usages, de nouvelles pratiques d'information et de communication. Le Très Haut Débit doit donc permettre de répondre à des besoins qui s'expriment de plus en plus clairement : simultanéité, rapidité, abondance et qualité. Ces principales caractéristiques permettent d'envisager et d'anticiper une véritable rupture et incitent à repenser les modèles d'usages et de pratiques. D'ores et déjà, ils émergent ouvrant de nouveaux horizons, démultipliant le champ des possibles. Ces transformations vont toucher l'ensemble de nos activités aussi bien dans l'espace public que dans l'espace privé. Seront aussi concernés l'espace professionnel, aussi bien que l'espace familial ou personnel.

Face à des engagements financiers aussi importants, **la montée en débit sur cuivre** (de meilleures performances pour le réseau ADSL) **apparaît nécessaire aujourd'hui aux collectivités qui ont la volonté de limiter cette fracture comme une solution pour assurer à court terme à tous les utilisateurs** - particuliers, entreprises, services publics - **la disponibilité d'un meilleur débit**.

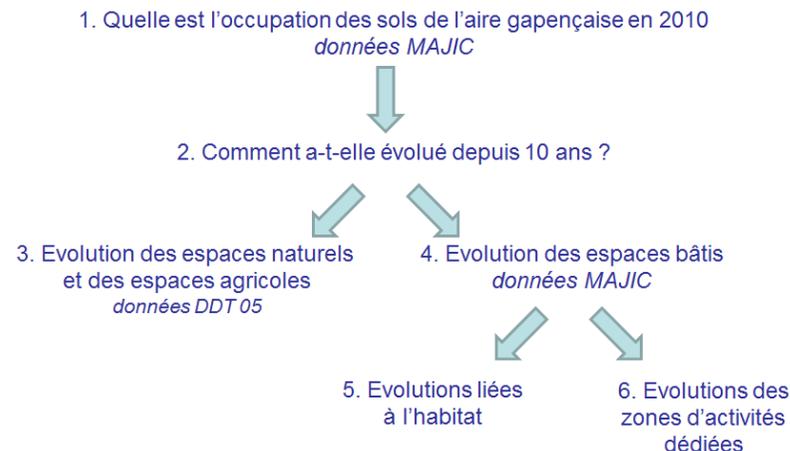
**Alors que subsiste la première fracture numérique apparue avec le haut débit, il est donc essentiel de ne pas laisser se dessiner une nouvelle fracture entre les territoires qui auront le très haut débit et les autres, car les services en ligne s'adaptent au niveau moyen des internautes les mieux servis.**

## 9. Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des dix dernières années

Afin de procéder à cette analyse, plusieurs sources de données ont été mobilisées.

- Celles issues de **Corine Land Cover** (CLC), ont essentiellement permis de qualifier l'usage antérieur des terres nouvellement artificialisées. En effet, la résolution à 25 ha pour l'état des sols et à 5 ha en évolution la rendent «myope» aux petits changements et notamment au mitage, très présents sur le territoire.
- Ainsi, les **données MAJIC** (fichiers fonciers DGFIP 2011) ont été largement utilisées. Cette nouvelle source d'informations cadastrales, basée sur du déclaratif assujéti à la taxe foncière et la taxe d'habitation, comporte **deux limites** importantes à cette source :
  - Seules les surfaces assujétiées à la taxe foncière sont répertoriées, les espaces publics étant notamment exclus (domaine publics et certains bâtiments, infrastructures mais aussi cours d'eau).
  - Les espaces non bâtis dont la taxation est faible sont peu ou pas vérifiés lors de changements d'usage entre occupation agricole et naturel.
- Localement, la DDT 05 a effectué une analyse photo-aérienne, réalisée en 1981, 2003 et 2009, permettant de quantifier précisément l'évolution des espaces identifiés comme agricoles en 1981. Très fines, ces données ne concernent pas les 3 communes du 04, ni le Dévoluy. En outre, l'évolution des espaces qui étaient naturels en 1981 n'est pas connue<sup>45</sup>.

Les limites de chaque source rendent les comparaisons impossibles. La méthodologie employée a ainsi été la suivante :



### 9.1. Le SCOT de l'aire gapençaise, un territoire montagnard à forte composante naturelle

L'aire gapençaise s'étend sur un territoire de près de 189 075 hectares. Ce territoire se caractérise par l'importance de ses espaces naturels et agricoles représentant à eux deux **97,7% de l'aire du SCOT en 2011** (près de 175 120 hectares cadastrés, source : fichiers fonciers DGFIP 2011).

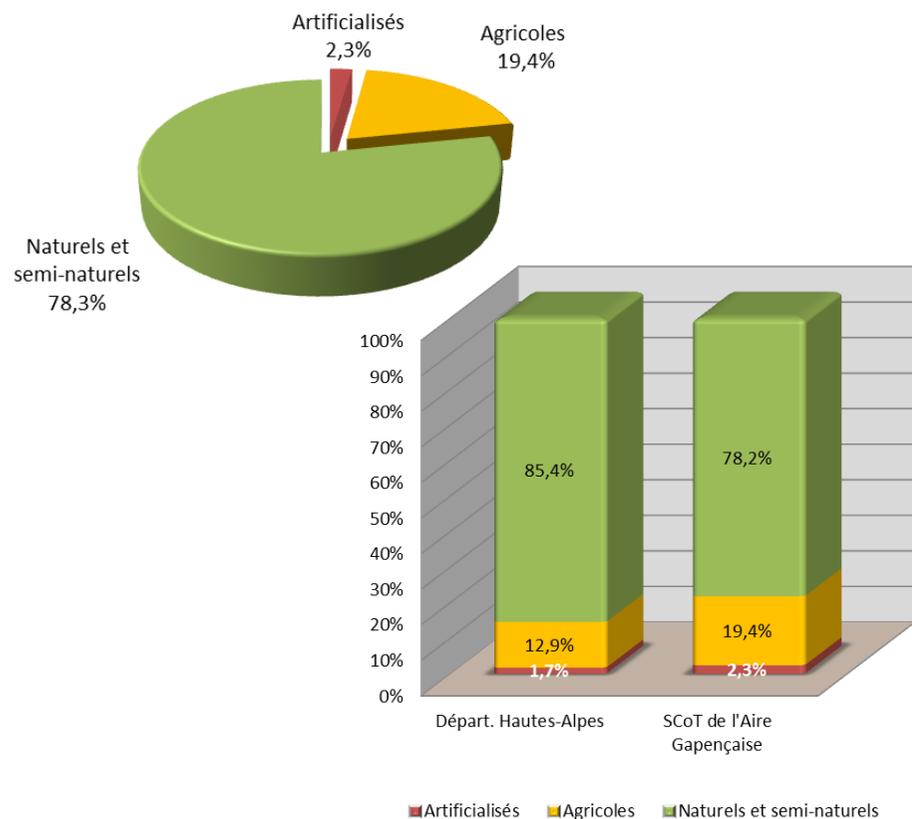
**Les espaces naturels et semi-naturels, usage du sol dominant** (78,3% des surfaces cadastrés en 2011 soit 140 282 hectares, source : fichiers fonciers DGFIP 2011) doivent leur abondance aux caractéristiques montagnardes du territoire.

Les espaces agricoles, situés en plaines ou fons de vallées, **sont quatre fois moins présents** que les espaces naturels : ils représentent 19,4% du territoire du SCOT soit près de 34 838 hectares cadastrés en 2011 (source : fichiers fonciers DGFIP 2011).

<sup>45</sup> Voir partie 5 « L'agriculture au cœur du projet de territoire de l'aire gapençaise »

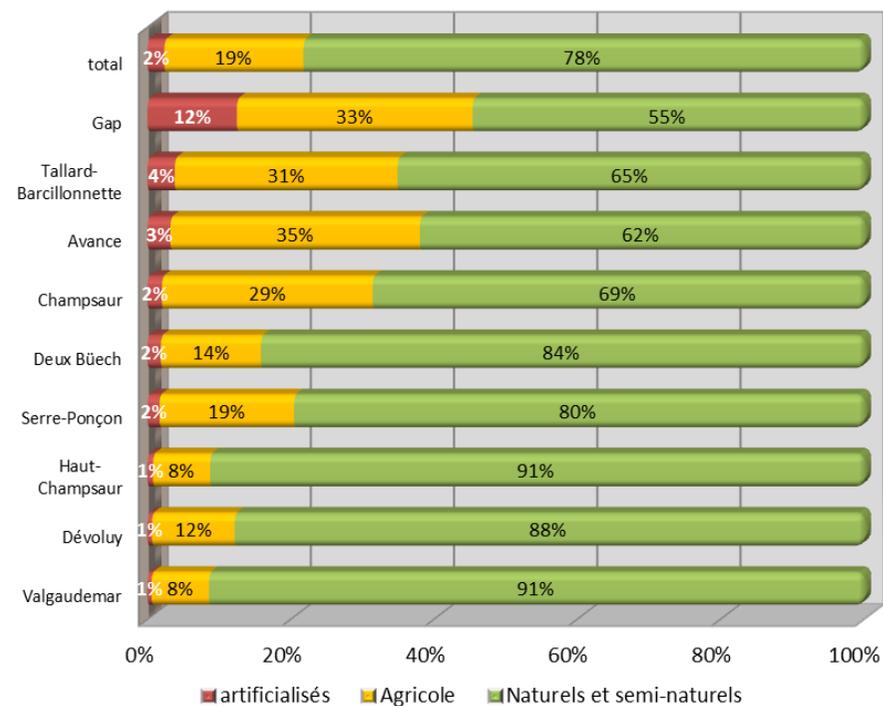
Les espaces dits artificialisés, quant à eux, ne concernent en 2011 que **2,3% du territoire** de l'aire gapençaise soit 4 202 hectares cadastrés (source : fichiers fonciers DGFIP 2011). Cet usage du sol est **deux fois supérieur à la moyenne du département** des Hautes-Alpes (1,2%, source : fichiers fonciers DGFIP 2011).

Répartition de l'occupation du sol en 2011



Source : fichiers fonciers DGFIP 2011

Répartition par secteur de l'occupation du sol en 2011



Source : fichiers fonciers DGFIP 2011

A l'échelle du SCOT de l'aire Gapençaise, trois secteurs présentent une part d'artificialisation supérieure à la moyenne du territoire :

- le secteur de Gap, qui concentre l'essentiel de la population, se démarque très nettement des autres secteurs par l'importance de ces espaces artificialisés (12%).
- En valeur relative, la part de ces espaces est même trois fois supérieure au secteur placé en seconde position, Tallard-Barcelonnette (4%), et au secteur de l'Avance (3%).
- Pour les autres secteurs plus ruraux ou montagnards, leurs parts en espaces artificialisés ne représentent qu'entre 1 à 2 % du secteur.

Les seules véritables différences entre les secteurs résident dans la part des espaces agricoles ou naturels/semi-naturels s'échelonnant entre :

- 8% (Secteur Valgaudemar) et 35% (Secteur Avance) pour les espaces agricoles,
- 55% (secteur Gap) et 91% (secteur Valgaudemar) pour les espaces naturels/semi-naturels.

A noter que les secteurs les plus artificialisés sont les secteurs possédant une part importante d'espaces agricoles, qui sont également les espaces préférentiels du développement urbain.

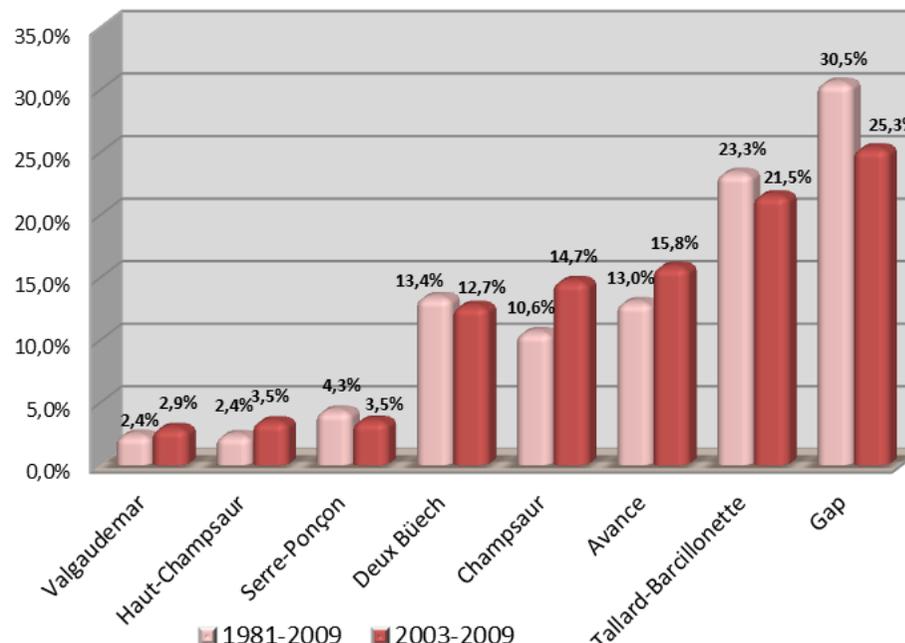
## 9.2. Les dynamiques d'évolution

L'estimation grande maille sur le territoire du SCOT, à partir de Corine Land Cover entre 2000 et 2006, permet de mettre en évidence les tendances en cours et de confronter les usages du sol les uns par rapport aux autres.

L'enseignement principal de cette analyse est que **l'artificialisation des sols constitue le principal moteur de la consommation foncière** au détriment des espaces agricoles et naturels/semi-naturels. Les espaces agricoles sont les supports préférentiels du développement urbain pour plus de 85% des espaces consommés (source : SCEES, Corine Land Cover 2000-2006). Les espaces naturels et semi-naturels, quant à eux, sont peu touchés par l'artificialisation pour différentes raisons (réglementaire, géographique, ...).

L'analyse photo-aérienne réalisée en 1981, 2003 et 2009 par la DDT des Hautes-Alpes a permis de quantifier précisément cette consommation : près de 513 hectares d'espaces agricoles ont été transformés sur la dernière période 2003 - 2009 (soit 2% des espaces identifiés comme étant agricole en 2003).

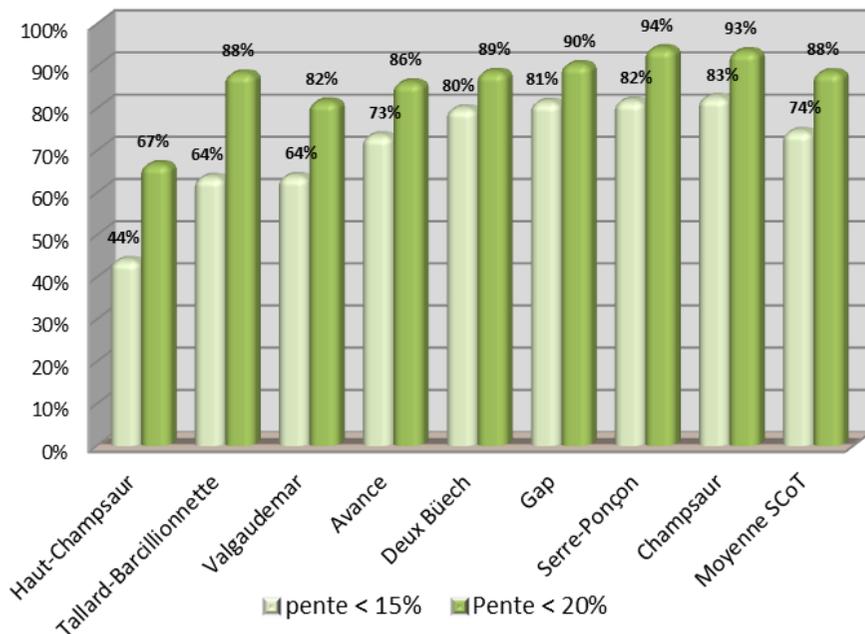
Répartition de l'artificialisation des espaces agricoles par secteur



Source : DDT05

A l'échelle des secteurs, Gap, Tallard-Barcellonalette et l'Avance sont les secteurs où les espaces agricoles sont les plus consommés. Toutefois, même si la tendance est à la baisse, il n'en reste pas moins que des secteurs comme l'Avance, le Champsaur, le Haut-Champsaur et le Valgaudemar ont une part d'artificialisation croissante au sein des espaces agricoles du SCOT.

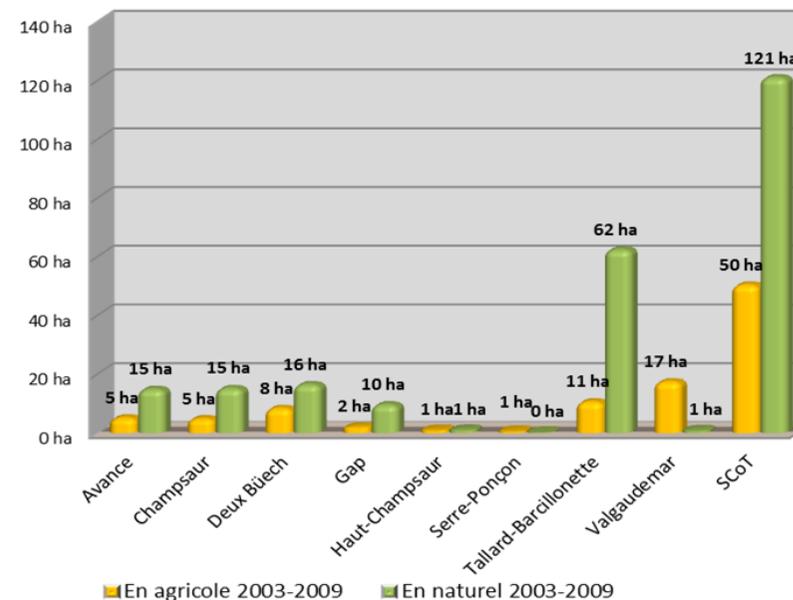
Répartition par seuil de pente (et par secteur) des espaces agricoles artificialisés entre 2003 et 2009



Source : DDT05

Cette analyse pose concrètement la question de la préservation des espaces agricoles. Outre le fait que ce sont des secteurs où la part de surfaces agricoles est la plus importante, ce phénomène concerne principalement les espaces agricoles les plus facilement mécanisables, avec une pente inférieure à 15%. D'ailleurs en prenant en compte les espaces agricoles de pente inférieure à 20%, ce constat s'amplifie pour concerner près de 90% des espaces agricoles artificialisés, comme le montre le graphique précédent.

Echanges entre les espaces agricoles et les espaces naturels (2003-2009)



Source : DDT05

Les échanges entre les espaces agricoles et les espaces naturels sont illustrés avec les évolutions entre 2003 et 2009. Sur l'ensemble de l'aire gapençaise, 121 ha d'espaces identifiés comme agricole en 2003, sont devenus naturels en 2009 (vers sur la graphique suivant). Il s'agit de terres qui ne sont plus exploitées, soit dans les pentes, soit à proximité d'espaces urbanisés. Ce retour vers « le naturel » met en évidence des lieux de déprise agricole, liée soit à la difficulté de l'agriculture de montagne, soit à des stratégies d'anticipation foncière. Le seul secteur de Tallard Barcillonnette regroupe près de la moitié de ces surfaces.

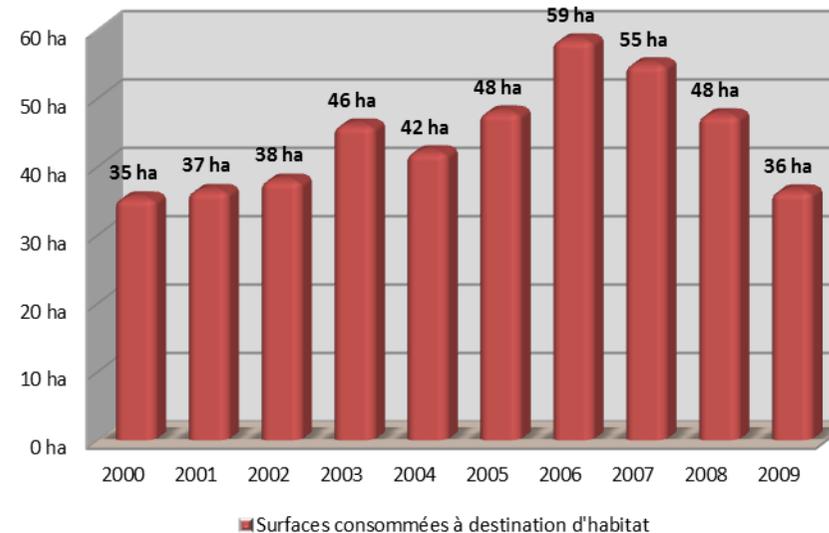
Parallèlement (en jaune), une cinquantaine d'hectares d'espaces agricoles qui étaient devenues naturels en 2003, ont été à nouveau exploités en 2009. Le Valgaudemar est le secteur le plus concerné par cette évolution.

### 9.3. Le développement de l'habitat, principale source d'artificialisation des sols

En 2011, près de 67% des espaces artificialisés sont occupés par du bâti (soit près de 2 806 ha). Ces bâtis espaces résultent pour 83% d'entre eux d'une urbanisation liée à l'habitat. Les espaces à dominante d'activités représentent 17% des espaces bâtis mais sont très consommateurs de foncier : un local d'activité consomme en moyenne près de 1 600 m<sup>2</sup> tandis qu'un local habitat consomme environ 470 m<sup>2</sup> (source : fichiers fonciers DGFIP 2011).

**Sur les dix dernières années, plus de 444 hectares d'espaces naturels ou agricoles ont été consommés au profit du développement de l'habitat et près de 45 hectares pour le développement économique** (source : fichiers fonciers DGFIP 2011). Ces chiffres sont basés sur les parcelles cadastrées : ne sont pas pris en compte les évolutions liées à la construction d'infrastructures, ni de certains équipements publics.

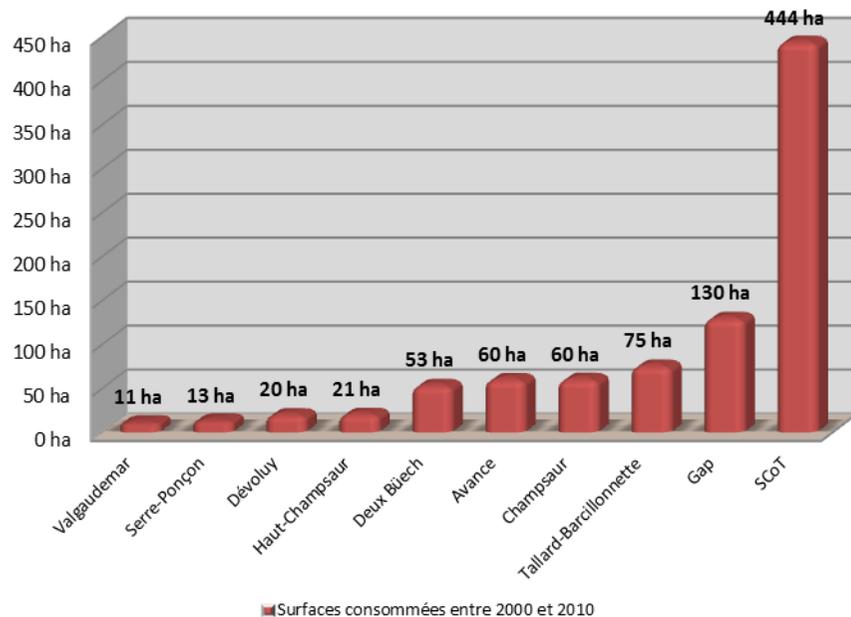
Evolution des surfaces consommées à usage d'habitat depuis 2000



En moyenne sur la période, **44 hectares par an ont été nécessaires pour le développement de l'habitat** sur le territoire du SCOT. La mobilisation du foncier varie selon les années.

Depuis 2000, la consommation d'espace n'a cessé d'augmenter pour atteindre **un pic en 2006** (35 hectares en 2000, 59 hectares en 2006). Depuis, cette consommation foncière diminue pour revenir à son niveau le plus bas de la période (36 hectares en 2009). Cette baisse peut s'expliquer en partie par la conjoncture économique et immobilière qui a suivi mais aussi par la finalisation de projets de développement de certaines stations de ski.

Evolution des surfaces consommées à usage d'habitat depuis 2000

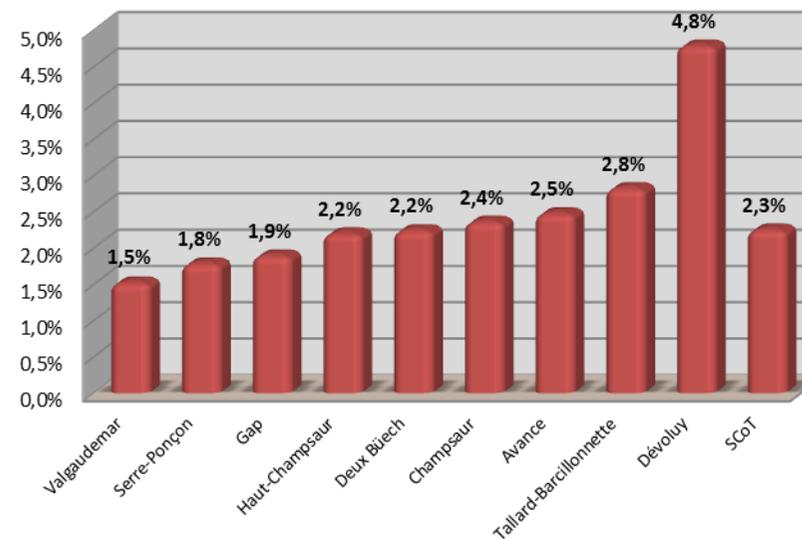


A l'échelle du SCOT, et en valeur absolue, Gap se démarque fortement des autres secteurs (130 hectares entre 2000 et 2009) représentant à lui seul près d'un tiers de la consommation foncière à destination de l'habitat de l'ensemble du SCOT. Viennent ensuite respectivement les secteurs Tallard-Barcillonnette, Champsaur, Avance, Deux-Büech, dont la consommation foncière est près de deux fois moins importante qu'à Gap.

Au regard des espaces existants, ces chiffres permettent de mesurer l'impact du développement de l'habitat sur leur territoire. **A l'échelle du SCOT, la tache urbaine « Habitat » de 2000 a progressé en moyenne de 2,3% par an.**

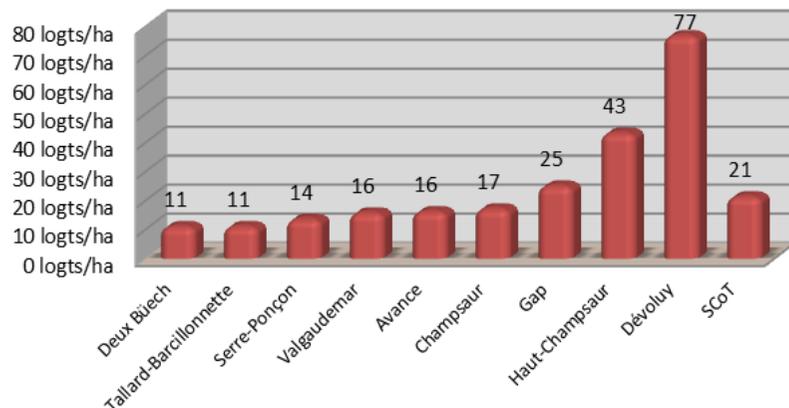
La plupart des secteurs oscillent autour de cette moyenne, voire en-deçà, notamment pour les secteurs les plus urbains comme Gap. Par contre, les secteurs Tallard-Barcillonnette mais surtout Dévoluy voient leur tâche urbaine « Habitat » progresser très significativement atteignant respectivement 2,8% et 4,8% par an en moyenne soit plus du double que la moyenne SCOT.

Evolution du taux annuel moyen des espaces à usage d'habitat depuis 2000

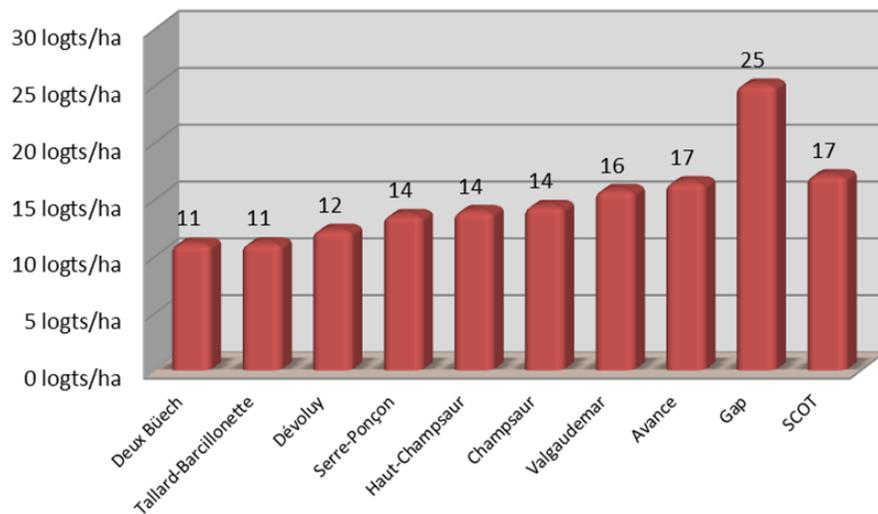


Pour autant sur le secteur du Dévoluy, la consommation d'espace a été réalisée en produisant des formes urbaines très denses (77 logements/hectare), spécifiques du développement touristique en station.

Densité de logements produits par secteur sur la période 2000-2009



Durant cette période le secteur du Dévoluy a connu un renforcement de son offre touristique dans les stations de ski par la production de logements sur des espaces généralement très contraints. Les secteurs de Gap et du Haut-Champsaur sont, avec le Dévoluy, les seuls secteurs à produire une densité de logements à l'hectare supérieure à la moyenne du SCOT (21 logements /ha).

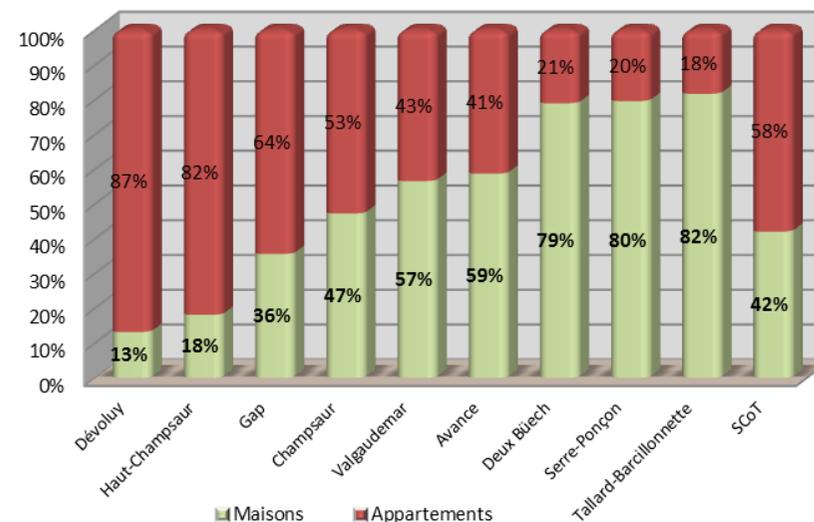


Avec un fort développement au milieu des années 2000, l'ampleur de la construction des stations influe très largement les résultats. En effet, en enlevant les six communes (Ancelle, Orcières, St Léger les Mélézes, St Michel de Champsaur, St Etienne en Dévoluy et Agnières en Dévoluy), le nombre moyen de logement par hectare descend à 17.

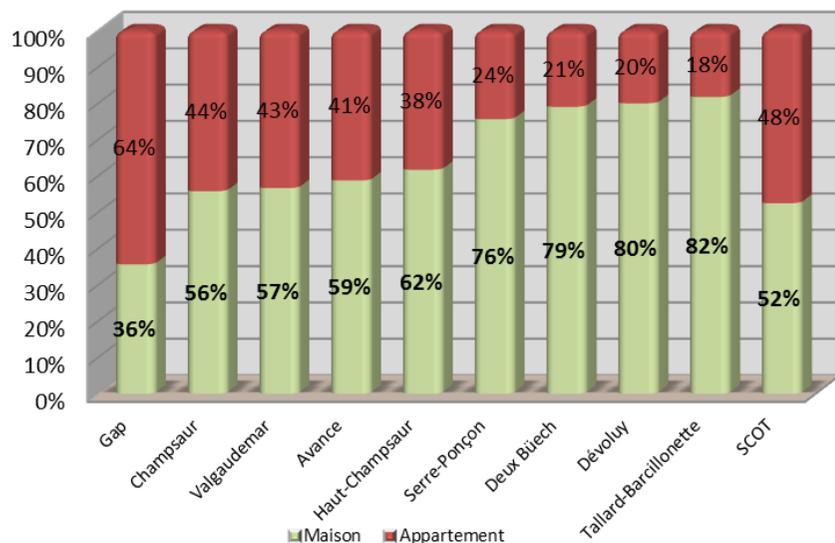
Sur les dix dernières années, Gap est le secteur à dépasser les 20 logements/ha. Les autres secteurs sont de densité homogène, autour de 15 logements/ha, sauf les secteurs des Deux-Buech, du Dévoluy et de Tallard Barcilhonnette dont la moyenne est à peine supérieure à 10 logements/ha.

Ces variations de densité entre secteur trouvent leurs réponses dans les formes urbaines pratiquées mais aussi par les règles d'urbanisme en vigueur. Le graphique ci-dessous met en évidence le nombre de maisons construites pour un appartement neuf.

Répartition par secteur du type de locaux à usage d'habitation (2000-2009)



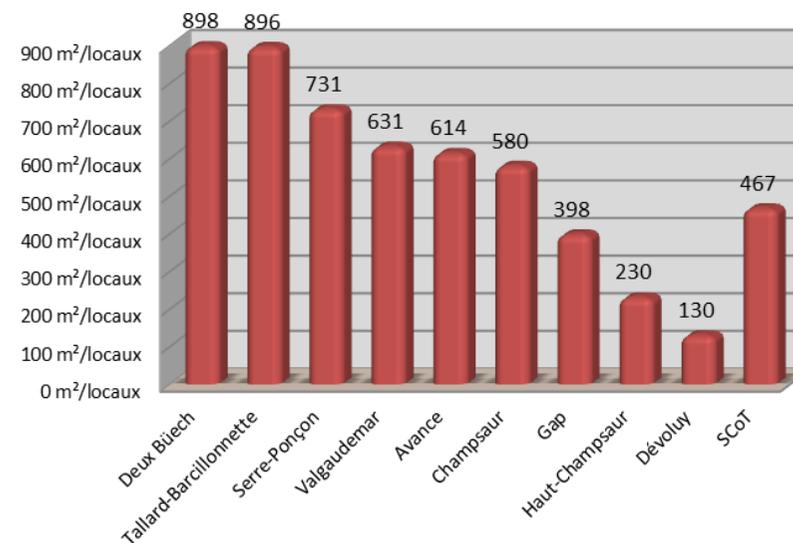
A l'échelle du SCOT, le ratio met en évidence une production privilégiée pour le logement type appartement (58%). Mais là encore l'impact des communes accueillant le plus de résidences touristiques est fort.



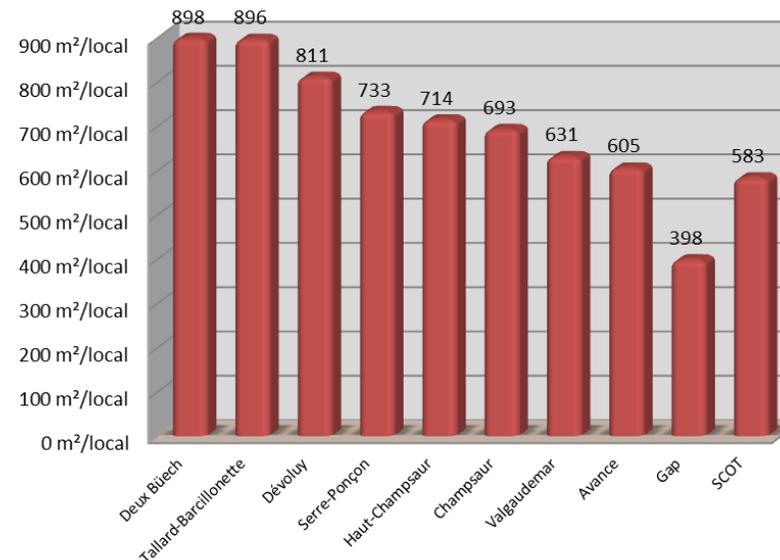
Les secteurs peuvent être regroupés en trois catégories :

- Production en faveur des appartements : **le secteur de Gap, le seul à développer plus les appartements que les maisons** durant cette période, à part le cas particuliers des secteurs ayant une part importante de logements touristiques, qui dispose d'une offre spécifique.
- **Production à relativement équilibrée**, peu éloigné de la moyenne du SCOT : le Champsaur, le Valgaudemar et l'Avance avec plus de 4 logements sur 10 construit de façon collective ;
- **Production très majoritaire de maisons individuelles** : cela concerne les autres secteurs Deux Bûech, Serre-Ponçon, Dévoluy et Tallard-Barcillonnette où la production de maisons individuelles est quatre fois plus importante que celle des appartements.

Consommation foncière des locaux à usage d'habitation par secteur 2000-2009



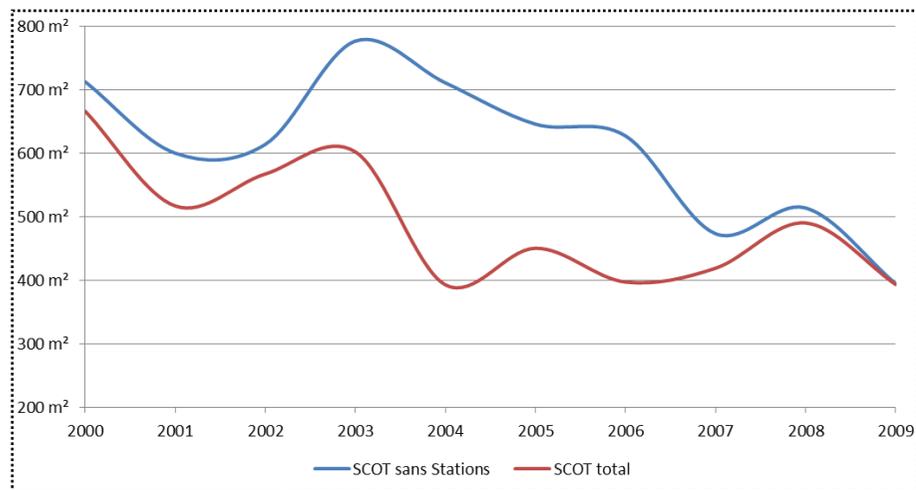
Consommation foncière des locaux à usage d'habitation par secteur 2000-2009 (sans les 6 principales stations)



Lors des dix dernières années, chaque nouveau logement a consommé en moyenne près de 470 m<sup>2</sup>. Cette moyenne est d'environ 580 m<sup>2</sup>, sans comptabiliser les six stations.

A noter que sur dix ans, les secteurs des Deux Buech et de Tallard Barillonnette ont consommé près de 900 m<sup>2</sup> par chaque nouvelle habitation. Seuls les secteurs du Champsaur, du Valgaudemar et de l'Avance ont consommé moins de 700 m<sup>2</sup> et bien sûr Gap avec la moindre consommation par nouveau logement (impact des logements collectifs) avec moins de 400 m<sup>2</sup>.

Ces chiffres illustrent un étalement important dans l'aire gapençaise. Il est à noter que ces dix dernières années, ce chiffre est en baisse en moyenne générale et en moyenne relative (sans les 6 stations). En 10 ans, la consommation moyenne des nouveaux logements est passée de 700 m<sup>2</sup> environ en 2000 à 400 m<sup>2</sup> en 2009.



Un processus de densification est donc en marche, notamment lié au coût du foncier et au développement de procédure d'aménagement d'ensemble (lotissements), moins consommatrice que les logements individuels isolés. Cette tendance est récente car ces dix dernières années, la densité moyenne sur des constructions à l'échelle du

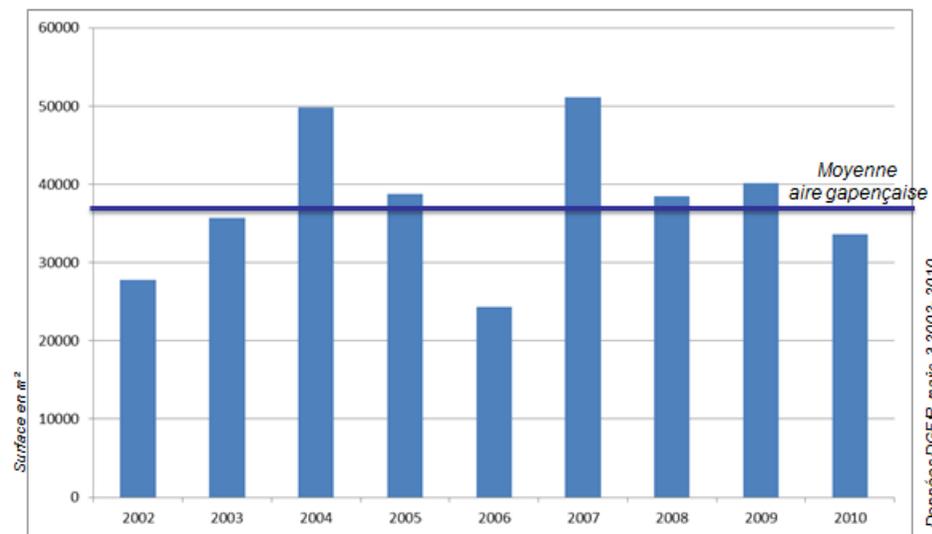
SCOT n'atteint toujours pas la densité moyenne constatée. Cette évolution doit être poursuivie afin de réduire la consommation d'espaces, à la fois sous forme d'étalement de la tache urbaine, ainsi que le mitage des espaces naturels et agricoles.

### 9.4. Le développement économique dédié, une source d'artificialisation relativement réduite

La consommation d'espaces liée au développement économique dédiée (zones d'activités) s'est élevée à environ 34 ha cadastrés entre 2002 et 2010 (9 ans).

Ces chiffres ne concernent que les espaces en zones d'activités et ne comprennent donc pas les activités agricoles, les activités touristiques, celles dans les tissus bâtis mixtes (centre bourgs, villages ou villes), ainsi que les infrastructures ne sont toujours pas prises en compte par les données MAJIC.

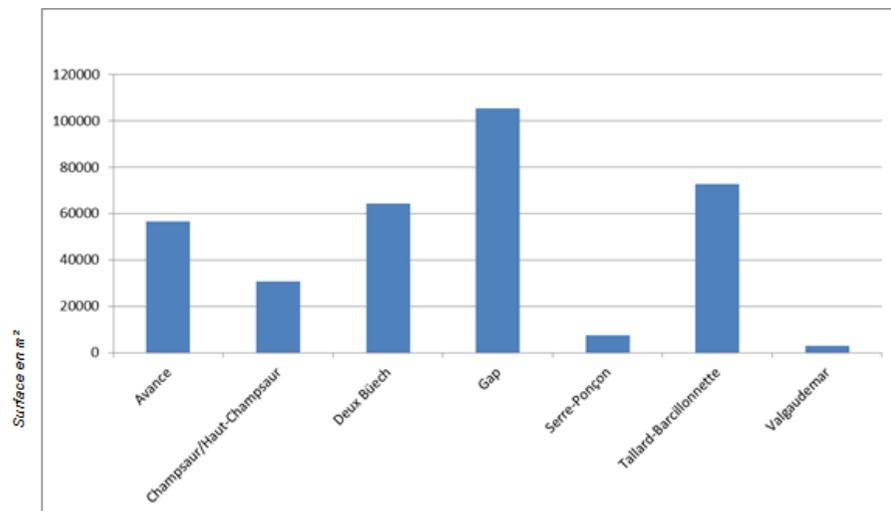
En moyenne, chaque année, 3,7 ha cadastrés ont été artificialisés. Selon les années, cette moyenne varie entre 2,4 ha (en 2006) et 5,1 ha (en 2007).



Données DGF P max 3 2002-2010

Les données par secteur font apparaître des **rythmes très variés** d'artificialisation des sols à vocation économique dédiée : non significatif dans le Dévoluy, jusqu'à plus de **10 ha** cadastrés sur la ville de Gap.

La partie sud de l'Aire gapençaise (avec la Vallée de l'Avance, Tallard-Barcelonnette et les Deux Buech) regroupe plus de **19 ha** cadastrés.



Données DGF 2010

## 9.5. Bilan la consommation d'espaces des dix dernières années

**En moyenne chaque année, le développement de l'aire gapençaise a engendré une consommation d'une cinquantaine d'hectare par an cours des dix dernières années.**

Les surfaces économiques dédiées ont représenté moins de 10% de la consommation globale.

Cette consommation a essentiellement eue au détriment des espaces agricoles. Pour autant, ceux-ci ont également été fortement impactés par l'abandon de certaines terres au profit d'espaces naturels. Si ce dernier phénomène n'est pas aussi irréversible que l'artificialisation des terres, il traduit une agriculture en recul et donc en difficulté, coincée entre un développement urbain qui prend les meilleurs terres et un phénomène d'enfrichement sur les coteaux et landes.

Le dossier du SCOT est issu des travaux menés entre fin 2007 et fin 2012. Il a mobilisé les représentants des 77 communes concernées.

### Les élus du comité syndical, du bureau élargi (BE) et du bureau (B)

	COMMUNES	Titulaire	Suppléant
<b>CC CHAMPSAUR</b>			
14	Bénévent & Charbillac	Philippe GONDRE	Paul DAVIN
	Buissard	Charles PARAVISINI	Florence JEHAN
	Chabottes	Christiane MIOLETTI	Jean Yves DUSSE (BE)
	Les Costes	Jean Michel GREGOIRE	Corinne FEUTRIER
	La Fare en Champsaur	Alain IVALDY	Maryline PLANAS
	Laye	Rémi JOUGLARD	Simone CLEMENT
	La Motte	Claire BOUCHET (B)	Jean Michel MAZET
	Le Noyer	Jacques FOUGAIROLLE	Renée NOUGUIER
	Les Infournas	Anne DEBLEVID	Emilie DROUHOT
	St Bonnet	Dominique GOURY	Jean Pierre FESTA
	St Eusèbe en Champsaur	Henri BES	Sylvain AUBERT
	St Julien en Champsaur	Alain ROBERT (B)	Daniel ARNAUD
	St Laurent du Cros	Patrick ACHARD	Jean Marie AMAR
	St Michel de Chaillol	Benoit ROUSTANG (B)	Gérard BLANCHARD
<b>CC DEVOLUY</b>			
4	Agnières en Dévoluy	Jacqueline PUGET (B)	Alain LAURENS
	La Cluse	Bernadette MALTESE	Patrick MICHEL
	St Disdier en Dévoluy	Guy MICHEL	Christian SARRAZIN
	St Etienne en Dévoluy	Jean Marie BERNARD (BE)	Philippe MARINI
<b>CC PAYS SERRE PONCON</b>			
9	Bellaiffaire	Agnès LONG	Michèle ZIMMER
	Brezières	Michel BUDIN	Jean Jacques DUMOULIN
	Espinasses	Francine MICHEL (B)	Cécile SAUNIER
	Piégut	Jean Pierre BROCHIER	Monique OUVRIER BUFFET
	Remollon	Bernard ALLARD LATOUR	Elisabeth CLAUZIER (BE)
	Rochebrune	Bernard HODOUL (B)	Florence SOLOMIAC
	Rousset	Catherine SAUMONT	Stéphane MARTIN
	Théus	René GAUDEMARD	André ALLEMAND
	Venterol	José SARLIN	Hervé BORRELLY
<b>CC TALLARD BARCILLONNETTE</b>			
14	Barcillonnette		
	Châteauvieux	Jean Baptiste AILLAUD	Christine CORNAND
	Esparron	Patrick ALLEC	Max GIORDANENGO
	Fouillouse	André BONTEMPS	Jean François ALLOUIS
	La Freissinouse	Jean Pierre COYRET	Pascal CÔTE
	Jarjayes	Jean GILLOT	Christelle MAECHLER
	Lardier & Valenca	Rémi COSTORIER (B)	Pierre POUILLARD
	Lettret	Eric MAS CHAMBON	Pierre Michel LECOMTE
	Neffes	Michel GAY PARA	Chantal DORE
	Pelleautier	Christian HUBAUD	Guy BONNARDEL
	La Saucce	Claude VIAL	Dominique BOUBAULT
	Sigoyer	Maurice RICARD (B)	Michel MEUNIER
	Tallard	Jean Michel ARNAUD	Xavier CONTAL
	Vitrolles	Claudie JOUBERT	Jacques RICHIER
<b>CC HAUT CHAMPSAUR</b>			
4	Champoléon	Georges BERNARD	Marceau TARDIEU
	Orcières	Patrick RICOU	Didier RICOU
	St Jean Saint Nicolas	Josiane ARNOUX	Philippe SIGNOURET (BE)
	St Léger les Mélézes	Christophe LOMBARD (B)	Hervé ACHARD
<b>CC VALGAUDEMAR</b>			
8	Aspres les Corps	Maurice MATHIEU	Alain TEMPLIER
	Chauffayer	Richard ACHIN	Max BLACHE
	La Chapelle en Valgaudemar	Jean Claude CATELAN	Richard DULONDEL
	Le Glaizil	Jean Pierre GAUTHIER	Christiane BELLUE
	Saint Firmin	Alain FREYNET	Christian AIGON
	Saint Jacques en Valgaudemar	Josiane MULLER	Eric ARTAUD
	Saint Maurice en Valgaudemar	Daniel ALLUIS (B)	Georges BOYER
	Villar Loubière	Denis ARMAND	Georges BELLON

COMPÉTENCE SCOT DÉLÉGUÉE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

<b>CC DEUX BUECH</b>			
11	Chabestan	Anne Marie GROS	François REYNAUD
	Châteauneuf d'Oze	Monique BARTHELEMY	Claudette DARGOT
	Furmeyer	Guy PITAVAL	Michel RICOU CHARLES
	Manteyer	Guy JULLIEN (B)	Robert PAUCHON
	Montmaur	Jérôme BONNARDEL	Marine GOHIER
	Oze	Magdeleine SAUVEBOIS	Inge LEENE-KAMERBEEK
	Rabou	Marielle HUBAUD	Marc ROSENTIEL
	La Roche des Arnauds	Maurice CHAUTANT (B)	Jean Paul NURIT
	St Auban d'Oze	Jean Claude ILLY	Sébastien LARD
	Le Saix	Emilie ANDRE	Pierre SCHIAZZA
	Veynes	Christine NIVOU	Max GREMAUD
<b>CC AVANCE</b>			
9	Avançon	Laurent NICOLAS	Pascal THOMAS
	La Bâtie Neuve	Joël BONNAFOUX	Paul COLLETTE
	La Bâtie Vieille	Patrick GALVAIN (BE)	Gérard ARNAUD
	Chorges	Christian DURAND (B)	Alain DURAND
	Montgardin	André ROULET	Martine BERTRAND
	Rambaud	Marc BEYNET (B)	Julien RENE
	La Rochette	Jean BERNARD REYMOND	Gérard LAGIER
	St Etienne le Laus	Daniel FAVERET	Gérard PERRIER
	Valserres	Yves JAUSSAUD	René GAILLARD
<b>COMMUNES HORS EPCI</b>			
9	Ancelle	Jean Luc ESPITALLIER (B)	Jean François ESCALLIER
	Forest Saint Julien	Fabrice BOREL	Jean Pierre DAVIN
	Gap	Roger DIDIER (B)	Brigitte TEMPESTINI
	Gap	Maryvonne GRENIER (B)	Robert VINCENT
	Gap	Vincent MEDILI	Jean Paul CADET
	Gap	Christiane FARRET-HUNERFURST (B)	Pascal LISSY
	Gap	Jean Louis BROCHIER	François DAROUX
	Gap	Bénédicte FEROTIN	Marie Christine BOUCHEZ
	Poligny	Isabelle CHOUQUET	Jean Claude ARNAUD

### L'équipe technique du Syndicat mixte du SCOT de l'aire gapençaise :

Myriam Reynaud Banus, Directrice, Amandine Martin, Céline Kernén.

#### Accompagnement technique :

- **Accompagnement à l'élaboration du SCOT de l'aire gapençaise : Agence d'urbanisme de la région grenobloise**

*Benoît Parent et Frédéric Pontoire, responsables de projet, Olivier Baills, Sylvie Barnezet, Florence Binet-Jourdan, Kader Boukerrou, Philippe Couillens, Marie Couvrat-Desvergnès, Philippe Colleu, Audrey Daste, Fatima Deffous, Sandra Deloche, Gabriel Jourdan, Cédric Lomakine, Hugues Merle, Amélie Miqueau, Françoise Pichavant, Maryvonne Prévost, Karine Sébi, Sabine Sirugue-Perret, Emilie Zydownik.*

- **Accompagnement et évaluation environnementale groupement EcoVia/MTDA**

- **BET Ecovia** : Patrice Goyer, chef de projet, Teddy Combe, Cindy Charret, Elodie Morel
- **BET MTD A** : Pauline Girod, Camille Roger

